This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

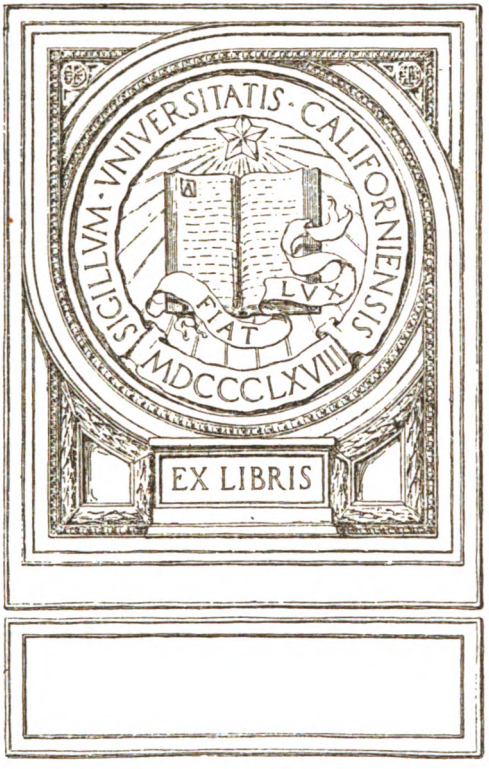

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
MAR 19 1926

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-TROISIÈME VOLUME

ANNÉE 1913-1914. — Tome Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

UNIVERSITY

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XIII

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TRENTE-TROISIÈME VOLUME

ANNÉE 1913-1914. — Tome Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC XIII

Digitized by Google

AS162
A25
v.133

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 26 juin 1913 [1]

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. Jules LAURENT, Président annuel

LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE A REIMS AU XIXe SIÈCLE

Mesdames,
Messieurs,

Le labeur scientifique si caractéristique du dernier siècle a été le résultat d'une immense collaboration. Si la foule retient volontiers les noms des hommes de génie, qu'ils s'appellent Darwin, Claude Bernard, Pasteur ou Berthelot, elle oublie facilement que leur venue fut préparée par la multitude presque anonyme des chercheurs plus modestes : ceux-ci ont amoncelé

[1] La séance publique annuelle s'est tenue pour la septième fois dans la grande salle de l'Hôtel de Ville ; elle y fut ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Jules Laurent, docteur ès sciences, professeur à l'École de Médecine et au Lycée, président, assisté des membres du Bureau, près desquels avaient pris place le représentant de M. le colonel Cochin, M. Berland, délégué de la Société d'Agriculture de la Marne, MM. Eugène Gosset, président de la Chambre de Commerce, Ernest Fréville, receveur particulier des Finances, etc. Aux membres titulaires de l'Académie s'étaient joints de nombreux correspondants, en tête desquels nous devons

595692

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

les matériaux du vaste édifice dont ceux-là furent les habiles architectes. Les premiers ne pouvaient surgir que des grands centres universitaires parce que là seulement se trouve l'outillage nécessaire aussi bien aux recherches de détail qu'aux grands travaux de synthèse : les autres devraient naître un peu partout, au hasard des aptitudes et des circonstances.

Privée de son Université au lendemain de la période révolutionnaire, Reims ne pouvait plus prétendre à cette primauté que lui avaient value ses écoles du moyen âge : tout au plus pouvait-elle espérer de l'initiative de ses enfants, ne pas rester complètement étrangère au mouvement scientifique du siècle. Quel a été le rôle des savants rémois dans ce mouvement, quelle influence ont-ils exercée sur les progrès de la science et sur la prospérité de la cité ? C'est ce que je voudrais examiner brièvement.

De même qu'en biologie nous constatons l'influence prépondérante du milieu sur les changements qui peuvent affecter les espèces vivantes, de même aussi,

citer les doyens : M. le Dr Lamiable, de Château-Porcien, âgé de 87 ans ; M. A. Fay, de Germaine, âgé de 84 ans ; M. Ch. Bosteaux; M. l'abbé Bigot, curé de Mailly, etc., au total quinze correspondants de la ville et du dehors.

Au discours du Président, fort applaudi comme évocation du passé scientifique de Reims, succéda le compte rendu des Travaux, puis les quatre rapports des concours de l'année. M. Kalas, vice-président, proclama les récompenses en l'absence du secrétaire-archiviste, et de chaleureux applaudissements saluèrent successivement les lauréats. La séance fut levée à 5 h. 1/4, et les assistants eurent ensuite le plaisir d'examiner la très instructive exposition du Concours de photographie, qui comprenait plus de 300 pièces et garnissait tout le pourtour de la salle. Elle est restée ouverte au public jusqu'au Dimanche suivant.

Digitized by Google

dans l'ordre intellectuel, les événements extérieurs vont retentir sur l'orientation de la pensée humaine.

Les guerres continuelles du premier Empire et la double invasion qui les suivit n'étaient guère favorables aux recherches scientifiques ; aussi, malgré l'impulsion des savants de l'époque, des Lamark, des Cuvier, des de Candolle qui provoquèrent un inventaire des richesses naturelles de chaque département, malgré l'intervention officielle du pouvoir qui favorisait ces études, la production scientifique resta fort limitée, et il fallut arriver jusqu'à la Monarchie de Juillet pour assister à une véritable renaissance qui s'est manifestée dans la France entière. La fondation de l'Académie en 1841, le Congrès scientifique de 1845, la session extraordinaire de la Société géologique de France en 1849, enfin la création à l'École de Médecine d'un Muséum d'histoire naturelle en 1854, en marquèrent à Reims les étapes principales.

Cette activité parut s'épuiser au cours du second Empire et l'invasion allemande y mit fin ; mais le réveil fut rapide, et une nouvelle période s'ouvrit bientôt, non moins brillante que la première, avec la fondation des Sociétés d'horticulture et d'histoire naturelle et le Congrès de l'Association française de 1880.

Marquons de quelques traits les personnalités rémoises qui caractérisent ces deux périodes.

*
* *

On était à peine sorti des troubles de la Terreur que Nicolas Noël (1), le gendre de Caqué auquel il avait succédé en 1786 comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu,

Digitized by Google

ouvrait des cours publics d'anatomie et créait un jardin botanique.

C'est une figure bien curieuse que celle de ce médecin, habile en son art, original et sceptique, bienfaisant et bourru, qui, après avoir suivi les leçons du maître Caqué, était allé compléter ses études à Paris. En 1776, — il avait alors 30 ans, — il obtenait du roi Louis XVI le titre de chirurgien-major des armées françaises et partait en Amérique prendre part à la guerre de l'Indépendance. Il avait pour compagnon de voyage son compatriote Tronsson-Ducoudray, auquel Franklin venait de conférer le grade de général d'artillerie, et le bâtiment qui les emportait, gêné par les vents contraires, inquiété par les croisières ennemies, mettait trois mois pour aborder le nouveau continent où Noël devait séjourner huit ans.

Revenu à Reims, il achetait en 1799 l'ancien cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil, adossé aux remparts, contre le boulevard actuel de la République, dans la rue du Cimetière Saint-Pierre aujourd'hui la rue Noël. La chapelle servit d'amphithéâtre d'anatomie et le cimetière lui-même fut transformé, partie en verger, partie en jardin botanique. Le jardinier Loitron, dentiste à ses heures de loisir, entretenait les serres dans lesquelles il cultivait le caféier, la canne à sucre et nombre d'espèces exotiques dont nous publierons peut-être un jour la liste en utilisant les matériaux conservés dans l'herbier Saubinet.

Pendant trente-quatre ans, le jardin botanique fut un lieu de promenade pour les Rémois ; on aimait à traverser ses grottes, à se perdre dans son labyrinthe ; on visitait les serres, on y prenait le goût des fleurs et de la botanique ; si bien qu'à la mort de Noël, la

Digitized by Google

municipalité aurait satisfait au vœu d'une partie de la population en prenant les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. Hélas ! le jardin Noël devait disparaître et dix ans après, lorsque le baron de Montgenet **(2)** voulut donner à la ville le parc magnifique et les serres qu'à grands frais il avait établis à Vandeuil, malgré l'intervention des jardiniers qui s'engageaient à exécuter gratuitement tous les travaux d'aménagement, nos édiles, préoccupés par la construction du Collège royal et de l'église Saint-André, ne répondirent pas à cette offre généreuse.

Cependant le jardin Noël avait suscité des vocations, nous lui devons en partie cette phalange de botanistes qui de 1830 à 1860 se sont consacrés à notre flore.

Au premier rang, parce qu'il fut à la fois le plus ancien et l'un des plus actifs, nous placerons Étienne Saubinet **(3)**. Né à Reims le 23 juin 1792, il était l'aîné d'une famille de sept enfants. Directeur de la Société des Déchets, membre fondateur et trésorier de l'Académie, il avait commencé à herboriser dans la région dès l'année 1827. Son herbier, encore en bon état, a été déposé à l'École de Médecine et il est d'autant plus intéressant à consulter qu'il renferme de précieux renseignements sur des stations aujourd'hui disparues. C'était plaisir de faire alors des herborisations autour de Reims : sur les remparts, au pied de la Porte-Mars, dans les fossés de Cérès ou de Dieu-Lumière, au quartier Saint-Éloi, dans les bois de Sainte-Geneviève, on récoltait nombre d'espèces rares que nous chercherions vainement aujourd'hui à d'assez grandes distances de la ville.

Chaque année, Saubinet allait en villégiature à

Digitized by Google

Crilly et il en explorait consciencieusement les environs, notamment le bois de la Perthe en partie défriché. Il ne dédaignait pas non plus les plantes cultivées, et les récoltes qu'il faisait dans le jardin de son oncle Tronsson-Lecomte, situé rue des Templiers, dans ceux d'Étienne Henriot ou du baron Ponsardin, témoignent du goût des Rémois pour l'horticulture ; lui-même cultivait des fleurs dans son appartement, et en juillet 1836, il avait à sa fenêtre deux pieds de *Cactus* en pleine floraison.

Ses frères Charles et Édouard, qui tous deux avaient embrassé la carrière militaire, lui adressaient leurs trouvailles ; ainsi possédons-nous des plantes de Saint-Domingue recueillies par Édouard en 1834, et l'herbier tout entier de Charles Saubinet. Des changements fréquents de garnison avaient permis à ce dernier d'explorer les diverses régions de la France ; à Perpignan en 1827, nous le retrouvons à Mézières l'année suivante, puis à Saint-Omer, au Havre et finalement en Bretagne. Il eut d'ailleurs une fin prématurée, car nous avons retrouvé un bouquet d'*Aster ericoides* dont les fleurs ont conservé toute leur fraîcheur avec cette pieuse mention écrite de la main d'Étienne : « Poussées « sur la tombe de mon frère Charles et à moi envoyées « de Saint-Cyr le 8 octobre 1840 par ma sœur Agathe.»

Les herbiers des frères Saubinet constituent les premiers documents importants que nous possédions sur la flore des environs de Reims ; avec les matériaux récoltés par de Belly de Bussy **(4)** qui appartint, lui aussi à notre Académie, par Menand de Vandeuil, Jules Remy de Livry-sur-Vesle **(5)**, ils ont fourni les éléments d'une liste de 800 espèces de phanérogames publiée par Étienne de 1835 à 1843 et de deux notices relatives

Digitized by Google

aux cryptogames qui ont paru dans nos *Annales*.

C'est encore à l'aide de son herbier que nous avons pu reconstituer la vie du pharmacien Levent. Né en 1797 à Cateau-Cambrésis, il entreprit ses études pharmaceutiques et s'installa tout d'abord à Paris où, dès l'année 1829, il faisait ses premières récoltes au Jardin des Plantes.

On a souvent observé que la manie du collectionneur est le premier indice de la vocation du naturaliste : tel fut bien le cas de Levent. Au début de ses études, il fréquentait moins la campagne où les plantes se présentent dans leurs conditions naturelles que les jardins botaniques où elles sont toujours quelque peu modifiées par la culture ; cependant il collectionnait avec méthode, récoltant le même jour, pour en étudier les caractères, la plupart des espèces d'une même famille. Aussi lorsqu'il vint s'établir à Reims vers 1837 dans une officine qui existe encore en face du Palais de Justice, il possédait une connaissance suffisante de l'organographie pour faire, dans notre région, des herborisations fructueuses.

Avec Étienne Saubinet, avec ses amis Callay, pharmacien au Chesne (Ardennes), Chatin, Directeur de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Maldan **(6)**, alors Professeur d'histoire naturelle et plus tard Directeur de notre École de Médecine, il fut l'un des premiers adhérents de la Société botanique de France dont il suivit les excursions successivement à Montpellier, Grenoble et Nice, et lorsque sa santé le contraignit à faire une saison à Bourbonne-les-Bains en 1860, puis à Contrexéville en 1866, il y trouva l'occasion de nouvelles découvertes.

Il mourut en 1867, laissant son herbier à l'École de

Digitized by Google

Médecine ; il se compose de deux parties : un herbier spécial de la Marne et un herbier général comprenant, d'après le catalogue dressé par Callay en 1871, 105 cartons avec 9.194 espèces ou variétés représentées chacune par de nombreux échantillons. Avec les collections des frères Saubinet, il constitue l'une des principales richesses scientifiques de l'École de Médecine ; il fut jadis quelque peu négligé, mais grâce à la municipalité actuelle qui a fait édifier un nouveau laboratoire de botanique, nous venons de l'installer dans des conditions qui en assurent le facile entretien.

La botanique n'avait pas seule le privilège de retenir l'attention de nos concitoyens. Aubriot **(7)**, Receveur des Hospices, occupait ses loisirs à collectionner les mollusques vivants et fossiles de la région ; en 1844, il offrait sa collection à l'Académie comme première pierre, disait-il, d'un Musée d'histoire naturelle. Nos prédécesseurs n'osèrent pas accepter ce dépôt qui fut versé au Musée de la Ville et relégué dans un grenier où nous l'avons trouvé en piteux état en 1890 ; couverts de poussière, séparés pour la plupart de leurs étiquettes, les échantillons gisaient pêle-mêle au fond des tiroirs, et c'est à peine si nous avons pu en sauver quelques centaines, recueillis au Cabinet d'histoire naturelle du Lycée.

L'entomologie était cultivée par de Saint-Marceaux **(8)**, l'un des magistrats qui ont le plus honoré la cité, et l'aïeul de l'illustre artiste que l'Académie est fière de compter au nombre de ses membres honoraires. Il fournit à Chalette les éléments du premier catalogue des Coléoptères du département.

Digitized by Google

Il s'intéressait également à la géologie et à la préhistoire et avait constitué une importante collection de fossiles qui ne fut dispersée qu'en ces dernières années.

Dès 1833, Houzeau-Muiron (9) organisait une souscription pour le forage d'un puits artésien qu'il voulait établir à la porte Cérès; dans ce vaste emplacement, disait-il, une fontaine jaillissante produirait un effet magnifique, et pour exciter le zèle de ses concitoyens, il laissait entrevoir la possibilité de rencontrer la houille.

Dérodé-Géruzez (10), rappelant les tentatives faites à Marfaux à la fin du XVIIIe siècle, proposait au Congrès scientifique de 1845 de rechercher ce combustible dans la vallée de Nauron ; Édouard de Brimont (11), petit-fils de l'ancien maire de Reims, suivait les travaux de la Société géologique de France dont il était le trésorier ; enfin Natalis Rondot (12), correspondant de l'Académie, proposait de faire exécuter, sous le patronage de notre Compagnie, la carte géologique du département, et son étude du pays de Reims, insérée dans le premier volume de nos *Annales*, est encore à consulter aujourd'hui.

Aussi lorsqu'en 1853, notre confrère Prosper Tarbé (13) prit l'initiative de constituer une association en vue de la création d'un Jardin botanique et d'un Muséum d'histoire naturelle, il lui fut aisé de recueillir des adhésions nombreuses. Avec Tarbé comme président, le bureau de cette première société d'histoire naturelle réunissait les noms de Levent, Maldan et Saubinet : le cardinal Gousset figurait en tête de la liste des membres actifs avec les médecins Bienfait, Decès, Fenaut, Panis, Philippe et Thomas, les pharmaciens Duquénelle, Gosset, Grandval, Jolicœur, Jules Henrot

Digitized by Google

et Lecomte, et la plupart des membres de notre Académie.

Dès l'année 1854, les collections étaient installées dans l'amphithéâtre de l'École de Médecine, et Prosper Tarbé mettait à profit ses relations avec les géologues célèbres de l'époque pour récolter, au cours de ses nombreux voyages, les échantillons de roches et de fossiles qui figurent encore en partie dans les vitrines offertes par lui au Muséum.

En même temps que les naturalistes nous faisaient connaître la constitution de notre sol et nous révélaient les richesses de la faune et de la flore, d'autres chercheurs apportaient à notre industrie le précieux secours des découvertes faites chaque jour dans le domaine des sciences physico-chimiques.

Après avoir fait son stage chez Duquénelle père, puis terminé ses études à Paris de 1824 à 1826, Houzeau-Muiron ne tardait pas à abandonner la pharmacie pour fonder la première usine à gaz de notre ville. Il utilisait comme matière première les eaux savonneuses provenant du lavage des laines : par un traitement approprié, il en extrayait des huiles et des graisses dont la décomposition fournissait économiquement du gaz d'éclairage, et pour éviter les frais d'une canalisation, on transportait chaque jour ce gaz à domicile.

Vers la même époque, en 1834, sur l'initiative du maire de Saint-Marceaux, la municipalité avait décidé la création d'un cours public de chimie, à l'exemple de ceux qui existaient à Lyon, Lille, Strasbourg et Rouen. Le premier titulaire de cette chaire municipale fut Bergounhioux, adjoint de J.-B. Dumas à l'École

Digitized by Google

centrale des Arts et Manufactures, et le cours fut ouvert en février 1835.

La tâche du professeur ne se bornait pas à l'enseignement de la chimie, il devait encore s'occuper des perfectionnements à apporter à nos diverses industries, et dans une lettre adressée au maire, probablement en 1837, il en traçait un programme détaillé.

En raison de la casse fréquente, l'industrie des vins de Champagne était alors si aléatoire que Bergounhioux pouvait écrire sans exagération : « Un fabricant de vins de Champagne est un homme qui met à la loterie tous les ans quelques centaines de mille francs » ; il fit des recherches sur la solidité des bouteilles dont la résistance fut portée de 12 à 20 atmosphères ; il signala le moyen de décharger nos eaux du calcaire dont elle sont saturées pour les rendre utiles à l'industrie ; il indiqua les perfectionnements à apporter à la fabrication des savons employés pour le dégraissage des laines ; il conseilla l'usage de la tourbe pour remplacer la houille comme combustible.

Démissionnaire en 1848 à la suite de démêlés avec la municipalité, il eut pour successeur Maumené **(14)**, Docteur ès-sciences, élève de Thénard, collaborateur de Gay-Lussac et de J.-B. Dumas, et la chaire de chimie pure fut transformée en une chaire de physique et chimie.

Le choix du nouveau titulaire fut particulièrement heureux : professeur émérite, chercheur infatigable, Maumené exerça, pendant son séjour en notre ville, une influence considérable ; ses cours étaient suivis par un public nombreux qui s'intéressait vivement à ses expériences et à ses recherches scientifiques. Membre titulaire de l'Académie en 1849, il fournit à

Digitized by Google

nos *Travaux*, jusqu'à son départ de Reims en 1861, la matière de trente-sept communications, dont quelques-unes de première importance ; il collaborait en même temps aux *Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences*, aux *Annales de Physique et Chimie* et à diverses revues.

On lui doit les méthodes de conditionnement de la laine encore en usage aujourd'hui. Il fit l'analyse des eaux de la Vesle qui, depuis le chanoine Godinot, servaient à l'alimentation de la ville, et montra qu'elles n'étaient guère inférieures aux eaux si réputées alors des Trois-Fontaines, des sources de Sacy ou du puits Tournebonneau déjà célèbre au XVIIIe siècle.

Le 8 mai 1850, en présence de toutes les notabilités de la ville, il répéta dans notre cathédrale l'expérience si curieuse du pendule de Foucault pour mettre en évidence le mouvement de rotation de la terre.

Il étudia les cendres sulfureuses à la fois comme engrais et comme combustible. Le suint des laines servit de matière première pour l'extraction des sels de potasse. En collaboration avec Dubrunfaut, il imagina le procédé de traitement des jus sucrés par la chaux encore en usage dans toutes les sucreries. Enfin il publia en 1858 une œuvre capitale pour la région, son *Traité théorique et pratique du travail-des vins*, dont une troisième édition, parue en 1890, se trouve entre les mains de tous les fabricants de vins de Champagne.

On n'aurait qu'une idée fort imparfaite des services rendus par la chaire municipale de chimie si l'on tenait compte exclusivement des travaux sortis du laboratoire ; le goût des sciences se répandit dans la

Digitized by Google

jeunesse, et parmi les auditeurs des cours, beaucoup devinrent des industriels avisés, quelques-uns même, comme F. Rohart (15), des chimistes remarquables.

Les pharmaciens de l'Hôtel-Dieu prenaient également une part active aux recherches et créaient à Reims l'industrie chimique : Leconte (16) étudiait les moyens de déceler la falsification des vinaigres, et l'Académie couronnait en 1850 un travail de Grandval (17) père, sur les produits pharmaceutiques et industriels obtenus dans le vide à l'aide d'un nouvel appareil.

*
* *

Nous voici parvenus à la fin du second Empire ; une période de prospérité jusqu'alors inconnue, conséquence de l'activité intellectuelle, avait marqué les trente dernières années ; des savants dont nous venons de rappeler la mémoire, beaucoup avaient disparu, les autres, atteints par l'âge, vivaient dans la retraite ; mais une génération nouvelle, mûrie par nos désastres, allait travailler au relèvement du pays.

Sous l'impulsion du Dr O. Doyen, la Société d'Horticulture était fondée en 1876, et son secrétaire général, le Dr Jolicœur, commençait ses recherches de pathologie végétale ; César Poulain organisait en même temps la Société d'Histoire naturelle que devaient rendre célèbre les travaux du Dr Lemoine; enfin l'intendant Péron (18), que les hasards de la vie militaire avaient amené en notre ville, continuait ses recherches sur le terrain de craie ; aussi en 1880, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, nos trois savants rémois, Péron, Jolicœur et Lemoine tinrent une place prépondérante.

Digitized by Google

En réunissant leurs collections particulières, ils avaient organisé une exposition d'histoire naturelle qui fut une véritable révélation pour le monde scientifique ; on voyait là pour la première fois les richesses paléontologiques de notre sol, depuis les bryozoaires microscopiques que la patience de Péron avait pu isoler de la craie, jusqu'à ces vertébrés de la faune cernaysienne qui illustreront à jamais la mémoire de Victor Lemoine.

Jolicœur **(19)** et Lemoine **(20)**, tous deux Professeurs d'histoire naturelle à l'École de Médecine, en raison même de leur tournure d'esprit, de la direction de leurs recherches, de leurs conceptions philosophiques, ont été appréciés très inégalement par leurs contemporains.

Jolicœur fut avant tout l'homme sympathique, le savant aimable qui sait écrire pour le public ; la plupart de ses ouvrages ont une utilité pratique immédiate. Au moment où des parasites nouveaux s'abattaient sur le vignoble, le mildew, le black-rot, le phylloxéra, faisant surgir les problèmes les plus complexes de pratique et de science, il a, par ses connaissances approfondies, par son obligeance inlassable, rendu à la Champagne des services inappréciables. Si on ne lui doit aucune découverte sensationnelle, il a été mieux qu'un vulgarisateur, car il a su adapter à notre région les connaissances acquises en d'autres milieux, et son histoire des *Ravageurs de la vigne* reste, malgré les publications plus récentes, une mine féconde de faits judicieusement observés.

Entraîné par ses études médicales à considérer la nature du point de vue exclusivement statique, peut-être se contentait-il un peu trop d'en admirer les beautés ; alors que le parasitisme est si suggestif pour

Digitized by Google

Cliché A Rorderia - G. Dubois, Successeur, Reims

Dr VICTOR LEMOINE

(1837-1897)

Digitized by Google

Digitized by Google

qui veut étudier les réactions mutuelles des organismes, il n'y voyait qu'un exemple de l'harmonie universelle, arrivant, par une étrange contradiction, à négliger ses meilleures observations sur les circonstances extérieures qui déterminent les variations de nombre et d'activité des parasites. « Tous les êtres à l'état de nature, dit-il, « hébergent des parasites selon des rapports ou des lois « réglés d'avance, » et rien ne montre mieux que ses ouvrages combien ces prétendues lois sont constamment en défaut !

Lemoine, tout au contraire, fut le savant austère, l'homme de laboratoire, n'utilisant les vérités établies que pour en acquérir de nouvelles. Des multiples directions dans lesquelles se partage le vaste domaine des sciences naturelles, il n'en est guère qu'il n'ait abordées : zoologie et histologie, cryptogamie et phytogéographie, géologie et paléontologie, il les a toutes cultivées avec succès, sans souci des conséquences pratiques ; et par un contraste fréquent, ce sont ses recherches les plus abstraites qui reçoivent aujourd'hui les applications les plus importantes.

Deux de ses élèves, Eck et Aumonier **(21)**, herborisant dans les bois de Cernay, recueillent un jour, presque à fleur du sol, des ossements fossiles ; pour tout autre que Lemoine, la découverte eût passé inaperçue, mais l'ostéologiste qui sommeille sous le médecin devenu botaniste réapparaît aussitôt ; il examine ces débris, d'instinct il les compare aux pièces correspondantes du squelette humain, les divergences sont si grandes que toute assimilation est impossible, il lui faut rechercher, dans la série des vertébrés des termes

Digitized by Google

de comparaison plus voisins, il est devenu paléontologiste.

Puis il s'agit de fixer l'âge de ces ossements à l'aide de la stratigraphie, et pendant vingt ans Lemoine va parcourir nos collines, visitant les moindres exploitations, carrières et ravins, pour établir, avec une précision qui n'a guère été dépassée depuis, l'ordre de succession de nos terrains ; et ce sont ces données stratigraphiques si laborieusement établies que nous utilisons chaque jour, aussi bien pour l'étude des sols cultivés que pour les recherches hydrologiques.

Chacun de ses travaux marque un progrès scientifique ; ses publications présentent à la fois une telle concision et un tel luxe de détails qu'elles ne seront jamais consultées que par les spécialistes ; mais pour quiconque s'est astreint à reprendre ses travaux, à les contrôler sur place, on est frappé de l'exactitude de ses observations.

Si dans ses descriptions il descend jusqu'à la minutie, il sait néanmoins s'élever jusqu'aux conceptions générales ; ses découvertes paléontologiques apportaient aux doctrines évolutionnistes des arguments alors inespérés ; elles faisaient ressortir les liens étroits qui rattachent les faunes anciennes d'Europe et d'Amérique. Aussi sa réputation s'est étendue bien au delà de nos frontières, et hier encore, dans sa session extraordinaire tenue à Reims, la Société géologique de France, dont il fut le Vice-Président, lui apportait un hommage bien mérité. C'est dire combien nous applaudissons à la récente décision du Conseil municipal qui, répondant au vœu maintes fois exprimé par la Société d'Histoire naturelle et renouvelé ici même par

Digitized by Google

la Société géologique de France, vient de perpétuer le souvenir du plus illustre de nos savants.

De 1879 à 1881, sous la direction de César Poulain, puis du Dr Jolicœur, la Société d'Histoire naturelle avait organisé à l'hôtel de ville un musée très fréquenté qui a eu malheureusement le sort de la collection Aubriot et du muséum de Prosper Tarbé. Conçu sur un plan trop vaste, hors de proportion avec les ressources dont elle pouvait disposer, il a entraîné la dissolution de la Société ; mammifères, oiseaux et insectes furent vendus ou restitués aux fournisseurs et nos deux lycées recueillirent les épaves d'une collection qui méritait un meilleur sort. Aussi, lorsque Tuniot et Bellevoye reconstituèrent en 1890 un nouveau groupement des naturalistes de la région, ils eurent soin d'introduire dans les statuts une clause qui interdisait la constitution d'un musée et permettait seulement la formation de collections d'étude « d'un caractère local et privé ».

Nous arrivons à une époque si voisine de la nôtre qu'il ne convient pas encore de porter un jugement sur les œuvres de nos contemporains. Il nous faudrait analyser les importants travaux sortis du Laboratoire municipal ; ceux de Cordier **(22)** au Laboratoire de bactériologie ; les publications de la Société d'étude des sciences naturelles, de Tuniot **(23)** sur nos principaux gisements fossilifères, de Géneau de Lamarlière **(24)** sur la géographie botanique, d'Ad. Bellevoye **(25)** sur l'entomologie, et enfin les nombreux mémoires consacrés à la préhistoire dont Duquénelle fut à Reims le premier adepte ; mais quelques réflexions s'imposent à la suite de cette revue d'un siècle d'efforts scientifiques.

Digitized by Google

Alors que bien d'autres villes de moindre importance, Boulogne, Elbeuf, Troyes, sont fières de leurs jardins botaniques et de leurs collections d'histoire naturelle qui intéressent la population et que viennent visiter les étrangers, il est regrettable de constater que les tentatives faites jusqu'alors pour en doter Reims aient eu si peu de succès; il aurait suffi d'une dépense insignifiante, souvent même d'un peu de bon vouloir pour assurer la conservation des richesses offertes par des amateurs ou péniblement amassées par des associations. Et ce ne sont pas seulement les collections jadis organisées par nos devanciers que nous avons perdues : en voyant le sort qui leur a été réservé, bien des savants rémois sont allés porter ailleurs le fruit de leurs recherches.

Quel ne serait pas l'attrait d'un musée essentiellement local, où le visiteur pourrait contempler l'ensemble des matériaux extraits de notre sol, depuis les armes, les poteries, les sépultures à char de nos ancêtres, récoltées par le baron de Baye, par Léon Morel, par Fourdrignier et par tant d'autres, et qui font aujourd'hui la gloire du British Muséum et du Musée de Saint-Germain, jusqu'à ces reconstitutions du Gastornis, du Simœdosaure et des mammifères de Cernay et d'Ay dues à Lemoine, et qui ornent les galeries de paléontologie du Muséum de Paris! Et avec quel intérêt nos vignerons, nos horticulteurs, ne viendraient-ils pas étudier les parasites de la vigne et des arbres fruitiers recueillis autrefois par Jolicœur !

En dépit des leçons du passé, la nouvelle Société d'Histoire naturelle a repris récemment la tâche de ses deux aînées ; elle a pu rassembler une foule de matériaux et tous les éléments d'un musée déjà fort

Digitized by Google

important. Parviendra-t-elle à classer et à mettre en valeur les collections particulières qu'elle a acquises ? L'hospitalité qui lui fut offerte par le Lycée est devenue insuffisante ; trouvera-t-elle un local plus vaste et plus accessible au public ? Il semble que les circonstances l'incitent à faire incessamment un vigoureux effort ; à aucune époque nos édiles n'ont montré un tel souci de la réputation artistique et scientifique de notre ville : le musée de peinture sera inauguré prochainement, et de l'avis de tous ceux qui ont pu le parcourir, il comptera parmi les plus beaux de la province ; le musée lapidaire, le musée ethnographique et le musée archéologique vont constituer un ensemble que plus d'une grande ville pourra nous envier ; et nous avons l'assurance que le magistrat éclairé qui préside avec un goût très sûr à ces installations si complexes et qui, lui aussi, a pris une part très active au mouvement scientifique que nous venons de retracer comme fondateur de l'*Union médicale et scientifique du Nord-Est*, voudra compléter son œuvre en y adjoignant un musée d'histoire naturelle moins éphémère que les précédents. Ainsi vos arrière-neveux, Mesdames et Messieurs, qui viendront vers l'an 2000 assister à notre séance publique annuelle, entendront peut-être mon successeur à ce fauteuil apprécier l'œuvre des savants rémois du xxe siècle ; puissent-ils constater, comme je le fais volontiers aujourd'hui pour ceux du xixe, qu'ils ont bien mérité de notre vieille cité !

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

(1) Nicolas Noël (1746-1832). Consulter :

Dr Philippe. *Notice historique sur Noël.*

Dr Fenaut. *Notice biographique sur J.-B. Loitron.*

H. Jadart. *L'ancien cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil et le Jardin des Plantes de Reims. (Travaux de l'Acad. nat. de Reims*, t. CXV.)

Dr O. Guelliot. *La fin de la Faculté de Médecine de Reims, ses derniers Docteurs-Régents. (Trav. de l'Acad. nat. de Reims*, t. CXXIV.)

(2) Congrès scientifique de France. Treizième session tenue à Reims en septembre 1845.

Extrait des procès-verbaux des sections ; séance du 8 septembre 1845, première et sixième sections réunies :

« M. le Président lit une lettre de M. le baron de Montgenet, qui « offre de donner à la Ville toutes les plantes qu'il possède, pour « le cas où elle voudrait fonder un jardin de botanique, et qui « demande que le Congrès exprime un vœu à cet égard. . . . . .

« M. le Président nomme une commission composée de MM. « Carette, Saubinet et Maldan, chargée de faire valoir à l'assemblée « générale les motifs qu'a la ville de Reims de posséder un jardin « de botanique et d'accepter les offres de M. le baron de Mont- « genet. »

Procès-verbal de la séance générale du 9 septembre 1845 :

« M. le colonel Carette a la parole pour le rapport relatif à la « proposition faite par M. le baron de Montgenet de donner à la « Ville de Reims, par l'intermédiaire du Congrès, la riche collection « de plantes, arbustes et arbres, qu'il a réunis dans son château « de Vandeuil.

« La commission, dit M. le rapporteur, est unanime pour émettre « le vœu que la Ville de Reims veuille accepter la généreuse « donation de M. le baron de Montgenet, et pour qu'elle veuille « lui affecter un terrain d'une étendue suffisante à l'établissement

Digitized by Google

« d'un jardin botanique digne d'une ville aussi importante et aussi « éclairée que Reims.

« La proposition de M. de Montgenet, dit l'honorable rapporteur, « est pour notre ville un véritable bienfait, que le conseil muni- « cipal, nous l'espérons, ne voudra pas laisser échapper.

« Et pourrait-il en être autrement, s'écrie-t-il, quand les jardi- « niers de la ville, informés des nobles intentions du donateur, « ont été eux-mêmes lui en témoigner leur reconnaissance ; quand, « s'associant à sa généreuse pensée, ils ont tous proposé de faire « gratuitement le defoncement et la préparation du terrain. Ces « braves gens, dit M. Carette, ont de plus offert de donner aussi « gratuitement les plantes qui manqueraient et qui seraient en « leur possession !... (D'unanimes bravos applaudissent à cet acte « de désintéressement des jardiniers de Reims.) »

(3) Étienne Saubinet (1792-1869). — *Catalogue des plantes du département de la Marne.* (*Annuaire de la Marne*, années 1835, 1838, 1840, 1842 et 1843.)

J. Chalette. *Précis de la Statistique générale du département de la Marne.* 1844. v. p. 67 : *Liste des principales Cryptogames trouvées dans le département de la Marne par MM. Saubinet et Remy fils.*

Ét. Saubinet. *Notice sur les Champignons trouvés aux environs de Reims avec indication des espèces comestibles ou vénéneuses.* (*Annales de l'Acad.*, t. Ier, p. 189.)

Ét. Saubinet. *Notice sur les Mousses et les Fougères des environs de Reims.* (*Annales de l'Acad.*, t. II, p. 195.)

Ét. Saubinet. *Rapport sur la maladie de la vigne en 1852 (Oïdium).* (*Trav. de l'Acad.*, t. XVIII, p 10.)

La Bibliothèque de la Ville de Reims possède (fonds Saubinet) le Catalogue manuscrit de l'herbier de Charles Saubinet ; on y a adjoint deux planches extraites des travaux de Jules Remy et représentant des plantes nouvelles dédiées à Ét. Saubinet :

Saubinetia Heliantoides (*Historia de Chile*, Botanica Fanerogamia, n° 49), et

Parmelia Saubinetii. (*Annales des Sc. natur.*, Botanique, t. VI, 2 série, pl. IX.)

Enfin, l'herbier d'Ét. Saubinet renferme un assez grand nombre de plantes provenant de l'herbier Charpentier et récoltées au jardin Noël.

Digitized by Google

(4) De Belly de Bussy (1776-1866). — *Liste de quelques plantes rares de l'arrondissement de Reims et nomenclature du genre « Hieracium »*. (*Trav. de l'Acad.*, t. III, p. 407.)

(5) Jules Remy — *Aperçu sur la botanique du département de la Marne* dans CHALETTE. (*Loc. cit.*)

Considérations générales sur la végétation du département de la Marne. (Congrès scientif. de France, 13e session tenue à Reims en 1845.)

(6) Maldan (1807-1881). Professeur de matière médicale et de thérapeutique, puis professeur d'histoire naturelle et directeur (1864-1881) de l'École de Médecine. Conseiller municipal.

(7) Aubriot de Noirefontaine (1802-1879). Receveur des Hospices.

Catalogue des mollusques vivants du département de la Marne, dressé sur les notes de Arnould. (*Trav. de l'Acad.*, t. III, p. 184.)

Catalogue des coquilles marines, terrestres et fluviatiles offertes à l'Académie en 1845. (*Trav. de l'Acad.*, *id.*)

Indépendamment des coquilles offertes à l'Académie, Aubriot avait réuni une importante collection de minéraux et de fossiles qui, après sa mort, fut léguée par sa famille au Musée organisé par la Société d'Histoire naturelle. (*Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Reims*, procès-verbal de la séance du 14 mai 1879.)

(8) De Saint-Marceaux. Maire de Reims de 1835 à 1838 et de 1841 à 1845, mort en 1870.

Silex taillés trouvés à Quincy-sous-le-Mont. (*Revue archéologique*, 1862.)

Lettre à M. G. Cotteau au sujet des mêmes silex. (*Id.*, 1863.)

CHALETTE a utilisé (*loc. cit.*, p. 69), pour son *Essai sur la statistique du règne animal dans le département de la Marne*, la liste des insectes recueillis par de Saint-Marceaux aux environs de Reims. Enfin, de Saint-Marceaux était en relation avec le paléontologiste Deshayes, qui lui a dédié plusieurs espèces nouvelles des sables de Châlons-sur-Vesle : *Patella Marceauxi* et *Gladius Marceauxi*.

(9) Houzeau-Muiron (1801-1844). — *Projet de souscription pour une entreprise de sondage à Rheims*, chez E. Luton, 1833.

Digitized by Google

Fabrication du gaz éclairant au moyen des eaux de savon des fabriques. (*Annales de chimie et de physique*, t. IV, 3e série, 1842.)

(10) P -A. Dérodé-Géruzez.— *Souscription pour la recherche des houillères et le sondage des puits artésiens*, proposée à ses concitoyens par P.-A. Dérodé, membre du Conseil municipal (1830).

Observations sur les gisements de houille présumés dans la vallée de Nauron, présentées au Congrès scientifique de France séant à Rheims en septembre 1845, par P.-A. Dérodé.

(11) Édouard de Brimont. — *Session extraordinaire de la Société géologique de France en 1849.* (*Bull. de la Soc. géol. de France, 1849.*)

(12) Natalis Rondot (1821-1900). — *Étude géologique du pays de Reims.* (*Annales de l'Acad.*, t. Ier, pp. 209 et 457.)

Consulter : H. Jadart. *Excursion en Champagne*, par Natalis Rondot. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CXII.)

(13) Prosper Tarbé (1809-1871). Membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Consulter : L. Demaison. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques de France. Départements*, t. XXXIX *bis*, Reims. Collection P. Tarbé.

Une partie des vitrines du Muséum existe encore actuellement à l'École de Médecine, et l'une d'elles porte l'inscription suivante : *dedit* P. Tarbé, *1854*. Les autres vitrines, avec la majeure partie des collections paléontologiques, ont été transportées récemment au Musée de la Société d'étude des Sciences naturelles, actuellement installé au Lycée de Garçons. En 1892, il fallut jeter la presque totalité des oiseaux et mammifères couverts de moisissures, et il ne reste guère de l'ancien Muséum que les collections de roches et de minéraux.

(14) E. Maumené (1818-1898). Docteur ès sciences, lauréat de l'Institut, titulaire de la Chaire municipale de physique et chimie de Reims de 1848 à 1861, puis professeur à l'Université libre de Lyon.

La liste de ses travaux se trouve dans la revue l'*Œnophile* de novembre 1895, publiée à Bordeaux.

Digitized by Google

Consulter dans la même revue de mars 1898 une notice nécrologique signée *Frantz-Malvezin*.

Ses publications concernant la région ont été insérées dans les *Travaux de l'Académie* de 1849 à 1861 ; voir au t. C, p. 160, la liste complète.

(15) F. Rohart. Elève de Bergounhioux, chimiste et industriel, mort en 1889.

Après avoir pratiqué la brasserie et publié même en 1848 un *Traité de la fabrication de la bière*, il s'occupa plus spécialement de la production des engrais organiques. Indépendamment de son usine d'Aubervilliers, il avait installé en Norwège, aux îles Lofoden, une fabrique de guano de poisson qui, dès l'année 1863, pouvait livrer par mois 100.000 kilogr. de produits. Doué d'une activité infatigable, d'un tempérament de lutteur, il dirigea pendant six années, de 1860 à 1865, l'*Annuaire des engrais et des amendements* qui rendit les plus grands services à l'agriculture ; on lui doit aussi un *Guide de la fabrication économique des engrais*, ouvrage original bien caractérisé par ces quelques mots extraits de l'Avertissement : « J'ai eu à honneur d'éviter de faire un livre avec « d'autres livres, comme cela se pratique un peu trop aujourd'hui. »

Il était en relations suivies avec les agronomes de l'époque : Girardin, de Rouen ; Bobierre, de Nantes ; Isidore Pierre, de Caen ; Malaguti et enfin Barral.

(16) Leconte aîné, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Moyens de reconnaître la falsification du vinaigre. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. Ier, p. 326.)

(17) Grandval père. Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

De quelques produits pharmaceutiques, alimentaires et industriels, obtenus dans le vide au moyen d'un nouvel appareil. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XIII, p. 92.)

(18) A. Péron. Intendant militaire (1834-1908), Président de la Société géologique de France en 1905 ; Président de la Section de géologie au Congrès de Reims de l'Association française en 1907. Ses importantes collections de paléontologie ont été léguées partie à la Sorbonne, partie au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Digitized by Google

Parmi ses nombreuses publications nous signalerons uniquement celles qui concernent la région :

Aperçu sur la formation géologique qu'on peut observer dans les environs de Reims. Terrains secondaires. (Notices sur Reims et ses environs, rédigées à l'occasion du Congrès de l'Association française, 1880.)

Sur une coupe de la Montagne de Reims au-dessus du tunnel de Rilly. (Assoc. franç., Congrès de Reims, 1880.)

Sur l'origine des cours d'eau de la Champagne septentrionale. (*Id.*)

Notes pour servir à l'histoire du terrain de craie. (*Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, 1887.)

(19) Dr Henri Jolicœur (1839-1895). — Consulter la notice qui lui a été consacrée par Ad. Bellevoye dans le *Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims*, t. IV, 1895 ; on y trouvera la bibliographie complète de ses travaux.

(20) Dr Victor Lemoine (1837-1897). — Voir : Albert Gaudry. *Note sur les travaux scientifiques de Victor Lemoine* avec bibliographie. (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 1898.)

(21) Aumonier et Eck — *Notice sur la constitution géologique de la Montagne de Berru.* (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. LI, p. 90.)

(22) J.-A. Cordier (1866-1906). Professeur à l'École de Médecine et directeur du Laboratoire de bactériologie. Pharmacien supérieur, docteur de l'Université de Paris.

Recherches sur l'Anatomie comparée de l'estomac des Ruminants. (*Ann. des Sc. natur.*, Zoologie, 1894.)

Sur l'estomac du Cerf de David (C. R. de la Soc. philomatique 1895.)

Sur un procédé de délimitation des régions glandulaires dans la muqueuse du tube digestif. (*Id.*, 1894.)

Quelques remarques sur l'anatomie comparée de l'estomac des kanguroos. (*Id.*, 1894.)

Sur un procédé de recherche des particules solides en suspension dans les liquides. (En collaboration avec M. Lajoux.) *Union médicale du Nord-Est*, 1895.

Sur quelques expériences relatives à la conservation des germes pathogènes dans les eaux d'égouts de la Ville de Reims. (*Id.*, 1897.)

Digitized by Google

Remarques sur la préparation du baume de Canada employé en micrographie. (*Id.*, 1897.)

Observations sur le Chondrostoma nasus. (*Id.*, 1898.)

Observations sur le séro-diagnostic de la fièvre typhoïde. (*Id.*, 1898.)

L'état actuel de l'industrie des vins de Champagne. (*Rev. génér. des Sciences*, février 1899.)

Étude sur la seconde fermentation des vins de Champagne. (*Revue de Viticulture*, 1899.)

Recherches sur les levures du vignoble de Champagne. (Thèse de doctorat d'Université, 1900.)

Observations sur les épidémies de souris en Champagne. (*Trav. de l'Acad. de Reims*, t. CIX.)

Contribution à la biologie des eaux. (*Id.*, t. CIX.)

Observations biologiques sur les vendanges de 1901 en Champagne. (*Trav. de l'Acad. nat. de Reims*, t. CXI.)

Nouvelles recherches sur la fermentation seconde des vins de Champagne. (*Id.*, t. CXIII.)

Les maladies microbiennes des vins blancs d'origine champenoise. (*Id.*, t. CXIX.)

Observations biologiques sur la mousse naturelle des vins blancs. (*Id.*, t. CXIX.)

(23) Adolphe Tuniot. Fondateur et Président de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims, mort en 1902.

Calendrier lépidoptérologique. (*Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Reims*, 1re année 1877, et 2e année 1878.)

Discours d'ouverture prononcé à la première séance de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims. (*Bullet. de la Soc.*, t. Ier, p. 14, 1891.)

Monstruosités et déformations chez les Mollusques. (*Id.*, p. 46.)

Compte rendu géologique de l'excursion de Boursault. (*Id.*, p. 92.)

Compte rendu des travaux de l'année. (*Id.*, t. II., p. 9, 1892.)

Compte rendu de l'excursion de Courcelles-Saint-Brice. (*Id.*, p. 25)

Compte rendu de l'excursion de Germaine. (*Id.*, p. 48.)

Compte rendu des travaux de l'année. (*Id.*, t. III, p. 3, 1893.)

A propos d'une petite pharmacie de ménage ; causerie sur les Curculionides et en particulier sur la Calandre du Blé. (*Id.* p., 20.)

Comptes rendus géologiques des excursions de Jonchery-Sapicourt, Châlons-sur-Vesle (p. 68), *Pévy* (p. 74) et *Fleury-la-Rivière.* (*Id.*)

Digitized by Google

Note sur la Sésie du Framboisier. (*Id.*, p. 85.)

Note sur un Ptérophore de la Gentiane. (*Id.*, p. 116.)

La Truffe en Champagne. (*Id.*, t. IV, p. 49, 1894.)

Rapport sur les travaux de la Société en 1893. (*Id.*, p. 75.)

Comptes rendus sommaires des excursions en 1894 et 1895 à Gueux, Cuise-la-Motte, Cumières, Rilly-la-Montagne, Germaine, Draize, Châlons-sur-Vesle, Damery. (*Id.*, p. 85.)

Note sur le Carpocapsa saltitans. (*Id.*, p. 109.)

Excursion sur les Promenades de Reims. (*Id.*, t. V, 1896.)

Compte rendu de l'excursion de Bouilly. (*Id.*, t. VI, 1897.)

Recherche et préparation des mollusques terrestres et fluviatiles. (*Id.*, t. VII, 1898.)

Note sur l'Ephestia Kuehniella. (*Id.*, t. IX, 1900.)

Liste des fossiles trouvés à Vrigny. (*Id.*)

Comptes rendus des excursions de Chamery et d'Avize. (*Id.*, t. X, 1901.)

Sur un nouveau gisement fossilifère de la Marne. (*Id.*, t. XI, 1902.)

(24) Léon Géneau de Lamarlière (1865-1903). Chargé du Cours d'histoire naturelle à l'Ecole de Médecine de Reims, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut.

Consulter : J. Laurent. *La vie et les travaux scientifiques de Géneau de Lamarlière (Union médicale du Nord-Est* et *Bulletin de la Soc. d'étude des Sciences nat. de Reims*, 1903) avec bibliographie de ses travaux.

(25) Adolphe Bellevoye (1830-1909). Trésorier puis Président de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims, membre de la Société entomologique de France.

Voir dans le *Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims*, les notices nécrologiques qui lui ont été consacrées par MM. Louis Demaison et Louis Pistat. (T. XVIII, 1909.)

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

pendant l'année 1912-1913

par M. Henri JADART, secrétaire général

Messieurs,

Au début de ce compte rendu des travaux de l'année, se dressent en face de nous les figures très chères des quatre membres titulaires, MM. Pol Marguet, Henri Lucas, Maillet-Valser et Paul Douce, que nous avons perdus inopinément et cruellement : elles jettent comme un voile de deuil sur cette séance publique habituellement si joyeuse. Saluons leur mémoire d'un légitime hommage de gratitude en retour de la fidélité qu'ils nous ont tous témoignée jusqu'à la fin et de la haute munificence dont nous sommes redevables à l'un d'eux.

Mais n'oublions pas que leur vie laborieuse nous donne l'exemple du travail et poursuivons le sillon qu'ils ont commencé avec nous. Nous n'avons pas déchu. Plus de trente communications ont rempli nos séances ordinaires et vingt-deux d'entre elles seront publiées dans nos mémoires ou dans des revues dont nous ne jalousons pas la bonne fortune. Je ne compte pas les rapports sur les concours qui nous charmeront

Digitized by Google

tout à l'heure, ni les rapports oraux sur quelques-uns des ouvrages qui nous sont adressés en si grand nombre. Parlons seulement des œuvres personnelles.

SCIENCES

Pour ce domaine si vaste, une invitation particulière et pressante nous fut adressée par notre président en inaugurant ses fonctions et l'on a répondu à cet appel bien légitime.

Notre président a ouvert la voie en nous rendant compte très impartialement du Congrès d'électroculture tenu à Reims à l'automne dernier[1], et en nous parlant de l'Industrie lainière, de ses progrès, de sa décadence et des remèdes à y apporter, à propos de l'ouvrage de M. Émile Lefèvre sur la Laine.

M. le Dr Henrot nous a entretenus lui aussi de l'Électroculture, puis de la Transfusion du sang, mais il a surtout insisté dans un Congrès sur la Crise de l'apprentissage et sur les moyens de la conjurer en améliorant les conditions du travail et la moralité du jeune âge.

La suite de l'histoire des bésicles et la présentation d'anachronismes toujours fidèlement reproduits d'après les types originaux, revenaient de droit à M. le Dr Bourgeois, dont la poursuite du même sujet forme déjà un ensemble très remarquable dans nos mémoires.

La principale communication scientifique de l'année nous vint du savant le plus expert, de l'inventeur lui-même d'un système de Micromanomètre, le très regretté

[1] *Autour du premier Congrès international d'électroculture (à Reims)*, par J. Laurent, dans le *Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims*, t. XXI, 1912, pp. 34-51.

Digitized by Google

professeur de physique du Lycée, M Aimé Henry, à peine entré dans les rangs de nos correspondants et disparu en un instant à l'apogée de sa carrière. La séance entière lui avait été réservée, ses expériences réussirent à souhait : nous ne pouvons qu'adresser aujourd'hui nos félicitations à sa mémoire ! Heureusement il avait consigné ses observations par écrit, en une note que nous publierons avec une gratitude mêlée à tant de regrets.

M. Van Biéma, professeur de philosophie au Lycée, nous a payé sa dette d'élection par un entretien de haute portée sur les premiers médecins grecs. Il n'a pas remis cette causerie par écrit, mais il a bien voulu m'en transmettre la substance que je reproduis dans son texte avec reconnaissance :

« Dans sa communication du 9 mai 1913, M. van Biéma a mis en lumière d'abord les rapports des *premiers médecins grecs* avec les philosophes de leur temps, puis la noblesse et la pureté de leur morale professionnelle. Les médecins hippocratiques ne sont pas seulement les continuateurs des prêtres-médecins disciples d'Esculape, mais aussi des maîtres de gymnase qui soignaient les fractures, qui veillaient à mettre en belle forme les candidats aux concours, qui, lointains précurseurs de nos professeurs de gymnastique suédoise, voyaient parfois dans l'exercice de leur art la meilleure des médications. Mais cette double origine ne suffirait pas à expliquer le caractère scientifique de leurs travaux. M. van Biéma montre comment la tendance aux généralisations audacieuses née dans les écoles des philosophes physiciens s'unit au don naturel de l'observation des Grecs et comment

Digitized by Google

se forma une théorie de l'hypothèse vérifiable qui satisferait encore les exigences de nos savants contemporains. La médecine rendit d'ailleurs largement à la philosophie l'équivalent de ce qu'elle en avait reçu en fortifiant l'esprit critique naissant. Quant à la valeur morale des médecins du temps d'Hippocrate, il suffit pour s'en convaincre de lire leur serment. N'en retenons ici que ces belles paroles : « Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté... Dans quelque maison que j'entre, ce ne sera que pour l'utilité des malades, je me préserverai de tout méfait volontaire et corrupteur... je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué. »

BELLES-LETTRES

L'an dernier, l'Académie émit un vœu en faveur de la culture classique et des études littéraires : elle négligea néanmoins ces études cette année dans son sein. Ce sera une revanche à prendre l'an prochain, notre président ne s'y opposerait pas.

Le seul acte en faveur des Belles-Lettres a été, sur la demande d'un Comité de Château-Thierry, le vote d'une subvention en faveur de la conservation de la maison d'un poète, et quel poète ! Jean de La Fontaine, ami de la cité rémoise, ami de Maucroix dont il fut fréquemment l'hôte ici et le confident en tous lieux.

HISTOIRE

Les travaux historiques ont abondé, et je n'aurai qu'à en citer les titres et les auteurs pour raviver l'impression agréable que vous en avez ressentie.

Digitized by Google

Ce qu'était un village au moyen âge, dans ses rapports avec une seigneurie ecclésiastique, l'abbaye de Saint-Remi, M. Gaston Robert vous l'a montré en ce qui concerne Villers-Allerand, à l'aide des chartes de nos archives.

Ce que furent les sacres, comme cérémonial et aussi comme épisodes caractéristiques, vous l'avez appris, pour ceux de Henri II, de Louis XIV et de Louis XV, d'après des récits contemporains que vous ont déroulés MM. Krafft, Jadart et Pol Gosset. Des relations italiennes donnaient l'esquisse des deux premiers : elles nous furent traduites, l'une par M. Krafft, l'autre par M. Adrien Brocard ; et pour le troisième sacre, c'est le journal d'un bourgeois de Strasbourg qui en a signalé d'intéressantes particularités, d'après la publication qu'en avait faite M. Rod. Reuss dans la *Revue alsacienne illustrée*.

Aux jours troublés de la Ligue, des manifestations religieuses et politiques eurent lieu à travers les villes et les campagnes : c'étaient les Processions blanches qui provoquaient les foules à ces rendez-vous populaires et mettaient en mouvement ces longs cortèges dont M. l'abbé Haudecœur vous a retracé le tableau.

Un siècle plus tard se produisirent d'autres scènes plus intimes, non moins impressionnantes pour l'étude de la conscience religieuse, c'était le tour des abjurations provoquées par les rigueurs de la révocation de l'Édit de Nantes. M. le Dr Albert Bernard, membre correspondant à Landres, nous a exposé ce qu'elles avaient été au prêche d'Imécourt, peu nombreuses d'après ses recherches sur les registres, parce que la majeure partie des réformés de ces pays allèrent se réfugier à Sedan.

La numismatique, cette utile science auxiliaire de

Digitized by Google

l'histoire, est un peu délaissée à Reims ; c'est à M. Émile Bosse, membre correspondant à Château-Porcien, que nous devons la description d'une trouvaille de monnaies du moyen âge qui se fit dans la garenne de Roberchamp (Aisne) en 1874, et d'autres pièces mises au jour dans les environs.

La sigillographie confine à la numismatique, et c'est de M. l'abbé Midoux, un correspondant improvisé à Fismes, que nous avons reçu une étude sur le célèbre sceau de cette ville au moyen âge ; la matrice se trouve maintenant à Berlin, sans doute depuis 1814 ; on en reproduisit les figures sur les armoiries actuelles de Fismes qui viennent d'être sculptées à la façade du nouvel hôtel de ville.

Le même érudit chercheur nous procurait aussi la description d'un curieux petit manuscrit en sa possession, provenant de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims et contenant ses annales rédigées au XVIIe siècle.

De Châlons, d'autres fidèles correspondants nous ont réservé d'intéressantes communications : M. Guillemot, ses recherches si pittoresques et piquantes sur les Vieux moulins de Champagne qui disparaissent tour à tour, et sur le Petit Pin de Champagne qui s'étend, au contraire, à profusion sur tous nos terroirs.

M. Berland nous a confirmé par un document authentique la sûreté de notre conclusion de l'an dernier, à savoir que la cathédrale de Reims n'avait pas été mise en vente sous la Révolution, malgré la mention erronée de quelques journaux.

Il était réservé à M. Ernest Fréville de nous ramener à notre époque en nous présentant sur des faits contemporains les plus judicieux aperçus, les plus vivants puisqu'ils sont les récits d'un témoin, nous

Digitized by Google

dirions même d'un acteur, *quorum pars magna fuit*, à savoir :

Deux audiences impériales, l'une du sultan du Maroc, l'autre du sultan de Constantinople, et *De Thérapia à Brousse*, voyage charmant pour un diplomate en compagnie de M. et Mme Raymond Poincaré [1]. Pareille bonne fortune n'échoit pas à tout le monde et nous en félicitons le président actuel du Comité de l'Alliance française à Reims, succédant en ce poste d'honneur à notre regretté confrère, M. Paul Douce.

S'inspirant aussi des impressions d'un récent voyage à Avignon, M. l'abbé Charles nous en a dépeint le site, la beauté, le caractère de ses monuments grandioses, le Château des Papes surtout, dont il a retracé le sort et la restauration actuelle.

ARCHÉOLOGIE

Il est de nos concitoyens qui croient notre Académie uniquement vouée à l'Archéologie et la qualifieraient volontiers à cette occasion de vieillotte, ce qui lui donnerait encore un rôle utile dans une vieille cité de France, mais elle est plutôt en baisse de ce côté, peut-être à raison de la naissance de sa jeune émule, la Société des Amis du Vieux Reims.

Quatre communications seulement nous sont venues de ce côté, et l'une d'elles précisément au sujet de la Société archéologique champenoise, fondée à Reims en 1906 et poursuivant depuis une tâche utile, répondant à des besoins urgents, comme nous l'a démontré

[1] Lecture publiée dans la *Nouvelle Revue*, 25 mai 1913.

Digitized by Google

M. Georges Boussinesq, membre correspondant, dans son discours de bienvenue à nos séances. Mais non content d'établir les titres de cette société à l'estime générale, notre jeune confrère a tracé en quelque sorte l'histoire de l'archéologie à Reims depuis le début du XIXe siècle, rendant justice à chaque effort tenté pour la découverte et l'étude de l'antiquité locale depuis les époques primitives jusqu'à la fin du moyen âge. Ce tableau, que nous publions avec reconnaissance, mérite à son auteur, en premier lieu, la gratitude de tous les membres de l'Académie.

C'est donc bien une chose à la mode que la science des antiquités, n'en déplaise aux esprits superficiels trop enclins aux choses du présent, et même la curiosité populaire s'éveille quelquefois très ardente au sujet de découvertes gallo-romaines, comme je l'ai vu, à l'automne dernier, en face des débris de sculptures mis au jour par la charrue au bord de la voie romaine de Reims à Bavay, près de Roberchamp (Aisne). Ces restes d'un temple rustique ont été donnés au Musée lapidaire de Reims par M. Vignier, directeur des Sucreries de Saint-Germainmont : ils viennent d'y être étudiés et seront reproduits par le commandant Espérandieu dans le *Recueil général des Bas-Reliefs de la Gaule Romaine*.

Il y aurait ingratitude à ne pas signaler l'apparition des deux volumes du Congrès archéologique de Reims en 1911. Il a fallu deux années pour les produire, sous la direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dans cette ampleur de descriptions et d'illustrations qui en font un recueil incomparable de précision et d'étendue pour

Digitized by Google

tous les monuments notables de la contrée. C'est un cadeau magnifique[1].

Une page sur les architectes et maçons de la cathédrale de Reims, détachée par M. Louis Demaison de ce qu'il a composé pour cet ouvrage, vous a donné une idée de la valeur de ces travaux si neufs, si réfléchis, si bien documentés. Votre secrétaire général vous a appris que les noms de ces architectes de Notre-Dame venaient, comme conséquence précisément, d'être gravés sur la muraille de leur merveilleux édifice. Ce n'était qu'une justice tardive en réparation de la destruction du labyrinthe, si malencontreusement anéanti vers la fin du XVIIIe siècle et qu'il était impossible de rétablir en son entier.

BEAUX-ARTS

L'étude des Beaux-Arts confine sur bien des points avec l'étude des monuments qu'ils décorent si noblement. Tel est le cas du nouvel ouvrage de Mme Godbillon, née Sartor, sur les Tapisseries, Toiles peintes et Toiles brodées de Reims, qui sont si bien distribuées, chacune pour leur part, entre nos églises et notre nouveau Musée des Beaux-Arts. L'auteur a gratifié l'Académie d'un exemplaire de son livre en pleine reliure et vous en avez apprécié le contenu avant même que notre confrère, M. le Dr Gaube, ait eu le temps de nous lire le compte rendu qu'il nous avait promis.

[1] M. Lefèvre-Pontalis nous écrivait : « Les deux volumes du Congrès de Reims coûtent 17.000 francs à notre Société. Nous ne pourrons pas renouveler une pareille dépense, mais la Champagne, le Soissonnais et le Laonnais valaient la peine de laisser un souvenir durable dans nos Annales. » (6 juin 1913.)

Digitized by Google

Le classement comme monuments historiques des édifices et des œuvres d'art qu'ils contiennent est une des grandes préoccupations de l'heure présente. Il s'agit, en effet, de conserver à la France son patrimoine séculaire dans l'ordre historique, aussi bien que dans l'art, dans le respect des plus glorieux comme des plus humbles souvenirs. Votre secrétaire général, avec le concours de M. Marcou, inspecteur général des monuments historiques, vous a offert le tableau de ce qui est fait et à faire à cet égard dans notre ville et son arrondissement. Hier encore, j'étais témoin du charme de ces vieilles choses en contemplant, dans l'église de Marfaux, une douzaine de ces vieux saints de bois ou de pierre, du moyen âge ou de la Renaissance, intacts ou mutilés, toujours vivants et pleins de grâce dans leur abandon.

Une vieille gravure, un vieux portrait, c'est aussi une chose sacrée, et M. le Dr Pol Gosset a eu le bonheur d'en sauver un, perdu dans un carton de la bibliothèque du commandant Simon à Fismes, un portrait de Henri Coquebert, lieutenant des habitants de Reims, dessiné par Clermont, gravé par la fille de cet artiste en 1768, œuvre inconnue jusqu'ici et qui est venue enrichir le fonds rémois de notre Bibliothèque publique.

C'est par centaines que M. Louis Guédet a collectionné des portraits, mais des portraits *sui generis*, des caricatures de l'époque terrible, de la guerre et de la commune 1870-71 ; il en a recueilli sous tous les aspects, grotesques ou lugubres, et tous ont défilé devant nous comme dans une revue fantastique. L'aperçu de cette collection historique est imprimé dans nos mémoires avec quelques spécimens dont on pardonnera le réalisme.

Digitized by Google

Enfin, pour couronner nos articles de Beaux-Arts, M. Ernest Kalas a récapitulé l'œuvre de M. René de Saint-Marceaux au moment où il était promu commandeur de la Légion d'Honneur. Ce sera notre manière de féliciter notre éminent compatriote, membre honoraire de la Compagnie, que de mettre au jour cette revue de ses hautes productions comme de ses essais à ses débuts. M. Kalas a recueilli de précieux renseignements sur une carrière qui nous honore depuis le Lycée de Reims jusqu'à l'Institut.

Un autre de nos confrères a été également promu dans la Légion d'Honneur : M. le Dr A. Bourgeois a été nommé officier pour services rendus dans le corps sanitaire de l'armée, nous l'en avons cordialement félicité.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS

Vous vous serez aperçus que nos membres correspondants ont fourni à nos séances plusieurs lectures ; ils y ont apporté aussi beaucoup de volumes, de brochures, de simples plaquettes dont nous sommes fiers de publier la liste.

M. Paul Collinet, professeur à l'Université de Lille, nous a offert le t. I d'un ouvrage de haute valeur : *Le Caractère oriental de l'Œuvre législative de Justinien*[1] ; citons seulement les noms des autres correspondants dont on trouvera plus loin le titre des publications : M. le professeur Landouzy, M. le colonel Fleury, M. le général de Piépape, M. Héron de

[1] Récompensé de partie du prix Saintour par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 5 juin 1913.

Digitized by Google

Villefosse, membre de l'Institut, M. Georges Blondel, M. Ernest Jovy, M. Louis Régnier, M. Albert Baudon, M. Henry Rouy, M. Auguste Philippoteaux, M. le capitaine Maitrot, M. E. Schmit, M. l'abbé Bouchez, M. Laplatte, M. le docteur E. Luton, M. Georges Ducrocq, M. Émile Bosse, M. l'abbé Prévost, M. Arsène Thévenot, M. Émile Amet, M. le baron de Plancy, M. Maurice Renard, M. Frédéric Henriet et M. Louis Brouillon.

D'autres ouvrages nous sont venus de nos membres titulaires et honoraires ; ils me permettront de ne pas répéter leurs noms publiés plus loin, espérant d'ailleurs bientôt mettre toutes ces œuvres de collaboration au service du public.

NÉCROLOGIE

Nous revenons, Messieurs, en terminant la revue annuelle, au nécrologe qui en attristait le début, et nous voudrions d'un mot caractériser les hommes distingués, les rémois dévoués à leur patrie qui ont fini parmi nous leur tâche cette année.

Le premier qui nous quitta depuis la dernière séance publique fut un membre honoraire longtemps résidant à Reims, notre ancien président, Mgr Cauly, vicaire général, ancien aumônier du Lycée, l'historien du Collège des Bons-Enfants, qui méritait à ces titres un hommage particulier sur sa tombe. Nous lui avons payé cette dette de gratitude sur sa terre natale, à Saint-Étienne-à-Arne, où il s'était récemment retiré avec une abnégation et une simplicité qui honorent grandement sa mémoire.

Digitized by Google

Ce fut ensuite le tour de l'un de nos plus jeunes confrères qui nous réservait un avenir plein de promesses par ses dons innés dans les sciences et les lettres. M. Pol Marguet fut arraché à ses devoirs de famille et aux plus fidèles amitiés par un accident brutal qui nous consterna tous. Ancien élève de l'École Centrale, vice-président du Comice agricole, agriculteur et viticulteur, aucun éloge n'était au-dessus de sa capacité à gérer une grande fortune foncière et mieux encore à faire le bien autour de lui sous toutes les formes. Il a rempli du moins l'essentiel de sa tâche ici-bas en donnant l'exemple du travail et d'une activité féconde.

Depuis dix ans, M. Henri Lucas était le familier de nos séances et de nos réunions amicales, et nous espérions prolonger sa vieillesse, mais il disparut bien rapidement aussi. Administrateur zélé de l'Orphelinat de Bethléem, ami des arts, bibliophile jouissant d'un choix exquis de beaux livres et de reliures historiques, il aurait pu borner là ses aspirations. Il voulut user à un degré plus haut des biens que la fortune lui avait départis, en désignant au delà de la tombe les œuvres de charité et de bienfaisance qu'il féconderait, les institutions utiles qu'il enrichirait, et son cœur jugea la nôtre digne de cette faveur dans une haute mesure. Mieux qu'un éloge funèbre, notre reconnaissance évoque en ce jour cette largesse à une Société peu habituée jusqu'ici à une générosité si prévoyante et si affectueuse. L'emploi que nous en ferons justifiera son choix, honorera sa mémoire, perpétuera son nom à nos concours annuels.

Nous avons compté dans nos rangs M. Maillet-Valser presque jusqu'à l'extrême vieillesse. Il s'est éteint

Digitized by Google

un soir sans souffrances. Bien qu'il n'ait pas participé activement à nos entreprises, il tint à honneur d'être et de rester membre de l'Académie. Son activité avait été si large, si bienfaisante sur tant d'autres terrains, qu'il nous honorait grandement par son seul nom. A l'Administration municipale, à l'Administration des Hospices, au Lycée, à la Société des Amis des Arts, à l'École régionale des Arts industriels, il avait fait preuve d'un talent d'organisation qui n'avait d'égal que son heureuse réussite en toutes choses. Rapprochant son dévouement aux Beaux-Arts de celui de M. Adolphe Dauphinot, qui fut aussi des nôtres, nous les honorons tous deux comme un idéal de bons citoyens et de bienfaiteurs des arts.

En même temps, M. Paul Douce, ancien président de l'Académie, succombait presque subitement aussi, enlevé à une activité généreuse et persévérante qui s'était manifestée durant toute sa vie, en dehors de ses fonctions de notaire, pour de nobles et justes causes. Elles nous sont présentes et nous touchent au fond de l'âme : l'érection de la statue de Jeanne d'Arc à Reims, l'Alliance française, l'Hospitalité de nuit, le cours d'Histoire locale, etc. Au deuil qu'occasionnait une semblable perte, la voix de notre président répondit, en notre nom, par une très vivante biographie lue en séance et qui fut offerte à sa famille et à tant d'amis inconsolables.

Deux membres correspondants nous furent aussi enlevés, l'un déjà nommé avec l'expression de tous nos regrets et de notre haute estime pour sa participation à nos travaux aussitôt son élection, M. Aimé Henry qui tenait une place prépondérante au Lycée dans l'ensei-

Digitized by Google

gnement scientifique[1] ; et l'autre, M. Edmond Garnier, juge d'instruction au tribunal de Charleville, rémois d'origine et fidèlement associé à tout ce qui touchait aux études d'histoire locale dans la région.

Un troisième correspondant vient de mourir : M. le chanoine Lucot, archiprêtre de la cathédrale de Châlons, auteur d'intéressantes études sur les vitraux de ce monument et sur le prieuré de Binson[2].

ÉLECTIONS

Pour combler les vides de cette série de membres disparus, il fallut recourir à deux élections, comme le permet notre règlement (art. 17), et six membres titulaires furent élus successivement : M. Gaston Robert, archiviste paléographe, archiviste de la ville, M. le marquis de Polignac, M. E. Van Biéma, professeur de philosophie au Lycée, M. Émile Wenz, M. le Dr Langlet, directeur de l'École de Médecine, maire de Reims, et M. Léon Chavalliaud, l'artiste statuaire rémois, depuis longtemps notre correspondant.

Nous remercions nos honorables concitoyens d'avoir bien voulu accepter ce vote avec une bienveillance qui nous assure un précieux concours.

L'Académie a élu aussi deux membres honoraires, elle espère les voir lui continuer l'envoi de leurs travaux historiques auxquels elle attache le plus grand

[1] Discours prononcés sur sa tombe par MM. J. Laurent et le Dr Téchoueyres, membres de l'Académie, dans l'*Union médicale du Nord-Est*, 30 mars 1913, pp. 76 et 78.

[2] Nécrologie de M. le chanoine Lucot dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 21 juin 1912, p. 291.

Digitized by Google

prix : M. Louis Bossu, procureur de la République à Reims, et M. Albert Cans, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Hoche, à Versailles, précédemment à celui de Reims.

Les membres correspondants, lauréats de précédents concours ou notabilités scientifiques et littéraires des villes voisines, sont d'excellentes recrues à rattacher à nos travaux. Vous avez nommé à ce titre : M. Jules Matot, président de l'Union photographique, à Reims ; — M. Aimé Henry, si tôt ravi à notre choix ; — M. le Dr Albert Bernard, à Landres ; — M. Émile Bosse, receveur des domaines, à Château-Porcien ; — M. le Dr Georges Bourgeois, à Fumay ; — M. le capitaine Maitrot, membre de l'Académie d'Hippone, à Bône ; — et M. le comte de Plancy, à Plancy (Aube), qui ont bien voulu tous ratifier nos suffrages par une collaboration immédiate.

Enfin, Messieurs, proclamons un nouveau membre de l'Institut, où a été élu membre libre de l'Académie des Sciences M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine, notre confrère honoraire, et surtout notre bien dévoué et éminent compatriote, vers lequel se sont portées nos félicitations les plus sincères.

Félicitons aussi notre confrère M. Henri Lajoux, ancien pharmacien de l'Hôtel-Dieu, qui vient d'être élu correspondant de l'Académie de Médecine.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Par M. GASTON ROBERT, membre titulaire [1]

MESSIEURS,

« Les rapporteurs des précédents Concours d'histoire ont souvent déploré le petit nombre des concurrents. Je n'exprimerai pas le même regret. La Commission d'histoire n'a pas eu à examiner moins de dix mémoires pour le Concours de 1913. Le sujet proposé par l'Académie, qui était l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, n'a tenté aucun des concurrents. Les monographies de communes sont au nombre de cinq, auxquelles on peut joindre une notice sur les communes du canton de Verzy. Quatre mémoires sont relatifs à divers sujets d'archéologie préhistorique, d'histoire du droit, ou d'histoire proprement dite.

Œuvres d'amateurs qui se recrutent toujours dans les mêmes milieux, et travaillent suivant les mêmes procédés, les monographies communales appellent

[1] La Commission du Concours était composée de M. le Président de l'Académie, du Secrétaire général et de MM. L. DEMAISON, le Dr GUELLIOT, l'abbé HAUDECŒUR, A. CHAMBERLAND, E. FRÉVILLE, le Dr GOSSET, G. ROBERT, membres titulaires.

Digitized by Google

certaines critiques, que je formulerai une fois pour toutes, avant d'apprécier les divers mémoires.

Les auteurs ne paraissent pas très fixés sur le plan à suivre, dont les grandes lignes sont pourtant les mêmes qu'en histoire générale. Ils répartissent certaines matières entre les différentes périodes de notre histoire, Ancien Régime, Révolution, époque contemporaine. Pour d'autres matières au contraire, ils rassemblent tous les faits depuis les origines jusqu'à nos jours. Il en résulte que l'on revient constamment sur ses pas ; la continuité de l'histoire est détruite, ainsi que la liaison entre les différents phénomènes qui caractérisent une époque.

Beaucoup ne semblent pas se douter que les divers chapitres ne sont pas indépendants les uns des autres, et qu'il n'est pas permis d'en intervertir l'ordre à volonté. Il est pourtant évident que la géologie et le climat expliqueront l'agriculture, et que les guerres privées ou étrangères influent sur le mouvement de la population et les faits économiques. D'où la nécessité de placer certains chapitres avant d'autres, et de marquer leur liaison.

Le plan est souvent défectueux aussi, parce que les auteurs distinguent malaisément des idées voisines. Dans des chapitres consacrés aux édifices communaux, on trouve par exemple des listes de curés, de maires ou d'instituteurs, mêlées à des détails sur la construction de l'église, de la mairie ou de l'école. Il saute aux yeux que ces listes seraient mieux placées dans les chapitres sur l'instruction publique, l'administration paroissiale ou communale.

La netteté du plan est souvent compromise par des hors-d'œuvre. Quand on écrit l'histoire d'un village de

Digitized by Google

la Marne, il est inutile de raconter le combat de Buzancy ou la campagne de Faidherbe, sous prétexte qu'un habitant de ce village y a pris part. Pour peu que des soldats originaires du pays aient assisté aux différentes guerres européennes ou coloniales, toute l'histoire générale serait ainsi déversée dans l'histoire locale. Si l'un des habitants s'est distingué par quelque fait d'armes, il suffira de le raconter brièvement, et ce au chapitre des biographies. Un autre auteur ne s'est pas contenté de donner la statistique agricole de sa commune et de décrire les procédés de culture employés : il nous inflige un petit cours d'agriculture et disserte pendant cinq pages sur la construction d'une citerne à purin. Ce souci d'instruire est très louable sans doute, mais parfaitement déplacé ici.

L'habitude d'insérer dans le texte des documents parfois très longs et disparates contribue encore au désordre. Les documents ne doivent être publiés que s'ils sont inédits ; ils doivent être rejetés en pièces justificatives, et les divers éléments en être utilisés aux chapitres qu'ils concernent.

Les références sont trop souvent insuffisantes ou absentes. Le lecteur reste sceptique devant une affirmation dont il ignore la source et dont par suite il ne peut apprécier la valeur. L'absence de références est parfois une tentative, généralement vaine, pour dissimuler des emprunts. L'indication des sources manifesterait l'étendue des recherches.

Les étymologies sont trop souvent biscornues, tirées d'auteurs étrangers à toute étude philologique. D'ailleurs il y a des cas où il faut savoir ignorer.

Les auteurs sont trop enclins aux considérations générales, qu'elles se réfèrent à l'histoire ou à tout

Digitized by Google

autre domaine. Outre qu'ils sortent ainsi de leur sujet, ils sont exposés à émettre des erreurs ou à rééditer des banalités. Le moindre fait précis et particulier au village ferait bien mieux notre affaire[1].

Dans les considérations générales les préférences politiques se manifestent beaucoup trop. Jugeant une époque avec les idées et les sentiments d'un autre temps, nos auteurs s'exposent à n'y rien comprendre. Fatalement aussi ils évoquent tous les traits favorables pour les époques sympathiques, et n'aperçoivent dans les autres que les mauvais côtés. Aucun des concurrents n'échappe complètement, dans un sens ou dans l'autre, à ces tendances apologétiques.

Le meilleur travail soumis à l'Académie est une *Monographie et notice historique sur le village de Tramery*. Ce n'est pas qu'il soit exempt des défauts que nous venons d'indiquer. Ainsi la notice historique est rejetée à la fin, alors qu'en bonne logique elle eût dû précéder la description de l'état actuel. Les incursions dans le domaine de l'histoire générale sont nombreuses et pas toujours heureuses[2]. La langue est souvent incorrecte et le style parfois pompeux.

[1] Ainsi, d'après une monographie, les malheureux paysans étaient tellement accablés d'impôts avant la Révolution que sur 100 francs de revenu il ne leur restait que 13 francs 29 ! Un manuel d'éducation civique ne suffit pas pour étayer cette affirmation. Deux auteurs ont reproduit les lieux-communs traditionnels sur l'introduction de la lèpre en Europe par les Croises. G. Kurth avait pourtant pris la peine de rectifier ces erreurs dans un congrès en 1891 et de réimprimer son article en 1907 dans la collection *Science et Religion* (n° 457).

[2] Le bailliage de Vermandois est distingué du bailliage royal ; les prêtres réfractaires sont les auteurs de la réaction thermidorienne, etc.

Digitized by Google

Mais l'auteur a eu le mérite peu commun de consulter non seulement les archives communales, mais les archives départementales de Châlons et de Reims, parfois d'après les inventaires, il est vrai [1]. Avec les éléments ainsi recueillis, il a tracé un tableau intéressant de la localité. Géographie, mouvement de la population, instruction publique, administration communale, édifices communaux, agriculture, droits seigneuriaux, justice, culte, impôts, service militaire, histoire du village aux différentes époques, tout a été étudié. Les faits économiques ont été particulièrement approfondis, et l'intelligence en est facilitée par de nombreux tableaux et statistiques. L'auteur de cette monographie fort complète est M. P. Gérin, maire de Tramery. L'Académie lui décerne une médaille d'or.

Les quatre autres monographies nous transportent dans l'arrondissement de Vouziers. L'histoire de Rilly-aux-Oies n'est pas aussi documentée que celle de Tramery. L'auteur a emprunté, sans le dire, sa géologie à Meugy et Nivoit [2]. Les archives de l'archevêché de Reims ont été utilisées d'une façon insuffisante. L'enquête de 1774 ne paraît avoir été connue que de seconde main, car elle est analysée deux fois sous des dates différentes, et l'auteur a omis des indications importantes sur la fabrique, les réparations de l'église, les ressorts judiciaires et administratifs [3]. Mieux infor-

[1] Toutefois il a omis les visites du doyenné de la Montagne (Arch. dép. de Reims, G. 254, *renseignements généraux*).

[2] Meugy et Nivoit, *Statistique agronomique de l'arrondissement de Vouziers*, p. 67 et suiv.

[3] Il n'a pas utilisé les visites du doyenné d'Attigny (G. 281), ni les visites de 1735 et 1749 spéciales à la paroisse. (*Ibid.*) Il donne

Digitized by Google

mé sur ce dernier point, il eût trouvé à Mézières, dans les papiers de l'élection et de la subdélégation de Rethel, des renseignements sur l'administration communale et les impôts à Rilly [1]. Il a également négligé les statistiques agricoles et démographiques de 1691 et de 1773 [2].

Il en résulte qu'il est beaucoup trop sommaire sur l'Ancien Régime. Sur la période révolutionnaire il nous donne le texte du cahier des doléances et d'abondants détails sur les levées militaires, les réquisitions de vivres, les incidents qui accompagnèrent l'incendie de Voncq par les émigrés, la profanation de l'église par les révolutionnaires de Sedan. L'instruction publique et l'agriculture sont aussi des chapitres très personnels, et même un peu trop. Aucun mémoire n'a fait une part aussi large aux mœurs et coutumes : les antiques veillées sont dépeintes d'une manière très vivante, et 44 jeux d'enfants sont décrits. L'illustration est particulièrement soignée, les photographies et les dessins en noir et en couleur abondent.

Malheureusement il règne partout un désordre excessif. Les chapitres paraissent placés au hasard, et à l'intérieur de certains la confusion est complète [3].

l'enquête de 1774 une première fois sous la date de 1735, p. 309, et une seconde fois avec sa véritable date, p. 641. L'érection de la cure en 1688 n'est pas dans le fonds de Saint-Remi, mais dans le fonds de Saint-Denis, avec cinq actes de 1285 qui n'ont pas été utilisés.

[1] Arch. dép. des Ardennes, C. 329, 517, 519 et suiv.

[2] Arch. dép. de la Marne, C. 429 et 430.

[3] Le chap. III est typique à cet égard : il y est traité du caractère des habitants, du mouvement de la population, des incendies, du taux des loyers, du bureau de bienfaisance, de l'aspect des maisons, de la durée de la vie, du caractère des habitants (pour la

Digitized by Google

Les mêmes sujets sont traités à plusieurs reprises, et on remarque parfois des variations [1]. Les digressions sont nombreuses et longues [2]. Des pièces déjà imprimées ailleurs sont reproduites aux pièces justificatives, alors qu'elles n'ont pas été utilisées dans le corps de l'ouvrage : l'une d'elles concerne même Rilly-la-Montagne [3]. Les noms propres sont souvent estropiés. Enfin la rédaction révèle une certaine inhabileté dans le maniement de la langue française. Ces imperfections n'ont pas empêché l'Académie d'apprécier les parties originales de ce mémoire, et de décerner une médaille d'argent grand module à M. J.-B. Renaux, instituteur à Rilly-aux-Oies. Toutefois nous regretterons qu'il ait cru devoir présenter son travail à une autre société.

M. Paul Hamiot, instituteur à Tourteron, nous a soumis une histoire de cette localité. Pour l'Ancien Régime il reproduit surtout une monographie publiée en 1897 par M. l'abbé Haizeaux. Il y a ajouté des

seconde fois), de leur costume, du rôle de la femme, des causes de la dépopulation, des cérémonies du mariage et des funérailles, des maladies et de leurs causes, des légendes, de la généalogie de la famille Tassot, et enfin des causes de la désertion des campagnes et des moyens d'y remédier.

[1] La vie de Jean Bardou est racontée p. 316 d'après Boulliot, et p. 422 d'après l'abbé Tourneur. La superficie du terroir et des diverses cultures est indiquée pp. 7 et 247, et, chose bizarre, les chiffres varient.

[2] Une notice sur le moulin de Saint-Irénée est l'occasion d'une biographie complète du fondateur, M. Feray, avec récit de ses funérailles et transcription intégrale du discours prononcé sur sa tombe. Un procès entre l'État et les riverains de l'Aisne, de Mouron à Neufchâtel, occupe 36 pages.

[3] Charte de 1219 publiée dans G. Robert, *Rilly et Chigny au moyen âge*, p. 20.

Digitized by Google

recherches sur les familles seigneuriales, et quelques renseignements sur les impôts, tirés, semble-t-il, des archives départementales des Ardennes. Il eût pu trouver davantage encore dans ce dépôt[1], et surtout à Reims, dans le fonds de l'archevêché. Il n'a pas utilisé les visites du doyenné d'Attigny, ni le dossier relatif à la paroisse de Tourteron[2]. L'enquête de 1774 lui eût été d'un grand secours ; elle renferme d'intéressants détails sur l'école, la paroisse, la fabrique, les dîmes, les ressorts judiciaires et administratifs. Par contre l'auteur est beaucoup trop documenté sur l'époque romaine et sur l'époque franque.

Les chapitres consacrés à la période révolutionnaire sont bien meilleurs. L'histoire ecclésiastique, la suppression des droits seigneuriaux, la vente des biens nationaux, l'histoire économique, l'instruction publique sont tour à tour étudiées d'après les archives locales. C'est la partie originale de ce travail, et qui mérite tous nos éloges. Sur la période contemporaine, l'auteur est naturellement bien informé et complet. Les anecdotes et les légendes qui mettent en scène le villageois avec son caractère moqueur, ses croyances et son patois, sont contées avec charme. L'Académie décerne à M. Hamiot une médaille d'argent.

La notice historique sur Brécy-Brières est mieux

[1] Voir sur les dîmes G. 42, 50, 59. Il aurait fallu dépouiller aussi les registres C. 1918-1973 (Contrôle des actes des notaires et sous signatures privées, bureau de Tourteron). *L'Inventaire sommaire*, tome III (2e partie), n'en donne forcément que quelques extraits (pp. 342-353) qui n'ont pas tous été utilisés.

[2] Arch. dép. de Reims, G. 281, *renseignements généraux*, et G. 282, *Tourteron*.

Digitized by Google

rédigée que la plupart des précédentes, mais elle présente des lacunes plus graves. Pour l'Ancien Régime, l'auteur s'est à peu près borné à étudier, très soigneusement d'ailleurs, les familles seigneuriales. Rien sur les impôts, ni sur les rapports de la communauté avec le pouvoir royal ; quelques vagues indications sur les droits seigneuriaux, parfois erronées[1] ; peu de chose sur l'administration de la paroisse et les dîmes.

La documentation est en effet très incomplète. L'auteur n'a pas utilisé les papiers de l'élection et de la subdélégation de Sainte-Menehould, conservés à Mézières[2]. Il cite une visite du doyenné de Cernay-en-Dormois en 1786 ; il en existe vingt autres, dont il ne connaît que les mentions insérées à l'inventaire du fonds de l'Archevêché. Du dossier spécial à la paroisse il ne connaît que l'enquête de 1774[3]. S'il s'était inquiété des archives de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, décimateur de Brécy, il n'eût pas ignoré une liasse de 90 pièces, du XIIIe au XVIIIe siècle.

La période révolutionnaire est étudiée d'une façon beaucoup plus approfondie. L'auteur nous raconte les violences exercées par les Prussiens en 1792, énumère les réquisitions et les levées de troupes, décrit l'administration communale et l'état de l'enseignement. Le XIXe siècle mériterait les mêmes éloges, si l'agriculture, l'industrie de la vannerie, et en général les faits économiques n'y étaient négligés. Brécy a vu naître l'une des gloires médicales de notre époque, le Dr Lancereaux. Il ne suffisait pas de le nommer dans un

[1] Il confond la dîme et le terrage seigneurial.

[2] Voir C. 369 et 540.

[3] Arch. dép. de Reims, G. 277, *renseignements généraux* et *Brécy et Brières*.

Digitized by Google

chapitre sur le prieuré de Crécy, domaine dont son père fut fermier : une notice biographique s'imposait.

M. l'abbé Devors, curé de Rubigny et ancien curé de Brécy, obtient une médaille de bronze pour ce mémoire.

M. Gaignot-Millet, propriétaire à Terron-sur-Aisne, nous présente pour la seconde fois un travail sur cette commune. Ce n'est, comme l'auteur en convient lui-même « qu'un état chronologique exact des faits relatifs à l'histoire de Terron ». Quant à mettre en œuvre les documents, les relier les uns aux autres, essayer la généalogie des seigneurs, il nous apprend « que sa situation particulière ne lui permet pas d'y songer ». Son œuvre est en effet un recueil de notes rangées sous diverses rubriques, plutôt qu'une histoire du village. L'Académie, prenant en considération les recherches de l'auteur, lui décerne une médaille de bronze.

Aux monographies communales nous rattacherons une *Monographie du canton de Verzy*. La lecture en est agréable, mais c'est une simple œuvre de vulgarisation. Le travail personnel se réduit à quelques renseignements sur l'instruction publique au XIXe siècle, et à des cartes établies avec soin. L'auteur n'a effectué aucune recherche dans les archives départementales, et n'a même pas connu tous les imprimés relatifs à son sujet. Pour la partie ancienne son unique source, et elle a peu d'autorité, est la notice d'Édouard de Barthélémy. Il en transcrit de longs passages, sans toujours nous en prévenir. En géologie il a utilisé une conférence de notre président, qu'il n'a pas reproduite

Digitized by Google

avec la même fidélité. M. Laurent avait exposé l'opinion vulgaire sur l'origine volcanique des cendres noires dans la Montagne de Reims ; il avait formulé les objections, et conclu : « il n'y a donc là rien de volcanique[1]. » La suppression de cette courte phrase et des mots *dit-on* dans l'exposé change du tout au tout le sens du passage. Cette fois la transcription intégrale eût été préférable. Ce travail ajoute trop peu à nos connaissances, nous n'avons pas cru devoir le récompenser.

Un mémoire sur *Saint-Remi de Reims de 1789 à 1792* est au contraire entièrement original et riche en documents inédits. L'auteur étudie les opérations d'inventaire qui eurent lieu du 28 au 30 avril 1790, puis l'administration du temporel et la vie intérieure de l'abbaye jusqu'à sa disparition. Les documents et les commentaires sont mélangés. Tantôt nous avons un véritable récit, tantôt de simples remarques sur les documents. Il aurait fallu choisir franchement entre une histoire des derniers jours de l'abbaye avec pièces justificatives, et une simple publication de textes avec introduction. Néanmoins l'Académie félicite l'auteur de ses trouvailles. Elle serait heureuse de publier dans ses *Travaux* le procès-verbal des inventaires, et elle décerne une médaille d'argent à M. l'abbé Favret, professeur à l'institution Saint-Étienne de Châlons, membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.

M. Charles Coyon est bien connu des préhistoriens

[1] *Ligue de l'Enseignement (Comité Rémois). Conférences faites à l'Hôtel de ville de Reims. Hiver 1896-1897*, pp. 135-136.

Digitized by Google

pour ses fouilles dans les environs de Beine, et la collection qu'il avait formée est l'un des ornements du musée de Reims. Des travaux pour la construction d'une voie ferrée lui ont fourni l'occasion de nouvelles trouvailles, dont il nous a envoyé la description. L'Académie se propose de la publier, et décerne à l'auteur, déjà lauréat de précédents concours, un rappel de médaille d'argent.

M. Henry Rouy, de Sedan, membre correspondant de l'Académie, nous a soumis une étude sur les anciennes ordonnances et coutumes générales de la principauté de Sedan, codifiées en 1568. Il a suivi pas à pas les textes, dont il écrit pour ainsi dire un commentaire ; il semble qu'une synthèse groupant logiquement tous les éléments eût été préférable. On regrettera aussi qu'il n'ait pas multiplié les comparaisons avec les ordonnances royales du XVIe siècle, plutôt qu'avec le droit romain. Ces critiques faites, il convient de louer la pénétration et la clarté qu'il a mises à décrire le droit, les institutions, et l'état social de la principauté de Sedan. Aussi lui avons-nous attribué une médaille d'argent.

Enfin, nous avons reçu une biographie de Montcalm intéressante et bien composée, mais pas toujours d'après les derniers travaux [1], et qui est plutôt une

[1] Citons CASGRAIN (abbé H.-R.), *Guerre du Canada, 1756-1760. Montcalm et Lévis...* Québec, 1891, 2 vol. in-8°; même auteur, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis...* Montréal, 1889-1895, 12 vol. in-8° (notam. les vol. III, VI, VII, XI); et enfin l'ouvrage de Thomas Chapais, *Le marquis de Montcalm*, récemment couronné par l'Académie Française (prix Thiers).

Digitized by Google

œuvre oratoire qu'une œuvre historique. Comme l'Académie de Reims ne décerne ni prix d'éloquence, ni prix Monthyon ; comme, d'autre part, elle préfère récompenser les travaux relatifs à la Champagne, elle ne peut que rendre hommage aux sentiments très élevés qui animent l'auteur.

Espérons que les concurrents se pénètreront de plus en plus du but poursuivi par l'Académie, et qui explique ses décisions. Elle ne se propose pas d'encourager les œuvres de vulgarisation, quel que soit leur mérite. Elle demande des travaux plus personnels, qui ajoutent à nos connaissances. Or, il est très facile aux amateurs d'histoire locale de répondre à nos désirs. Ils doivent, certes, consulter les ouvrages de leurs devanciers, recueillir les légendes et traditions populaires, et utiliser les archives des communes. Mais qu'ils ne se bornent pas là. Qu'ils mettent moins de discrétion dans leurs visites aux archives départementales. Quand on habite la Marne ou les Ardennes, un voyage à Reims, à Châlons, ou à Mézières n'a rien d'impraticable. Qu'ils y consultent les inventaires et les archivistes, et ensuite les documents. Ils nous soumettront ainsi des travaux plus neufs et plus complets. L'Académie se montrera, comme toujours, très indulgente sur la mise en œuvre, tout en signalant les points faibles, et couronnera avec plaisir leurs efforts.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE SCIENCES

par M. le Docteur TÉCHOUEYRES

membre titulaire

C'est une bonne fortune pour l'Académie d'avoir à juger de travaux scientifiques. L'aubaine est rare ; et cela seul en rehausserait le prix, s'il n'y avait aussi grand mérite à affronter des études sévères, qu'il faut, dès l'origine, soumettre à la critique.

Aussi sommes-nous heureux de présenter à vos suffrages un travail de M. le Dr Moreau sur la géographie physique de la Montagne de Reims.

Vous savez, Messieurs, combien l'on étudie volontiers de nos jours les conditions qui ont déterminé le relief actuel des diverses régions de la terre. Le temps n'est plus où notre globe était tenu pour invarié. Le vent de l'évolution a soufflé. Le dogme statique a fléchi. Et la Terre a son histoire, faite, comme la nôtre, de mille vicissitudes. On sait aujourd'hui qu'elle est le résultat de nombreuses transformations ; l'architecte a construit, détruit, puis réédifié sur des plans nouveaux. Mais, de ces bouleversements, il est resté des traces ; on ne travaille pas sur l'argile sans graver son propre travail ; des signes demeurent qu'avec labeur et patience, on

Digitized by Google

apprend à déchiffrer; l'heureux initié peut lire sur la terre comme en un livre, parce qu'il sait interroger les pierres, les coquillages, qu'il ne tient plus, comme faisait le charmant XVIIIe siècle, pour des médailles du déluge.

L'auteur du mémoire que j'ai l'avantage d'analyser est un de ces initiés. Curieux de mieux connaître notre région et d'évoquer par son image actuelle la suite des événements qui l'ont conduite à son état présent, il s'applique à en établir la géographie physique et soumet aujourd'hui à notre appréciation le résultat de ses travaux.

L'étude se déroule sur le plan suivant : tout d'abord une définition de la Montagne de Reims ; et c'est-à-dire, suivant le sens étymologique du mot définition, une délimitation. Puis un aperçu sommaire de sa constitution géologique. Enfin un exposé très soigné de son régime hydrologique.

Et d'abord qu'entend-on par Montagne de Reims ? L'auteur la définit comme le promontoire qui constitue, entre les vallées de la Marne et de la Vesle, la limite orientale de la falaise de l'Ile-de-France ; bien limitée au nord, à l'est et au sud par l'escarpement que l'on sait, elle se confond à l'ouest, dit-il, sans démarcation précise avec les hauteurs du Tardenois. — Il nous semble que cette délimitation occidentale est insuffisante et gagnerait à être mieux déterminée ; en faisant appel aux données géologiques, on pourrait la fixer à la limite d'extension vers l'est de ce qu'on appelle dans le jargon barbare de la géologie : le facies marin du calcaire grossier ; elle aurait alors pour limite une ligne passant par Fleury-la-Rivière, Cormoyeux et Sermiers.

Digitized by Google

L'auteur nous expose ensuite quelques notions géologiques sur la constitution de la Montagne de Reims, les couches successives dont elle est formée, la qualité des éléments qui les composent.

En ces matières, nous sommes obligés de faire toutes réserves sur l'exactitude des renseignements fournis. Il s'est glissé dans l'exposé d'assez nombreuses erreurs d'ordre technique dont nous ne relèverons, pour mémoire, que les suivantes :

A propos des précieuses cendres noires jadis exploitées à Verzenay en 1790 — et nous ajouterons : avant 1790, à Berru, — l'auteur indique qu'elles représentent des lignites pyriteux riches en humus dépourvu d'azote. Il n'est pas exact qu'il en soit toujours ainsi ; certains bancs ligniteux sont riches en azote, ce dernier variant en rapport direct avec le carbone.

Plus loin, à la même page, il y a confusion de l'étage dit Yprésien avec le Lutétien.

Puis, page 7, il est parlé des importantes lacunes qui existent dans les terrains tertiaires, et portant particulièrement sur le Lutétien et le Bartonien. Or, il n'existe pas de lacunes dans le Tertiaire, et le Lutétien et le Bartonien y sont représentés par des formations lagunaires.

Il convient aussi de mettre en garde l'auteur, et avec lui tous les géologues, contre l'importance de la coupe faite par Péron au-dessus du tunnel de Rilly. Il y a toutes réserves à faire sur ses conclusions.

Nous arrivons à l'étude hydrologique de la Montagne de Reims qui est la partie proprement vivante du mémoire.

Etudier le régime hydrologique d'une région, c'est

Digitized by Google

étudier tout ce qui a trait à la circulation de l'eau dans cette région.

Chacun sait que les eaux pluviales s'écoulent à la surface du sol suivant les lignes de plus grande pente ; leur confluence donne lieu aux ruisseaux et rivières. Mais il évident que l'écoulement libre suppose une imperméabilité au moins relative du terrain. Si celui-ci est en effet perméable, ou, mieux encore, brisé et fracturé en maints endroits, l'eau s'infiltre dans la roche ouverte et, gagnant la profondeur, est perdue pour la région. Si, de plus, la roche est calcaire, l'eau chargée de gaz carbonique en désagrège la substance, l'amollit, l'affouille et d'une fissure fait une large plaie, que le temps, c'est-à-dire la répétition des mêmes phénomènes, transforme en grotte ou caverne.

Le régime hydrologique d'une telle région comporte donc des modes de circulation différents des eaux suivant qu'elles cheminent en surface ou en profondeur. L'auteur fait application de ces données à la Montagne de Reims.

Celle-ci est une formation géologique essentiellement calcaire qui, dans les temps anciens, a participé à un phénomène de plissement général, qui l'a voussurée et froncée ; les couches crayeuses ont ployé sous l'effort et se sont dressées en une ride saillante dont l'axe traverse de l'ouest à l'est la Montagne de Reims et passe par Saint-Imoges, Germaine, Ville-en-Selve et Verzy. Il est évident que les lignes de plus grande pente répondent aux flancs de cette arête et descendent respectivement vers le nord et vers le sud. Les eaux courantes convergent en effet vers l'une et l'autre direction, et constituent les affluents d'alimentation de l'Ardre au nord, de la Livre au sud.

Digitized by Google

Mais il s'en faut que toutes les eaux voyageuses soient drainées par ces deux rivières. Une grande quantité disparaît dans le sol par des orifices singuliers, appelés gouffres, dont il est, à Germaine, à Trépail et ailleurs, de curieux exemples.

D'une manière générale, les gouffres occupent le sommet de l'arête crayeuse ; et cette disposition trouve son explication naturelle dans l'abondance des fissures à ce niveau. La craie est une roche tendre ; sous l'effort du plissement qui l'a courbée en dos d'âne, elle s'est amincie et craquelée. Les eaux qui cheminent en ces régions trouvent, dès qu'elles abordent la craie, de larges voies de pénétration par où gagner la profondeur ; elles ne sont arrêtées dans leur chute que par la couche imperméable d'argile, qui les incline mollement vers le centre du bassin de Paris.

Ce phénomène d'enfouissement des eaux superficielles, qui est bien mis en lumière dans le mémoire, peut devenir un jour, pour la région, un motif de très grand souci. L'assèchement régulier et méthodique paraît être une loi fatale qu'avec rigueur nous subissons ; et, s'il n'intervient pas de puissants mouvements du sol, il est dans notre destinée de figurer certain jour parmi les tristes pays de la soif. Combien les habitants de la Champagne semblent peu préparés à ce supplice ! Cet assèchement est, au surplus, un phénomène général, qui s'accuse de nos jours par la disparition des grands lacs de l'Asie centrale, et se manifesta jadis par l'ensablement des régions où fleurirent les grands empires de Ninive, Babylone, Persépolis et Thèbes.

Mais, en ce qui nous concerne, le temps n'est pas venu de la désolation prochaine. Car l'eau qui s'engouffre dans le sol n'est pas tout entière perdue ;

Digitized by Google

certaine partie chemine à mi-roche, et dans des circonstances favorables peut sourdre à quelque distance, en des points qui constituent des résurgences. L'auteur du mémoire a eu le mérite de déterminer par le procédé de la coloration à la fluorescéine le cheminement précis de l'eau qui disparaît au Trou du Gouffre, à Germaine; il a mis de la sorte en évidence la communication des différents orifices qui jalonnent la rivière souterraine.

Ailleurs, à Trépail, l'eau enfouie ressort, pour partie tout au moins, par le ruisseau qui sert à l'alimentation de la commune. Dans son trajet souterrain, l'eau a rongé la roche et déterminé une galerie profonde de 600 mètres environ, que notre Président à explorée, non sans peine, en 1899, exploration dont il a rendu compte dans une notice parue dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles* de la même année.

Ces diverses questions sont étudiées dans le mémoire avec beaucoup de soin et une connaissance approfondie des lieux.

Il y aurait bien d'autres considérations à développer pour compléter cette analyse. Mais n'est-il pas vrai qu'il vaut mieux se taire quand on ne peut tout dire, car il y a quelque indiscrétion à trop parler, même quand on parle des autres ?

Vous jugerez sans doute que ce travail apporte une contribution très honorable à la géographie physique de la Montagne de Reims. Il est riche d'observations intéressantes dont quelques-unes inédites et tout à fait personnelles. Il est essentiellement champenois, et, c'est aimer sa patrie que d'en narrer l'histoire, fût cette histoire très ancienne.

Bref, Messieurs, il est digne de vos suffrages, tant

Digitized by Google

par ce qu'il apporte que par ce qu'il n'apporte pas et qu'il laisse espérer ; car il convient qu'un peu d'espoir en l'avenir se mêle à notre éloge du présent. Vous avez reconnu les mérites de l'auteur en lui décernant une médaille d'or.

S'il y avait eu quelque hésitation parmi vous à l'attribution de cette récompense, il en faudrait imputer la faute à votre rapporteur, qui s'est trouvé dans la position délicate du critique, dont parle M. Faguet en un langage un peu négligé, lorsqu'il dit : « Le critique, c'est ce monsieur qui aime le billard, mais qui ne sait pas jouer au billard et qui compte les coups. »

Peut-être n'ai-je pas bien compté.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DU

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE

ET DE LA

MÉDAILLE D'ART ET D'INDUSTRIE

Par M. le Docteur BAGNERIS, membre titulaire

Le Concours de photographie documentaire a fourni cette année un nombre d'épreuves, 337, encore supérieur à celui de 1912, 313. Il est donc toujours en faveur, mais surtout sa valeur de documentation s'accroît par le groupement réfléchi des épreuves autour des différents points de notre programme.

On se souvient des éloges que le rapporteur de l'année dernière accordait au bénéficiaire de la médaille d'or généreusement attribuée par M. Laurent à l'étude des aspects de la végétation dans la Champagne crayeuse ; et avec quel succès aussi, M. Gilbin, l'Ami des Arbres, titulaire d'une autre médaille d'or, présentait à nos suffrages sa magnifique collection des vieux arbres de la contrée. Cette année l'Académie offrait aux travailleurs un double sujet accessible à tous les talents : *Les Habitations rurales dans la Champagne rémoise*, et *L'Eau dans la vie populaire*, ce dernier sujet comprenant : *les sources*, captage et protection ; *les fontaines* ornementales ou à pèleri-

Digitized by Google

nages ; *les puits* de tous genres ; *les lavoirs et abreuvoirs* et, sur *les rivières,* les barrages, moulins à eau, ponts de bois. D'ailleurs les concurrents restaient toujours libres de fournir tous documents relatifs à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie.

Dans ce programme que nous jugions suffisamment vaste pour convenir à toutes les aptitudes, suffisamment attrayant pour laisser place aux impressions d'art soulignant la documentation, nos concurrents se sont, parait-il, trouvés à l'aise, car ils ont répondu, et excellemment parfois, à tous les points signalés.

Nos anciens lauréats, placés hors concours, nous sont restés fidèles ; j'aurai à en reparler. Mais de cette fidélité je tiens à les louer particulièrement, car ils nous montrent qu'ils voient plus haut que la récompense à gagner.

Parmi les épreuves soumises à son examen, la Commission a d'abord remarqué deux lots en raison de leur importance, 104 épreuves pour l'un, 65 pour l'autre. Mais, croyez-le, la qualité n'a pas souffert du nombre. Les deux lots présentent un égal souci de la bonne exécution : finesse des images, précision du document, bonne technique, tout dénote le praticien rompu et expérimenté.

La devise *Le Sourcier* couvre le lot des 65 épreuves grand format. Ce sourcier avait évidemment un faible pour l'eau ; mais quelle fraîcheur dans la source de Vregny avec son vieux tilleul délabré ; dans la fontaine de Chaudardes, ou le délicieux édicule de la source Saint-Pierre à Chuffilly ; quelle lumière dans le vieux puits de Chivres, dans celui de la route de Sacy dont la coupole ombragée a des allures orientales ! Cependant le sourcier se plait aussi aux cavernes et nous donne

Digitized by Google

une superbe série de vieilles creutes, grandes et petites ; regardez-les ici si vous ne pouvez aller les voir à Paissy, à Vaux, à Saint-Mard. Tout cela est excellent et nous ne fûmes guère surpris de découvrir que *Le Sourcier* et *L'Ami des Arbres* de l'année dernière s'incarnaient dans le même artiste, M. Arthur Gilbin, à qui l'Académie fait un rappel de médaille d'or.

L'autre lot de 104 épreuves n'a pas moins d'intérêt. C'est d'abord une série de puits, les uns à manivelle, les autres à poulie, d'âge plutôt vénérable et recueillis un peu partout. Très pittoresque, par exemple, ce puits de Pévy avec ses deux portes opposées et sa manivelle dans le mur mitoyen. La finesse des images permet une bonne étude des détails, et un ou plusieurs personnages animent heureusement la scène tout en donnant une échelle de dimension. Les mêmes qualités se retrouvent dans la série des fontaines publiques, lavoirs et abreuvoirs, dans les fontaines à pèlerinages de Saint-Aubœuf près Cormicy, de Saint-Firmin à Aumenancourt, de Sainte-Eutropie à Beaurieux. Mais que ne sait pas voir l'œil, et l'objectif, d'un vrai photographe ? Voici, suivant le vœu de l'Académie, des rues de villages, de vieilles maisons, des cours de fermes : le carrousel de la ferme de Rosnay, la délicieuse cour de Lagery, par exemple ; un vieux toit de chaume à Treslon, la maison des moines à Villers-Franqueux. Tout cela forme un ensemble étudié, d'une bonne valeur documentaire et que l'Académie récompense d'une médaille d'or. L'auteur est M. Charles Grangé, de Reims, qui avait déjà obtenu l'année dernière une médaille de vermeil.

Il est des amateurs qui préfèrent le minutieux et patient travail de la reproduction. Sous la devise *Bien*

Digitized by Google

en advienne, Mlle Baulmont consacre une trentaine d'épreuves à des colliers, vases, lampes des époques mérovingienne et gallo-romaine, empruntés tant à la collection de la Société des Sciences naturelles des Ardennes qu'au musée de Charleville ou à des collections particulières. L'auteur de ces photographies, remarquables par le fini de leur exécution, reçoit une médaille de vermeil.

A M. Rucelle, instituteur à Unchair, il est accordé une médaille d'argent grand module pour ses habitations souterraines, ses puits communaux et une maison couverte en chaume.

M. Paul Dinette, de Reims, possède probablement de meilleurs moyens photographiques et nous apporte un bon ensemble d'épreuves parmi lesquelles sont à citer : la fontaine à pèlerinage Saint-Fiacre à Faverolles, un vieux lavoir dans les bois, une belle maison paysanne. La cour de ferme, par exemple, n'est pas dans la note du Concours ; c'est un groupe un peu incohérent de gens et d'animaux sans valeur documentaire. Cette petite critique se rachète facilement par l'excellence d'autres épreuves et une présentation soignée, qui valent à l'auteur une médaille d'argent. Nous espérons bien que M. Dinette restera des nôtres.

Plus modeste, mais non sans valeur, se présente l'envoi de M. Émile Darcq à qui l'Académie donne une médaille de bronze pour l'aider à persévérer.

M. Jules Matot sait en quelle estime nous tenons ses œuvres et aussi son inlassable activité dans l'organisation de notre exposition. C'est là que vous pourrez voir ses fontaines et lavoirs aux éclairages puissants et, dans un joli tableau, la Croix de champs du chemin de Trois-Puits. Là aussi, M. Guillemart, déjà

Digitized by Google

lauréat, nous fait voir les ressources variées de son talent, passant du petit au grand, de la manière noire aux tonalités chaudes. Ses moulins à eau, ses coins de rivières sont charmants. Enfin M. Louis Abelé nous a réservé huit épreuves excellentes ; une antique maison au toit de chaume, un vieux moulin, des huttes de bûcherons consacrent une fois de plus pour nous un talent vigoureux et plein de ressources que nous nous plairons à solliciter à nouveau.

L'Académie constate avec une grande satisfaction que le Concours de cette année, comme celui de l'année dernière, se tient à un niveau élevé ; elle est heureuse de le reconnaître par ses prix et ses éloges.

Digitized by Google

Médaille d'Art et d'Industrie

En dehors du Concours de photographie, l'Académie a décidé de décerner, cette année, la médaille d'art et d'industrie à une œuvre importante ayant trait au Musée de Reims, exécutée en 1907 par M. E. Belval, alors photographe à Reims, et offerte par lui à l'Académie.

Il s'agit d'un album très remarquable intitulé : *Les Corot du Musée de Reims,* préface de M. Étienne Moreau-Nélaton. Notre Musée possède dix-huit des œuvres du grand paysagiste léguées par MM. Jules Varnier, Pierre Lundy et Kasparek et par Mme Mansuy-Villeminot. M. Belval a reproduit ces tableaux au charbon avec un soin et une perfection qui ont été reconnus et proclamés par tous les amateurs de l'art moderne. La publication en a été exécutée avec le concours, pour le texte, de M. Étienne Moreau-Nélaton, l'historien de Corot et l'annaliste de Fère-en-Tardenois.

A l'occasion de la prochaine inauguration du nouveau Musée des Beaux-Arts de la Ville de Reims, il a paru tout à fait juste et à propos de mettre en pleine lumière et de récompenser cette œuvre remarquable.

M. Belval, auteur des planches, membre correspondant de l'Académie à La Ferté-sous-Jouarre, a laissé à Reims le meilleur souvenir. L'opinion publique ne pourra que sanctionner la distinction accordée à l'un des meilleurs travaux faits pendant son séjour parmi nous.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. A. DUVAL, membre titulaire

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je me demande avec une certaine anxiété ce que peuvent bien penser de l'Académie Nationale de Reims les Divinités mythologiques et poétiques de l'Olympe. Elles doivent lui trouver à leur égard une dévotion médiocrement fervente, et porter un regard dédaigneux et humilié sur la chétive couronne d'offrandes dont nous leur faisons cette année l'hommage un peu anémique.

Ce n'est point que nous éprouvions un sentiment jaloux à nous comparer, ce qui serait d'une impardonnable outrecuidance, à l'illustre Académie des Jeux floraux, dont les commissions vaillantes voyaient, en 1912, affluer à la barre de leur tribunal littéraire 798 ouvrages de langue française.

Mais tout de même, constater que neuf poètes seuls ont osé affronter notre jugement avec soixante productions à peine, généralement brèves, et dont une trentaine émanent d'ailleurs d'un même auteur, c'est un record de minimum qui n'a pas dû être battu et qui appelle de mélancoliques réflexions.

Digitized by Google

Notre Commission de poésie, — j'ose le proclamer, — ne manque pas de bonne volonté et ne se refuse point au travail. La trouverait-on, d'aventure, trop sévère ? Il me semblait, au contraire, que, dans ces dernières années surtout, ses rapporteurs distingués et courtois avaient su distiller avec un art délicat et raffiné le miel le plus pur de l'hyperbolique éloge, pour envelopper avec grâce les quelques critiques très réservées que leur imposait la sincérité de leur mission.

Où sont les temps héroïques des coups de boutoir ou de massue offerts avec autorité, mais parfois avec une rude franchise, aux jeunes concurrents effarés et découragés et qui, cependant, se représentaient avec des œuvres plus châtiées aux concours ultérieurs ?

Est-ce que quelque fâcheux microbe aurait sournoisement ou épidémiquement envahi les méninges de nos intellectuels champenois, et soudainement éteint ou apaisé sous leurs crânes les bouillonnements de leurs pétillantes imaginations ? Nous comptons en l'Académie de remarquables savants des sciences naturelles et d'éminents microbiologistes à qui nous adressons, sur ce terrain, le plus suppliant appel.

Ou bien encore, l'idéal qui nourrissait les âmes et les illusions de notre aimable jeunesse n'a-t-il point été détourné au profit de séductions plus modernes ?

C'est le bon *Jacques Delille* qui disait en sa naïve et sincère prédilection :

. . . . . .
La Poésie enfin, plus féconde en merveilles,
Charme à la fois l'esprit, le cœur et les oreilles.

Digitized by Google

Tout est de son empire. Elle plane à la fois
Sur le Chaume du Pâtre et les Palais des Rois.
. . . . . .
Le rameau d'or le cède au laurier du Poète.

(*L'Imagination*. Chant V.)

Des pâtres sous leur chaume, des rois en leurs palais, on en peut encore trouver de par le monde. Mais ce qui plane majestueusement et bruyamment au-dessus de leurs têtes, ce sont les colosses dociles de nos dirigeables ou les ronflantes hélices de nos aériennes libellules.

Aux couronnes laurées dont se ceignaient glorieusement les fronts des poètes, notre adolescence vigoureuse préfèrerait-elle les palmes fières et les coupes d'argent emportées de haute lutte dans les rencontres sportives de l'athlétisme mondial ? Faut-il aller jusqu'à dire que « le muscle tue le rythme » ? Nous ne le pensons pas ; et l'Académie elle-même, demeurée malgré tout gardienne attentive de ses traditions littéraires et poétiques, n'a pas cru y porter atteinte en souhaitant l'honneur de recevoir dans son sein le Mécène généreux dont le nom, déjà illustré dans l'Histoire de la Nation et dans les Annales de la Cité, s'adornera d'un nouveau fleuron, pour avoir princièrement encouragé tout ce qui peut relever, dans le domaine des énergies corporelles et physiques, la beauté, la force et l'endurance de notre race française.

Une bourrasque momentanée de discrédit n'a-t-elle point mis en défaveur la supériorité de nos études classiques ; dédaigné, comme inutiles, ces sources sacrées d'où avaient jailli, avec toutes les délicatesses nuancées de notre langue maternelle si richement harmonieuse, les splendeurs incomparées de notre

Digitized by Google

littérature française ; — et, du même coup, étouffé l'essor de jeunes âmes toutes prêtes à s'envoler à leur tour sur les ailes légères de la poésie enthousiaste et généreuse ?

Ce n'est ni le lieu ni l'heure de poursuivre sur ce point une enquête approfondie. Revenons, modestement et sans plus nous attarder, à nos candidats impatients de leur sort, dont le nombre, par une coïncidence n'ayant rien de symbolique, s'identifie à celui des Muses; — et ouvrons d'une main légère la valise peu chargée où flotte aisément le maigre bagage de leurs très inégaux chefs-d'œuvre.

*
* *

Un jeune gardien de troupeau, au soir de la veillée de Noël, s'endort en pensant à sa belle, aux plaines de Champagne. Soudain, venant interrompre ses songes gracieux, il voit, en un demi-sommeil, fondre sur ses brebis un monstre aux grands bras étendus... C'était un rêve, le *Rêve du Berger*. Et l'innocent pastoureau s'éveillant peut admirer les harmonieuses évolutions d'un aéroplane pointant dans la nue vers la Cathédrale rémoise illuminée des splendeurs de la grande nuit d'Amour.

Je n'oserais pas vous affirmer que ce mariage inattendu du bucolisme et de l'aviation soit absolument virgilien. Les intentions en sont honnêtes et avouables. Les vers, peut-être un peu jeunes, sont d'une facture aisée, et comptent bien tous leurs douze pieds. Nos bons moutons de Champagne sont-ils parqués en plaine au cours des nuits de décembre? Ne cherchons pas querelle pour si peu à notre bon néophyte; et avec un assor-

Digitized by Google

tissement de césures choisies pour remplacer les *e* muets trop fréquents en sixième syllabe, offrons-lui de grand cœur un bienveillant encouragement pour l'avenir.

En vacances nous permet de penser que les trois productions offertes sous ce titre sont encore les essais d'un excellent écolier libéré, heureux de s'en aller à travers champs et buissons goûter les saines joies de l'indépendance.

Le second de ces légers tableautins mérite les honneurs de la citation :

On faisait la moisson, les blés étant superbes.
Partout, dans les champs nus, les groupes faits de gerbes,
En files, avaient l'air de pieux pèlerins
Portant à quelque autel l'offrande de leurs grains ;
Et la procession de tous ces moines jaunes
Aux capuchons d'épis pointus comme des cônes,
Sans cesse, dans le vent, par groupes, répétait :
Gloire à Dieu, le Seigneur de l'immortel été !

Continuez, mon jeune ami, vous deviendrez un virtuose en l'art délicat des dessins à la plume.

Le *Chèvrefeuille* est un conte de fée gracieusement tissé sur la trame d'une idylle amoureuse.

. . . . . .
Rose avait dix-huit ans. . . . . .
. . . . . .
Le plus épris de tous, certes, c'était Jean Pierre,
Connu pour sa bonté, gentilhomme cossu ;
. . . . . .
Oui, mais Rose était sage, et Pierre était bossu.

La nature cependant, pour réparer ses torts, lui

Digitized by Google

avait heureusement donné pour marraine une fée bienfaisante qui

> . . . .le toucha de sa baguette rose
> En formulant tout haut une incantation.

Et voici que petite Rose, en ses courses champêtres, découvre un sentier abrité d'une tonnelle de chèvrefeuilles. Enivrée et rêveuse sous ce mystérieux ombrage aux parfums capiteux, elle se laisse bercer en d'amoureuses extases... et,

> . . .paissant ses troupeaux dans les champs de bruyère,
> Un pâtre, en un buisson, vint un jour à trouver
> Le corps inanimé de notre chevrière. . .
> . . . . . .
> Elle avait pour linceul un lit de chèvrefeuilles :
> Pierre ainsi transformé lui servait de tombeau !

Je conserve un peu de ressentiment à la marraine qui eût été mieux inspirée de redresser son difforme filleul, et de jeter dans les bras l'un de l'autre ces deux aimables enfants. Cela n'aurait sans doute pas fait l'affaire du conteur qui tenait avant tout à poser un thème original. L'idée cependant n'en est-elle pas un peu forcée ? Après tout, Philémon et Baucis ont été plus solidement encore immobilisés dans les profondeurs des forêts phrygiennes.

Sous la devise : *Par le Beau vers le Bien,* un auteur nous présente huit pièces. Il exprime prudemment l'avis préalable que, peut-être, son Recueil ne répond point aux conditions du Concours, se préparant, en cas d'échec à notre barre, une honorable excuse. Tout au moins nous promet-il l'expression de « pensées fortes ».

Qu'il veuille bien se rassurer. Sans doute, ses œuvres,

Digitized by Google

par leur caractère élégiaque, sont loin du programme du prix Clicquot. Mais elles méritent une analyse bienveillante, sinon toujours pour les « fortes pensées » promises, du moins pour la personnalité et pour le mélancolisme profond des sentiments qui les inspirent.

La Douleur, — Affliction, — Ici-bas, sont, dès les premiers vers, pénétrés d'une tristesse désabusée, poussée jusqu'au paradoxe :

La bonté plane sur l'envie. . .
La haine fait goûter la mort.
. . . . . .
Le bonheur est bien mensonger
Puisqu'il fuit au gré de l'heure.
. . . . . .

Vérité, — Quand même ! révèlent un scepticisme amer, nous présentant la vérité comme une lueur vacillante et changeante à notre raison troublée, et la vertu, impuissante dans les luttes de la vie. Seul, l'amour paraît trouver grâce devant les nostalgies de l'auteur.

. . . . . .
Aucune route n'est plus triste
Que le sentier de la vertu ;

Et puis, c'est une loi pour l'homme
Que pour vivre il faut lutter ;
Il n'est pas responsable, en somme,
De l'atavique cruauté.
. . . . . .
On est heureux parce qu'on aime ;
Et l'Amour est un horizon !
. . . . . .

Sagesse, rachète un peu ces négations découragées, en faisant de la Bonté qui donne et qui pardonne le vrai trésor de la vie.

Mais n'est-ce point une erreur d'avoir vêtu ces

Digitized by Google

quatre premières œuvres, de fond attristé, du vers léger de huit pieds mieux adapté, nous semble-t-il, à la poésie plus enjouée du conte, du fabliau ou de la fantaisie ?

A une Mère qui ne comprend pas, est une composition singulière et plaintive, exhalant les gémissements d'un fils abandonné, dès ses premiers pas dans la vie, d'une mère monstrueusement insensible :

. . . . . .
O ma mère, qu'avez-vous fait de mon enfance
Et de ce cœur précocement mûr et flétri ?
Maintenant je me sens bien lâche et sans défense ;
Je vous appelle au fond du passé, tout meurtri ;
Nulle voix ne répond à mon cri monotone.
. . . . . .

Aux désespérances de ce cœur filial méconnu se joint un peu le désordre, non point incohérent, mais troublé de l'expression. Néanmoins, malgré quelques imperfections de stylé ou de prosodie, et derrière les demi-obscurités de pensées un peu nuageuses, se révèle ce qui est tout de même le véritable sentiment poétique, le jaillissement sincère et la plainte douloureuse d'une âme inquiète et cruellement blessée, nous remettant en mémoire ce beau vers d'André Chénier :

L'Art ne fait que des vers , le cœur seul est poète.

« Mais pourquoi les poètes de sentiment sont-ils « en général mélancoliques ? D'où leur vient ce « désenchantement ? Faut-il en accuser la vie ? « Préférez-vous vous en prendre au fatalisme de « l'humaine destinée, selon l'aphorisme aigrement « spirituel du bonhomme Voltaire affirmant que « les mouches sont nées pour être mangées par les

Digitized by Google

« araignées, et les hommes, pour être dévorés... par « les chagrins ? [1] »

Nous n'essaierons point de résoudre cet angoissant problème.

La progression ascendante des appréciations de l'Académie nous conduit à l'auteur le plus fécond de notre tournoi et à ses trente pièces du plus complet éclectisme, dont les seuls intitulés révèlent les plus extraordinaires et les plus divergentes ressources :

La Prière du Chien, — *Propos cyniques*, — *Le Cidre* (où, soit dit en passant, l'auteur, fidèle Picard d'Amiens, a la bonté de faire l'éloge de notre vin de Champagne, en avouant qu'il ressemble beaucoup au... cidre normand !) ; — *L'Amitié*, — *La Charité*, — *Les Deux Républiques*, — *Chants d'Avril*, — *La Religieuse*, — *Nouvel An*, — *Le Testament*, — *Le Credo de Clovis*, etc., etc.

Voilà un auteur qui s'insurgerait véhémentement si nous le présentions comme un spécialiste, et pour le poète d'une seule idée. Je pense qu'il protesterait encore si nous affirmions que ses productions sont toutes des chefs-d'œuvre. Soyons justes et soyons vrais. Il est sérieusement et sincèrement un artiste de la rime, mais, comme tous les artistes, inégal à lui-même. Ses facilités trop abondantes de versification l'ont induit parfois à cette erreur de confier à la prosodie, nous n'osons même pas dire à la poésie, le soin d'encadrer des critiques qu'il a voulues plaisan-

[1] *Rec. des Jeux floraux*. 1904. Rapport de M. Tresserre.

Digitized by Google

tes, des ironies qu'il a crues spirituelles, des tableaux de mœurs canines qu'il a souhaités réalistes.

Puisqu'il est un ami sincère des animaux, et notamment du chien fidèle, veut-il me permettre de lui présenter, au moins comme coup de crayon, ce fin portrait d'un autre compagnon trop souvent et injustement dédaigné :

Voici passer, dans la poussière et dans la crotte,
Trottinant d'un léger petit pas de gavotte,
Le dos pointu, l'allure honnête et l'œil malin,
Monsieur le Bourricot en habit gris de lin[1].

Nous n'en avons pas moins goûté un charme appréciable et réel dans un certain nombre d'œuvres du même auteur. La donnée de l'apologue : *L'Amitié*, nous a paru séduisante : la Gloire, l'Amour et l'Amitié descendant de compagnie sur notre Terre, l'une avec la table d'airain, le second avec un panneau de cire, la troisième avec un feuillet de parchemin, pour y transcrire ou graver, au gré de leur sentiment personnel, les beaux gestes de l'Humanité.

Nous ne pouvons qu'indiquer, également avec satisfaction : *Charité*, — *La Luciole*, — *Doigts blancs et Roses*, — *Chants d'Avril*, — *La Religieuse*, — *Le Pardon*.

Une courte citation de quelques vers nous parait due au *Testament du Chevalier :*

Je vous lègue mon cœur en ce coffret d'ivoire,
Mon cœur qui si longtemps aura battu pour vous.
. . . . . .
Vous garderez ce cœur dans votre sombre armoire
Parmi les vieux sachets, les robes de satin ;
Vous l'envelopperez de batiste ou de moire
Sur un lit parfumé de lavande et de thym.
. . . . . .

[1] *Rec. des Jeux floraux*. 1908, p. 56.

Digitized by Google

Ce serait presque parfait... sans l'armoire !

En somme, la part donnée, sans sévérité, à la critique de quelques faiblesses réelles, nous avons trouvé en plusieurs parties de cette collection un peu hétéroclite, de la plume, de l'aisance alerte, du trait, de la personnalité, et même de l'inspiration vibrante et sincère ; et cet ensemble nous a paru mériter la distinction toute particulière d'une *Mention honorable* à M. l'abbé E. Cochin, d'Amiens, qui veut bien se rappeler et nous rappeler que l'Académie nationale de Reims a couronné, il y a vingt-cinq ans, ses débuts poétiques.

D'un dernier et vigoureux coup d'aile, nous sommes emportés vers les régions plus éthérées d'un azur plus idéal avec l'*Idylle du Rêve*, et dix autres petits chefs-d'œuvre assemblés comme en un collier de gemmes précieuses d'un éclat brillant et passionné. Ce sont les élans d'une âme fidèle vers l'âme de l'adorée, traduits en accents à la fois tendres, harmonieux, élevés, riches de pensées, d'émotions, de regrets et de délicatesses.

Ne nous arrêtons pas trop à quelques nébulosités d'images ou d'expressions en une poésie de très pur sentiment, ne requérant point obstinément les rigueurs de l'implacable précision ; et laissons-nous toucher de la mélancolie intime dont l'œuvre entière est pénétrée :

DES AILES

Quand je te sens trembler au vent du soir brutal,
Comme un beau lys craintif touché d'un souffle indigne,
Pour t'envelopper toute et te garder du mal,
Je voudrais que mon âme ait des ailes de cygne!

Quand je te vois lutter si faible, à ton honneur,
Contre un destin chargé d'une rigueur étrange,
Pour t'arracher au monde et te rendre au bonheur,
Je voudrais que mon âme ait des ailes d'archange !

Digitized by Google

Quand je te sais divine à ne rien jalouser,
O Toi dont tous les temps garderont la mémoire,
Pour t'emporter au Ciel et t'immortaliser,
Je voudrais que mon rêve ait des ailes de gloire !

BOUCLE DE CHEVEUX

Il ne me reste plus, ô pauvre bien-aimée,
De toute ta personne arrachée à mes vœux,
Que cette boucle d'or vivant de tes cheveux
Et que le souvenir dont elle est parfumée.

O jours fatals ! jours morts où mon âme alarmée
A fléchi dans l'exil au poids de ses aveux;
Je devais donc brûler du plus divin des feux,
Quand la porte du Ciel m'allait être fermée !

L'absence est une mort; l'espace est un tombeau.
Et je te pleure ici comme un rêve trop beau
Couché dans le néant des heures qui vont suivre.

— Toi seule, maintenant, remplis mon horizon,
O douce boucle d'or oubliée à mon livre
Comme une plume d'ange au fond d'une prison.

EXCELSIOR

Je t'aime ! et cet amour candide et triomphal
Illumine mon cœur comme un champ d'épopées
Plein d'aigles, d'étendards, de soleils et d'épées,
Avec la vision d'un nouveau Parsifal.

Je t'aime ! et je vois fuir, en troupes à cheval,
Comme au bruit solennel de cymbales frappées,
Les gloires que mille ans de prestige ont drapées
Et que mon hymne ardent dépossède en rival.

Car je veux, dans mes chants de clairon et de lyre,
Je veux de tous mes vers de flamme et de délire,
O mon Idole, Vierge épouse, archange enfant,

Te fleurir, t'encenser, t'éblouir dans tes voiles,
Ouvrir tous les Forums à ton nom triomphant
Et te porter à Dieu sur un pavois d'étoiles !

L'Académie a bien voulu ratifier le jugement de sa Commission en décernant une *Médaille de vermeil* à

Digitized by Google

M. Martin Saint-René, homme de lettres à Villeneuve-la-Garenne.

C'est encore et enfin sur les cimes élevées que nous transporte notre dernier lauréat. Avec lui nous entrons dans le rayonnement de l'astre méridional, annoncé par la gracieuse devise félibréenne : *Lou souleu me fai canta!* (Le soleil me fait chanter !)

Nous aurons le regret de ne point retenir, par le motif qu'elle est en prose, et par conséquent inadmissible au concours, une *Symphonie en mineur*, vibrante des coloris les plus riches, chantant l'antique cité de Bruges, — non point Bruges la morte, mais Bruges la rêveuse, la gothique et la voluptueuse.

Nous saluerons d'un simple regard attendri le *Dernier Rêve de Ronsard*, — mélancolique sonnet à la mémoire du poète, — et nos yeux encore éblouis viendront, en dernière étape, se reposer et se baigner en la lumière douce et déjà voilée du *Pastel d'Automne*.

PASTEL D'AUTOMNE

Le ciel bleu qui se fane est doux comme un adieu...
Adieu voilé d'amour, dernier parfum des roses,
Si tendre que, ce soir, sous le regard de Dieu,
Le Zéphir rêve encore aux corolles décloses.

Plus de concerts d'été dans les saules frileux ;
L'oisillon se recueille au mystère des branches ;
Et sur les feuilles d'or au tapis onduleux
La brume, en voltigeant, sème ses larmes blanches.

Un jet d'eau se lamente en arpèges dolents.
Et voici qu'au détour embaumé de l'allée,
L'Automne aux voiles gris s'achemine à pas lents,
Pâle de la pâleur d'une fleur effeuillée.

Digitized by Google

Le regret du passé ombre ses yeux meurtris :
Regret de printemps fous, de soleil, de lumière...
Hélas ! les églantiers sont aujourd'hui flétris,
La ramure a perdu sa chanson coutumière ;

Et, triste infiniment, dans le jardin mourant,
Novembre aux cheveux roux erre, frissonne, passe ..
Le ruisseau qui jasait s'alanguit en pleurant
Comme un soupir de flûte, au lointain, dans l'espace ;

Et les arbres en deuil, les taillis, les buissons
Murmurent à la brise antiennes et prières
Pour leurs hôtes défunts, rossignols et pinsons,
Qui plus n'égrèneront de roulades légères.. . .

A Mlle Rita del Noiram, de Reims, en qui nous avons le plaisir de retrouver une aimable et gracieuse lauréate de notre concours de 1912, nous sommes heureux d'offrir cette année, avec nos respectueuses félicitations, une *Médaille de vermeil.*

*
* *

Et voilà, à peu de chose près, l'entier bilan de notre Concours de poésie de 1913. Sachons encore nous consoler de son exiguïté en constatant qu'après tout, il n'est pas sensiblement inférieur en qualité à ses devanciers ; et qu'il nous offre la très appréciable compensation de quelques œuvres réellement dignes de la vraie poésie.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de relever un paradoxe peut-être inquiétant pour l'avenir. On semble avoir perdu de vue que nous avions à couronner cette année, à la mémoire et de par la fondation de notre bienfaiteur L.-F. Clicquot, le mérite d'un *conte* ou d'une *fable* de trente à quatre-vingt vers ; de fait, dans notre humble collection, il ne paraît même pas s'être rencontré de pièces auxquelles

Digitized by Google

ait pu exactement s'appliquer le titre de fable ou de conte souhaité par le généreux fondateur.

Ne faut-il pas croire, regretter et s'étonner que notre finesse champenoise si réputée jadis au domaine de l'esprit français, se soit émoussée, dans l'agitation trépidante de la vie moderne, au point d'être impuissante à procréer ces productions spirituelles et malicieuses qui faisaient la joie saine et naïve de nos pères ? Tant et si bien que, par un contraste bizarre, empêchés d'attribuer la médaille d'or de F. Clicquot à des poésies légères et de bonne humeur qui ne se sont pas révélées, nous sommes conduits à laisser la médaille en son écrin, pour gratifier de nos éloges des compositions sans doute méritoires, mais aussi éloignées que possible de la joyeuse et gauloise expansion des contes du dernier siècle.

Cette disette fâcheuse de littérateurs à nos concours, nous osons espérer qu'elle sera, pour nous, suivie d'années moins stériles, et que nous n'en serons pas réduits à la dure nécessité de recourir aux adjuvants de la réclame, ou à la diffusion de ces petits papiers roses élégamment appelés « papillons », sur lesquels il nous faudrait inscrire : « On demande des Poètes à façon et en tous genres. Il y aura récompense. »

Jeunesse studieuse de nos écoles à l'esprit éveillé, au cœur facilement enthousiaste ; — âmes féminines où s'épanouissent d'elles-mêmes les séductions de l'idéal et les délicatesses des sentiments élevés, qui donc ou quel scrupule vous tient éloignées de nous ?

Est-ce une défiance d'un premier insuccès ? Ecoutez le pauvre Verlaine aux débuts si peu compris et si pénibles :

Digitized by Google

Je suis venu, pauvre orphelin,
Riche de mes seuls yeux tranquilles,
Vers les hommes des grandes villes ; —
Ils ne m'ont pas trouvé malin.
. . . . . .

Vous aurait-on représenté l'Académie comme une vieille et majestueuse Dame aux larges besicles toujours penchées avec austérité sur d'antiques parchemins, et incapable de sourire à vos avances littéraires ? — N'en croyez rien.

Venez à elle avec la grâce de vos timidités juvéniles, avec les hésitations si naturelles des débuts un peu craintifs; elle n'en goûtera que mieux, je vous l'affirme, ce qu'il y aura dans les premières rêveries de vos belles âmes, dans les premiers abandons de vos jeunes cœurs, de bon, de généreux, d'inspiré, en un mot, de douce poésie ; — elle vous accueillera avec les tendresses bien connues des bonnes grand'mères de tous les temps.

Et puis, êtes-vous bien sûrs qu'elle soit si vieille que cela ? N'est-elle pas demeurée, précisément pour vous mieux fêter, immuablement jeune, puisque, comme toute Académie qui se respecte, elle a trouvé dans son berceau lointain les promesses enviables de l'Immortalité ?

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 26 JUIN 1913

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture** *(Savants rémois du XIXe siècle)*, par Mr Jules LAURENT, Président.

2. **Compte rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1912-13**, par Mr Henri JADART, Secrétaire général.

3. **Rapport du Concours d'Histoire et d'Archéologie** *(Monographies de Tramery, de Rilly-aux-Oies, de Tourteron, etc.)*, par Mr Gaston ROBERT, Membre titulaire.

4. **Rapport du Concours de Sciences** *(Monographie de la Montagne de Reims)*, par Mr le Dr TÉCHOUEYRES, Membre titulaire.

5. **Rapport du Concours de Photographie** *(Habitations rurales de la Champagne, l'Eau dans la vie populaire)*, par Mr le Dr BAGNERIS, Membre titulaire.

6. **Rapport du Concours de Poésie**, par Mr A. DUVAL, Membre titulaire.

7. **Proclamation des Récompenses**, par Mr Ernest KALAS, Vice-Président.

Il y aura dans la Salle Exposition du Concours de Photographie qui se continuera jusqu'au Dimanche suivant inclus.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1913

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 26 Juin 1913

POÉSIE

Une médaille de vermeil est décernée à Mlle RITA DEL NOIRAM, à Reims.

Une médaille de vermeil à M. Martin SAINT-RENÉ, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).

Une mention honorable à M. l'abbé E. COCHIN, à Amiens.

SCIENCES

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. le Dr Louis MOREAU, à Épernay, pour sa *Description physique et hydrographique de la Montagne de Reims.*

HISTOIRE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. GÉRIN, maire de Tramery, pour sa monographie de cette commune.

Une médaille d'argent grand module à M. J.-B. RENAUX, instituteur, pour sa monographie de Rilly-aux-Oies (Ardennes).

Une médaille d'argent à M. Paul HAMIOT, instituteur, pour sa monographie de Tourteron (Ardennes).

Digitized by Google

Une médaille de bronze à M. l'abbé M. Devors, curé de Rubigny, pour sa monographie de Brécy-Brières (Ardennes).

Une médaille de bronze à M. Gaignot-Millet, propriétaire, pour sa monographie de Terron-sur-Aisne (Ardennes).

Une médaille d'argent à M. Henry Rouy, membre correspondant à Sedan, pour son *Étude sur les Ordonnances et Coutumes de cette ville*.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Favret, membre titulaire de la Société d'Agriculture de la Marne, pour son *Recueil de documents sur l'Abbaye de Saint-Remi de Reims, 1789-91*.

Un rappel de médaille d'argent à M. Ch. Coyon, membre correspondant à Beine, pour ses découvertes du cimetière gaulois de La Motelle.

PHOTOGRAPHIE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. Charles Grangé, à Reims.

Un rappel de médaille d'or à M. Arthur Gilbin, à Reims.

Une médaille de vermeil à Mlle P. Baulmont, à Charleville.

Une médaille d'argent grand module à M. Octave Rucelle, instituteur à Unchair.

Une médaille d'argent à M. Paul Dinette, à Reims.

Une médaille de bronze à M. Émile Darcq, à Reims.

ART ET INDUSTRIE

Une médaille d'or de cent francs est décernée à M. E. Belval, membre correspondant à La Ferté-sous-Jouarre, pour son album : *Les Corot du Musée de Reims, avec préface par Étienne Moreau-Nélaton, 1907*.

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1914

PRIX HENRI LUCAS

En souvenir de M. Henri Lucas, une médaille d'or, convertie au besoin en une allocation qui pourra s'élever à 300 francs, sera attribuée par l'Académie à l'auteur d'une Étude sur un sujet de Littérature, d'Art, d'Histoire, de Science ou d'Économie politique, ou à l'auteur d'une Œuvre d'art.

L'Académie réserve la liberté de son choix en dehors des concurrents.

L'auteur se rattachera, par lui-même ou par son travail, aux départements de la Marne, des Ardennes ou de l'Aisne.

HISTOIRE

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire de l'Abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, ses abbesses, ses bâtiments, ses possessions, son rôle dans les événements de la cité, principalement pendant la Ligue.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

ETHNOGRAPHIE

PRIX HUGUES KRAFFT

Étude manuscrite ou imprimée ayant trait à

Digitized by Google

l'Ethnographie de la province de Champagne depuis la fin de l'occupation romaine.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

ÉCONOMIE SOCIALE

PROJET LAMY

L'Apprentissage dans les métiers du bâtiment à Reims et dans la région ; ce qu'il était autrefois, ce qu'il est aujourd'hui ; causes de la crise qu'il a subie. Développer, pour chaque corps de métier, ce qui a été fait, ce qui reste à faire, pour y remédier.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs, offerte par M. Ed. Lamy, *architecte, trésorier de l'Académie.*

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Le prix sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers. Le sujet en est laissé au choix des concurrents.

Le prix consiste en une médaille d'or de cent francs.

L'Académie récompensera aussi, si elle le juge à propos, les auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1914,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :
Henri Jadart,
15, rue du Couchant.

Le Président :
Ernest Kalas,
5, rue Salin.

Reims, le 19 Juillet 1913.

Digitized by Google

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 1913-1914

Il est organisé par l'Académie, entre tous les photographes champenois, amateurs et professionnels, un concours de séries de clichés originaux. Chaque série devra comprendre au moins six clichés ; le format est laissé au choix du concurrent, mais ne pourra être plus petit que 9×12 ; on évitera les épreuves au citrate.

Les épreuves, collées sur carton *à petites marges*, devront être remises avant le 1er Juin 1914. Elles ne porteront aucune signature, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant les noms et l'adresse du concurrent et jointe aux épreuves.

Le Jury tiendra compte au moins autant de l'intérêt des sujets que de la qualité des épreuves au point de vue de la technique photographique.

Au verso des épreuves devra figurer l'indication précise et détaillée du sujet et de la localité.

Les envois resteront aux Archives de l'Académie ; les auteurs s'engagent à mettre, le cas échéant, leurs clichés négatifs à la disposition de l'Académie, si celle-ci désire en faire exécuter des épreuves.

Les prix, consistant en médailles et mentions, seront décernés dans la séance annuelle.

SÉRIES DU CONCOURS 1913-1914

1re Série. — La Vigne et le Vin en Champagne

Les vignobles. — Aspects des vignobles dans la Montagne de Reims, la Petite Montagne, la Côte de Saint-Thierry, la Côte de Nogent-l'Abbesse, la Rivière de Marne, la Petite Marne, la Côte d'Avize.

Les cépages. Pinot noir et blanc, Meunier, Gamay.

La culture de la vigne. — Vignes en foule, en routes, en chaintre,

Digitized by Google

Vignes hautes et basses. Magasins, cendrières. Taille, provinage, binage, fichage.

Les maladies de la vigne, leur traitement. — Ebouillantage des échalas, clochage. Soufrage, sulfatage, sulfurage. Pièges lumineux. Paragrêles, paragelées : abris, nuages artificiels.

Les vendanges. — Hordons, types et costumes de vendangeurs, campements. Cueillage, triage. Transport. Pressurage. Fêtes de vendanges.

Le vin. — Tonnellerie. Caves, crayères. Manipulation du vin de Champagne.

Outillage (actuel et surtout ancien). — Outils du vigneron. Lances de gardes-vigne. Hottes, paniers, danderlins. Pressoirs, à étiquets, à roue verticale et horizontale, pressoirs modernes. Soufflets et boyaux à soutirer. Lampes de caves. Appareils à mesurer la pression, à boucher, à ficeler. Tâte-vins. Jauges, veltes; mesures vinaires. Bouteilles : époque gallo-romaine, tonnelets ; XVIIIe siècle ; bouteilles à cachet. Verres : époques gallo-romaine, mérovingienne, moyen âge ; flûtes, verres à goutte. Anciennes étiquettes. Enseignes d'auberges.

La vigne et le vin dans l'art en Champagne. — Miniatures de manuscrits. Sculptures : scènes de vendanges, pressurage, guirlandes de vignes (Porte Mars et Cathédrale à Reims ; chapiteaux, archivoltes dans les églises d'Ambonnay, Ay, Avenay, Dontrien, Vouziers, etc...) Carreaux émailles, vitraux. Gravures intéressant le vin de Champagne (collection Menu, à la bibliothèque de Reims ; collection Chandon à celle d'Épernay).

Les notabilités du champagne. — Coffin, Dom Pérignon, Godinot, Bertin du Rocheret, François, De Maizières, Maumené, J.-R. Moët, Ruinart de Brimont, Veuve Clicquot, Mme Pommery, etc.

2me Série. — Photographies documentaires

relatives à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie, aux anciennes industries d'art (menuisiers, serruriers, dinandiers, orfèvres) de la région remoise.

Adresser les épreuves franco *à M. le* Dr GUELLIOT, *9, rue du Marc, à Reims, avant le 1er Juin 1914.*

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 18 Juillet 1913

ART. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

BUREAU POUR L'ANNÉE 1912-1913

MM. Jules LAURENT, *président*.
Ernest KALAS, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
Louis DEMAISON, *secrétaire archiviste*.
Ed. LAMY, *trésorier*.
le Dr Pol GOSSET, *bibliothécaire*.

MM. Paul ROZEY,
Ernest FRÉVILLE,
le Dr GUELLIOT, } *membres du Conseil d'Administration.*

BUREAU POUR L'ANNÉE 1913-1914

MM. Ernest KALAS, *président*.
Louis DEMAISON, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
le Dr Pol GOSSET, *secrétaire archiviste et bibliothécaire*.
Ed. LAMY, *trésorier*.

MM. E. FRÉVILLE,
le Dr GUELLIOT,
Jules LAURENT, } *membres du Conseil d'Administration.*

Digitized by Google

Membres titulaires au 18 Juillet 1913

Date de l'élection — MM.

1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1876. Jullien (Ernest), ancien magistrat.
1877. Demaison (Louis), archiviste honoraire de la Ville, correspondant de l'Institut.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1885. Guelliot (Octave), chirurgien des Hôpitaux.
1887. Henrot (Henri), directeur honoraire de l'École de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.
1889. Colleville, professeur à l'École de Médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890. Bagneris, docteur en médecine.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), docteur ès sciences, professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), chanoine titulaire.
1899. Charles (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph.
1899. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.
1901. Rozey (Paul), avocat.
1901. Simon (Paul), ancien président de la Société des Amis des Arts.
1901. Graffin (R.), docteur en droit, à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes).

Digitized by Google

1901. Bovis (R. de), professeur à l'École de Médecine.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (E.), architecte.
1903. Lhotelain (Ch.), président honoraire du Comice agricole.
1903. Legras (É.), curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé au Lycée.
1906. Gaube (R.), docteur en médecine.
1907. Fréville (Ernest), receveur particulier des Finances.
1907. Gosset (Eugène), président de la Chambre de Commerce.
1907. Lardennois (Henri). chirurgien des Hôpitaux.
1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.
1909. Guédet (Léon), notaire.
1911. Lefèvre-Derodé (Ernest), compositeur de musique.
1911. Téchoueyres (le docteur), professeur à l'École de Médecine.
1912. Robert (Gaston), archiviste de la Ville.
1912. Polignac (marquis de), négociant en vins de Champagne.
1912. Van Biéma (Em.), docteur ès-lettres, professeur de philosophie au Lycée.
1913. Wenz (Émile), négociant en laines.
1913. Langlet (le Docteur J.-B.), maire de Reims, directeur de l'École de Médecine.
1913. Chavalliaud (Léon), artiste statuaire.

Membre honoraire décédé pendant l'année 1912-1913

Mgr Ernest Cauly, protonotaire apostolique, vicaire général.

Digitized by Google

Membres titulaires décédés

MM.

Pol MARGUET, vice-président du Comice agricole.
Henri LUCAS, propriétaire.
MAILLET-VALSER, ancien conseiller général.
Paul DOUCE, notaire honoraire.

Membres correspondants décédés

MM.

Aimé HENRY, professeur agrégé de physique au Lycée de Reims.
Edmond GARNIER, juge d'instruction, à Charleville.
le chanoine LUCOT, archiprêtre de la Cathédrale de Châlons.

Membres honoraires élus

MM.

Albert CANS, professeur d'histoire au Lycée Hoche, à Versailles.
Louis BOSSU, procureur de la République, à Reims.

Membres correspondants élus

MM.

Jules MATOT, président de l'Union photographique, à Reims.
Aimé HENRY, professeur agrégé de physique au Lycée de Reims.
le Dr Albert BERNARD, à Landres (Ardennes).
Émile BOSSE, receveur des domaines, à Château-Porcien.
le Dr Georges BOURGEOIS, à Fumay.
le capitaine MAITROT, membre de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
le comte DE PLANCY, au château de Plancy (Aube).

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie Nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1912-1913

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

MM.

Dr H. Henrot..... *La transfusion du sang à la Société médicale de Reims en 1876, 1877 et 1878.* (Extr. du *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 12 novembre 1912.) — 1913.

— *Des mesures à prendre pour empêcher la prostitution des mineurs.* (Congrès de Grenoble, 1912.)

H. Jadart..... *Allocution prononcée au nom de l'Académie de Reims sur la tombe de Mgr Cauly, membre honoraire et ancien président, à Saint-Etienne-à-Arne (Ardennes), le 7 aout 1912, suivie de sa bibliographie académique.* — 1912.

J. Laurent..... *Autour du premier Congrès international d'électroculture.* — 1912.

— *Paul Douce, notaire honoraire, ancien président de l'Académie Nationale de Reims.* (Notice lue à la Séance de l'Académie du 14 février 1913.)

Alphonse Gosset.. *Extraits des « Coupoles d'Orient et d'Occident ».* — 1912.

— *De l'esthétique des églises.* (Ext. de la *Construction moderne.*) — 1913.

Dr O. Guelliot.... *Le docteur René Bourgeois (1786-1845).* (*Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine*, 1912.)

L. Guédet..... *La Caricature en 1870-1871.* — 1913.

E. Van Biéma..... *Martin Knutzen. — La critique de l'harmonie préétablie.* — 1908.

G. Robert..... *Rilly et Chigny au moyen âge.* — 1912.

Digitized by Google

G. Robert..... *Documents sur Villers-Allerand.* — 1913.

— *Les fiefs de Saint-Remi de Reims aux XIIIe et XVe siècles.* — 1913.

L. Bossu..... *La Maison d'Anneville de l'ancienne Chevalerie lorraine.* — 1912.

— *Maisons ardennaises éteintes ou disparues. — La Famille des Marins.* — 1912.

R. de Lasteyrie et A. Vidier. — *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1908-1909 ;* tome V, 4e livraison. — 1911.

Professeur L. Landouzy. — *Le rôle des facteurs sociaux dans l'étiologie de la tuberculose ; les moyens de défense sociale contre la tuberculose.* — Conférence faite au Château Saint-Ange le 14 avril 1912, jour de l'ouverture solennelle du Congrès international de Rome contre la tuberculose. — 1912.

Colonel Fleury (A. Dry). — *Les monuments français du Centenaire de 1812 et les cérémonies de Borodino et de Moscou,* 1912.

Général de Piépape. *Histoire des Princes de Condé au XVIIIe siècle.— La fin d'une race. Les trois derniers Condé.* — 1913.

A. Héron de Villefosse. — *Les découvertes faites depuis le XVIe siècle au château d'Albatre.* — 1912.

— *Monuments romains trouvés à Reims et conservés a Paris.* — 1912.

G. Blondel..... *La cherté de la vie.* — Conférence faite le 15 mars 1912.

P. Collinet..... *Études historiques sur le droit de Justinien,* t. Ier; 1912.

E. Jovy..... *Domat, poete latin malheureux. Étude péripascalienne.* — 1912.

— *La bibliothèque d'un magistrat vytriat en 1774.* — 1912.

— *L'étude d'Homère et de Virgile au Collège parisien de la Marche en 1757.* — 1911.

— *Quelques mots de Lalande sur Jean-Jacques Rousseau à Mouquin en 1769.* — 1912

L. Regnier..... *L'église de Vétheuil (Seine-et-Oise). Étude archéologique.* — 1911.

A. Baudon..... *Les Gouverneurs de Maubert-Fontaine.* — 1912.

H. Rouy..... *Frédéric Ozanam et la Société de Saint-Vincent de Paul.* — 1912.

Digitized by Google

A. Philippoteaux . *Causerie sur la topographie du vieux Sedan.* 1re partie. — 1912.

Capitaine Maitrot.. *La question de la Basilique de la Paix.* (Extr. du *Bulletin de l'Académie d'Hippone.*) — 1912.

— *Les rues du vieux Bône et l'histoire.* (Extr. du même *Bulletin*) — 1912.

E. Schmit..... *Poème récité par l'auteur le 20 octobre 1912, à Châlons-sur-Marne, au pied du monument élevé à la mémoire des défenseurs de la Patrie en 1870-1871.*

Abbé Émile Bouchez *Le clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'Archevêché de Reims (1789-1821).* Ouvrage couronné par l'Académie de Reims — 1913.

G. Laplatte . .... *Hôpital-Hospice de Sézanne. Notice sur les tableaux se trouvant dans la chapelle et la salle des délibérations de la Commission administrative.* — 1912.

Dr E. Luton..... *Le traitement de la tuberculose par les sels de cuivre en France et à l'Étranger (1885-1912).* — 1913.

G. Ducrocq..... *Les Roses du Valois. Poèmes.* — 1913.

É. Bosse. ..... *Un agnel d'or de Jean de Berry (1340-1416). Note sur trois monnaies d'or trouvées à Château-Porcien et à Villers-devant-le Thour.* — 1913.

— *Une trouvaille inédite de monnaies du moyen âge faite à Roberchamp en 1874.* — 1913.

Abbé A. Prévost... *La Fronde en Champagne.* — 1913.

A. Thévenot..... *Recettes culinaires et l'art de manger.* — 1912.

Fête du 15 Août 1912 à Troyes, organisée par les Plébiscitaires de l'Aube. — 1912.

— *Souvenirs de l'année terrible. Nouveaux détails sur l'affaire de Chennegy.* — 1912.

Émile Amet..... . *La ruse de Grand'Mère*, saynète en vers. — 1913.

Baron de Plancy .. *Souvenirs du comte de Plancy (1798-1816)* publiés par son petit fils, précédés d'une introduction par M. Frédéric Masson, de l'Académie Française. 2e édition. — 1904.

Maurice Renard ... *M. d'Outremort et autres histoires singulières.* — 1913.

Louis Brouillon.. *L'ancien fief de Sommerécourt à Dampierre-le-Château (Marne), et la Famille Bonjour, par*

Digitized by Google

M. Louis Brouillon, magistrat. — Reims, L. Monce, 1913. (Buste de Casimir Bonjour.)

Frédéric HENRIET... *L'église de Charot.* (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1912.) — Château-Thierry, 1913. (Dessins de l'auteur.)

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, Hommages divers et journaux.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1911, 3e livraison ; 1912, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1911, nos 3 et 4 ; 1912, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1910. — 1912.

Congrès des Sociétés savantes. — Discours prononcés à la séance de clôture à Caen, le 22 avril 1911 ; à Paris, le 13 Avril 1912.

Cinquantième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne. Avril 1912.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. N° 35, 1912.

Congrès archéologique de France. LXXVIIIe session tenue à Reims, en 1911, par la Société Française d'Archéologie. Tome I, Guide du Congrès ; tome II, Procès-verbaux et Mémoires. — 1912.

Répertoire numérique des Archives départementales postérieures à 1800, rédigé par A. SEMER, chef de bureau aux Archives. — Ardennes. — 1913.

Bulletin de l'Association philotechnique. Juin 1912 à avril 1913.

Bulletin administratif de la ville de Reims. 29e supplément. 1911.

Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims. 1912.

Société protectrice de l'Enfance. Compte rendu de l'année 1912. 37e bulletin. — 1913.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Épernay. Juillet 1912 à mai 1913.

Répertoire d'Art et d'Archéologie. Année 1912, 4 fascicules.

Revue de Champagne. Juin 1912 à avril 1913.

Bulletin de la Société archéologique champenoise. Juin à décembre 1912.

Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 6e série, tome II, fascicules 5 et 6, ; tome III, fascicules 1 à 6, 1912.

Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf. 1911.

Digitized by Google

Archives de la France monastique. Tomes XV et XVI, 1913
Revue Mabillon. Août 1912 à mai 1913.
Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1911 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. — 1912.
Les Marches de l'Est. Juin 1912 à mai 1913.
L'Art décoratif. 20 novembre 1912.
La France de demain. Décembre 1912 et février 1913.
Les Amitiés françaises. Revue mensuelle. Janvier 1913.
La Revue de phytopathologie. Maladies des plantes. Nos 1 et 2, 1913.
Journal des Savants. Mai 1912 à avril 1913.
Union médicale du Nord-Est. 30 juin 1912 au 30 mai 1913.
Le Vigneron champenois. 19 juin 1912 au 11 juin 1913.
Louis Tuetey. — *Procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts.* — T. Ier, 1912.
Eugène Ravassard. — Les Brumes du soir. — 1902.
Arthur Maquaire. — *L'Enharmonisme.* — 1910.
— *Otsoumi-San,* drame lyrique en 1 acte. — 1908.
Dr Grasset. — *Les Humanités et les Médecins.* — 1912.
J.-Joachim Nin. — *Pour l'Art.* — 1909.
L. de la Vallée-Poussin. — *Le salpêtre et les chutes d'eau en Norvège.* — 1912.
Baron Max de Finfe de Saint-Pierremont. — *La tombe de Jacques de Saint-Vincent, seigneur de Sorcy, (1584-1655) à Ziemetshausen, en Bavière.* — 1911.
M. Sartor. — *Les tapisseries, toiles peintes et broderies de Reims.* — 1912.
E. Renart. — *Supplément au Répertoire général des Collectionneurs de la France, de ses Colonies et de l'Alsace-Lorraine et aux listes d'amateurs étrangers.* — 1912.
Jane Hazon de Saint-Firmin. — *Un incident des États de Blois. — L'affaire de Saluces et Henri, duc de Guise (Octobre-Décembre 1588).* — 1907.
— *Un assassin du duc Henri de Guise. François II de Montpezat, baron de Laugnac (1566-1590).* — 1912.
Abbé Midoux. — *L'Hôtel de Ville de Fismes.* — 1912.
— *La cherté des vivres et les émeutes à Fismes en 1789.* — 1912.
— *Fismes. Sceaux et Armoiries. — Genèse d'un blason.* — 1913.
Anatole Paulov. — *La résolution arithmétique des équations rationelles.* — Tiflis, 1912.
Eugène Dupont. — *Le Fils de la Galiléenne.* Récit antique. — 1912.

Digitized by Google

Baronne DE PLANCY. — *Contes sentimentaux.* — 1903.

Pierre D'HOZIER. — *Tableau généalogique de la Maison souveraine de Bar.* — 1910.

Ch. JANET. — *Sur l'origine de la division de l'orthophyte en un sporophyte et un gamétophyte.* — 1913.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation.* 1912, nos 1 à 4 ; 1913, n° 1.

— *Mémoires de la même Société,* tome V, 1912.

AIX. — *Annales de la Faculté de Droit,* tome V, nos 1 à 4, 1911.

— *Annales de la Faculté des Lettres,* tome V, nos 3 et 4, 1911.

AMIENS. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1912, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1913, 1er trimestre.

— Mémoires de la même Société. — *La Picardie historique et monumentale. Arrondissement de Doullens.* — 1912.

— De la même Société. — *Dictionnaire archéologique et historique de la Picardie.* — II. Arrondissement d'Amiens. — 1912.

— *Documents inédits sur l'Abbaye, le comté et la ville de Corbie.* Atlas. — 1912.

ANGERS. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts.* 5e série, tome XIV, 1911.

ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.* 1912, nos II à IV.

ARRAS. — *Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais,* tome III, 10e livraison, 1911 ; 11e livraison, 1912.

— *Mémoires de la même Société,* tome III, 2e livraison, 1912.

AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne,* nouvelle série, tome XL, 1912.

BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts,* 4e série, tome X, 1912.

BEAUVAIS. — *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise,* tome VII, 1911, nos 1 à 3 ; tome VIII, 1912, n° 1.

BERKELEY. — *The University of California chronicle,* tome XIV, nos 1 à 4, 1912.

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire,* 3e série, tome X, 2e livraison, 1912.

Digitized by Google

BORDEAUX. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série, 1909 et 1910.

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.* Classe des lettres, 1912, nos 4 à 11 ; Classe des sciences, 1912, nos 4 à 11.

— *Annuaire* de la même Société. 1913.

— *Annales de la Société royale d'archéologie de Belgique*, tome XXVI, 1912, 1res, 2e, 3e et 4e livraisons.

— *Annuaire* de la même Société, tome XXIII, 1912.

— *Tables des publications* de la même Société (1887-1911). — 1912.

— De la même Société — *Vingt-cinq années d'activité. (1887-1912).* — 1913.

— *Analecta Bollandiana*, tome XXXI, fascicules 2, 3 et 4, 1912 ; tome XXXII, fascicule 1, 1913.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* — 1911.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.* 2e série, tome XIII, 1909-1910 ; tome XIV, 1910-1911.

CHALON-SUR-SAONE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, 2e série, tome IV, 2e partie, 1912.

— *Catalogue des collections de la même Société.* — 1912.

CHARTRES. — *Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.* Janvier à décembre 1912.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique*, 1911.

CHERBOURG. — *Mémoires de la Société académique*, 1912, tome XIX.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. — 1912.

— *Mémoires* de la même Société, 1905, 1907, 1909, 1910 et 1911.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique*, 5e série, tome II, 1911.

COPENHAGUE. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark.* 1912, nos 4 à 6 ; 1913, no 2.

— *Mémoires* de la même Société. — Section des sciences, 7e série, tome IX, no 2 ; tome X, nos 1 et 2, 1912-1913. *Dybdeboring. Carlsbergfondets.* — 1913.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise des sciences, lettres et arts*, tome LIV, 1911.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* — 1911 et 1912.

Digitized by Google

ÉVREUX. — *Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 6e série, tome IX, 1911.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*. 1912. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, tome V, 1911.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*. — *Flore de France*, tome XIII, 1911 ; tome XIV, 1913.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*. 1911, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

LIÈGE. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*. Tables des tomes I à XV, 1912.

— *Leodium*. — Chronique mensuelle de la même Société. Janvier à décembre 1912.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LXI, 2e livraison, 1912 ; tome LXII, 1re et 2e livraisons. 1912.

LYON. — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique*. Avril à décembre 1912.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 3e série, tome XIII, 1913.

MACON. — *Annales de l'Académie*, 3e série, tome XV, 1re partie. 1910.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*. Volume 56, parties II et III, 1911-1912 ; volume 57, partie I, 1912-1913.

METZ. — *Mémoires de l'Académie*. 3e série, 1906-1907 ; 1907-1908 ; 1908-1909.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. 62e volume. 1911.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*. Janvier à décembre 1912.

MUNICH. — *Bulletin de l'Académie royale de Bavière*. 8 fascicules, 1912.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, 1912, tome XXX, 2e livraison.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, tome IX, 1912.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 4e série, tome IX, 1909 ; tome XII, 1912.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, 9e série, tome III, 1er semestre 1912.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, tome XIV, 3e fascicule, 1912.

NIORT. — *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*. Tome I, 1912, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Digitized by Google

NIORT. — *Mémoires* de la même Société. Tome VIII, 1912.

ORLÉANS — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XVI, 1912, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

PARIS. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Bulletins de mai 1912 à février 1913.

— *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.* — 1911.

— *Mémoires* de la même Société, 8e série, tome I, 1911.

— *Mettensia.* VI. — *Mémoires et documents* publiés par la même Société. 1911.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, tome LIII, 1912.

POITIERS. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e série, tome II, 1er et 2e trimestres 1912.

— *Mémoires* de la même Société, tome V, 3e série, 1911.

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 1910-1911.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, tome XXXVII, 1911-1912.

SAINT-DIZIER. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie*, tome XIII, 1911-1912.

SAINT-MALO. — *Annales de la Société historique et archéologique.* 1912.

SAINT-OMER. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIII, 1912, 2e, 3e et 4e fascicules ; 1913, 1er fascicule.

SENLIS. — *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique.* 5e série, tome III, 1911.

SENS. — *Bulletin de la Société archéologique*, tome XXVI, 1911.

SOISSONS. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique.* 3e série, tomes XVI à XVIII, 1909 à 1911.

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.* 10e série, tome XII, 1912.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.* — 1913.

— *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Nouvelle série, n° 39, 1909 ; n° 40, 1912.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et archéologique.* Nouvelle série, tome XIV, 1911.

— *Exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes.* Catalogue, juillet-octobre 1911.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.* — 3e série, tome XCII, janvier à décembre 1912.

TURIN. — *Actes de l'Académie des sciences*, tome XLVII, 1911-1912, 13 fascicules ; tome XLVIII, 1912-1913, 3 fascicules.

Digitized by Google

TURIN. — *Observations météorologiques faites en 1911 à l'Observatoire de l'Université.* — 1912.

VENDOME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire.* 1912, tome LI.

VERSAILLES. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, publiée par la Société des sciences morales, des lettres et des arts. 1912, 4 fascicules.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône.* — 1912.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts*, tome XXVII, 1908.

WASHINGTON. — *Smithsonian Miscellaneous Collections.* — 1912, 36 fascicules ; 1913, 8 fascicules.

— *Annual report of the Smithsonian Institution. U. S. National Museum.* — 1911.

— *Bureau of american ethnology.* 1912, 2 fascicules.

— *Memoirs of the national Academy of sciences.* Vol. X, 1911.

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE

Installation de M. Jules LAURENT, *président élu, par* M. Ernest FRÉVILLE, *président sortant, dans la séance du 22 novembre 1912.*

I

Allocution de M. Ernest FRÉVILLE, président sortant

Mes chers Collègues,

Dans quelques instants, le nouveau Président que vous avez nommé en juillet dernier va prendre ma place et présider vos séances.

Avant de quitter ce fauteuil où votre bienveillante sympathie m'avait appelé, je tiens, une dernière fois, à vous remercier tous de la collaboration que vous m'avez accordée si généreusement pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je remercie tout particulièrement notre secrétaire général, M. Jadart, toujours vaillant et notre secrétaire, M. Demaison, si dévoué à toutes nos séances.

Je suis heureux de rappeler à l'Académie que c'est la semaine dernière que nos deux collègues ont reçu,

Digitized by Google

en séance solennelle, le prix qui leur avait été décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Laurent, assisté de M. Kalas, saura, mieux que nul autre, présider à nos travaux.

M. Laurent le fera avec toute l'autorité et la maîtrise qu'il possède à un si haut point. En le choisissant, vous n'avez fait, une fois de plus, que souligner la grande estime que ses collaborateurs et ses amis ont pour ce modeste savant, dont la science est appréciée et écoutée de tous.

Pour une fois, les Lettres vont momentanément céder le pas aux Sciences. Vous n'aurez pas à le regretter. Vous avez, comme moi, apprécié bien souvent déjà les communications si documentées et si scrupuleuses que M. Laurent nous a faites régulièrement chaque année.

Le nouveau Président apportera au fauteuil la même méthode et l'Académie ne pourra que s'en féliciter.

Depuis l'été dernier, comme vous l'a dit à la dernière séance notre secrétaire général, nous avons eu, comme chaque année, des deuils et des joies.

Il appartient à votre président d'en donner le bilan sommaire.

M. Ernest Cauly, un de vos anciens présidents, est décédé le 4 août dernier. M. Jadart a bien voulu prononcer sur sa tombe une allocution, en proclamant les titres académiques de M. Cauly, qui laissera parmi nous le souvenir d'un esprit distingué et persuasif et d'un collaborateur fidèle.

M. Pol Marguet est décédé en octobre. Esprit fin et curieux, il nous avait fait une communication très

Digitized by Google

remarquée sur les *Géorgiques*. Lettré et brillant causeur, l'Académie sera très sensible à la disparition d'un collègue si aimable.

Nous nous sommes réjouis de la rosette d'officier de la Légion d'Honneur qu'a obtenue M. Bourguin, aussi un ancien président, jadis assidu à nos séances et que son état de santé éloigne de nous, à son grand regret.

M. Cans nous quitte, hélas ! pour Versailles, où ses mérites lui feront une place qui nous causera encore plus de regrets en songeant au brillant historien que nous regrettons.

Je suis heureux de saluer ce soir la présence du docteur Colleville qui vient, à la joie de tous, reprendre sa place parmi nous, après une trop longue absence. L'Académie se réjouit de son retour.

Mon rôle est fini, ma tâche est remplie ; il ne me reste plus qu'un dernier geste à faire, de prier M. Laurent de bien vouloir occuper ce fauteuil.

II

Allocution de M. Jules LAURENT, président de l'Académie

MESSIEURS,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma vive gratitude pour l'honneur, bien immérité, que vous me faites en m'appelant à présider vos séances. Ce n'est pas sans quelque appréhension que j'aborde ces nouvelles fonctions ; vous aviez eu la sagesse, jusqu'alors, de ne les confier qu'à ceux d'entre vous que désignaient

Digitized by Google

tout particulièrement à vos suffrages et leurs talents littéraires, et leur connaissance approfondie de l'histoire et de l'archéologie ou des sciences économiques et sociales.

Sans remonter bien loin la série de mes prédécesseurs à ce fauteuil, vous avez encore présent à l'esprit l'intéressant programme de recherches historiques que vous traçait M. le Dr Gosset, programme dont il poursuit la réalisation avec une ardeur juvénile ; et vous avez applaudi, avec le public d'élite qui assistait à votre séance annuelle, à son discours sur les Manuscrits qui témoigne à la fois d'un lettré et d'un érudit.

M. Rozey vous a fait aborder les problèmes sociaux avec un sens des réalisations qu'il doit sans doute à ses fonctions d'avocat, ayant comme le médecin côtoyé bien des misères humaines ; grâce à lui, notre compagnie peut se glorifier d'avoir, l'une des premières, soulevé cette question du logement ouvrier, si importante pour la cité rémoise.

M. Fréville vous a apporté, avec sa bonne grâce charmante d'homme du monde et d'esprit cultivé, les connaissances profondes qu'il avait acquises en ses différents séjours aux ambassades d'Europe et d'Afrique, du Maroc et de l'Égypte ; et les commentaires dont il faisait suivre vos communications sur les sujets les plus divers ont donné à nos séances un intérêt rendu manifeste par une assiduité que notre trésorier sera seul à regretter.

C'est grâce à ces choix toujours heureux, grâce aussi, je n'aurai garde de l'oublier, au zèle et au dévouement inlassables des membres inamovibles du bureau, que l'Académie est restée, après bientôt trois quarts de siècle d'existence, l'une des institutions qui font le plus

Digitized by Google

d'honneur à la ville de Reims, puisqu'on la retrouve à l'origine de toutes les initiatives généreuses.

Aurai-je à mon tour, restant dans le domaine qui m'est familier, la témérité de vous rappeler le but que s'étaient proposé nos fondateurs dans l'article 1er de nos Statuts, de contribuer au développement des sciences aussi bien qu'à celui des arts et des belles-lettres ? Il semble bien qu'il y ait prescription, car depuis nombre d'années, et les rapports si consciencieux de notre secrétaire général pourraient en témoigner, les Sciences n'ont pris qu'une bien faible place dans nos Travaux.

A ses débuts, l'Académie était à Reims la seule société savante, aussi la voyant-on tout embrasser à la fois, agriculture et poésie, histoire et sciences physiques, mathématiques et archéologie; elle était universelle comme cherchaient à l'être les savants de l'époque; mais depuis ont surgi des associations diverses, Comice agricole, Société d'horticulture, et d'histoire naturelle, Société médicale et archéologique, Société des Amis du vieux Reims, et à mesure que se constituaient ces groupements nouveaux, le domaine de l'Académie devenait plus étroit. Il ne faudrait pas trop le regretter, car cette spécialisation était la condition nécessaire d'études plus approfondies, de progrès plus certains; mais sans revenir sur une situation imposée par les circonstances, et sans rien sacrifier de nos travaux habituels, ne pourrions-nous consacrer aux questions scientifiques qui dominent de plus en plus la vie moderne, une part un peu plus importante de notre activité ?

Il y a quelque 12 ans, j'étais alors président de la Société d'histoire naturelle, et je suivais avec un vif intérêt l'évolution de ces sociétés multiples qui, frappant

Digitized by Google

toutes aux mêmes portes, entrent plus ou moins en conflit dans le recrutement de leurs adhérents ; j'avais été surpris de leur vie indépendante, alors que des liens nombreux devraient les rattacher les unes aux autres. Les recherches entomologiques que nous poursuivions à la Société d'histoire naturelle trouvaient leur application directe au Comice et à la Société d'horticulture; la Botanique et la Géologie m'avaient amené à l'établissement des cartes agronomiques; les parasites de l'homme rentraient dans notre sphère d'action et par là nous rattachaient à la Société médicale; la pathologie végétale, qui met si bien en évidence les réactions réciproques de l'hôte et du parasite, sera toujours — le récent Congrès de pathologie comparée l'a bien mis en relief — la meilleure introduction à la pathologie humaine; de l'étude purement géologique du quaternaire nous arrivions fatalement au préhistorique, domaine de la Société archéologique, et enfin à l'histoire qui reste votre monopole.

Et faisant ces rapprochements, j'avais rêvé de grouper nos sociétés rémoises, non pas en une société unique, il faudrait pour cela faire disparaître trop de présidents, de vice-présidents et de secrétaires, mais en petits congrès périodiques suffisamment espacés où elles auraient traité de questions communes. C'était un rêve, et sa réalisation aurait présenté sans doute des difficultés nombreuses; mais j'imagine volontiers qu'au sein même de notre compagnie l'idée pourrait trouver son application.

Nous avons la bonne fortune de compter parmi nos adhérents, titulaires ou correspondants, les membres les plus autorisés des sociétés auxquelles je fais allusion; plusieurs d'entre eux, qui ne se sont point

Digitized by Google

spécialisés dans les sciences historiques et archéologiques et les considèrent comme faisant seules parties du domaine de l'Académie, peuvent se trouver gênés par les articles 21 et 22 de nos Statuts, qui astreignent les titulaires à donner chaque année un travail écrit sur un sujet de leur choix et vont jusqu'à menacer d'exclusion, — ce n'est qu'une menace, heureusement, — les correspondants qui laisseraient écouler trois années sans s'acquitter de la même obligation. Nos séances gagneraient en intérêt si, laissant de côté toute fausse modestie, vous veniez les uns et les autres nous entretenir des questions qui ont passionné les groupements auxquels vous appartenez; nous ferions ainsi à l'Académie une véritable synthèse de toutes les activités locales et les discussions qui pourraient en résulter seraient sans doute l'occasion d'aperçus nouveaux ou le point de départ de nouvelles recherches. Ainsi les travaux des médecins, des naturalistes et des agronomes gagneraient souvent à être examinés du point de vue de la biologie, et les principes de l'économie politique pourraient éclairer bien des actes de nos Sociétés industrielles ou de nos Chambres de Commerce.

Ajouterai-je enfin que j'aurais plaisir à voir les sciences physico-chimiques reprendre la place qu'elles occupaient jadis à l'Académie au temps d'Alluard, de Maumené ou de Bouty? les progrès considérables qu'elles accomplissent chaque jour, l'importance toujours plus grande de leurs applications mériteraient de retenir davantage votre attention si leurs adeptes étaient un peu plus nombreux parmi vous.

C'est à cette tâche que je vous convie, MES CHERS CONFRÈRES, comptant sur le concours de nos dévoués secrétaires et du bureau tout entier pour me guider

Digitized by Google

dans une voie pleine de périls pour un profane qui ne peut vous apporter que sa bonne volonté et son dévouement.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉMOISE

Congrès archéologique de France. — LXXVIIIe Session tenue à Reims en 1911 par la Société française d'Archéologie. — *Paris et Caen*, 1912, deux volumes in-8°, le premier de XCVIII-532 pages, le second de 460 pages, et comprenant à eux deux 487 planches et figures. En vente à la Librairie L. Michaud, au prix de 20 francs.

La Ville de Reims et l'Académie ont patronné, favorisé ce Congrès. La Presse rémoise toute entière s'est associée à cette session de 1911, dont paraît seulement en 1913 le compte rendu en ces deux volumes compacts, intéressant les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, très soignés et pourvus de la plus abondante illustration.

Il est donc juste qu'ils soient présentés au public rémois et aux amateurs de la région, car leur publication, si elle a été de longue durée, offre à tous les points de vue une œuvre complète et d'avenir.

Déjà de ces volumes sont sorties, comme des enfants du sein de leur mère, une grande quantité de monographies particulières, dont plusieurs nous sont parvenues sur Reims, sur Châlons, sur Vauclère, sur Courville, etc. Ces brochures, passant de mains en mains et demeurant dans les bibliothèques locales, y perpétueront les saines traditions de l'archéologie, le goût des monuments bien étudiés sur place, mais

Digitized by Google

surtout le sens avisé de leur entretien et de leur conservation. Examinons d'abord l'aspect général, puis le contenu et les détails de ces deux copieux volumes, l'un après l'autre.

*
* *

Le tome premier est le *Guide du Congrès;* c'est la réédition du volume, distribué au moment de la session, qui contenait 430 pages sans aucune illustration. Il reparaît avec 630 pages ornées de 279 planches et dessins de figures diverses. Un grand nombre de ces planches ont été exécutées d'après les clichés de M. Eugène Lefèvre-Pontalis ; elles sont vraiment frappantes par leur intensité et leur exactitude, notamment en ce qui concerne l'église Saint-Remi de Reims. Les plans d'édifices et les détails d'architecture sont l'œuvre d'architectes, de dessinateurs et d'archéologues choisis parmi les plus compétents : MM. Ch.-H. Besnard, E. Chauliat, A. Ventre, P. Nouvel, etc. Les artistes rémois n'ont pas fait défaut : M. Paul Simon est là pour les vitraux de la cathédrale, M. Rothier pour les statues et une infinité d'œuvres diverses, M. Doucet apporte aussi un contingent de reproductions.

Quant au texte des notices descriptives, il a été revu et amplifié par leurs auteurs avec une pénétration et un soin particulier qui font de quelques-unes de ces notices des monographies achevées, par exemple l'étude sur l'église Saint-Remi par M. Demaison.

Les monuments de la ville de Reims occupent à eux seuls plus de cent cinquante pages ; les localités de l'arrondissement y figurent avantageusement pour trois églises : Saint-Thierry, Hermonville et Cauroy-lès-Hermonville. La ville de Châlons est décrite par

Digitized by Google

M. Demaison dans ses principaux édifices aussi minutieusement et aussi complètement que possible, ainsi que la belle église de L'Épine. Quant au département de l'Aisne, il est vraiment privilégié dans tout le reste du volume, pour Laon, Vaux-sous-Laon, Mont-Notre-Dame, Lhuys, Fère-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Courmelles, Septmonts, Coucy-le-Château, Soissons, Vailly, Bruyères, Vorges, Presles, Nouvion-le-Vineux, Urcel, Royaucourt, Chivy, Mons-en-Laonnois, Longpont, Villers-Cotterêts, Braine et Bazoches.

Voilà le champ parcouru par les congressistes, et ces derniers retrouveront, dans le *Guide* transformé et embelli, la claire vision des choses qui leur ont été mises sous les yeux et expliquées avec méthode et précision par les maîtres de la science archéologique. Quant aux lecteurs qui n'ont pas fait partie du Congrès ou n'étaient pas présents aux excursions, ils auront, en parcourant le volume, une occasion merveilleuse de s'instruire sur les richesses monumentales de la contrée.

*
* *

Le tome second est tout à fait neuf, c'est le *Compte rendu* ; il contient les procès-verbaux des séances du soir, la liste des membres, les relations des visites, les vœux émis, les allocutions prononcées, enfin la liste des récompenses.

On trouve donc là tout le mémorial des faits et gestes accomplis par les hommes dévoués venus à Reims de tous les points de la France et de l'étranger, et aussi l'action particulière des membres rémois qui nous intéresse toujours vivement. Nous y voyons à l'œuvre MM. Ch. Bosteaux, L. Demaison, l'abbé

Digitized by Google

Haudecœur, Mlle Hécart, E. Kalas, Paul Simon, le docteur Langlet, maire de Reims, P. Rozey, président de l'Académie, L. Margotin, architecte, Sainsaulieu, architecte, le Secrétaire général du Congrès, les inspecteurs de la Société, etc. Le compte rendu est d'une fidélité parfaite.

Le reste du volume est consacré aux mémoires lus aux séances ou à ceux qui furent rédigés depuis à la demande du Directeur si zélé de la Société française d'Archéologie. Ces mémoires sont au nombre de 26 et leur illustration comporte 207 planches et figures. Nous ne pouvons les énumérer tous, encore moins entrer dans l'aperçu détaillé qu'ils mériteraient.

Citons cependant les titres et les auteurs de tous ceux qui concernent Reims et son arrondissement : *Monuments romains trouvés à Reims et conservés à Paris*, par M. Héron de Villefosse ; — *L'église de Courville,* par MM. Lefèvre-Pontalis et H. Jadart ; — *Chapiteau à incrustations et chef-d'œuvre de vitrerie au Musée de Reims,* par M. L. Bégule ; — *Les maîtres de l'œuvre de la Cathédrale et leurs collaborateurs au moyen âge*, par M. L. Demaison ; — *L'église de Boult-sur-Suippe,* par M. Ch.-H. Besnard ; — *Le Jugement dernier de la Cathédrale de Reims et ses prétendues figures de Vertus (et de Vices)*, par Mlle Louise Pillion ; — et *Notes sur les vitraux de la Cathédrale de Reims*, par M. Paul Simon.

Parmi ceux qui concernent la région voisine ou peuvent piquer plus vivement la curiosité, mentionnons aussi : *Les découvertes au château d'Albâtre (à Soissons)*, par M. Héron de Villefosse ; — *Étude sur l'église de Lesges (Aisne)*, par M. Michel-Dansac ; — *L'abbaye de Vauclère*, par M. A. Rhein ; — *Le portail*

Digitized by Google

de l'église de Braine, par M. A. Boinet ; — *Les tombeaux de Longpont*, par M. Aubert ; — *La statuaire de la tour de la Cathédrale de Soissons*, par M. F. Blanchard, notre regretté collègue ; — *L'église de Chaudardes (Aisne)*, par M. E. Lefèvre-Pontalis ; — *Les églises de bois en Champagne*, par M. J. Tillet ; — *Le retable de Fromentières*, par M. A. Boinet ; — enfin *La cuve baptismale de La Val Roy* et *La cloche de Givron (Ardennes)*, par M. Jules Carlier.

*
* *

En voilà assez pour recommander et justifier l'achat de ces deux volumes, dont le prix pourrait sembler élevé alors qu'il reste encore en deçà du prix réel très vraisemblablement. En effet, la Société française d'Archéologie a dépensé dix-sept mille francs pour leur édition, et elle a fait face, en outre, aux nombreux frais accessoires de déplacements et d'illustrations. Les Bibliothèques publiques et privées pourront donc s'enrichir à bon compte d'un recueil qui ne sera de longtemps renouvelé, ni remplacé, sur les œuvres maîtresses des pays rémois, laonnois et soissonnais. Remercions M. Eugène Lefèvre-Pontalis d'avoir dressé ce nouveau monument à la science qu'il professe à l'École des Chartes : il n'a rien plus à cœur que de voir cet ouvrage consulté, utilisé, approfondi, imité et continué jusque dans les moindres détails d'une région qu'il aime de longue date et qu'il connaît si bien.

Henri JADART,
Secrétaire général du Congrès de Reims.

Reims, le 1er Août 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

ALLOCUTION

prononcée sur la tombe de Mgr Cauly, membre honoraire et ancien président de l'Académie de Reims[1], *à Saint-Étienne-à-Arne, le 7 Août 1912, par M. Henri Jadart, secrétaire général.*

MESSIEURS,

L'Académie de Reims, qui compte depuis près de trente ans Mgr Cauly parmi ses membres actifs et a eu l'honneur de l'avoir pour président, ne pouvait manquer d'exprimer ses regrets sur sa tombe avec l'hommage de sa gratitude et de son attachement.

Elle se rappelle le fécond lauréat de 1883, alors aumônier du Lycée de Reims, apportant à son concours cette *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, qui vit le jour deux ans plus tard, énorme labeur qui lui valut la reconnaissance des maîtres de cet établissement et des élèves qu'il y forma, non moins que l'estime de tous ceux qui tiennent au maintien de notre patrimoine historique. Ces services sont de ceux que le temps n'efface pas, que la mort elle-même ratifie et consacre.

[1] Décédé le 4 août 1912, protonotaire apostolique, vicaire général de S. Ém. le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, chanoine honoraire de la cathédrale de Reims, dans sa 71e année.

Digitized by Google

Inspiré du même esprit, il donna dans son discours présidentiel, en 1898, l'aperçu du rôle de la Faculté de Théologie et y joignit les listes de ses docteurs. Dans un rapport remarqué du concours d'histoire, il avait étendu, en 1890, ses conseils aux lauréats sur beaucoup d'autres sujets qu'il se plaisait à cultiver lui-même. Il collabora à la publication de l'*Histoire de Saint-Étienne-à-Arne* par M. Louis, et rendit toujours service à ses compatriotes. Il était l'honneur de son pays natal[1].

Se rappelant surtout la distinction native de ses manières, sa douceur persuasive, son aménité dans ses rapports avec tous ses confrères, son assiduité aux séances, sa fidélité à nos *Travaux* dont il resta le dévoué lecteur jusqu'à la fin de sa vie, l'Académie le remercie d'un concours si constant, si éclairé, si exemplaire, et lui réserve son inaltérable souvenir, son plus affectueux témoignage pour les hautes vertus chrétiennes de patience et d'abnégation qui caractérisent à jamais son existence parmi nous.

[1] Très intéressants détails sur la famille Cauly, originaire de Savoie, et sur la carrière d'Eugène-Ernest Cauly, né le 7 septembre 1841, jusqu'en 1891, dans l'*Histoire de Saint-Étienne-à-Arne*, par Isidore Louis, *Reims*, 1902, pp. 566 à 569. — (Ouvrage posthume mis au jour, avec le concours de M. l'abbé Haudecœur, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVI, p. 566.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE ACADÉMIQUE

(1883-1898)

---

1. — **Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims depuis son origine jusqu'à ses récentes transformations,** par l'abbé E. Cauly, chanoine honoraire, aumônier du Lycée de Reims. — Édition ornée de plans, gravures et vignettes d'après les dessins de MM. Leblan, Parmentier, Habran et Kalas. Avec pièces justificatives. — Ouvrage couronné par l'Académie Nationale de Reims. — *Reims*, F. Michaud, *éditeur, libraire de l'Académie, 23, rue du Cadran-Saint-Pierre*, MDCCC LXXXV. (*Bar-le-Duc, Typ. de l'Œuvre de Saint-Paul*, L. Philipona et Cᵉ. — 1058.)

Volume in-8° de XIII-776 pages, orné de 4 planches et de 22 dessins dans le texte ; couverture illustrée, signée : E. Kalas, *inv.*, *Reims*. (Prospectus in-8°, *Imprimerie* Matot-Braine, *Reims*, prix pour les souscripteurs 7 fr. 50.) Voir sur cet ouvrage, qui a reçu la médaille d'or de 300 francs au Concours de l'Académie de Reims, le 26 juillet 1883, le rapport de M. Louis Demaison, inséré dans les *Travaux* de cette Société, t. LXXIII, p. 36 ; et les comptes rendus de M. l'abbé Gillet dans *Le Courrier de la Champagne* du 24 avril 1885, et de M. Henri Jadart dans *L'Indépendant Rémois* du 28 février 1885.

2. — Rapport sur le Concours d'Histoire de l'Académie de Reims en 1890 (**Histoire de Marie de Guise**, par Dom Haudecœur ; — **Le Canton de Mouzon,** par N. et E. Goffart ; — **L'Abbaye d'Orbais,** par Et. Héron de Villefosse ; — **L'Écaille,** par J. Renaux ; **L'Almanach Matot-Braine,** etc.), publié dans le t. LXXXVII des *Travaux*, pp. 37 à 55 et tiré à part en brochure.

Digitized by Google

3. — Discours d'ouverture à la Séance publique de l'Académie de Reims du 7 juillet 1898 (*La Faculté de Théologie de l'Université de Reims*, avec pièces justificatives), publié dans le t. CIII des *Travaux*, pp. 1 à 54 et tiré à part en brochure.

4. - **M. le chanoine Cerf.** — Discours prononcé sur sa tombe, le 12 mai 1898, et publié dans le t. CIII des *Travaux*, pp. 167 à 170.

Digitized by Google

Digitized by Google

POL MARGUET

(1857 - 1912)

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

M. Pol MARGUET

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES
VICE-PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Allocution prononcée par M. Henri JADART, secrétaire général à la séance de rentrée du 8 novembre 1912

Un coup soudain et cruel[1] nous a enlevé un confrère et un ami en la personne de M. Pol Marguet, mort dans la pleine activité d'une vie laborieuse et honorable entre toutes. Élu membre titulaire en 1901, il n'a pu nous donner beaucoup de son temps, mais avec quelle amabilité il venait parfois aux séances, toujours aux réunions confraternelles, nous ne l'oublierons pas !

Il a été dignement loué sur sa tombe comme ingénieur et comme agronome[2], c'est la voie qu'il avait choisie et qu'il suivait avec ardeur ; notre devoir est d'ajouter qu'il était aussi ami des arts et un homme de haute culture intellectuelle, resté tel à la suite de ses brillantes études classiques au Lycée de Reims. Hélas ! nous n'avons eu de lui qu'une seule lecture prouvant sa valeur de lettré, mais elle est exquise et d'autant plus probante qu'il y associait les découvertes actuelles

[1] Accident d'automobile entre Trépail et Les Petites-Loges (Marne), le 9 octobre 1912.

[2] Discours de MM. Duroy de Bruignac et Édouard Walbaum aux obsèques, prononcés au nom des Anciens Élèves de l'École centrale et du Comice agricole, voir les journaux de Reims du 13 octobre 1912.

Digitized by Google

à la poésie comme à la civilisation antiques : *Les Géorgiques de Virgile et l'Agriculture moderne*[1].

Faisons connaître cette étude restée sans publicité, où la profondeur de la pensée, la justesse de l'expression, les relations des choses les plus éloignées en apparence, se confondent en une large synthèse qui honorera toujours la mémoire d'un confrère si prématurément enlevé à notre affection.

Ajouterons-nous à cet éloge que l'Académie assistait en corps à ses obsèques et qu'elle n'a fait en cela que correspondre à l'immense sympathie témoignée à son honorable famille par la ville entière.

[1] *Travaux de l'Académie*, t. CXXI, pp. 175 à 189.

Digitized by Google

Digitized by Google

HENRI LUCAS

(1843-1913)

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

M. Henri Lucas

Membre Titulaire de l'Académie

Notice lue dans les séances des 10 janvier et 14 février 1913

par M. Henri JADART, secrétaire général

Une nouvelle perte, celle de M. Henri Lucas, prive encore l'Académie d'un de ses membres les plus fidèles et les plus assidus aux séances. M. Henri-Victor Lucas est décédé à Reims le jeudi 2 janvier 1913, dans sa 71e année, en son domicile, rue du Cardinal de Lorraine, 9, l'ancien Hôtel du Corbeau.

Il avait été élu membre titulaire de notre Compagnie en 1903 ; notre concitoyen était issu d'une des plus anciennes familles rémoises vouées à l'industrie manufacturière ; il était le petit-neveu de M. Jobert-Lucas, qui tint un rang si élevé dans le monde des affaires et de la fabrication [1] et fut député de Reims sous les Cent-Jours et la Restauration.

Notre confrère, par sa haute situation de fortune, se trouva porté vers les œuvres sociales et de bienfaisance : il remplissait les fonctions de vice-secrétaire du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne et celles d'administrateur de l'Orphelinat de Bethléem. Il apporta un concours généreux à la création de la Société du *Foyer rémois* pour les habitations ouvrières,

[1] Premier essai en France de filature mécanique par M. Jobert-Lucas à Bazancourt, voir *Reims en 1907*, p. 464.

Digitized by Google

comme l'a rappelé sur sa tombe notre confrère M. Paul Rozey, initiateur de ces fondations si utiles, désormais indispensables dans notre ville.

M. Henri Lucas était aussi un amateur d'œuvres d'art et il participa aux entreprises de la Société des Amis des Arts. Il fut membre titulaire de la Société des Amis du Vieux Reims dès sa fondation. Il aimait les beaux livres, particulièrement les anciennes reliures, les Livres d'Heures, les publications illustrées. Il laisse à notre Bibliothèque publique quelques-unes de ses riches reliures, dont la liste est donnée ci-après.

Il entretint avec tous nos confrères les plus cordiales relations et il s'unit libéralement à l'Académie pour le rachat de la Maison des Musiciens en 1905. A tous ces titres il laissera un vide parmi nous et sa mémoire restera toujours présente à nos souvenirs.

Il le mérite d'autant mieux qu'il avait exprimé le désir qui va être exécuté par sa nièce, Mme Pierre de La Morinerie, née Louise Lefebvre, de doter l'Académie sans charge exprimée, mais d'un capital suffisant (50.000 francs) pour la fondation d'un prix annuel, et, en outre, pour subvenir à ses besoins les plus urgents en vue de sa future installation et de ses publications toujours croissantes.

Ce don, d'une si rare munificence, le plus élevé qu'ait reçu notre société, provoqua la plus vive gratitude lorsqu'il fut proclamé dans cette séance du 14 février 1913, dont le procès-verbal conservera à jamais le souvenir reconnaissant[1].

[1] Lettre de Mme Pierre de La Morinerie du 8 février 1913 annonçant un don de 50.000 francs à l'Académie en souvenir de M. Henri Lucas. Remerciements votés et Prix annuel fondé en reconnaissance.

Digitized by Google

ALLOCUTION

prononcée aux Obsèques de M. Henri LUCAS

le 4 janvier 1915

PAR M. PAUL ROZEY

Vice-Président de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Reims

Membre titulaire de l'Académie

MESSIEURS,

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Reims est en deuil : c'est avec une stupeur mêlée d'une profonde tristesse que nous avons appris en même temps la maladie et la mort de notre cher collègue : il y a dix jours à peine, nous le voyions siéger à notre dernière assemblée générale à sa place habituelle, et aujourd'hui nous le conduisons au champ de son dernier sommeil.

La Caisse d'Épargne perd en M. Henri Lucas l'un de ses plus dévoués serviteurs ; me sera-t-il permis de dire que je perds un ami de tous les instants sur l'expérience duquel je savais pouvoir compter ?

Plus que tout autre, je sens le vide immense que va causer dans l'administration de la Caisse la disparition subite de ce collègue éprouvé, qui depuis de longues années collaborait sans bruit, mais avec un inlassable dévouement, au développement progressif de notre grand établissement d'épargne.

Digitized by Google

M. Lucas était un modeste, il n'aimait guère se mêler aux discussions, toujours courtoises cependant, de nos assemblées ; mais, dans le silence de nos réunions de bureau, il tenait à se mettre au courant des moindres détails de gestion et il savait alors défendre avec ténacité les idées qu'il croyait justes et utiles. On pouvait recourir à son expérience avertie, à son jugement éclairé ; on savait qu'on ne lasserait jamais son dévouement à toute épreuve.

C'est que notre collègue savait l'utilité de l'institution que nous avions l'honneur de diriger, il sentait la grandeur de la mission qui lui était confiée et il était pénétré du bien immense que nous pouvions rendre aux travailleurs de notre cité en leur apprenant que, pour eux aussi pauvres journaliers, il peut exister un avenir de sécurité, que nous donnions de la joie dans la vie matérielle pour procurer, même aux plus humbles, un peu d'idéal.

M. Lucas avait été nommé directeur-adjoint le 1er juillet 1881 : il continuait ainsi l'exemple que sa famille lui avait donné : la Caisse d'Épargne compte, en effet, parmi ses fondateurs de 1823, M. Jobert-Lucas, et depuis cette époque, les Lucas ont toujours été représentés dans nos Conseils.

Le 5 février 1892, la démission de M. Jules Demaison laissait une place vacante dans le sein des Directeurs : M. Lucas, par son zèle à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées jusque-là, était tout désigné pour l'occuper et ses collègues s'empressaient de faire appel à son dévouement.

Enfin M. Lucas, depuis le 5 février 1900, faisait partie du bureau de la Caisse comme vice-secrétaire et prodiguait depuis treize ans son temps et son expérience

Digitized by Google

aux détails de l'organisation intérieure de la Caisse de Reims, comme à l'étude des problèmes les plus difficiles de l'épargne. Rien ne le rebutait : s'il avait à cœur de maintenir les grandes traditions de la Caisse d'Épargne de Reims, il savait aussi s'intéresser aux problèmes nouveaux qui se présentaient à lui : il sentait que nos établissements ne doivent pas rester stationnaires et que, pour eux aussi, des méthodes nouvelles peuvent s'allier à la prudence la plus étendue.

Aussi nous n'avons pas été étonnés de le voir se mettre à la tête du mouvement qui vient d'aboutir à la création à Reims de puissantes sociétés d'habitations à bon marché : il a signé comme fondateur de la première heure l'appel que le public rémois a si généreusement compris.

L'empressement de ses collègues de la Caisse d'Épargne de Reims à venir ce matin rendre les derniers devoirs à ce philanthrope éclairé, sera, nous l'espérons, un adoucissement à la tristesse de sa famille si éprouvée.

Laissez-moi, CHER MONSIEUR HENRI LUCAS, sur le seuil de cette tombe, au nom de vos amis du bureau, au nom de vos collègues du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Reims, vous exprimer toute notre reconnaissance pour le bien que vous avez prodigué et vous souhaiter la récompense qui ne peut manquer de vous être accordée.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 14 février 1913

Présidence de M. Jules LAURENT, président

« M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme de la Morinerie, héritière de M. Henri Lucas, annonçant que notre regretté confrère l'a chargée de laisser à l'Académie une somme de 50.000 francs. Elle exprime le désir qu'un prix soit fondé sur cette somme pour rappeler sa mémoire.

« L'Académie lui adressera pour ce don si généreux, ses vifs remerciements et l'expression de sa profonde reconnaissance. »

Le Secrétaire-Archiviste,

L. Demaison.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE DE REIMS

3 Juin 1913. — *État des Livres et Tableaux destinés à la ville de Reims par* M. Henri Lucas, *remis en son nom et en souvenir de lui par* Mme Pierre de la Morinerie, *sa légataire universelle, selon la désignation laissée au bibliothécaire de la ville qui en a pris possession le 3 juin 1913.*

LIVRES

1. *Les Fables d'*Ésope. *Emblèmes*. 1544, in-12, reliure du temps au chiffre H D.
2. Végèce. *De re militari*, 1585, reliure petit in-4° aux armes de Wignerot de Richelieu.
3. *Elenchus Emin. et Rever. S. R. E. Cardinalium*, Rome, 1641, in-4°, reliure aux armes du cardinal Barberini, vice-chancelier.
4. *De casibus virorum illustrium*, 1680, in-4°, reliure en maroquin aux armes du Dauphin.
5. Perrault. *Hommes illustres*, 1697, in-f°, reliure pleine maroquin en un volume.
6. Duflos. *Recueil d'estampes et portraits coloriés*, 1779, in-f°, reliure pleine.
7. Holbein. *Portraits en couleur*. *Londres*. 1792, grand in-f°.
8. *Voyage pittoresque et historique en Espagne*, par Alexandre de La Borde, 4 volumes, in-f°, 1807-1818, reliure du temps.

Digitized by Google

TABLEAUX

1. *Paysage*, par CLERMONT (non signé).

2 *Marine et personnages, soleil couchant*, attribué à Joseph VERNET.

3 *Femme à l'Épée*, aquarelle par Albert BESNARD, datée de Rome, 1878.

4. BERCHÈRE. *Un campement arabe*.

5. BERCHÈRE. *Un gourbi*.

6. BERCHÈRE. *Rue du Caire* (aquarelle).

7. A. ROSIER. *Vue de Venise*.

8. *Armoiries du Cardinal Barberini, archevêque de Reims* (blason gravé).

Liste recopiée et transmise par le Conservateur,

H. JADART.

Digitized by Google

M. MAILLET-VALSER

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

Notice lue à la séance du 24 janvier 1913, par M. Henri JADART, secrétaire général

---

Né à Sommesous (Marne) en 1828, Constant-Augustin Maillet fit ses études au Lycée de Reims, puis se forma à Châlons chez M. Barbat, l'auteur de l'Histoire de cette ville, à la profession d'imprimeur et dessinateur-lithographe, qu'il exerça à Reims pendant de longues années, rue de Talleyrand, n° 17, avec un talent d'artiste des plus remarquables. Après lui, sa maison fut continuée avec succès par MM. Savoye, Budker, et aujourd'hui par M. Debar, au boulevard de la Paix.

Lorsqu'il remplissait encore sa profession et depuis, M. Maillet-Valser devint adjoint au maire de Reims, conseiller général de la Marne, administrateur des Hospices, vice-président de la Société des Amis des Arts, membre du Conseil d'administration du Lycée, etc. Surtout, il contribua par un dévouement incessant à la formation et à la prospérité de l'École régionale des Arts industriels en 1889. Son buste y perpétuera sa mémoire.

Il fut élu membre titulaire de l'Académie en 1896, et il y apporta, comme partout, sa bienveillance et son fidèle attachement, mais il ne put fréquenter beau-

Digitized by Google

coup nos séances du soir, malgré l'activité dont il jouit durant sa verte et longue vieillesse, jusqu'à son dernier jour, le 18 janvier 1913.

Les grands services qu'il rendit à la ville et à de nombreuses sociétés et institutions ont été proclamés sur sa tombe avec une pleine vérité par M. le Maire de Reims, par M. le Dr Henrot, par M. le Proviseur du Lycée et par M. le Vice-Président de la Commission des Hospices. On trouvera là son plus bel éloge [1].

[1] L'*Indépendant rémois* du 23 janvier 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

PAUL DOUCE

(1844-1913)

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

Paul DOUCE

Notaire honoraire, ancien Président de l'Académie

Notice lue en Séance par J. LAURENT
Président de l'Académie

En nous rendant il y a quelques jours aux obsèques de M. Maillet-Valser, nous apprenions avec stupeur qu'un nouveau deuil venait de frapper l'Académie ; M. Paul Douce, la veille encore si alerte, était mort le matin même [1].

Quoiqu'en ces dernières années son activité se soit surtout dépensée en dehors de notre Compagnie, en raison des services qu'il nous avait rendus autrefois, nous devions à sa mémoire de prononcer sur sa tombe quelques paroles d'adieu ; mais comme on l'a rappelé [2], « celui qui a si souvent tenu à rendre aux morts qu'il « avait connus et aimés l'hommage public des éloges « funèbres a voulu qu'on s'abstînt pour lui-même, » et c'est dans l'intimité de nos séances que j'aurai le triste privilège de fixer, pour nos successeurs, le rôle qu'il a rempli parmi nous.

Né à Reims le 16 juin 1844, Paul Douce avait fait au Lycée les plus brillantes études ; dans une classe où

[1] Décédé le 22 janvier 1913, ses obsèques ont eu lieu le 25 janvier.

[2] Discours prononcé par M. Hanrot, Président de la Chambre des Notaires.

Digitized by Google

se trouvaient Théodore Maldan, Edmond Limasset, Ernest Charbonneaux, Charles Lhotelain..., il tenait souvent les premières places, et s'il excellait dans la composition française, la version grecque ou même le vers latin, c'est avec le même succès qu'il s'initiait aux sciences sous la direction de notre confrère Maridort.

L'influence de ses maîtres dut être bien profonde sur son esprit, car il conserva jusqu'à la dernière heure au Lycée de Reims, à son Lycée, une affection jalouse, un dévouement sans bornes.

Entré à l'Académie en 1880, il prenait aussitôt une part active à nos travaux ; rapporteur des concours de poésie en 1881, 1887 et 1895, des concours de législation en 1883 et 1884, vice-président en 1889, il avait refusé, l'année suivante, de prendre le fauteuil présidentiel où l'appelait la confiance de ses confrères ; mais il dut s'incliner en 1896 devant votre insistance, et il se dévoua tout entier à ses fonctions comme il savait se dévouer à toutes celles qu'il acceptait.

Nous n'avons pas conservé, et je le regrette un peu, le discours qu'il prononça lors de la réception de nos confrères MM. le Dr Strapart, Maillet-Valser, Duval, Portevin et le Dr Bourgeois, mais nous possédons heureusement la charmante allocution qu'il adressait à Henri Paris à l'occasion de son cinquantenaire, et c'est un petit chef-d'œuvre de grâce et d'esprit auquel notre doyen d'alors, un fin lettré s'il en fut, sut rendre un hommage mérité.

De ses rapports et de ses discours se dégage une impression réconfortante d'optimisme ; son admiration pour le passé ne l'incite pas à dénigrer le temps présent : « Il faut être de son temps, » dit-il dans

Digitized by Google

l'un de ses rapports de poésie, et il ferme volontiers les yeux sur les défaillances de ses contemporains, qui sont celles de toutes les époques, pour admirer plus à l'aise le merveilleux essor de la pensée humaine au XIXe siècle.

Cet humaniste convaincu qui toujours s'intéressa vivement à la poésie, que passionnaient avant tout les lettres et la philosophie, fut constamment préoccupé du rôle de la science.

C'est à elle qu'il rendait hommage dans le panégyrique qu'il prononça devant vous de son ami Victor Lemoine ; c'est elle qu'il célébrait dans son discours présidentiel, où il évoqua le Congrès de 1845, affirmant sa foi au progrès par la science ; sans doute il regrettait que la littérature n'ait eu que peu de place en ce Congrès et qu'on n'en ait point trouvé pour la philosophie ; mais son esprit généreux réclamait aussi une part pour les institutions bienfaisantes, et il faisait appel à nous pour développer, par une vie plus active, plus extérieure, plus conforme au temps présent et aux circonstances, le patrimoine littéraire, scientifique et artistique de la cité.

Nous pourrions méditer encore les paroles qu'il prononçait alors, elles étaient inspirées par un réel intérêt pour notre Compagnie qu'il aurait voulue plus vivante, et par un amour profond pour sa ville natale.

Nous lui devons plus encore : avec notre doyen actuel, M. Alphonse Gosset, et notre secrétaire général, M. Jadart, avec le regretté M. Diancourt, il fut l'artisan d'une des œuvres qui honorent le plus l'Académie. Le Comité d'érection de la statue de Jeanne d'Arc, dans sa séance du 29 février 1888, lui avait confié les fonctions de trésorier ; il assuma la lourde tâche de réunir les

Digitized by Google

souscriptions recueillies dans la France entière, besogne infinie quant aux détails et qui exigea de minutieuses écritures de comptabilité ; puis il lui fallut, pendant les huit années que durèrent les travaux et les pourparlers, administrer les fonds rassemblés, participer enfin aux démarches nombreuses, délicates, pénibles même, que les membres du Comité durent entreprendre pour modérer les exigences du fondeur et parfois aussi celles de l'artiste.

Mais comme le disait M. Douce à Henri Paris, « l'Académie ne s'honore pas seulement de la collabo- « ration effective de ses membres, elle tient fort à la « réputation qu'ils se sont acquise » au dehors.

On a retracé, et je n'y reviendrai pas, sa carrière de notaire « instruit, consciencieux, dévoué » ; dans les nombreux conseils où l'appela la confiance de ses concitoyens, il sut apporter les mêmes qualités ; qu'il s'agît de l'administration des Hospices, de l'organisation du Crédit agricole ou des œuvres sociales les plus diverses, il les étudiait avec le soin méticuleux qu'il apportait aux affaires, il se faisait bien vite une opinion raisonnée qu'il défendait avec conviction, et il en poursuivait sans trêve la réalisation, acceptant avec un courage assez rare les plus lourdes responsabilités.

Mais on n'insistera jamais assez sur le concours qu'il a donné à toutes les œuvres d'enseignement ; aussi bien me permettrez-vous, puisque j'ai l'honneur d'appartenir à cette Université qu'il a tant aimée, de rappeler ici même les services qu'il lui a rendus au cours de ces vingt dernières années.

De son séjour au Lycée, il avait gardé la conviction

Digitized by Google

nettement exprimée dans une fondation récente[1], que les études secondaires, mieux que toute autre discipline, préparent le jeune homme à ses devoirs de citoyen ; et cette conviction qui pour tout autre fût restée platonique, se traduisait chez lui par une dette de reconnaissance envers l'établissement où il avait puisé les idées directrices de sa vie si bien remplie ; aussi considérait-il comme un devoir de rendre à l'Université ce qu'il en avait reçu en contribuant à faire pénétrer son influence dans tous les milieux.

Telle fut sans doute l'origine de cette éclosion merveilleuse d'institutions dont il était l'âme, soit qu'elles fussent issues de sa propre initiative, soit qu'elles aient reçu de lui une impulsion nouvelle.

Sous sa direction, le Comité rémois de l'Alliance française ne tarde pas à devenir l'un des plus actifs des Comités de province ; il organise des conférences, des concerts, il recrute des adhérents nombreux et peut ainsi subventionner, au delà de nos frontières, des écoles où se répand, avec notre langue, un peu du génie français.

Ces jours derniers encore et grâce à l'activité de son Président, le Comité de Reims contribuait pour une

[1] M. Douce a fondé en 1911, au Lycée de garçons, un prix de cent francs en faveur de l'élève de Philosophie, de Mathématiques spéciales, de Mathématiques élémentaires ou de Première que l'Enseignement secondaire et plus particulièrement celui des Lettres et de la Philosophie, paraîtront avoir le mieux préparé à ses devoirs d'homme et de citoyen.

Un prix semblable a été créé en même temps au Lycée de jeunes filles.

Digitized by Google

somme considérable à la souscription organisée par l'Alliance en vue de s'assurer un siège social à Paris.

Appréciant les avantages qui peuvent résulter, même pour une ville industrielle et commerciale, d'une culture plus élevée de ses habitants, M. Douce fonde en 1895, avec le concours de quelques professeurs du Lycée, l'Association rémoise d'enseignement supérieur où notre jeunesse intellectuelle peut s'initier aux questions les plus élevées de la science, de la littérature et de la philosophie.

Ce fut là sans doute son œuvre de prédilection et il s'y donna tout entier ; il discutait les sujets de conférences, laissant à chacun de nous sa liberté, montrant cependant, avec un jugement sûr, les questions susceptibles d'intéresser le public ; c'est sur son initiative qu'aux leçons primitives de littérature et d'histoire vinrent s'adjoindre bientôt les sciences, l'histoire de l'art et celle de la musique.

Dès l'ouverture de ces cours, il avait eu bien soin d'en préciser le caractère ; il s'agissait non d'amuser le public, mais d'élever son esprit, de lui ouvrir des horizons nouveaux, de le faire penser, et pendant de longues années, ce fut une étroite collaboration des auditeurs et des conférenciers ; on discutait vivement, à la sortie du cours, sur les opinions émises ; les uns, enthousiastes, approuvaient sans réserve, d'autres soulevaient des objections, chacun attendait avec impatience la leçon suivante qui devait apporter des lumières nouvelles sur la question traitée. Personnellement je conserve, comme l'un des meilleurs de ma carrière universitaire, le souvenir des leçons que j'ai faites à la rue Ponsardin, et je dois à M. Douce quelque

Digitized by Google

reconnaissance pour le plaisir intellectuel que j'y ai goûté.

Récemment, il avait couronné son œuvre par la création d'un cours d'histoire locale que l'Académie devrait bien, par un appui tout au moins moral, par une active propagande que justifient la science et le talent du conférencier, sauver de l'indifférence du public.

L'Association amicale des anciens Élèves du Lycée, dont la fondation remonte à l'année 1820, s'était contentée jusqu'alors de publier chaque année la liste de ses adhérents. Devenu secrétaire en 1899, M. Douce entreprend d'intéresser ses anciens camarades à la vie actuelle du Lycée ; l'*Annuaire* se transforme aussitôt ; les faits les plus notables de l'histoire journalière de notre établissement universitaire y sont consignés ; il y discute les programmes et appelle l'attention des familles sur les enseignements nouveaux ; il y rédige des articles nécrologiques sur les camarades disparus, bref il en fait une revue vivante que chacun consulte avec intérêt.

Une bonne direction pédagogique des enfants suppose une étroite collaboration de la famille et du professeur, mais par un sentiment de discrétion à coup sûr exagéré, il arrive souvent que maîtres et parents hésitent à se mettre en contact. C'est pour faciliter ces rapports nécessaires que M. Douce fonde, en 1904, l'Association de la Famille et du Lycée ; son but principal est de donner à nos élèves de petites fêtes auxquelles sont conviés les professeurs et les familles qui peuvent ainsi causer librement et, par une entente commune,

Digitized by Google

assurer le succès de leurs efforts dans l'éducation de l'enfant.

Toujours sous son impulsion, ces deux groupements parallèles, Anciens Élèves, Famille et Lycée, unissent leurs ressources financières pour réaliser certaines améliorations qui, sans être absolument urgentes, n'en constituent pas moins un progrès désirable. Il me suffira de rappeler la plus récente, l'achat d'un cinématographe dont l'installation prochaine permettra de donner à l'enseignement scientifique un attrait tout nouveau.

Lorsqu'en 1900 furent organisés nos cours spéciaux d'agriculture, il s'y intéressa vivement, car il y voyait un gage de prospérité pour la région et un moyen d'accroître l'influence morale du Lycée ; et l'*Annuaire* de l'Association renferme maints articles où il exposait le bénéfice qu'en pouvait tirer l'agriculture.

Plus tard, en 1904, divers projets de création d'une École de viticulture en Champagne n'ayant pu aboutir, M. Maillet-Valser proposa de donner à notre section viticole un développement en rapport avec l'importance du vignoble champenois. Une commission compétente adoptait bientôt les programmes du nouvel enseignement, la création d'un vignoble d'expérience était décidée et on estimait à 25.000 francs la dépense nécessaire à son établissement. La contribution de l'État ne pouvait dépasser 3.000 francs ; en deux jours M. Douce trouva le complément : les maisons Heidsieck, Mumm et Pommery avaient souscrit chacune 5.000 fr. et lui-même s'était inscrit pour pareille somme.

Si nous possédons aujourd'hui un vignoble d'expérience comme il n'en existe aucun en Champagne, si

Digitized by Google

nous sommes en mesure de donner aux vignerons des conseils basés sur une pratique raisonnée, nous le devons au concours précieux qu'il nous a prêté. Ajouterai-je qu'au milieu des difficultés que j'ai pu rencontrer dans son organisation j'ai toujours trouvé près de lui l'appui le plus ferme et le plus loyal, parce qu'il avait l'intime conviction que nous faisions œuvre utile au pays.

Il avait accepté depuis l'année 1894 de faire gracieusement un cours de droit au Lycée de jeunes filles, et à cette occasion il publia un opuscule peu connu et intitulé *Notions usuelles de droit*, qu'il distribuait gratuitement à ses élèves et dont une nouvelle édition au courant des lois les plus récentes devait paraître l'an prochain.

Sa sollicitude s'étendait aussi à l'enseignement primaire et à celui des adultes. Vice-Président du Comité rémois de la Ligue de l'Enseignement, administrateur de la Caisse des Écoles, Président de la Mutualité scolaire, délégué cantonal pour le 2e canton de Reims, il avait provoqué la formation d'une Union des délégués cantonaux de l'arrondissement en vue d'apporter un concours plus effectif à nos instituteurs.

Enfin, il donnait récemment le plus bel exemple de courage civique en acceptant, dans des circonstances particulièrement délicates, de diriger l'administration municipale de la commune de Damery.

Malgré d'exceptionnelles facultés d'assimilation, malgré une puissance de travail vraiment extraordinaire, on se demande comment il pouvait suffire à des tâches si diverses, car dans chacun des groupements auxquels il appartenait, non seulement il

Digitized by Google

occupait une place prépondérante, mais il assumait une grande partie, souvent même la totalité du labeur nécessaire à leur fonctionnement, si bien qu'on peut concevoir quelque inquiétude sur le sort de certaines des œuvres qu'il a fondées.

La mort est venue le surprendre en pleine activité, au moment même où il donnait à nos deux Lycées une nouvelle preuve d'affection par l'organisation d'une conférence pour les élèves qu'il devait présider le lendemain et dont il assurait les derniers préparatifs.

La Ville de Reims perd en lui l'un de ses citoyens les plus dévoués, l'Université un ami fidèle, l'Académie un membre qui l'honorait.

Nous nous inclinerons respectueusement devant sa tombe et nous adresserons à sa famille, si douloureusement atteinte, nos profondes sympathies.

Digitized by Google

LA MONTAGNE DE REIMS

DESCRIPTION PHYSIQUE — HYDROGRAPHIE

par le Dr L.-J. MOREAU, lauréat du Concours

SOMMAIRE : Aspect général, limites. — Succession des couches tertiaires. — Échancrures vers le sud. — Axe de Gamaches. — Cycle de l'eau. — Sécheresse des vallons. — Caverne de Trépail, vallon du Gouffre, Cubray. — La Livre. — Emplacement des gouffres. — Faux de Verzy. — Pluies. — Forêt protectrice. — Conclusion.

La Montagne de Reims domine les plaines de la Champagne d'environ 180 mètres. Elle constitue, entre les vallées de la Marne et de la Vesle, une partie de la limite orientale de la falaise de l'Ile-de-France, partie avancée à la façon d'une presqu'île ou d'un cap. Si, au nord, à l'est et au sud, la limite est bien marquée par l'escarpement qu'elle forme au-dessus des pentes adoucies de la craie, elle se confond, à l'ouest, sans démarcation bien précise, avec les hauteurs du Tardenois auxquelles elle est rattachée par un isthme étroit dont les versants donnent naissance à l'Ardre, au nord, et au ruisseau de Damery, au sud.

Sur ce plateau, pas un village ; tous se tiennent sur la pente, plus ou moins haut, comme Germaine et Ville-en-Selve dans les vallons intérieurs. Pas d'habitations, sinon une rare maison forestière isolée ou une ferme comme la Neuville, près de la Malmai-

Digitized by Google

son. Saint-Imoges, avec ses deux cents habitants, représente la seule exception, vers le point où la Montagne de Reims confine au Tardenois.

Le terme un peu prétentieux de « montagne », mérité si on se place à l'est, dans les plaines basses, ne donnerait pas, cependant, une idée exacte de ce qu'est, en réalité, ce plateau sensiblement horizontal, échancré vers le sud par quelques vallées qui peuvent être, à leur origine, de véritables ravins. De Fleury-la-Rivière à Villers-Marmery, on peut compter 27 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 8 kilomètres. Le point culminant, au-dessus de Verzy, est de 290 mètres, dépassant ainsi le mont Joly qui n'a que 277 mètres. Pour l'observateur placé à quelque distance du pourtour, l'impression est celle d'un bloc massif ; mais, ce n'est qu'une apparence et, en réalité, l'intérieur a été profondément évidé et découpé par une érosion intense dont témoignent les vallées de l'Ardre et de la Livre, et les nombreux vallons qui de ce dernier cours d'eau remontent vers le nord. La tête du vallon d'origine de la Livre, vallon à sec, se prolonge à l'est presque jusqu'au bord du plateau (amorce d'un col arrêté dans sa formation), et, au sud, n'est séparé des plaines de Champagne que par un rebord large seulement de quelques centaines de mètres, que les eaux souterraines ont su traverser facilement. Ce début de la vallée de la Livre est en quelque sorte suspendu au flanc d'un anticlinal. Au nord, l'arête rectiligne, parfois bien mince, est plus continue et acquiert plus de robustesse, grâce aux parties hautes, sensiblement au même niveau, qui s'en détachent vers le sud et qui atteignent 282 mètres au-dessus de Trépail, 275 mètres aux Pâtis du Cran,

Digitized by Google

258 mètres au nord de Mutry, 261 mètres au rond du Chêne Alosse (ou *à l'os*, suivant des écriteaux), 268 mètres à la Neuville, etc.

Le début de ce relief est ancien. Lorsqu'au commencement du Miocène, le grand lac oligocène de Beauce se vida vers l'ouest, son fond incliné d'une part vers la Loire fut relevé d'autre part vers le nord et vers l'est, entraînant dans ce mouvement de surrection, et presque sans déformation, tous les terrains tertiaires déjà déposés. Par suite de ce changement, les grandes lignes de l'hydrographie actuelle allaient s'ébaucher, en même temps qu'apparaissait la première ride destinée à former la « falaise » de l'Ile-de-France, expression consacrée par l'usage, mais d'ailleurs impropre, puisque la mer était pour toujours retirée et devait laisser aux grands courants d'eau douce la tâche de saper et de buriner toute la partie orientale du bassin tertiaire. Les fleuves et les rivières qui se dirigeaient vers le lac de Beauce durent alors allonger leur cours, appelés par un nouveau niveau de base. Ce fut le cas des cours d'eau, déjà dessinés, dans le secteur compris entre l'Oise et l'Yonne, et, parmi eux, les précurseurs de la Marne et de la Vesle eurent à se creuser un lit à travers le massif exondé, à mesure que ce dernier s'élevait. Ces deux rivières « fossiles » commencèrent ainsi à accentuer le relief du bloc tertiaire et à isoler la partie qui devait être la Montagne de Reims. Dans la suite, de grands courants miocènes, pliocènes ou pléistocènes vinrent, sur le pourtour, achever l'œuvre de l'érosion, dénuder la craie et façonner le modelé de la Montagne à peu près tel que nous le voyons. En résumé, depuis la fin de l'Aquitanien, ou le début du Miocène, c'est la seule

Digitized by Google

érosion, non marine, qui a découpé et isolé la Montagne de Reims telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui.

Les derniers mouvements de la craie qui ont amené la formation de l'axe de Gamaches dont il sera question plus loin, sont probablement d'âge miocène, peut-être même de la fin du Pliocène, c'est-à-dire postérieurs au grand mouvement de bascule qui a affecté tout le centre du bassin parisien.

Sur trois côtés, l'isolement est donc très net. Le sommet est boisé et les flancs recouverts par le vignoble célèbre qui donne les grands crus de Champagne. Cette situation devait attirer l'attention. Il n'en est pas moins curieux, que bien avant l'emploi des méthodes nouvelles de la géographie physique, — qui ont, de nos jours abouti à de remarquables monographies régionales comme celles de Blanchard, Chantriot, Demongeon, — un géologue belge, d'Omalius d'Halloy, ait pris la Montagne de Reims comme pouvant former une petite région naturelle. Dans un essai de classification des régions françaises (1844), d'Omalius d'Halloy, en effet, subdivise le Bassin de Paris en douze régions naturelles parmi lesquelles se trouve la Champagne qui, à son tour, comprend :

Champagne. . . . { Propre
Perthois
Rethelois
Montagne de Reims.

Dans le même tableau, il range le Tardenois dans la Picardie méridionale [1].

[1] Note sur les divisions géographiques. (*Bull. de l'Acad. roy. des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. XI, 2e partie, 1844.)

Digitized by Google

Malheureusement, d'Omalius qui est, en quelque sorte, un précurseur, n'indique pas les raisons qui ont déterminé son choix.

Nous ne rappellerons pas l'unité géographique correspondant au doyenné qui portait le nom de la Montagne. Elle ne peut nous servir, ne coïncidant pas entièrement avec cette partie avancée des hauteurs tertiaires que se partageaient aussi le doyenné d'Épernay et le doyenné de Vesle. Ces deux derniers doyennés dépendaient de l'archidiaconé de Champagne, tandis que le premier relevait du grand diaconé et diocèse de Reims.

En fait, la Montagne de Reims ne constitue pas, seule, une région naturelle.

La craie blanche à Bélemnitelles en est le soubassement. Le tunnel de la ligne Épernay à Reims, long de 3.450 mètres, y est creusé en entier[1]. La craie s'élève jusqu'à 250 mètres à Verzy, 212 mètres au Bois du Gouffre, 235 mètres à Ville-en-Selve.

Sur la craie, repose le Thanétien, représenté dans la partie nord-ouest seulement, par les sables de Jonchery et de Châlons-sur-Vesle. Ce sont des sables blancs, quartzeux, avec lits de galets roulés, épais d'une douzaine de mètres. P. Lemoine et Haug les considèrent comme l'équivalent du Thanétien moyen. On les suit jusqu'à Ludes, mais à partir de Mailly, ils font défaut. A l'est de Rilly, le Thanétien est exclusivement constitué par le calcaire de Rilly (0^m50 à 1^m) dont la faune est uniquement composée de mollusques fluvia-

[1] Ouverture du tunnel : côté sud (Germaine), 170^m291 ; côté nord (Rilly), 158^m34; soit une différence d'altitude de 12 mètres environ qui est franchie par une rampe régulière de 0^m005 par mètre.

Digitized by Google

tiles et terrestres (Thanétien supérieur). A Verzenay, ce calcaire repose directement sur la craie en transgression des sables précédents.

Le Sparnacien (subdivision du Londinien, HAUG, 1911) visible à Verzenay, à Mailly surtout, et en quelques points ouverts sur le versant sud, au-dessus de Trépail, par exemple, comprend des sables blancs, quartzeux, très purs et des argiles ou glaises diversement colorées, renfermant des lits discontinus des précieuses cendres noires, lignite pyriteux, riche en humus, dépourvu d'azote, qui entre dans la composition de la terre de magasin[1]. Il semble que ce soit le vigneron laboureur Claude Duchâtel-Quénardel qui ait fait, le premier, usage des cendres de Verzenay, en 1790.

A Ay, au-dessous de la Malmaison, dans des exploitations peu abordables aujourd'hui, le Sparnacien a fourni de nombreuses coquilles et des ossements où dominaient ceux de Tortue.

Les sables de Cuise qui sont superposés (Yprésien), sont des sables roux, peu épais et dépourvus de fossiles dans la Montagne de Reims. L'Yprésien, franchement marin à l'ouest d'une ligne allant de Fleury-la-Rivière à Sermiers, est entièrement d'origine estuarienne au centre de la Montagne, puis fluviatile ou lacustre à l'extrémité orientale (P. LEMOINE).

Le Lutétien vient ensuite, incomplètement représenté ici et d'autant plus réduit qu'on s'avance vers l'est. Dès Damery, le Lutétien inférieur fait défaut, et l'étage moyen, tout entier représenté par des sables calcaires,

[1] Les magasins sont des composts formés de couches alternées de sables argileux, cendres noires, et de fumier, dans la proportion de trois mètres cubes de terre pour un mètre cube de fumier.

Digitized by Google

repose directement sur les lignites[1]. On y trouve *Pectunculus pulvinatus*, *Crassatella plumbea*, *Corbis lamellosa*, *Lucina gigantea*, *Voluta Cithara*, *Clavilithes longævus*, etc... Le *Campanile giganteum* est cantonné à la base. Le banc qui les renferme peut atteindre 1 m 25 d'épaisseur. Dans cette même localité, des calcaires bien stratifiés, alternant avec des marnes, font suite directement au Lutétien moyen et représentent le Lutétien supérieur, souvent confondu avec le calcaire de Saint-Ouen, qui, par suite de l'absence des sables de Beauchamp, repose sur le calcaire grossier. Le Lutétien supérieur, fossilifère, renferme *Paludina Orbignyana*, *Planorbis Chertieri*, *Lymnæa Michelini*, *Glandina Naudoti*... Le calcaire grossier peut être suivi jusque dans l'est de la Montagne de Reims.

Les sables de Beauchamp manquent dans toute la région. Cependant, le Bartonien supérieur est représenté par le calcaire de Saint-Ouen, assez réduit, mais qui déborde bien à l'est les contours que lui assigne la première édition de la carte géologique (feuilles de Châlons et de Reims éditées en 1880 et 1881, travaux de 1876 et 1878). A Germaine, ce calcaire est remplacé par une puissante lentille d'argile réfractaire d'un gris pâle qui a été exploitée pour la fabrication des poteries ; elle se termine vers le sud, à la sortie du bois du Gouffre, par un lit mince d'argile noirâtre, reposant sur les marnes et calcaires à Lymnées. A Ludes même, existe un banc de calcaire blanc avec *Lymnæa longiscata* qui supporte directement le calcaire de Ludes. Par suite de sa position, ce banc représenterait ici les sables de Cresnes. (Haug et P. Lemoine.)

[1] Haug, II, 1433.

Digitized by Google

L'étage ludien — dont le nom a été emprunté au village de Ludes, — a été créé par Munier-Chalmas et A. de Lapparent pour comprendre les marnes à *Pholadomya ludensis* et le gypse si développé aux environs de Paris. Si la pierre à plâtre fait ici défaut, les calcaires et marnes sont encore assez bien représentés dans la Montagne de Reims, notamment à Ludes, par des bancs minces de calcaire à *Pholadomya ludensis*, d'origine marine, qui reposent directement sur le calcaire de Saint-Ouen, alors qu'à Argenteuil ces deux couches sont séparées par l'inconstante quatrième masse du gypse et par les sables de Cresnes [1]. Au-dessus se place un ensemble de marnes et de calcaires marneux à *Lymnæa longiscata*, qui représenterait, suivant Haug, la masse inférieure du gypse parisien. (Voir *Annexes*, II.) Le calcaire de Ludes serait alors un bon repère pour déterminer la base du massif gypseux (3me masse). Les calcaires qui dominent à la partie supérieure passent parfois insensiblement à la meulière (à Verzenay).

C'est cette dernière roche, en transgression sur les terrains tertiaires, qui constitue la plate-forme de la Montagne de Reims. Plate-forme solide dont les bords présentent de nombreuses exploitations. La surface est en tout temps rendue humide par l'argile rouge qui empâte partout la meulière ou calcaire de Brie (Sannoisien). C'est à ce fait que les bois doivent de subsister sur le plateau, aussi bien ici que dans la Brie, sur la rive gauche de la Marne. Les meulières sont bien développées comme elles le sont à l'est du

[1] Les espèces qu'on rencontre dans le Ludien, seraient bartonniennes dans la proportion de 80 %.

Digitized by Google

bassin de Paris, en lits ou en blocs irréguliers, souvent carriés, mais presque partout assez épais pour être exploités. Il existe dans cette formation une lacune correspondant au passage de la grande route de Reims à Louvois.

Les différents étages de l'Éocène se trouvent, en somme, bien représentés dans la Montagne de Reims, comme on vient de le voir. Il existe, à la vérité, quelques lacunes portant sur le calcaire grossier inférieur, les sables de Beauchamp et le gypse ; le faciès diffère parfois aussi ; c'est ainsi que le calcaire grossier, par exemple, se présente dans l'est sous la forme d'un calcaire marneux de formation lagunaire. Par contre, les sables de Jonchery, le calcaire de Rilly, le calcaire de Ludes sont des formations régionales qu'il serait impossible de retrouver dans le centre du bassin de Paris. Ce n'est que depuis peu que les différents termes qui viennent d'être énumérés ont été reconnus dans l'est de la Montagne de Reims et il y aura une importante correction à faire, lorsqu'une nouvelle édition de la Carte géologique viendra remplacer la première édition de 1880, qui, dans cette région orientale, ne figure entre la craie et le Sannoisien que l'argile plastique et les sables yprésiens.

A la fin du Ludien et au Sannoisien, se forment des rides, parallèlement aux plissements, qui font obstacle à la pénétration de la mer dans le bassin de Paris, lequel, à ce moment, ne constitue plus qu'une vaste lagune.

Grâce à J. Laurent, on peut ajouter à cette énumération, les sables de Fontainebleau (Stampien). Depuis longtemps, ce géologue en soupçonnait la présence au-dessus des argiles à meulière ; guidé par des plan-

Digitized by Google

tations de Pins, il a pu, récemment, en reconnaître des dépôts certains, dont un important au-dessus de Villers-Marmery.

L'œil peut se rendre facilement compte de la réduction des terrains tertiaires qui couronnent les pentes plus adoucies de la craie ; ils ne constituent à eux tous, dans le relief total, peut-être pas le quart de ce relief au-dessus de la plaine champenoise.

Nous n'entrerons pas dans le détail des couches qu'on trouvera dans les mémoires spéciaux, et nous ne discuterons pas leur attribution à tel ou tel étage. Nous croyons cette rapide revue suffisante pour permettre d'exposer plus loin, avec quelques détails, le régime hydrologique de la Montagne de Reims.

La couverture tertiaire présente trois grandes échancrures vers le sud, correspondant : 1° à la vallée supérieure de la Livre et à son affluent de droite, vers Louvois ; 2° au ruisseau qui descend des Hayes ; 3° au profond ravin du Bois du Gouffre qui rejoint la vallée de la Livre un peu au-dessus d'Avenay. On peut faire remarquer que ces trois échancrures correspondent précisément au point où le calcaire de Rilly, le calcaire grossier et le calcaire de Ludes font défaut. La régularité du front nord s'oppose ainsi aux nombreux vallons et vallées qui descendent vers le sud. L'esquisse de ces trois entailles est suffisamment indiquée sur la carte au 1/200.000 par la courbe de niveau de 200 mètres.

La Montagne de Reims est traversée de l'ouest à l'est, presque en son centre, par la terminaison connue de l'axe de Gamaches, venu de Mers en Normandie. Une ligne passant très peu au nord de Saint-Imoges, Germaine, Ville-en-Selve, et atteignant Verzy, en

Digitized by Google

jalonne l'extrémité orientale. Un accident d'une telle amplitude n'a pu soulever la craie sans y déterminer des fissures et des crevasses que l'eau s'empressera de parcourir. Ce bombement de la craie est à étudier sur la carte de G. Dollfus. L'impression qui en résulte a été bien traduite par J. Laurent : « La Montagne de Reims, dit-il, apparaît comme un anticlinal compris entre le synclinal d'Épernay au sud, et au nord le vaste synclinal de la Somme qui, de la vallée de la Vesle, s'étend jusqu'au delà de la vallée de l'Aisne. » Et, si l'on entre un peu plus dans le détail topographique, on peut se rendre compte que l'axe de Gamaches, dont nous venons d'indiquer le trajet, a été entamé par l'érosion qui, suivant la pente des couches, est remontée du sud au nord ; l'érosion continuant son œuvre, les vallées qui en sont le résultat ne se sont pas arrêtées à la crête de l'anticlinal, mais l'ont dépassée dans leur marche vers le nord, cherchant à gagner le bord du plateau qui regarde Reims ; de telle sorte que la largeur du sommet se trouve fort réduite, comme on peut le constater surtout au Mont Joli et au Cran de Ludes, et que la ligne de partage des eaux *superficielles* ne coïncide plus avec l'axe géologique.

C'est seulement pour mémoire que nous mentionnerons l'axe de Sézanne, à peu près perpendiculaire au précédent et orienté du sud-ouest au nord-est. Jalonné suivant Sézanne, Vertus, Avize, Verzy, on voit, en effet, qu'il ne fait qu'effleurer le bord oriental de la Montagne de Reims, partie subsistante de l'ancienne pénéplaine. Encore, G. Dollfus pense-t-il que la ligne des points hauts était située à 2 ou 3 kilomètres à l'est de la falaise actuelle.

Digitized by Google

La nature et la succession des différentes formations vont déterminer deux niveaux d'eau principaux.

Au sommet du plateau, les meulières de Brie, empâtées d'argile, rendent le sol humide dès qu'il pleut et long à sécher. Aussi les mares sont-elles fréquentes et l'on rencontre même de grands étangs sans profondeur. Ces derniers sont nombreux surtout à l'ouest ; étangs de la Neuville, de Saint-Imoges, des Centaines, le Vivier l'Eco..... où l'eau est sans peine retenue par une simple levée de terre. Au-dessous des sables de Cuise, l'étage de l'argile plastique crée autour du massif de nombreux trous remplis d'eau et des sources peu abondantes, insuffisantes pour alimenter les villages.

Le régime hydrologique qui résulte de cette disposition est fort intéressant. Il faut d'abord convenir que si la surface du plateau est théoriquement imperméable, il existe pourtant des fissures au sein même de l'argile et des dépressions assez profondes pour permettre à une partie de l'eau tombée sur le sol de gagner les sables sous-jacents. Puis l'eau est arrêtée par les sables argileux et les argiles, et reparaît au jour, sur le pourtour de la Montagne, par des suintements, des sources très faibles, impuissantes à fournir un filet d'eau. Si, péniblement, il s'en forme un, nous verrons plus loin qu'il se perd presqu'aussitôt à son contact avec la craie. Cependant les villages du pourtour se tiennent tous près de ce niveau. La Montagne de Reims se montre ainsi imperméable en théorie à sa surface, et perméable dans sa profondeur.

Un exemple pris à Villers-Marmery (790 habitants) donnera une idée du débit tout à fait insuffisant des sources nées de l'argile à meulières. 1° La source des

Digitized by Google

Navennes, tarie, ne coule qu'après de grandes pluies ; 2° La Brunette coule pendant quelques jours dans les années pluvieuses. Elle était plus importante autrefois ; 3° Brocot, source découverte par M. A. Lefebvre, d'après les théories de l'abbé Paramelle, donne peu d'eau ; 4° Les sources de la Peureuse et du Creusin, dont les eaux ont été captées et amenées dans le village, ne suffisent pas aux besoins des habitants. Le rendement quotidien de 560 hectolitres, prévu en 1865, ne fut pas atteint et cinq bornes-fontaines durent être supprimées. Malgré l'adjonction d'une nouvelle source découverte en 1893 à 50 mètres de la Peureuse, le débit va en diminuant et « les concessions ne sont ouvertes que pendant une ou deux heures par jour, et même une heure tous les deux jours dans les années de sécheresse [1] ». Nous sommes ici bien loin des 8.000 mètres cubes en 24 heures, qui, de l'autre côté de la Marne, à Ablois, jaillissent des rochers de la Meulière pour former la puissante source du Sourdon, origine du Cubry. Le manque d'eau a empêché Marmery de survivre aux guerres de la Fronde (mai 1649) et a achevé sa ruine.

Cette diminution dans le débit des sources n'est pas spéciale à ce niveau géologique. Partout on la signale ainsi que l'enfouissement des courants qui est ici bien manifeste comme dans toutes les régions calcaires. A l'ouest de la Montagne, à Nanteuil-la-Fosse, le déplacement en aval d'une fontaine peut encore être observé.

[1] A. Mignot, *Monographie de la commune de Villers-Marmery*, Reims, 1910, p. 12.

Digitized by Google

Si l'on fait le tour de la Montagne de Reims vers sa base, on constate de nombreux vallonnements dus, suivant Martel, aux grandes rivières extérieures qui sillonnaient autrefois la surface et les pentes de la Montagne de Reims, sans que l'on puisse préciser si elles furent d'âge pléistocène, pliocène ou miocène. Tous ces vallonnements sont aujourd'hui à sec. Il n'y a même pas dans leurs « coulières[1] » trace d'une dépression, d'un fossé indiquant le passage temporaire de l'eau, et plus d'un est traversé par un remblai, sans qu'il ait été nécessaire de ménager à la base un passage pour un écoulement qui ne se produit jamais. De Bouzy à Villers-Allerand, en passant par Trépail, Villers-Marmery, Verzy, Verzenay, Ludes, Chigny, Rilly-la-Montagne, le fait est frappant. C'est que dans toute cette région, l'eau disparaît dans le sol par des entonnoirs d'absorption appelés *gouffres* ou fosses et est ainsi perdue.

L'exemple le plus complet du cheminement souterrain nous est fourni par la caverne de Trépail. L'eau a creusé une galerie évaluée d'abord à 2 km. 500 et qui, sans doute, ne dépasse pas 600 mètres. Parcourue et étudiée par J. Laurent et Martel, ce dernier a reconnu qu'elle obéissait aux lois de toutes les cavités calcaires, utilisant les diaclases en les agrandissant. C'est la copie textuelle des rivières souterraines de Padirac, Bétharram, etc... présentant comme ces dernières des galeries tantôt perpendiculaires, tantôt obliques l'une sur l'autre, mais toujours

[1] « Ligne la plus basse de la vallée, *où coule le ruisseau*. Ce vieux mot français vaut bien le germanisme thalweg. » A. Jacquot. *La Forêt*, p. 68.

Digitized by Google

réunies, *conjuguées* à angles extrêmement brusques. Un aven non achevé, haut de plus de 20 mètres, se trouve greffé sur son parcours. L'origine accessible du cours d'eau commence par une fissure étroite débouchant sous une voûte surbaissée de 1m50 de hauteur ; puis la galerie s'élève et peut atteindre, en certains points, 8 à 10 mètres. Plusieurs cascades, dont une de deux mètres, et de nombreuses marmites régulières au fond desquelles se trouve le bloc de meulière qui a contribué à les creuser, accidentent le parcours ; quelques stalactites. Les premières explorations eurent lieu par un puits aujourd'hui comblé. La partie proche de la sortie est une galerie agrandie artificiellement sur une centaine de mètres et fermée par une grille à double serrure, ce qui supprime les causes de contaminations venues de l'extérieur ; de plus, le périmètre d'alimentation étant entièrement boisé et dépourvu d'habitations, l'eau présente ainsi de sérieuses garanties de pureté.

Martel évalue la différence de niveau entre l'origine et la sortie de la grotte à vingt-trois mètres. L'eau revenue au jour se perd peu après dans son lit crayeux.

On voit ainsi à Trépail, véritable paradoxe hydrostatique, des eaux destinées à la Livre se frayer un chemin sous un seuil élevé en profitant d'une cassure de la craie, dans une direction à peu près perpendiculaire à celle qu'elles devraient suivre. On peut encore constater à Trépail ce que le travail de l'eau peut produire si l'on suit le fond du court mais profond ravinement, creusé dans la craie, qui vient aboutir juste derrière une belle croix érigée en 1772 et restaurée en 1897.

Un autre exemple moins connu de circulation

Digitized by Google

souterraine est tout aussi probant et instructif bien que l'on ne puisse pénétrer comme à Trépail dans les fissures (peut-être même galeries) où l'eau disparaît. Au-dessus de Germaine, l'étang du Vivier l'Eco, d'une superficie de trois hectares et demi, donne naissance à un fossé qui, parvenu au bord du plateau, se change en un petit torrent souvent à sec, mais parfois très impétueux et bruyant. Parvenu à l'endroit appelé le *Trou du Gouffre*, il disparaît en entier, puis plus trace de lit. Quelques centaines de mètres plus bas, il se reforme, accompagné d'entonnoirs latéraux, six au moins, qui peuvent être émissifs. D'autres trous se trouvent encore dans le fond du vallon, ou sur les pentes, et même un petit puits naturel ouvert dans la craie, profond de cinq mètres, rejette l'eau avec violence lorsque l'entonnoir de sortie situé plus bas à la lisière du bois ne suffit pas à dégorger les conduits. L'eau émise par ce puits et par deux orifices plus étroits qui l'accompagnent peut former une nappe qui recouvre en ce point toute la largeur du vallon. Du dernier entonnoir émissif situé à la lisière du bois, l'eau gagne alors librement la Livre, mais en temps de crue seulement; presque toujours l'eau engloutie au Trou du Gouffre remplit les canaux profonds et ne ressort pas.

Entre ces deux points extrêmes d'entrée et de sortie, la différence de niveau peut être évaluée à 70 mètres. Une coloration à la fluorescéine a été faite en mai 1908 grâce à l'abondance de l'eau. L'eau, colorée à 10 heures du matin au Trou du Gouffre, est ressortie avec la teinte verte caractéristique à midi 45 au petit puits et à 2 h. 10 au dernier entonnoir. La communication

Digitized by Google

certaine des différents orifices était ainsi démontrée en même temps que la grande rapidité du courant.

Près du Trou du Gouffre qui est sensiblement à la limite supérieure de la craie (210 mètres), deux autres fosses fonctionnent et de petits affluents, venus de droite et de gauche, se perdent également. Il est difficile de trouver réunis, dans un espace aussi restreint, autant de points variés d'absorption et sous ce rapport le vallon du Bois du Gouffre, profond de plus de cent mètres, est vraiment intéressant à parcourir.

Avant de quitter ce ravin, il faut signaler sur le flanc gauche, à mi-hauteur et à la partie supérieure des couches de craie, une ancienne carrière à qui le temps a donné l'apparence d'une véritable caverne naturelle. Des habitants d'Avenay s'y réfugièrent en 1870. Elle a jadis fourni les matériaux qui ont servi à édifier l'église d'Avenay, où l'on pourra vérifier l'identité de grain de ce calcaire sableux légèrement teinté en jaune au contact de l'air et qui se taille facilement. Les carriers le désignent sous le nom de *beurge*. L'entrée de cette carrière est souvent, par les temps chauds, voilée par une buée que les allées et venues dissipent.

La sonorité de cette grotte artificielle est curieuse. Le passage des trains, dans la tranchée de craie qui en est éloignée d'environ un kilomètre, y produit un ronflement du plus singulier effet.

Un peu à l'ouest, le petit ruisseau du Cubray, déjà encaissé sur le plateau, n'est plus ensuite qu'une succession de cascades dans un ravin extrêmement profond. La rive droite est souvent à pic et présente même des glissements de terrain. L'eau intermittente arrive rarement jusqu'au point où le lit devient à peu près

Digitized by Google

horizontal, et la dernière partie du cours, celle qui côtoie les coteaux de craie derrière Ay, n'a d'eau que pendant quelques rares journées d'hiver et de printemps. Il en est de même, d'ailleurs, du seul ruisseau qu'on puisse citer au nord de la Montagne de Reims, le Rouillat, long de neuf kilomètres, descendu de Chamery, qui n'apporte son tribut à la Vesle peut-être pas plus de quinze jours dans l'année.

La craie, rarement saturée (elle le fut cependant en 1910), boit toute l'eau qui descend du plateau tertiaire, et le ruisseau qui de la ferme des Bœufs se rend à la Livre, n'échappe pas à cette loi générale. Toutefois, dans la partie basse de ce dernier ruisseau, des résurgences assez constantes vers la limite du bois donnent toute l'année un faible courant.

La seule rivière véritable de la Montagne de Reims est la Livre, alimentée par de nombreux gouffres et encore, la caverne de Trépail lui soutire-t-elle une quantité de liquide qu'elle peut légitimement revendiquer comme lui étant destinée.

Cette exception mise à part, il n'est pas exact de dire que, par suite de l'inclinaison des couches vers l'ouest, l'eau va sourdre plutôt vers l'Ardre que vers la Livre ; les affluents de droite de cette dernière rivière représentent un périmètre bien complet et drainent toute la partie centrale et orientale de la Montagne de Reims.

D'ailleurs l'axe de Gamaches, en faisant bomber la craie, a troublé la régularité des pentes et doit être regardé comme la ligne souterraine de partage des eaux, coïncidant avec la ligne de surface lorsque cette dernière n'a pas été entamée par l'érosion. Sauf le paradoxe de Trépail, les fissures et les crevasses de la craie viennent aboutir vers la Livre, et aucun fait

Digitized by Google

connu actuellement ne peut être invoqué pour donner à l'Ardre des eaux qui lui arriveraient par surcroît.

Une des sources de la Livre est la petite résurgence de Vertuelle qui sort de la craie, bien au-dessous de l'argile plastique, à un coude brusque du val. Elle est bien faible ; son eau est limpide, parfois un peu laiteuse. Si, du parc de Louvois, on regarde vers l'est, on voit que la vallée semble finie à Vertuelle et l'horizon barré par un cercle de hauteurs boisées. Vertuelle est bien la tête et, pourrait-on dire, la *Somme* de la Livre. Au delà, en remontant (il y a deux angles droits, coup sur coup), la vallée sèche désormais qui passe par le trou Jeannot, forme un étage supérieur et n'est plus dans le prolongement. Bien secondaire encore est la dépression utilisée par la route de Verzy à Louvois qui vient rejoindre du nord. Le ruisselet ainsi formé coule entre deux coteaux jusqu'à Louvois où des eaux plus abondantes le grossissent dans le parc même. La direction générale nord-est, sud-ouest, se maintient jusqu'à Avenay et la vallée se donne un peu d'air. Mais, l'éperon de Mutigny barre alors le passage et oblige la Livre à dévier droit au sud et même un peu vers le sud-est.

A Mutry, Fontaine (rive droite), Avenay (deux sources dans le parc du Breuil et source de la Capillonne, dans le village même, près du pont), quelques petites sources de la craie, résurgences aussi caractérisées que celle de Vertus, mais bien moins abondantes, toujours voisines de la rivière, apportent le faible appoint de leur onde.

Si la source de Vertuelle ramène au jour les filets d'eau innombrables disparus dans les entonnoirs, du moins, diverses expériences ne permettent pas encore

Digitized by Google

de préciser s'il existe une zone de gouffres alimentant uniquement ou Trépail ou Vertuelle, source de la Livre. Dans cette partie du bois, les gouffres sont nombreux, profonds de quatre mètres ou plus, et on peut citer ceux de Trépail, d'Aulus, de Clairegoutte, du Trou Jeannot. Ce dernier, le plus grand de tous, a 130 mètres de circonférence et est situé au centre même du vallon d'origine de la Livre et à un kilomètre environ de la source de Vertuelle. C'est un entonnoir à peu près parfait, boisé, et celui peut-être dont l'altitude est la plus basse (180 mètres à 200 mètres). Clairegoutte, situé plus haut (220 mètres suivant J. Laurent, chiffre probablement trop faible), absorbe un petit torrent et est sans doute aussi en rapport avec Vertuelle, d'où sort le ruisseau de Louvois, grossi dans le parc même par le ruisseau venu de la Neuville. Plusieurs sources de la rive droite sont de véritables résurgences, à Fontaine, près du Moulin, par exemple. Dans la propriété du Breuil, à Avenay, se trouvent les sources de Sainte-Berthe et de Saint-Trézain ; cette dernière baisse en temps de sécheresse, tandis que la première varie peu. Après un parcours de douze kilomètres effectué en entier sur la craie, la Livre passe sous le canal latéral et se jette dans la Marne, entre Bisseuil et Mareuil-sur-Ay, à la cote de 73 mètres. Vertuelle étant à 170 mètres, la pente moyenne serait ainsi de 8 m. 08 par kilomètre. Bien plus accentuée encore est la pente de son affluent de droite descendu de la halte de Germaine.

La Livre suivant, de sa source à Avenay, la pente générale des assises du bassin parisien, doit être regardée comme un cours d'eau *conséquent ;* et, ses deux affluents de droite sont aussi *conséquents,* si on

Digitized by Google

les envisage seulement par rapport à l'axe de Gamaches qui a ici relevé la craie et dont ils parcourent le versant sud.

On peut observer sur les coteaux de la rive gauche dépourvus ici de toute couverture tertiaire, plusieurs de ces gradins réguliers qui s'échelonnent les uns au-dessus des autres et qu'on désigne sous le nom de « rideaux ». Entre chaque gradin, il existe ainsi un palier plus ou moins horizontal, plus facile à cultiver qu'une pente. Cette disposition topographique, spéciale aux régions crayeuses, est surtout fréquente en Picardie. Leur genèse a fait naître bien des discussions. Si l'accord n'est pas encore parfait sur leur origine, il faut certainement ne pas invoquer ici le jeu des diaclases qui ne saurait s'appliquer qu'aux rideaux dont la hauteur approche de dix à quinze mètres, mais ne voir qu'une disposition naturelle, due à l'inégale dureté des bancs de craie, disposition qui a été régularisée et exagérée ensuite par le travail de la charrue et la culture. Cette dernière opinion est généralement adoptée. (Voir *Annexes,* III.)

La Livre est ainsi alimentée, comme la rivière de Trépail, par l'eau engloutie dans de nombreux gouffres. Nous avons mentionné déjà le Trou Jeannot, Claire-goutte, les fosses d'Aulus (ou d'Aulux ou d'Eaulue), celles de Trépail et de la Bathiaude. Elles peuvent atteindre six à sept mètres de profondeur avec des berges presque à pic. Le fond est encombré de blocs de meulières, de branchages et de détritus entraînés par l'eau. Dans une autre zone, il faut signaler la fosse Martin-Gaudin, au-dessus de Verzy, qui est double. Celle du nord se termine par un puits dont l'orifice (environ trois

Digitized by Google

mètres de diamètre) a été bouché en 1907. Les renseignements obtenus sur ce puits sont trop sujets à caution pour être reproduits ici. Les deux fosses séparées par une haute arête où il reste juste la place de passer, sont à peu près aussi profondes l'une que l'autre. Elles sont légèrement ovalaires, en forme de cuvette, profondes de huit à dix mètres en suivant la pente. A quelques pas se trouvent d'autres fosses, assez larges et profondes et une grande dépression de forme allongée. Tout ce flanc de coteau est creusé et bouleversé. Il y a ici un groupe de gouffres qu'on peut désigner sous le nom général de *Gouffres de Verzy,* pour les séparer du groupe d'entonnoirs voisins de Trépail et de la ferme de Vertuelle. Je crois pouvoir classer les différentes formes rencontrées dans la Montagne de Reims en deux catégories : gouffres qui sont en forme d'entonnoir, allant en se rétrécissant jusqu'au fond (ils peuvent être émissifs comme ceux de la partie basse du vallon du Gouffre à Germaine), et gouffres dont le fond est, au contraire, plat et assez large comme Clairegoutte ; dans ces derniers, il y a toujours un fossé ou un ruisseau qui amène l'eau, tandis que ceux du groupe précédent en sont dépourvus. Cette distinction n'est sans doute pas applicable ailleurs, si j'en juge par certains gouffres de la forêt d'Orléans et même de Villers-Cotterêts [1] où de petits ruisseaux sont absorbés dans des entonnoirs à fond aigu.

On ne peut quitter cette région orientale de la Montagne de Reims, sans dire un mot des hêtres bien connus des touristes sous le nom de « Faux de Saint-

[1] L.-J. Moreau. — *Fosses absorbantes de la forêt de Villers-Cotterêts. (Le Naturaliste,* 1er octobre 1908, p. 228-229.)

Digitized by Google

Basle ». Les plus vieux sont accessibles à droite et à gauche de la route forestière qui va de la chapelle de Saint-Basle à Trépail (la Chaire du Curé, le grand Faux, etc). Ce sont des hêtres tortillards au tronc noueux, contournés, percés de trous et couverts de verrues ; les racines sortent de terre, les branches se soudent ou bien, parfois, retombent à la façon d'un saule pleureur ou d'un parapluie. On les rencontre sur le plateau argileux et au sommet des pentes ; il en existe de tous les âges et de toutes les tailles ; il y en a de minuscules qui ont seulement quelques décimètres de haut et présentent déjà tous les caractères de cette curieuse variété. Transplantés ils gardent, paraît-il, leur forme caractéristique. Leur croissance est des plus lentes. L'un d'eux, désigné comme un arbre de ligne de coupe dans un titre du XIVe siècle, n'a pas plus de 2m50 de circonférence. Nombreux ici à côté de hêtres normaux, ils ne sont cependant pas tout à fait spéciaux à cette partie de la forêt de Verzy ; Hickel et Pardé ont rencontré deux spécimens de cette forme monstrueuse dans le parc d'Harcourt (Eure).

Revenons aux gouffres, en signalant rapidement ceux qu'on pourra rencontrer dans le vallon qui vient déboucher à Vaurémont. Au fond est un gracieux petit torrent, temporaire bien entendu, alimenté par les nombreux trous pleins d'eau du sommet. Il décrit plusieurs méandres avant de sortir du bois. Il s'infiltre ensuite dans la prairie située entre Vaurémont et le chemin de fer, et contribue sans doute aux suintements qu'on observe un peu au-dessous et qui vont au ruisseau des Bœufs. Entre Vaurémont et la station de Germaine, dans la craie et à la lisière même de la forêt, est un entonnoir très régulier, à sec, profond

Digitized by Google

de cinq mètres ; son altitude est de 180 mètres. En remontant sous bois pendant trois cents mètres environ, on arrivera, dans un pli de terrain, à un bétoire sans profondeur (1 m 50) qui boit deux filets d'eau. Un peu plus au nord encore, sont des « sables boulants ».

En continuant vers l'ouest, on arriverait au groupe important des Gouffres de Germaine déjà signalé. Là, le trou du Gouffre n'a pu cette année (1912) absorber toute l'eau qui, par suite, a dû passer par-dessus le rebord transversal, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Tous ces gouffres, bétoires, pertes, dont l'énumération vient d'être faite, se rencontrent sur les pentes. Cependant, contrairement à ce qui a été dit, des gouffres absorbants peuvent exister aussi sur le plateau même, rares à la vérité, et peu profonds, mais bien caractérisés. L'un d'eux est au-dessus du tunnel.

Des effondrements de la craie qui paraissent être un peu différents des dépressions précédentes ont été signalés par différents auteurs comme survenant parfois dans la région. J'indiquerai ici le seul que je connaisse. Il est situé un peu au-dessous de Germaine, à l'est, près du pré dit de la Cure, et s'est produit brusquement dans les premiers jours du mois de mars 1910, année désastreuse par ses pluies et par ses inondations. Il apparait sur la pente comme taillé à l'emporte-pièce. Profond de 3 m. 50 et large de 4 mètres sur 5 mètres, l'orifice est donc un peu ovalaire. Sa caractéristique, au début, était d'être un peu plus large au fond qu'à l'orifice supérieur, en sorte que sa forme rappelait celle d'une cloche. Les parois étaient aussi régulières que possible. Depuis 1910, un

Digitized by Google

peu de terre s'est éboulée au fond, mais il ne semble nullement évoluer vers la forme entonnoir. Les pluies de 1909-1910 peuvent être regardées comme la cause de cette rupture sur une cavité préexistante ; c'est une preuve de plus de la présence de grandes fissures et même de cavités dans la craie. Peut-être est-on là en présence d'un aven insoupçonné ? Il y en a bien un sur le trajet de la rivière souterraine de Trépail. En tout cas, la formation de cette dernière excavation me paraît répondre fort bien à la théorie remarquable par laquelle O. Keller, ingénieur des mines, a, en 1877, expliqué la formation et la venue à jour des *fontis*. Cette même théorie s'applique aussi aux gouffres de surface qui se sont produits dans la craie à Saint-Martin-le-Nœud, près de Beauvais.

Il peut arriver que les entonnoirs et les gouffres soient obstrués par un bouchon d'argile, ou par divers matériaux entraînés. L'eau y séjourne alors, et, en peu de temps, la dépression se remplit de mousse spongieuse et même d'arbustes. Tel est le cas de la fosse dangereuse connue sous le nom caractéristique de « gazon mouvant ». Elle est située près du Trou du Gouffre et la tranchée pratiquée dans l'espoir de la vider est insuffisante pour atteindre ce but.

J'ai cherché à marquer, aussi exactement que possible, l'emplacement de ces différentes pertes (*carte*) car je sais, par expérience, combien les rares indications qu'on peut avoir à leur sujet sont peu précises, et combien on perd de temps à les chercher, en passant souvent bien près sans les trouver ; et il ne faudrait pas croire que les cartes de l'Intérieur et de l'État-Major puissent aider, car la plupart des petits sentiers qu'elles indiquent n'existent pas ou sont

Digitized by Google

faussement marqués, et on est à peu près sûr de se perdre. De plus, il est difficile de sortir de certains fourrés. Il faut aussi faire disparaître de la carte au 1/80.000 le tracé d'un ravin qui, partant de Vertuelle, se dirige vers l'est, en passant par le Trou Jeannot. En réalité, il n'y a même pas de fossé. J'ai distingué, par deux signes différents, les entonnoirs isolés qui sont à peu près toujours à sec et les gouffres où un fossé amène temporairement un filet plus ou moins abondant d'eau. (*Voir la carte.*)

Je n'ai fait que signaler, dans l'énumération des différents étages, les sables de Rilly, qui ne sont bien développés qu'au nord-ouest et qui disparaissent rapidement à l'est de Rilly-la-Montagne. Ils présentent, sur les territoires de Sacy et de Ville-Dommange en particulier, d'énormes et profondes excavations. L'agrandissement de la carte d'État-Major au 1/50.000 en figure seulement quelques-unes par des ronds d'une régularité parfaite et une fausse interprétation pourrait y voir la figuration de gouffres géants. La végétation s'est emparée des pentes extrêmement raides ainsi que du fond et les plus hauts arbres y sont enfouis. Ce sont, en quelque sorte, de vastes cratères et plus d'un n'offre pas trace d'une pente douce permettant d'atteindre facilement le fond. Suivant la tradition locale, ces excavations énormes ne sont dues qu'à l'extraction très ancienne des sables employés pour les vignes et pour les verreries et montés à *la hotte* par les ancêtres des vignerons d'aujourd'hui.

On a vu que la presque totalité de l'eau qui vient du plateau est absorbée, soit par des bétoires, soit par les crevasses de la craie dès qu'elle arrive à leur contrat. Le trajet de l'eau courante est ainsi réduit à

Digitized by Google

un minimum de parcours. A peine bondit-elle sur la pente du pourtour qu'elle disparaît, et c'est une exception que de la voir revenir au jour dans les parties basses. Au contraire, bue goutte à goutte par les fissures de la craie, elle descend chargée d'acide carbonique dans les intervalles, remplit les vides qu'elle contribue à agrandir, forme des canaux, des galeries, sans doute aussi des poches réservoirs et gagne ainsi les couches profondes. De là l'extrême sécheresse des vallées qui festonnent la Montagne de Reims ; de là le seul cours d'eau digne de ce nom aux ondes claires et constantes. Cette circulation souterraine est la marque propre, l'originalité de ce promontoire de l'Ile-de-France.

Par son relief et par sa forêt, la Montagne de Reims devait attirer les précipitations atmosphériques et nous voyons en effet, par les documents, que les pluies y sont plus abondantes qu'ailleurs et qu'il y a prédominance des pluies de la saison chaude, conformément à la loi de Dausse : le maximum correspond à l'automne. La région qui nous occupe constitue à elle seule, sur la carte dressée par J. Laurent[1], un ilot limité par la courbe de 700 millimètres avec un maximum de 742 m/m 4 à Verzy. Une zone assez étroite l'entoure avec 650 m/m. Cet ilot a pour pendant, sur la rive gauche de la Marne, le plateau élevé qui est occupé par les forêts d'Anguien, de la Charmoye et de Montmort ; il reçoit la même quantité d'eau. Entre ces deux régions, il existe d'ailleurs plus d'un point de ressemblance.

Sur le sol argileux du plateau, cette quantité de liquide tombée serait sans doute désastreuse si la forêt

[1] *Reims en 1907*, p. 88.

Digitized by Google

n'apportait, comme toujours, son action bienfaisante. Sans bois, les gouffres fonctionnant d'une façon exagérée et par à-coup, seraient impuissants à accomplir leur mission. Les conduits saturés refuseraient d'absorber encore et le ruissellement qui emporte tout, ravine tout, même les surfaces argileuses et marneuses — il en existe ici plus d'un exemple à Trépail, Verzy, etc. — aurait libre carrière, sans compter les éboulements et effondrements probables. Sans bois, c'est l'alternance des inondations et des sécheresses également désastreuses...

La forêt est l'arme de la lutte pour et contre l'eau ; elle fait pleuvoir et en même temps régularise les pluies et égalise la température ; elle atténue la gelée, alimente les sources, empêche les inondations et l'émiettement des coteaux ; la forêt est hygiénique. Aussi, ici où l'eau passagère est attirée sans cesse vers la profondeur par les fissures et les gouffres nombreux qui la boivent, la forêt est d'une nécessité absolue ; son influence se fait sentir au loin par son triple rôle physique, économique et social. La Montagne de Reims, plus favorisée que bien des contrées, possède ce revêtement protecteur ; son sol argileux, propice aux bois, doit en assurer le maintien.

Digitized by Google

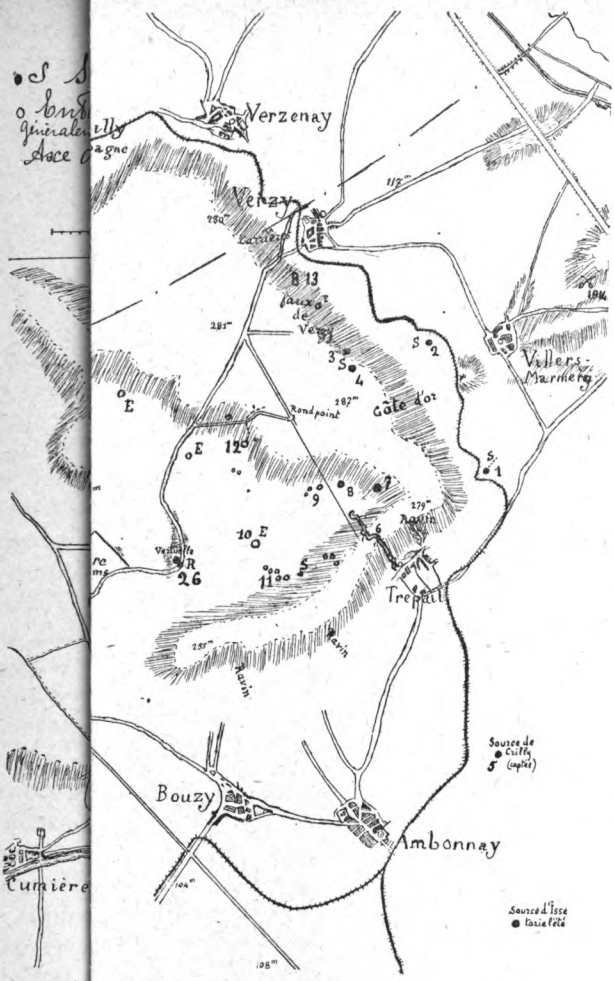

Ruisseau du Gouffre : le Lingogne

1. So
2
3.
4.
5
6. Ri
7. Fo
8. »
9. »
10. »
11. Sér
4

21. Trou du Gouffre. Deux pertes principales.
22. Deux bétoires, fonctionnent. Auprès, se trouve le « Gazon mouvant ».
23. Puits naturel profond de 5 mètres. Plus de six entonnoirs n'ont pu être marqués.
24. Dernier entonnoir de sortie des eaux.
25. Ancienne carrière (beurge).
26. Résurgence de Vertuelle (craie).
27. » de Fontaine (3).
28. » de Sainte-Berthe, dans le Parc du Breuil, à Avenay. Celle de Saint-Trézain est à peu de distance.
29. Résurgence de la Capillonne, à Avenay, près du pont, à quelques mètres de la Livre.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNEXES

I

Je crois intéressant de reproduire deux passages de D'ARCHIAC concernant la géologie de la Montagne de Reims :

« Pris dans son ensemble, cet étage (5me étage du VIIIe groupe comprenant : glaises sableuses, bancs d'huîtres, marnes lacustres, lignite, argile plastique), commence à se montrer à la pointe orientale de la Montagne de Reims, entre Verzy et Verzenay, pour se continuer à l'ouest sur ses deux versants. Sur la pente nord, on trouve les lignites près de Mailly ; ils paraissent avoir été exploités à Rilly-la-Montagne, précisément au-dessus de la carrière ouverte dans le calcaire lacustre inférieur et les sables blancs, puis entre ce village et Villers-Allerand où les glaises coquillères qui les accompagnent sont assez puissantes... Sur le versant méridional, les lignites se montrent à Louvois et à Bouzy. Au-dessus de l'église de Hautvillers, ils sont en lits minces alternant avec des lits de sables et sont surmontés de grès et de sable blanc auxquels succèdent les diverses assises du calcaire lacustre moyen jusqu'à la meulière du plateau. C'est à quelques centaines de mètres à l'ouest que commence à paraître le calcaire grossier, entre les sables précédents et les couches d'eau douce. L'étage des lignites se suit ainsi au-dessus de Cumières, de Dizy, etc... » (A. D'ARCHIAC. *Histoire des progrès de la géologie*, Paris, 1849, t. II, p. 612.)

Digitized by Google

« Le plateau qui domine Verzy atteint une hauteur absolue de 280 mètres. A cette limite extrême du bassin vers l'est, la puissance du terrain tertiaire ne dépasse pas 40 mètres. Ainsi la craie blanche a une altitude de 240 mètres. Les couches lacustres du cinquième groupe (argile et meulière) ont environ 12 mètres, et le lignite se trouve au-dessous d'un banc de sable blanc passant à une marne grise de 8 mètres d'épaisseur, et par conséquent à 260 mètres de hauteur absolue. Si maintenant, à partir de ce point, on suit les deux versants de la Montagne de Reims, soit dans la vallée de la Marne jusqu'à Château-Thierry, soit dans celle de la Vesle et de l'Aisne jusqu'à Soissons, on voit s'abaisser successivement la craie, les lignites ou les glaises sableuses qui les représentent, puis paraître successivement aussi les sables inférieurs, le calcaire grossier et les sables moyens, tandis que le cinquième groupe, ou calcaire lacustre moyen, s'étend sur le tout, transgressivement de l'est à l'ouest, occupant toujours la partie supérieure des plateaux. (*Ibid.*, p. 614.)

II

« Dans la région de la Montagne de Reims, notamment à Verzy et à Verzenay, toutes les couches ludiennes et sannoisiennes ont des épaisseurs très réduites. Les calcaires pétris de *Pholadomya ludensis* ne sont séparés des glaises vertes que par une épaisseur de quatre mètres de marnes sableuses ou argileuses, représentant probablement les masses du gypse, les marnes bleues et les marnes blanches. »

(Léon Janet, *Étude des Gypses du bassin de Paris.* — *Bull. Serv. Carte géol.*, n° 98, p. 157. — 1904.)

La couche de marne supérieure aux marnes à *Pholadomya ludensis* représenterait, suivant Haug (*Tr. de*

Digitized by Google

géologie, t. II, p. 1442), la masse inférieure de la série du Gypse parisien.

III

Nous devons dire, toutefois, que MM. Stanislas-Meunier, H. Lasne, de Mercey... regardent les « rideaux » comme une conséquence du faillage de la craie et y voient « les effets superficiels de l'érosion produite en profondeur par la circulation des eaux en marche vers le thalweg des vallées. » (St. Meunier. *Géol. des env. de Paris*, Nlle Éd. 1912, p. 137.)

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I. — Ouvrages généraux

GALLOIS . . . . . *Régions naturelles et noms de pays*; in-8, 356 pp., 8 planches hors texte. — Paris, 1908.

E. HAUG . . . . . *Traité de Géologie*, IIe t.; in-8, 2.024 pp., 485 fig., 135 pl. — Paris, 1907-1911.

A. DE LAPPARENT. *Traité de Géologie*; 5e édit., 3 vol. in-8, 2.015 pp., 833 fig. — Paris, 1906.

— *Description géologique du Bassin Parisien*; 1 vol. in-18, 608 pp. — Paris, 1888.

— *Leçons de géographie physique*; 3e édit., 1 vol. in-8, 728 pp., 203 fig. — Paris, 1907.

E. DE MARTONNE. *Traité de géographie physique*; in-8, 912 pp., 48 pl., 396 fig., 2 cartes. — Paris, 1909.

II. — Ouvrages comprenant des études sur la région champenoise ou la Montagne de Reims

Ch. BOSTEAUX-PARIS. *Le pays rémois préhistorique*. Ass. fr. av. sc., Reims, 1907, pp. 811-824.

E. CHANTRIOT . . *La Champagne*; in-8, 31 grav., 21 pl., 17 cartes, 316 pp. — Paris et Nancy, 1906.

Courrier du Nord-Est, 9 mars 1910. — *Effondrement du sol près de Germaine*.

G.-F. DOLLFUS. . *Recherches sur les ondulations des couches tertiaires dans le bassin de Paris*. B. Services Carte G. F., t. II, n° 14, 1890, pp. 1-69.

P.-H. FRITEL. . . *Guide géologique et paléontologique de la région parisienne*; in-16, 162 fig., 25 cartes, 356 pp. — Paris, Deyrolle, 1910.

Digitized by Google

Paul LEMOINE . . *Géologie du Bassin de Paris*; in-8, 136 fig., 14 pl. hors texte, 408 pp. — Paris, 1911.

Dr LEMOINE et AUMONIER. *Terrains tertiaires des environs de Reims.* Ass. fr. av. sc.; Reims, 1880, p. 605.

M. LERICHE. . . . *Observations sur les terrains tertiaires des environs de Reims et d'Épernay.* Ann. S. G., Nord XXXVI, 1907, pp. 367-389.

J. LAURENT. . . . *Études scientifiques sur le pays Rémois.* Ass. fr. av. sc.; Reims, 1907, in-8, pp. 9-98.

— *La spéléologie dans la Montagne de Reims.* Bull. Soc. d'Ét. des Sc. Nat. de Reims, 1899; 15 pp.

E.-A. MARTEL . . *La caverne de Trépail et les rivières souterraines de la craie.* Bull. serv. Carte géol., 1902, n° 88, t. XIII, 21 pp.

— *Sur la rivière souterraine de Trépail (Marne).* C. R. CXXXIV, 1902, p. 1455.

A. MIGNOT . . . . *Monographie de la commune de Villers-Marmery*; in-8, 14 grav., 300 pp. — Reims, 1910.

Dr L.-J. MOREAU. *Le trou du Gouffre.* Feuille des jeunes naturalistes. 1er janvier 1908. 1 carte.

— *Le ruisseau du Gouffre. Id.*, 1er janvier 1909. 1 fig.

— *Gouffres de la forêt de la Montagne de Reims*; in-8, 1 carte, 1 grav., 8 pp. — Reims, 1910.

PERON . . . . . *Sur une coupe de la Montagne de Reims, au-dessus du tunnel de Rilly.* Ass. fr.; Reims, 1880, pp. 620-622.

III. — Bibliographie relative aux Faux de Verzy

E. CHANTRIOT . . *La Champagne*, p. 175.

Jules HENROT . . *Contribution à l'étude des Faux de Saint-Basle, ou hêtres tortillards de la Montagne de Verzy*; br. in-18. — Reims, 1903.

HICKEL et PARDE. *Les arbres étrangers du domaine d'Harcourt (Eure).* Feuille des jeunes naturalistes, octobre 1902, n° 384, p. 245.

Digitized by Google

A. Hugo . . . . . *France pittoresque*, II, p. 219. — Paris, 1835.

H. Jadart . . . . *Excursion de Reims à Verzy et à Trépail*; br. in-8, 16 pp. — Reims, 1897.

Malte-Brun . . . *France illustrée*, t. III. Marne, p. 23.

J.-J. Maquart . . *Rapport sur les Faux de Verzy*. Trav. Acad. de Reims, t. IX, p. 164.

Virlet d'Aoust. . *Note sur la végétation anormale d'un hêtre dans un sol ferrugineux de la commune de Verzy*. Bull. Soc. géol. fr., IIe série, t. VI, 1849.

IV. — Cartes

Tassin . . . . . Carte générale de Champagne (1630 et 1641).

Cassini. . . . . Feuille de Reims, n° 79 (Fe 39), 1/86.400.

Cartes géologiques 1/80.000, feuille de Reims, 34, 1881, notice de Nivoit ; feuille de Châlons, 50, 1880, notice de Fuchs.

Carte de France au 1/200.000, feuille 17, Châlons.

— 1/100.000, XX-12, Reims (sud).

Carte géologique générale au 1/320.000, feuille de Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MICROMANOMÈTRE

Conférence faite par M. Aimé HENRY, membre correspondant[1]

Les physiciens ont souvent besoin de mesurer ou de mettre en évidence de faibles variations de pression. Ils utilisent à cet effet un manomètre à eau, l'appareil de Tœpler ou celui de Kretz.

Pour tirer du manomètre à eau une mesure sérieuse, il faut faire disparaître les erreurs de capillarité et observer au cathétomètre. Il est difficile de relever une variation de pression avec une erreur moindre de 1/30e de millimètre d'eau, à cause de la difficulté de viser une surface libre transparente. Avec l'appareil de Tœpler apparaissent les déformations de ménisques, ce qui introduit une erreur absolue assez grande. Kretz avait cherché à rendre l'observation de la variation de pression très facile, sans utiliser le cathétomètre. Il multiplie le déplacement d'une surface par l'artifice du

[1] Dans la séance du 28 février 1913, M. Aimé Henry, membre correspondant, faisait à l'Académie une conférence illustrée de nombreuses expériences et suivie avec le plus vif intérêt, sur le *micromanomètre* qu'il venait d'imaginer. La mort le frappait brutalement quelques semaines plus tard, avant qu'il ait pu mettre au point une note destinée à nos *Travaux*; nous avons tenu néanmoins à rendre hommage à sa mémoire en reproduisant, avec l'autorisation de notre confrère M. Wallon, président de l'Union des Physiciens, le texte et les dessins qu'il avait préparés pour le *Bulletin* de cette Association.

Digitized by Google

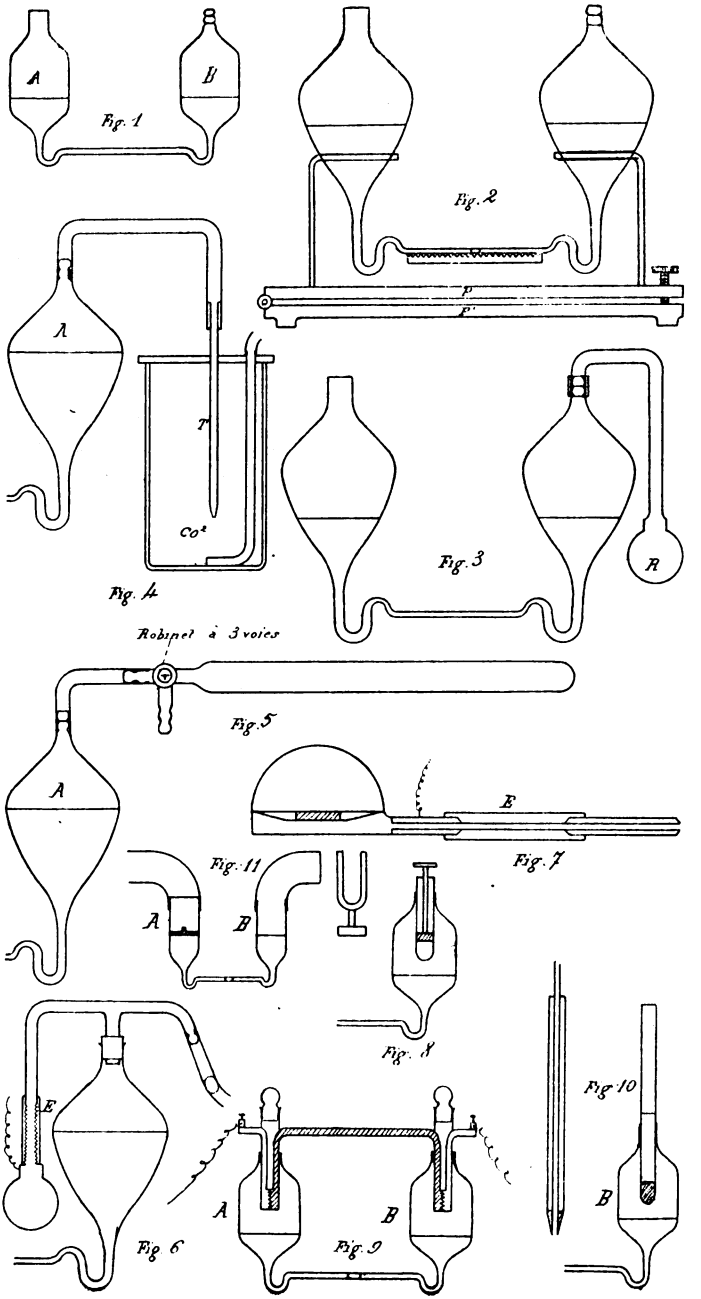

Digitized by Google

tube capillaire et par l'emploi de deux liquides, non miscibles, de densités presque égales. Mais l'appareil, assez bon pour une démonstration qualitative, ne peut fournir une bonne mesure de variation de pression. En effet, les deux liquides adhèrent au tube capillaire ; dans le déplacement de leur surface de séparation, il y a des déformations continuelles de celle-ci ; d'après la formule de Laplace, la force capillaire introduite change d'un instant à l'autre ; le frottement d'un liquide contre celui qui adhère à la paroi est considérable et empêche de mettre en évidence de faibles variations de pression.

L'appareil de Kretz perfectionné a conduit au micromanomètre, qui met encore en évidence une variation de pression égale à 1/1000e de millimètre d'eau, soit 1/10e de barye.

L'appareil est rempli d'un liquide unique, ce qui accroît déjà la sensibilité ; l'index placé dans le tube capillaire et remplaçant la surface de séparation est une bulle d'air. Afin d'éviter la poussée d'Archimède sur cette bulle, celle-ci est disposée dans la partie horizontale du tube capillaire qui prend ainsi une plus grande importance (fig. 1).

Pour obtenir une grande sensibilité et un appareil à indication assez rapide, on a intérêt à prendre un liquide peu visqueux et à faible tension superficielle.

Dans les laboratoires, on dispose du tétrachlorure de carbone ($d = 1.6$) inaltérable et d'acétone ($d = 0.8$).

Ce dernier est excellent ; mais comme il s'altère à la longue, il est préférable de vider l'appareil après usage.

On peut d'ailleurs en utiliser de moins volatils. Toutefois l'eau ne convient pas, ainsi que les liquides

Digitized by Google

aqueux, parce qu'elle attaque le verre et empêche bientôt, par les aspérités qu'elle a formées, le glissement de la bulle index.

Voici comment on s'est rendu compte de la sensibilité de l'appareil rempli de tétrachlorure : deux petites coupes ont été placées dans les ampoules, afin de retenir des grains de plomb qu'on y jetait ; les coupes étaient plongées dans le tétrachlorure. On jetait alternativement le plomb en A et en B.

En laissant tomber un grain de plomb en A, le niveau du liquide monte d'une quantité que l'on peut calculer et oblige l'index à glisser. Ce glissement a encore lieu quand la surface libre monte seulement de 1/1600e de millimètre, ce qui correspond à 1/1000e de millimètre d'eau.

Comme on peut craindre, à cause des effets de capillarité, que toute la surface libre ne participe pas partout à un relèvement de 1/1600e de millimètre, on a cherché autrement la sensibilité. L'appareil était placé sur une longue règle dont une extrémité se déplace à l'aide d'une vis micrométrique. On peut ainsi chercher le déplacement d'une surface libre par rapport à l'autre : on trouve le même résultat.

Enfin il valait mieux faire agir une variation connue de force élastique de cet ordre. Pour ne pas être dérangé par la variation de température, il fallait utiliser l'appareil ouvert et créer cette petite variation de pression ; on a eu recours à la différence de densité de l'air et du gaz carbonique. L'ampoule du micromanomètre est reliée à un tube de caoutchouc, terminé par un tube de verre étranglé à son extrémité inférieure. On a beau déplacer ce tube, la bulle index ne bouge pas, parce que l'air intérieur fait toujours

Digitized by Google

équilibre à l'air extérieur. Mais si l'on enfonce ce tube dans une éprouvette remplie de gaz carbonique, la bulle se déplace immédiatement. Elle se fixe. En enfonçant ou relevant ce tube de 1 millimètre, on constate que la bulle obéit à la variation de pression ; or, le calcul montre que cette variation est inférieure à 1/1000e de millimètre d'eau.

Le tube de verre a été étranglé pour retarder le phénomène de diffusion.

La bulle était observée avec une petite lunette à réticule. Tout se passe comme si la descente du tube avait lieu dans un gaz de densité 0.529 ou 1/2. On peut donc dire que l'appareil est capable de manifester une variation de pression égale à celle qui existe entre deux points de l'air distants de 1/2 millimètre sur la même verticale.

Une telle sensibilité laisse deviner les services que peut rendre le micromanomètre pour des démonstrations qualitatives. Il peut donner d'excellentes mesures également ; mais il faudra tenir compte des effets capillaires qui existent aux cercles de raccordement dans les ampoules et éviter l'évaporation ; défauts qui existent dans l'appareil de Kretz. On a cherché la variation de zéro pour un appareil qui avait un diamètre de 4 cm. 5 d'ampoules et un tube capillaire de diamètre 2 mm. 05, où l'évaporation était négligeable. Pour un déplacement de 120 millimètres de la bulle index, la variation du zéro a été au plus de 1 millimètre. Cela tient à ce que le liquide reste accroché là où le niveau était le plus haut et éprouve une difficulté au glissement là où le niveau était le plus bas. Le déplacement du zéro a lieu du côté où glisse la bulle chassée par l'accroissement de pression

Digitized by Google

primitif. C'est bien le nouveau zéro ; car en poussant légèrement la bulle vers l'ancien zéro, elle revient d'elle-même exactement au point où elle s'était arrêtée.

On voit donc que l'effet capillaire pour un déplacement de 120 millimètres ne dépasse pas un millimètre. Ce qui permet d'évaluer une variation de pression de 3/4 de millimètre d'eau avec une erreur relative de 1/100e ; ce déplacement de 120 millimètres correspond à 3/4 de millimètre d'eau.

Comme les mouvements de la bulle sont égaux très sensiblement et contraires dans l'expérience précédente, on peut dire que l'erreur absolue apportée par la capillarité est égale au déplacement du zéro. En ajoutant au déplacement primitif de la bulle, conséquence de la variation de pression, le déplacement du zéro, on corrigerait l'erreur de capillarité.

D'ailleurs, si on réalise successivement des déplacements à peu près égaux, ils sont affectés dans le même sens de la même erreur ; si donc on les fait intervenir dans un quotient les erreurs relatives disparaîtront. L'appareil conviendra donc très bien pour faire des comparaisons.

La grande sensibilité du micromanomètre tient à ce que tout l'appareil est rempli du même liquide.

En réalité, la bulle d'air, enveloppée d'une gaine liquide, glisse dans le même liquide adhérent à la paroi.

L'équation de mesure s'écrit immédiatement :

$$p = 2l \frac{s}{S} dg$$

p accroissement de pression en baryes ; l déplacement de la bulle depuis l'équilibre ; $\frac{s}{S}$ rapport des sections

Digitized by Google

du tube capillaire et de l'ampoule ; d, densité du liquide ; g, intensité de la pesanteur.

Expériences de Cours

Pour réaliser ces expériences, il est commode de se servir d'un micromanomètre à projections présentant une sensibilité variable avec le phénomène qu'il s'agit de montrer.

On obtient facilement cette sensibilité variable en associant au tube capillaire de 2 mm. 5 de diamètre deux ampoules en forme de poire, ayant 6 centimètres au plus grand diamètre. La longueur du tube capillaire dans sa partie rectiligne est réduite à 12 centimètres (fig. 2).

L'appareil est porté par une planchette P, fixée à l'aide d'une charnière sur une autre planchette P'. Cette dernière P' est disposée sur le support à projections. La planchette P peut s'écarter ou se rapprocher de P' en tournant autour de la charnière de telle sorte que l'on puisse amener la bulle dans une position convenable pour la projeter.

Quand il faudra peu de sensibilité (comme pour la pression dans les bulles de savon), on ne mettra que peu de liquide dans l'appareil (diamètre des surfaces libres : 2 cm. 5) (fig. 3).

Au contraire, quand il faudra une grande sensibilité, on donnera le maximum de diamètre aux surfaces libres. (Pression électrostatique.) (Statique des gaz.)

1° *Par capillarité*, la pression croît en traversant une surface de séparation de la partie convexe vers la concave.

Digitized by Google

2° *La pression due aux phénomènes capillaires* est d'autant plus grande que le rayon de courbure de la surface supposée sphérique est plus faible (2e C et D).

3° *En mathématiques spéciales.* — La pression à l'intérieur de la bulle dépasse celle de l'air de $\frac{4A}{R}$. (A constante capillaire.)

On souffle la bulle de rayon, 2 centimètres environ, puis on fixe celle-ci sur le micromanomètre (fig. 3).

La bulle index se déplace de *l*. On recommence avec un rayon plus faible. Elle se déplace de *l'* supérieur à *l*. Ce qui démontre les deux premières parties et la troisième. On peut même mesurer les rayons des bulles et montrer qu'ils sont en raison inverse de *l* et *l'*. On mesure *l* ou *l'* en crevant la bulle une fois l'équilibre obtenu.

4° *Statique des gaz* (*toute la sensibilité*). — On remplit de gaz carbonique un vase cylindrique en verre ; on y plonge (fig. 4) un tube de verre T étranglé à son extrémité et relié au micromanomètre par un tube de caoutchouc rempli d'air.

En déplaçant dans un plan horizontal l'extrémité du tube T, la pression reste invariable. Si on le relève, la pression diminue, si on l'enfonce, elle grandit.

Il suffit de déplacer de 1 décimètre pour que la projection soit très nette.

5° *La pression varie dans l'air avec la hauteur.* — Le micromanomètre est installé pour la projection. (Avoir soin de protéger, à l'aide d'un cylindre de carton, l'ampoule A contre le rayonnement de la lanterne à projections.)

Digitized by Google

Un tube également protégé par du carton, en équilibre thermique avec l'air, est rempli à 30 centimètres environ au-dessus du micromanomètre, puis fermé. On l'abaisse, on le relie à A : on voit que dans l'air la pression est plus faible au-dessus de l'appareil qu'à son niveau. De même le tube est ensuite rempli à 30 centimètres environ plus bas que le micromanomètre, fermé, puis relevé et relié au micromanomètre ; la pression est trouvée plus grande.

(Prendre un tube de 1 litre de capacité, un litre ordinaire si l'on veut, le munir d'un robinet à 3 voies (fig. 5), manier le tube avec un manche de bois.) On peut ainsi effectuer l'expérience de Pascal devant les élèves sans aucun dérangement de ceux-ci.

Dans ces expériences, le tube est maintenu horizontal, au niveau du micromanomètre quand on y mesure la pression.

6° *Une conséquence du poids des gaz est* qu'un tube horizontal rempli de gaz, relevé verticalement, présentera en bas un accroissement de pression, au contraire renversé horizontalement indiquera une diminution de pression. On le montre en remplissant le tube (fig. 5) au niveau du micromanomètre ; on le relie ensuite à ce dernier : on voit très nettement la pression augmenter en faisant passer verticalement le tube au-dessus du micromanomètre, tandis qu'elle diminue quand on le renverse.

7° *Diffusion des gaz (toute sensibilité).* — On répète l'expérience 4 avec un tube large de 1 centimètre. On voit la bulle index prendre une position d'équilibre ; mais elle revient peu à peu en sens inverse parce que les gaz se diffusent l'un dans l'autre (fig. 4).

Digitized by Google

8° *Transvasement des gaz par siphon (toute sensibilité).* — Après avoir effectué l'expérience 4, si l'on ouvre l'extrémité du tube de caoutchouc à l'air, le gaz carbonique est remplacé par l'air en E, la pression diminue : la bulle index le montre (fig. 4).

9° *Pression électrostatique (toute sensibilité).* — Un tube de verre en forme de T est enfoncé dans un bouchon de caoutchouc porté par le micromanomètre (fig. 6). Un côté du T porte un cylindre troué en paraffine, dans lequel on a mastiqué, avec de la gutta-percha, un petit tube de verre au bout duquel on soufflera la bulle. Ce tube de verre, très court, porte un anneau de fil métallique prolongé en dehors par quelques centimètres du même fil. L'autre côté du T porte un tube de caoutchouc avec olive de verre (l'olive peut être remplacée par un bon robinet). Après avoir trempé le bout du verre dans le liquide glycérique, on souffle une petite bulle (1/4 de centimètre de rayon).

Un bâton d'ébonite électrisé est présenté à la bulle : on voit immédiatement la pression diminuer ; mais la bulle a subi une déformation très forte.

On peut opérer ainsi : on charge la bulle par influence en touchant le fil métallique ; on a une diminution de pression. Dès qu'on la décharge, on voit la pression augmenter. Si l'on veut opérer avec des potentiels plus forts, on terminera le tube de verre par une boucle métallique et on reliera le fil métallique avec une machine électrostatique munie d'un trop-plein électrique. La boucle empêche la bulle de s'échapper.

Les pressions manifestées avec le bâton d'ébonite sont bien petites, 1.000 volts ne donnent que 6 baryes.

10° *Mise en évidence d'une petite force de nature*

Digitized by Google

quelconque. — La boîte métallique à fond caoutchouté de M. Chassagny est reliée par un tube de caoutchouc au micromanomètre ; la force agit au centre de la membrane. Elle traduit son action par une variation de pression.

Exemple (force de l'électricité sur un hémisphère). — L'hémisphère de celluloïd recouvert d'aluminium est fermé par une feuille d'aluminium reposant sur une rondelle collée sur la lamelle de caoutchouc. Quand on électrise, l'hémisphère est soulevé, la variation de pression se fait sentir dans le micromanomètre. Si l'on tire des étincelles de la machine reliée à l'hémisphère, on voit la pression varier brusquement à chaque étincelle (fig. 7).

11° *Diminution de pression dans un tube par écoulement de gaz.* — Il suffit de relier les deux ampoules du micromanomètre à deux points du tube où le gaz s'écoule pour voir une variation de pression. En accroissant la vitesse d'écoulement la variation de pression croît.

On peut faire l'expérience avec le gaz de l'éclairage, ce dernier alimentant une flamme. On étranglera plus ou moins le tube de caoutchouc pour faire varier la vitesse.

12° *Transformation du travail en chaleur.* — On cherchera à éviter la projection en élargissant les ampoules et en même temps le tube de communication qu'on remplira de CCl^4 coloré ou d'un liquide un peu plus visqueux. Un tube de verre assez gros, avec un canal de 3 millimètres de diamètre, rend visible la bulle index de toute une classe. Dans une des ampoules, on mastique un tube d'aluminium, à l'intérieur duquel

Digitized by Google

se trouve un frottoir. Dès que l'on déplace ce dernier, la bulle glisse, indiquant un dégagement de chaleur (fig. 8).

13° *Démonstration de l'inégalité des chaleurs spécifiques.* — On emploie un appareil analogue au précédent, mais portant deux tubes en aluminium. Dans chacun d'eux, on met la même quantité d'eau. La bulle index étant fixe, on plonge deux cylindres de même masse et de même forme extérieure, Al et Pb creux, à la même température. Al apporte plus de chaleur que Pb. On peut aussi mettre successivement dans le même tube Al, Pb, puis Al à la même température initiale. Le déplacement correspondant à Pb est beaucoup plus faible que pour les cylindres de Al apportés successivement.

14° *Inégalité des chaleurs de vaporisation.* — Le même appareil peut servir; on mettra des masses égales de liquide. On y fera barboter la même quantité d'air; après vaporisation complète, le déplacement de la bulle index se produira du côté où la chaleur absorbée est la plus forte. (Approximatif.)

15° *Phénomène de Peltier.* — (Absorption de chaleur à l'une des soudures d'une pile thermoélectrique et dégagement à l'autre.)

Le micromanomètre est monté en différentiel. Une des soudures est dans l'ampoule A, l'autre dans l'ampoule B. Avant l'expérience, ces ampoules sont en communication avec l'air. Quand on est prêt, on ferme les ampoules; on lance un courant de quelques ampères : la bulle se déplace; on renverse le courant, on voit bien vite la bulle se déplacer en sens inverse (fig. 9).

Digitized by Google

16° *Echauffement d'un corps pendant sa chute (travail converti en chaleur).* — On reprendra l'appareil indiqué au n° 12.

On allongera à l'aide d'un tube de verre le tube d'aluminium, de telle sorte qu'il ait en tout une hauteur de 40 centimètres environ.

De plus, on construira une espèce de pipette, se fermant en bas par un agitateur conique (fig. 10), le diamètre de la pipette valant à peu près celui du tube d'aluminium ou de verre soudé à ce dernier. Du mercure est introduit dans le tube d'aluminium; après l'équilibre thermique, on laisse ce liquide pénétrer dans la pipette, puis il est remonté, on le fait tomber dans le tube de verre qui le guide; on constate qu'il s'est échauffé pendant sa chute. Vérifier qu'en se contentant de le soulever, puis de le reposer doucement au fond du tube d'aluminium, il n'y a pas d'échauffement appréciable.

Pression d'une onde sonore sur son plan de réflexion. — L'appareil servant à cet usage est représenté figure 11.

L'ampoule A est reliée par un tube de caoutchouc avec une chambre où l'air est calme. L'ampoule B est largement ouverte et prolongée par un tube de carton recourbé horizontalement.

A cause de l'évaporation rapide du tétrachlorure, on aurait de la peine à constater la variation de pression, c'est pourquoi la surface libre est recouverte d'un flotteur en mica ayant la forme de couvercle. Le plan du couvercle touche la surface libre du tétrachlorure de carbone. Un diapason entretenu électriquement est mis en vibration en face du tube de carton. Immédiatement

Digitized by Google

la pression croît. Elle varie avec l'amplitude du mouvement vibratoire.

Travaux pratiques

1° *Vérification de la loi de Laplace (Capillarité).* — A l'intérieur d'une bulle de savon, la pression est supérieure à celle de l'air de $\frac{4A}{R}$. (A constante capillaire, R rayon de la bulle.)

Avec un micromanomètre de mesure : longueur 45 centimètres (Rayon ampoule ; 3 centimètres, diamètre de tube capillaire : 2 mm. 5) on peut chercher l'accroissement de pression $\frac{4A}{R} = p$ en variant le rayon de la bulle, que l'on forme toujours avec le même liquide glycérique.

On doit avoir $R\,p = 4A =$ constante. Donc si la loi de Laplace est vraie, on doit trouver des produits égaux. R se mesure avec le pied à coulisse. p est proportionnel au déplacement de la bulle index. Il suffit donc de vérifier $Rl =$ constante en modifiant la valeur de R.

2° *Mesure de la constante capillaire d'un liquide glycérique.* — La formule $\frac{4A}{R} = p$ donne A si l'on connaît R et p. Le pied à coulisse permet d'évaluer R. Le micromanomètre donne p à la condition de relever le déplacement l de la bulle index, de connaître la densité du liquide du micromanomètre et le rapport des sections des ampoules à celle du tube capillaire.

Digitized by Google

On a :

$$p = 2\,\frac{s}{S}\,ldg$$

(avec CCl^4 $d = 1.6$) ;
(avec acétone $d' = 0.8$).

En supposant connue la constante capillaire d'un liquide glycérique, on obtiendrait facilement par comparaison celle d'un second :

$$\frac{4A}{R} = Kl\ ;\ K = 2\,\frac{s}{S}\,dg\ ;$$

$$\frac{4A'}{R'} = Kl'.$$

D'où :

$$\frac{A}{A'} = \frac{Rl}{R'l'}.$$

3° *Mesure rapide et précise d'un volume petit de l'ordre de un centimètre cube.* — Elle est fondée sur la grande mobilité de la bulle du micromanomètre (fig. 12).

L'appareil est formé de deux tubes cylindriques (de 2 cm. 5 de diamètre environ), reliés entre eux par un tube capillaire de 2 millimètres de diamètre. Il est rempli de CCl^4.

La position de la bulle index ayant été repérée, on descend dans l'un des tubes c le corps dont on veut le volume, en le maniant à l'aide d'un fil très fin. On note le déplacement l de la bulle index, qui est proportionnel au volume du corps. Ensuite, après avoir retiré ce dernier, on le remplace par un étalon de volume connu V assez voisin. La bulle subit un déplacement de l' voisin de l. Le rapport des volumes est $\frac{X}{V} = \frac{l}{l'}$.

Digitized by Google

Fig. 12

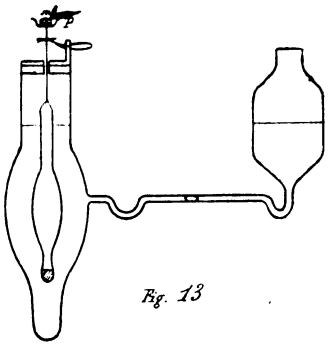

Fig. 13

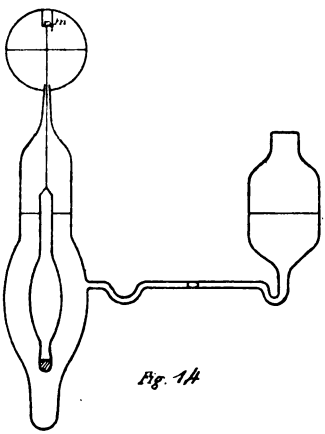

Fig. 14

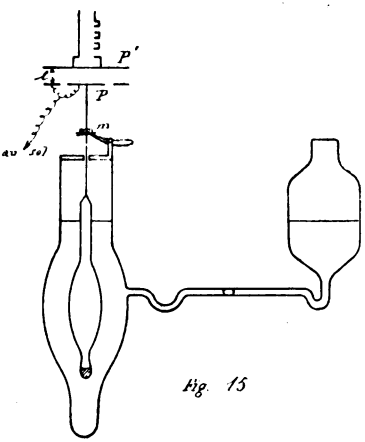

Fig. 15

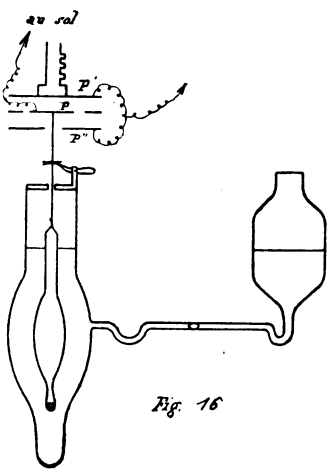

Fig. 16

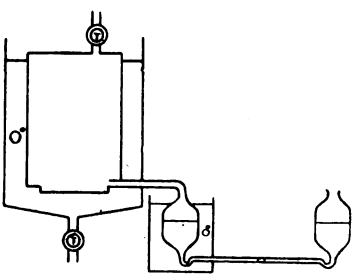

Fig. 17

Digitized by Google

Comme l est voisin de l', on fait disparaître par ce quotient l'erreur relative due aux effets de capillarité et celle qui se rapporte au défaut de calibrage. Le procédé est très précis. Il donne le volume à moins de 1 mm^3. Il peut servir pour les pierres précieuses.

En travaux pratiques, il est rapide pour donner le volume d'un corps dont on cherche la densité.

Si l'on a des masses marquées, on peut trouver facilement la densité de leur métal supposé homogène.

En associant à l'appareil une balance, on détermine facilement les densités des solides.

4° *Mesure de masses de l'ordre du gramme et inférieures au gramme.* — Le micromanomètre peut se transformer en balance *apériodique* (fig. 13).

On voit qu'une ampoule a été allongée vers le bas et qu'on a placé dans celle-ci un flotteur. La partie supérieure de l'ampoule étant cylindrique, ainsi que la tige du flotteur, si l'on vient à mettre dans le plateau P, porté par le flotteur, une masse m, la bulle index se déplace d'une quantité l proportionnelle à m. Cependant il existe des effets de capillarité et des erreurs de calibrage. On les fait disparaître en remplaçant le corps de masse inconnue d'abord posé sur le plateau, par une masse voisine m' étalonnée. On a un nouveau déplacement l'.

D'où :

$$\frac{m}{m'} = \frac{l}{l'}$$

et

$$m = m' \frac{l}{l'}.$$

Chaque équilibre ne demande pas plus de 2 minutes.

Digitized by Google

Donc en 5 minutes on peut obtenir la masse d'un corps.

Comme on peut lester le flotteur en mettant au préalable plusieurs grammes dans le plateau, on peut avec l'appareil peser une masse donnée à l'avance : 1 gramme par exemple. On enlève ce gramme après avoir repéré la position de la bulle index; puis on met dans le plateau la matière à peser jusqu'à ce que la bulle index reprenne la même place.

Un levier placé sous le plateau permet de rendre le maniement très facile, en arrêtant le plateau.

On peut d'ailleurs, pour éviter le contact des masses marquées avec les matières à peser, disposer deux plateaux l'un au-dessus de l'autre. Le plateau supérieur, mobile, permettrait d'emporter la matière pesée.

La sensibilité de cette balance peut être choisie à volonté. Elle peut être de l'ordre du milligramme. Elle a l'avantage d'être apériodique.

Jointe à l'appareil précédent, elle permet de mesurer les densités des solides.

En travaux pratiques de 2e C et D, on peut pendant une demi-heure confier le premier appareil, servant à la mesure de petits volumes, à un groupe, puis pendant la demi-heure suivante lui faire peser ces corps. Le groupe qui correspondrait au précédent ferait d'abord les pesées, puis exécuterait après la mesure des volumes. En une heure, on pourrait facilement demander à un groupe la mesure de 4 densités différentes.

5° *Mesure d'une différence de potentiel en valeur absolue.* — La balance précédente se prête bien au montage d'un électromètre de M. Lippmann (fig. 14).

L'hémisphère inférieur est fixe et bien isolé.

Digitized by Google

L'hémisphère supérieur est mobile et fixé sur la tige du flotteur à l'aide d'une tige de verre.

On règle l'appareil de telle sorte que les deux hémisphères soient juste au contact, sans appui de l'un sur l'autre. Vient-on à électriser, l'hémisphère supérieur se soulève ; ce qui est indiqué par la bulle index. Pour mesurer une différence de potentiel, on commence par surcharger l'hémisphère supérieur d'une masse m. On fait varier le potentiel de la machine munie d'un trop-plein jusqu'à ce que l'hémisphère se soulève.

On a :

$$\frac{V^2}{8} = mg, \text{ d'où } V^2.$$

On pourrait ainsi construire la courbe des distances explosives en fonction du potentiel.

L'appareil convient pour réaliser des différences de potentiel connues à l'avance, d'après les charges données à l'hémisphère supérieur.

L'appareil est *apériodique*. L'équilibre est *stable* dès que la section du flotteur au niveau du liquide est assez grande. On peut facilement, en conservant cette dernière qualité, donner à la balance la sensibilité de 1 centigramme.

6° *Détermination d'une différence de potentiel en valeur absolue*. (Dispositif rappelant celui de MM. Abraham et Lemoine.) — Le flotteur de la balance précédente est muni à sa partie supérieure d'un plateau P en aluminium, qui peut venir se placer au centre d'un anneau de garde. Plateau et anneau sont au sol (fig. 15). Au-dessus de l'anneau de garde se trouve un plateau P′

Digitized by Google

parallèle, bien isolé, que l'on peut relier avec la source à potentiel inconnu.

En approchant convenablement le plateau P′ de P, ce dernier peut être maintenu dans le plan de l'anneau de garde, malgré une force mg qui agit sur lui.

Si l'on désigne par S la surface de P′, par e la distance des plateaux, par V la différence de potentiel, on a la relation connue :

$$V = e\sqrt{\frac{8\pi mg}{S}}.$$

Ici encore l'équilibre est *stable*.

On règle l'appareil de telle manière que le plan mobile soit dans le plan de l'anneau de garde. Il y est maintenu par un levier ; puis on suspend au flotteur la masse m. On cherche ensuite à disposer P′ de telle manière que P débarrassé du levier se tienne en équilibre dans le plan de l'anneau de garde. C'est la bulle index qui permet de constater si le plateau reste dans le plan de l'anneau de garde.

L'appareil est *apériodique*.

On peut le monter sur cette balance sensible au centigramme, tout en conservant l'*apériodicité* et l'équilibre *stable*.

7° *Détermination d'une constante diélectrique de solide*. — L'appareil rappelle le précédent. On a seulement ajouté sous le plan de l'anneau de garde un plateau P″ en forme d'anneau, qui est isolé à l'aide d'ébonite (fig. 16).

Ce plateau P″ est fixe et relié métalliquement avec le plateau supérieur P′. Le plateau P ainsi que l'anneau de garde sont au sol. En portant au même potentiel

Digitized by Google

P″ et P′, le plateau P quitte généralement sa position d'équilibre au centre de l'anneau de garde. En déplaçant convenablement P′, on ramène P à l'équilibre et cela quel que soit le potentiel de P′ et P″. On peut même relier ces derniers à un pôle d'une petite bobine de Ruhmkorff dont l'autre pôle est au sol ; l'équilibre subsiste.

Après cette constatation, on dispose la plaque isolante entre P et P′. On laisse à P une mobilité suffisante en portant le diélectrique par des cales placées sur l'anneau de garde.

L'équilibre est rompu. Pour le rétablir, il faut relever le plateau P′ d'une quantité *d*.

Si *e* est l'épaisseur du diélectrique, K son pouvoir inducteur spécifique, on a :

$$K = \frac{e}{e - d}.$$

On a encore l'avantage de l'équilibre *stable* et de l'*apériodicité*.

C'est la bulle index qui permet de constater le retour du plateau P dans le plan de l'anneau de garde.

8° *Mesure de la pression d'une onde sonore sur le plan de réflexion.* — On installera l'appareil comme on l'a vu plus haut. On donnera à l'élève le rapport $\frac{s}{S}$ des sections du tube capillaire à celle des ampoules, ainsi que la densité du liquide employé.

Il vérifiera que cette pression diminue avec l'amplitude, qu'elle dépend de la nature de la surface réfléchissante. Il variera cette surface en posant une étoffe molle dans le flotteur (fig. 11).

Digitized by Google

9° *Débit d'un tuyau de gaz.* — En deux points du tuyau la différence de pression est proportionnelle à la vitesse. On peut donc dire que le débit est représenté par Kp, K étant une constante et p la différence de pression aux deux points considérés. On fera déterminer p, puis le débit correspondant ; on aura la valeur de K.

Il suffira d'observer p' dans un autre cas, pour le même gaz, la formule donnera le débit correspondant (toutes choses conservées, sauf la vitesse).

10° *Variation détaillée de la pression atmosphérique.* — Les baromètres actuels ne laissent pas surprendre les variations très faibles de la pression atmosphérique.

Le micromanomètre relié à une cavité, dont le volume est d'un litre et demi, et maintenue à température de zéro degré, donnerait un déplacement de 400 millimètres environ tandis que le baromètre à mercure subit une variation de 1 millimètre.

En observant le déplacement de la bulle index à des intervalles de quelques minutes, on pourrait dresser la courbe de variation. Il serait encore préférable d'enregistrer le phénomène (fig. 17).

Pour avoir un équilibre rapide de la masse gazeuse de la cavité, on construit celle-ci en cuivre, sous forme de trois cylindres, reliés entre eux et contenus dans un vase à agitateur, rempli de glace et d'eau.

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

DÉBRIS D'UN MONUMENT DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Découverts au bord de la voie de Reims à Bavay

(Août 1912)

Communication à l'Académie de Reims, le 22 novembre 1912,

par M. Henri JADART, secrétaire général.

Cette antique voie qui conduisait de Reims dans le nord de la Gaule, remplacée par la route actuelle de Reims à Montcornet et à Vervins, sert de limite aux départements de l'Aisne et des Ardennes entre les terroirs de la Malmaison (Aisne) et de Villers-devant-Le Thour (Ardennes), à proximité des fermes de Tremblot et de Roberchamp, domaines exploités par l'administration des Sucreries de Saint-Germainmont. A 2 kil. 500 avant Lor, sur un point culminant de la route (125 mètres d'altitude), d'où le regard se porte de Brimont au sud, à Montaigu à l'ouest et vers le nord aux hauteurs de Dizy-le-Gros, une intéressante découverte de pierres antiques s'est produite en labourant un champ contigu à l'ancienne voie vers la fin du mois d'août 1912.

Par les soins de M. Vignier, directeur des Sucreries, une tranchée d'une dizaine de mètres a été ouverte et une quinzaine de débris sculptés ont été mis au jour : les plus remarquables comme œuvres d'art, mais d'une sculpture assez grossière, sont les morceaux d'une corniche avec son entablement, ses consoles ornées de feuillages et sa frise à denticules ; il s'y trouvait aussi

Digitized by Google

des fragments de pilastres cannelés avec un chapiteau ionique, enfin des portions de bas-reliefs bien difficiles à interpréter, mais où l'on croit apercevoir des feuillages aquatiques, une jambe d'homme et le bas du torse d'un corps de satyre avec une queue ondulée [1]. Certaines pierres portent des entailles pour des tenons en fer qui les reliaient aux autres.

Tous ces restes sont les vestiges d'une puissante architecture qui caractérisait un édifice probablement construit sur le bord de la voie pour y servir de station, de poste de surveillance ou de communication par des signaux entre les points éloignés visibles à grande distance. L'édifice pouvait aussi bien avoir servi de temple votif, de monument commémoratif d'un événement, d'une bataille, d'une rencontre ou d'un passage, dont une inscription seule fixerait la date et l'importance.

Mais absolument rien jusqu'ici n'a fourni de base pour l'une quelconque de ces suppositions : on n'a trouvé, en dehors des pierres sculptées provenant de carrières voisines laonnoises ou soissonnaises, que des blocailles en pierre du pays, des tuiles à rebord, de minces morceaux de fer et des clous ayant assujetti la charpente ou la couverture. Il n'est rien resté du mobilier de l'édifice. Aucune trace de sépulture, ni d'habitation. Aucune trace non plus de fondations suivies régulièrement. Pas de monnaies exhumées du sol.

[1] Débris photographiés au Musée lapidaire de Reims (baraquement de Clairmarais), par M. le commandant Espérandieu en 1913, pour les faire figurer dans le *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, publié par le Ministère de l'Instruction publique, in-4°.

Digitized by Google

Il faut donc présumer, dans l'état de la découverte, que l'édifice, détruit au cours des invasions des ve et vi^e^ siècles ou par la ruine du paganisme, sera devenu une carrière, un amas de matériaux exploités au profit des populations voisines, qui reformèrent des localités aux environs et y bâtirent des églises durant le cours du moyen âge. Un reliquat de ces matériaux, enfouis durant des siècles à très peu de profondeur, témoigne seul aujourd'hui du monument anéanti et dispersé à une date inconnue [1].

Sans espérer jamais trouver en cet endroit des restes précieux comme à Nizy-le-Comte en 1853, on peut toutefois interroger encore, peut-être dans un prochain avenir, ce terrain qu'on n'aurait jamais cru recéler ce que la charrue à vapeur nous a donné déjà de débris intéressants. Ils seront tous conservés avec soin, les uns au Musée lapidaire de Reims, le surplus au centre des Sucreries de Saint-Germainmont. Remercions l'honorable Directeur de sa sollicitude si manifeste pour les souvenirs antiques de la région, et M. Dechamp, surveillant de la Râperie, de son obligeante collaboration pour leur transport à Reims.

Villers-devant-Le Thour (Ardennes),
le 28 septembre 1912.

[1] Communication de cette découverte a été pareillement faite à la Société nationale des Antiquaires de France, avec l'envoi des photographies prises sur place par M. Émile Bosse, associé-correspondant. (Voir la notice publiée dans le *Bulletin* de cette Société, 2e trimestre 1913, séance du 12 février 1913, pp. 96 à 100. — Cfr. *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, décembre 1912, pp. 122 à 124 avec dessins par Roger Carré, et *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, résumé par C. Houin, 20e année, 1913, pp. 99 et 100.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ABJURATIONS

DANS LE PRÊCHE D'IMÉCOURT

Lecture à l'Académie, le 25 mai 1913,

par M. le Dr Albert BERNARD, membre correspondant

à Landres.

Cet essai est une très modeste annexe au magistral travail que notre regretté confrère, le Dr Jaillot, donna naguère à la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*[1]. Dans ces pages définitives, il a su fixer quelle fut l'évolution de la Réforme dans notre pays et quelle rapide extension prit la nouvelle doctrine dans la noblesse et la bourgeoisie ardennaises.

Si la mort brutale ne lui avait point arraché la plume des mains, peut-être Jaillot se réservait-il de nous conter avec la même science et la même sagacité les destinées des huguenots frappés par l'ordonnance royale.

Que devinrent donc les adeptes de Luther et de Calvin au lendemain de l'édit de 1685 ? La question nous a paru présenter quelque intérêt ; mais la médiocrité de nos moyens ne nous permettait pas d'étendre nos recherches à toute la région étudiée par Jaillot ; nous avons borné nos efforts à retrouver les abjurations qui avaient pu se produire dans le prêche d'Imécourt.

[1] Dr Jaillot. *Le protestantisme dans l'Argonne et le Rethelois jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes*, 1903-1906.

Digitized by Google

L'église d'Imécourt était de toute première importance, puisqu'elle groupait autour d'elle près d'une quarantaine de villages : Bantheville, Aincreville, Villefranche-sur-Meuse, Beauclair, Beffu, Nouart, Bois-des-Dames, Buzancy, Thenorgues, Bar, Briquenay, Beaufort, Champigneulle, Grandpré, Saint-Juvin, Marcq, Fléville, Cornay, Landres, Sommerance, Cierges, Exermont, Verrière, Oche, La Berlière, Brieulle-sur-Meuse, Saint-Pierremont, Fontenoy, Stonne, La Besace, Tannay, Beaumont-en-Argonne, Sommauthe, Artaise-le-Vivier, etc. Mais cette importance n'était en somme que fictive, et le prêche ne semble pas avoir été suivi, au XVIIe siècle, par de fort nombreux fidèles. Si l'on s'en rapporte en effet à une statistique officielle de la Généralité de Châlons en date de 1682, c'est-à-dire de la veille même de la révocation, l'église d'Imécourt ne comptait plus que deux cents adhérents. D'autre part, si les idées nouvelles avaient été accueillies avec faveur en certains endroits, — comme à Briquenay où vivaient vingt-cinq ménages huguenots, comme à Grandpré où il y en avait dix, — à Nouart l'on n'en trouve plus que quatre ; et il y a tout lieu de penser que la population catholique de la plupart des villages énumérés plus haut était plutôt demeurée réfractaire à l'enseignement évangélique.

Faut-il attribuer ce fait à ce que le prêche d'Imécourt, rattaché à la doctrine de Calvin, observait la discipline calviniste dans toute sa rigueur, son austérité, sa sévérité, son âpreté égalitaire ? « Elle avait de plus, ajoute Jaillot, une tendance à favoriser l'esprit de suspicion dans les relations de ses membres entre eux. » Et ce sont là des conditions peu faites pour cadrer avec l'indépendance et la franchise du caractère arden-

Digitized by Google

nais tel que nous le connaissons aujourd'hui, tel qu'il devait être déjà à cette époque lointaine.

*
* *

L'Édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685.

Mais, depuis dix ans déjà, les libertés consenties aux protestants avaient été l'objet de nombreuses et tyranniques restrictions. Dès 1663, un édit menace de peines sévères ceux qui se convertiront au protestantisme, ou qui, après avoir embrassé le catholicisme, retourneraient à la R. P. R. Les relaps seront bannis à perpétuité. En 1679, ces peines sont encore accrues : outre le bannissement, les relaps feront amende honorable et leurs biens seront confisqués. Non content de les atteindre dans leurs libertés et dans leurs biens, on les frappe dans l'exercice de leurs professions : en 1655, il est interdit aux filles et femmes de la R. P. R. d'exercer l'état de marchandes de lingerie ; en 1681, celui de sages-femmes. En 1682, les protestants sont exclus de toutes charges publiques ou fiscales, notaires, procureurs, huissiers, sergents. En 1685, cette interdiction s'étend à l'exercice de la librairie, de l'imprimerie, de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie, du barreau.

Tout enfant né d'un père protestant et d'une mère catholique doit être élevé dans la religion catholique. Tout orphelin mineur a un tuteur catholique. En 1681, un édit autorise la conversion au catholicisme à partir de l'âge de 7 ans. Cette autorisation ne faisait d'ailleurs qu'apporter une heureuse et légale modification aux mœurs courantes au moyen âge et particulièrement au XVIe siècle ; jadis il n'était besoin d'aucune permission :

Digitized by Google

si l'on parvenait à s'emparer d'un enfant issu de parents huguenots, quel que fût son âge, on n'hésitait pas à le présenter d'office et d'urgence au baptême sans plus ample forme de procès. Claude Haton ne raconte-t-il pas dans ses *Mémoires* [1], que le 18 décembre 1557 « ung enfant d'un huguenot, surnommez Teste de Veau, « de Provins, fut baptisé, ayant l'aage de six sepmaines, « et se nomme Marie..... Le dit enffant fut prins entre « les bras de sa mère près la fonteine, et fut apporté « baptiser en nostre église de Sainct Ayoul. Son père « fut délaissez entre les mains des soldars passantz. « La mère fut admenée à ouyr messe, et luy donna-« t-on tenir la torche à l'élévation du Sacrement, puis « fut emmenée avec sa fille par gens d'ordonnance, « et n'en ay depuis ouy nouvelles. »

*
* *

Les mesures édictées par l'arrêt de révocation étaient d'une rigueur inouïe : démolition de tous les temples ; exil sous peine de galères pour tous les ministres qui ne se convertiraient pas ; fermeture de toutes les écoles protestantes ; obligation de baptiser et d'élever dans la religion catholique tous les enfants. Un délai de quatre mois est accordé aux réfugiés à l'étranger pour rentrer en France et abjurer, sinon leurs biens seront confisqués ; enfin, toute tentative pour sortir du royaume est punie des galères. C'était la décapitation brutale et sans phrase de la religion réformée. L'alternative ne laissait point de place à l'hésitation : l'exil ou l'abjuration.

Que devinrent en ces terribles conjonctures les fidèles du prêche d'Imécourt ?

[1] T. II, p. 1131.

Digitized by Google

Il semble bien qu'en général ils aient préféré la route de l'exil à l'abandon de leurs croyances religieuses. En effet, malgré les recherches les plus minutieuses dans les registres paroissiaux de la région, nous n'avons pu réunir que onze actes d'abjuration (trois à Imécourt, six à Saint-Juvin, un à Bar, un à Buzancy), portant en tout sur vingt-trois personnes. Fait particulier, c'est dans les bourgs qui comptaient la population huguenote la plus dense, comme Grandpré, Briquenay, Nouart, que l'on ne trouve aucune trace d'abjuration. Il faut donc en conclure que nos compatriotes affiliés à la R. P. R. se résignèrent à abandonner le pays. Nous allons maintenant dire quelques mots des familles qui optèrent pour le catholicisme.

*
* *

Sur la demande de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, le dernier pasteur d'Imécourt, Abel de Lambermont, est obligé de s'expatrier le 9 octobre 1685.

Le seigneur d'Imécourt, qui avait pu établir un prêche dans son domaine en raison du privilège accordé aux seigneurs hauts justiciers relevant directement de la couronne, était alors Gédéon de Vassinhac, seigneur d'Imécourt, des Hautes et Basses-Loges, de la Hoccardière, de la Petite Chinery, de Sivry-lez-Buzancy, brigadier des armées du Roy et gouverneur de Montmédy. Il se décida à abjurer sitôt l'éloignement du prédicant, mais fort discrètement, comme en fait foi la lettre de Louvois à son frère, le prélat duc de Reims : « Sa Majesté a appris avec

Digitized by Google

beaucoup de joie la résolution que Monsieur d'Imécourt a prise de se convertir ; elle nous charge de l'assurer que le secret qu'il demande lui sera gardé et qu'elle a beaucoup de satisfaction du party qu'il prend..... » Sa femme, Claude de Pouilly, refusa de suivre l'exemple de son mari, et mourut impénitente dans la religion réformée.

César-Hector, son fils, qui fut le premier marquis d'Imécourt et qui avait épousé en premières noces une demoiselle Jenoteau — d'une vieille famille huguenote sedanaise — avant 1686, marcha sur les traces de son père et se convertit — probablement en même temps que lui — à la religion catholique, comme en fait foi l'acte suivant qui figure aux registres paroissiaux de Briquenay :

« Je, Nicolas Macquart, prêtre et curé de Briquenay, « certifie à tous qu'il appartiendra que j'ay baptizé la « fille de César de la Loge, capitaine de cavallerie au « régiment de Monseigneur le Dauphin, et de Dame « Magdelaine Marie son épouse, mariés ensemble, nou- « veaux converty, demeurant à la Malmaison, paroisse « de Harricourt, à laquelle on a imposé le nom de Magde- « laine. Le parrain a esté Jean Guibal de la paroisse « d'Imécourt et la marine Olympe Fréry de la paroisse « de Briquenay qui ont signé avec moy Nicolas Macquart « prêtre et curé dudit lieu les jour et an que dessus. » *(Pas de signatures.)*

Cet acte n'est pas daté, mais figure à l'année 1692 ; le nom patronymique de la femme n'y figure pas davantage, mais il ne peut être question que de Magdelaine-Marie Jenoteau, puisque ce n'est que le 26 août 1715 que César-Hector de Vassinhac épousa en secondes noces Innocente de Sercey.

Digitized by Google

Le premier acte d'abjuration que l'on rencontre aux registres paroissiaux d'Imécourt est de 1686 : en voici la teneur :

« Cejourdhuy deuxiesme janvier mil six cens quatre « vingt et six, par devant moy, messire Claude Jullien « prebtre curé de Chinery et Imécourt sont comparu « Izaacq Collart, Elizabeth Brielle sa femme, demeurant « audit Imécourt, Judith Collart, Rachel Collart, Louis, « Judit et Anne Collart, tous enfans dud. Izaacq Collart « et de lad. Brielle, leurs père et mère, lesquels ont « volontairement et sollenîment fait profession de la foy « Catholique Apostolique et Romaine et juré par leur foy « et serment sur le St Evangile de vivre et mourir dans « ladite religion catholique, obéir aux ss^ts^ ordres de « nostre mère Ste Eglise en foy de quoy ils ont signé, « savoir led. Collart et lad. Brielle en présence de Pierre « Robert mayeur et Pierre Morin sindicq de la commu- « nauté d'Imécourt tesm. quy ont signé sur l'original « avec lesdits Collart et Brielle sa femme les jours et ans « susdits, avec ledit sieur curé quy a aussi signé, et a « promis ledit Collart faire observer ladite religion « Catholique, apostolique et romaine par ses enfans, « dont acte à eux octroyé. » *(Pas de signatures.)*

Cette famille Collart semble avoir été de longue date en relations amicales suivies avec la famille de Vassinhac, car, dès 1664 (2 juin), Claude de Pouilly se fait remplacer par dame Marie Collart pour tenir sur les fonts baptismaux Anne-Claude de Sahuguet, sa nièce, fille de Daniel de Sahuguet et de Gabrielle de Pouilly.

Un mariage était encore venu resserrer les liens anciens qui unissaient ces deux familles : en effet, à cette date, Antoine-Innocent de Vassinhac épousait Françoise Jacquesson, fille de défunt messire Jean

Digitized by Google

Jacquesson, vivant lieutenant général et président au présidial de Sedan, et de dame Marie Collart.

Il y a donc tout lieu de supposer que des membres de la famille Collart, originaire de Sedan, étaient venus se fixer à Imécourt à la faveur de leurs relations avec la famille de Vassinhac.

En plus des enfants qui sont signalés dans l'acte d'abjuration ci-dessus, Isaac Collart possédait un autre fils, Daniel, qui était lieutenant de cavalerie au régiment de Cheppy et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; ce Daniel se couvertit sans nul doute aussi et épousa, le 12 août 1738, Jeanne Seguin, originaire de Verpel. Si Isaac — et rien ne s'y oppose — était le frère de Marie Collart, Daniel se trouvait donc être par alliance le cousin-germain d'Antoine-Innocent de Vassinhac. Ce qui tend à confirmer encore l'intimité des relations qui unissaient les deux familles, c'est que, le 28 décembre 1736, Daniel Collart figure comme témoin dans l'acte de sépulture de Jean-Louis de Vassinhac, fils de César-Hector et d'Innocente de Sercey.

Le second acte d'abjuration est relatif à un nommé Dartois : cette famille comptait de nombreux adeptes de la doctrine calviniste, et nous retrouverons ce nom à plusieurs reprises quand nous nous occuperons du sort des protestants de Saint-Juvin. En ce qui concerne celui dont l'acte va suivre, il est fort probable qu'il n'embrassa le catholicisme qu'en prévision d'un prochain mariage : en effet, il épousa, le 18 janvier 1701, Elizabeth Rossin :

« L'an mil sept cens, le vingt huict de novembre, Paul « Dartois, fils de Jean Dartois charpentier et Marine « Gérard, ses père et mère, vivant en la religion préten- « due réformée, a renoncé et abjuré toutes les erreurs et

Digitized by Google

« maximes de la religion prétendue réformée publique-
« ment dans l'église de la paroisse d'Imécourt promettant
« de s'acquitter dans la suitte fidèlement du debvoir de
« catholique, apostolique et romaine. En foy de quoy il a
« signé avec nous curé et tesmoings soussignez. *(Signé :)*
« Paul DARTOIS ; J. MARESCHAL ; Jean MARTINET ; J.
« JACQUESSON, curé de Chennery et Imécourt. »

Le troisième et dernier acte que l'on trouve à Imécourt a trait à un nommé Pinchard, sur lequel nous sommes totalement dépourvu de renseignements.

Voici ce document :

« Je, Jean Gentil, prêtre curé de Chennery et Imé-
« court soussigné, certiffie que ce sixiesme jour du mois
« d'aoust mil sept cent vingt quatre, Philippe Pinchard,
« cordonnier, a entre mes mains renoncé et abjuré
« publiquement dans l'Eglise de la paroisse d'Ymécourt
« où il demeure, toutes les erreur et maxime de la reli-
« gion prétendue réformée promettant de s'acquitter dans
« la suistte fidellement des devoir de l'Eglise catholique
« apostolique et romaine. Fait à Imécourt en présence de
« Herbin Baulny mayeur et de Jean Leprince syndicq
« témoins, et ledit Pinchard a marqué seulement. *(Signé :)*
« Jean LE PRINCE ; H. BAULNY ; J. GENTIL ; † marque de
« PINCHARD. »

*
* *

Bien que Saint-Juvin ait compté certainement beaucoup moins de protestants qu'Imécourt, les actes d'abjuration s'y rencontrent plus fréquents : on en relève quatre rien que pour le mois de novembre 1685, c'est-à-dire au lendemain même de l'édit de révocation. A quoi attribuer cette abondance relative, quand, dans la plupart des autres villages, les registres paroissiaux demeurent muets ? C'est là une question dont

Digitized by Google

nous laissons la solution à une plume plus autorisée et plus compétente.

Dès 1669, nous voyons Jean Boudet, le 8 décembre, abjurer son hérésie : il ne le fait d'ailleurs certainement que pour contracter mariage, car, le même jour, il est fiancé à Marie Lorin qu'il épousera le 26 janvier suivant.

Le premier acte en date est celui d'un nommé Jean Dartois qui paraît très vraisemblablement être le frère de Paul dont nous avons relevé la conversion à Imécourt :

« Ce jourdhuy quinziesme jour d'avril de l'année mil « six cent quatre vingt cinq, dimanche des Rameaux, Je. « Ponce Colinet, prebtre curé de St Juvin et chapelain « de l'Eglise collégiale S. Pierre de Mézières, en vertu « du pouvoir en datte du vingt septiesme febvrier de la « susdite année de Monsieur Roland docteur en théologie « et grand vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Révé- « rendissime Archevêque duc de Reims, soussigné, ai « reçu l'abjuration de l'hérésie de Calvin, du nommé « Jean Dartois aagé de dix huit ans fils de Jean Dartois « calviniste demeurant en cette paroisse, et à cet effet ai « observé toutes les cérémonies marquées au rituel de « monseigneur [1]. En foy de quoy j'ai signé le présent

[1] *Rituel de la province de Reims, renouvellé et augmenté par Monseigneur l'Illustr. et Rever. Messire Ch. Maurice Le Tellier, archev. duc de Reims, premier pair de France, etc. Et publié dans son diocèse par son autorité.* Paris, chez Fréd. Leonard, 1677, in-4°. On y trouve (pp. 306 à 319), la *Forme dont on se servira pour réconcilier les hérétiques, lorsqu'ils viendront à l'Eglise catholique, et renonceront aux hérésies de Luther et de Calvin :* Le pénitent se tient, un cierge à la main, à la porte du chœur, et l'on chante le *Veni creator* avec l'oraison. Puis « Celuy qui réconcilie » lit l'*Exhortation que l'on fera aux hérétiques, lorsqu'on les réconciliera :* « Il interrogera sur les articles de la foy. » Le pénitent lit à son tour la *Forme de profession de foy catholique, apostolique et romaine* et prête serment sur les Saints Evangiles ; ensuite le prêtre « tenant la main droitte

Digitized by Google

« acte en présence de Mre François Boileau mayeur en la « justice de cette paroisse, François Robinet et François « Bocquillet marchands tous demeurans en cette paroisse « quy ont signé avec moy le jour et an que dessus pour « avoir esté présent à lad. abjuration. *(Signé :)* COLINET ; « F. BOILEAU ; F. BOCQUILLET. »

Ce n'était là que le prélude des abjurations qui allaient bientôt faire rentrer toute la famille Dartois dans le giron de l'Église romaine ; en effet, le 17 novembre suivant, le père et un autre fils se décident à leur tour à venir abjurer leurs croyances hérétiques ; dix jours plus tard, ce sera le tour des femmes. Il est d'ailleurs à remarquer que, d'une façon générale, les femmes montrèrent plus de tenacité que les hommes et ne se résolurent à la conversion que plus tardivement ; peu rares sont même les cas où les femmes demeurèrent inébranlables dans les convictions calvinistes que leurs maris avaient abandonnées dès la première heure de la révocation :

« Cejourdhuy dix septiesme jour du mois de novembre « mil six cent quatre vingt cinq, je, Ponce Colinet, prebtre

sur la teste du pénitent qui doit être à genoux », prononce la formule d'exorcisme, fait entrer le pénitent dans le chœur, récite sur lui une oraison, le *Miserere*, diverses prières en latin, enfin la formule d'absolution et de réconciliation. Après quoi, il s'adresse encore au peuple présent. Ici prend fin la cérémonie, et on n'y rencontre aucune mention d'un renouvellement du baptême. Mais on y voit, au chapitre du Baptême (p. 49), la *Manière de supléer les cérémonies qui ont été obmises lorsqu'on a baptisé quelqu'un à la maison, ou à l'église, en cas de nécessité, ou lorsqu'il a été baptisé dans l'hérésie.* A la page 63, se trouve l'allocution à faire « à l'Adulte, s'il a été dans l'hérésie ». Il y avait donc un complément à opérer au baptême déjà reçu, mais on le faisait dans une cérémonie autre que la réconciliation. (Note de M. H. JADART.)

Digitized by Google

« et curé de S. Juvin soussigné en vertu du pouvoir en « datte du 8e courant émané de Monsieur Roland vicaire « général de Monseigneur l'Archevêque duc de Reims, ai « reçu l'abjuration de l'hérésie de Calvin des nommés « Jean et Jacques Dartois père et fils aagé de 50 ans et « l'autre de 20 demeurans en cette paroisse, et à cet effet « ay observé toutes les cérémonies marquées dans le « rituel de monditseigneur. En foy de quoy les susdits « ont signé le présent acte en présence d'Hector Joly et « Jacques François charpentiers demeurans aud. S. Juvin « et quy ont esté présens à ladite abjuration quy ont « signé avec moy le jour et an que dessus. *(Signé :)* Jac- « ques Dartois ; Jacques François ; Joly ; Colinet. »

Voici maintenant l'acte relatif aux femmes de la famille :

« Cejourdhuy vingt huictiesme jour du mois de novem- « bre mil six cent quatre vingt cinq, je, Ponce Colinet, « prebtre et curé de S. Juvin soussigné en vertu du « pouvoir en datte du 8e courant émané de Monsieur « Roland, vicaire général de Monseigneur l'Archevêque- « duc de Reims, ai reçu l'abjuration de l'hérésie de « Calvin des nommées Elizabeth Gérard, femme de Jean « Dartois aagée de 50 ans et de Suzanne Dartois sa fille « aagée de 17 ans, de Jeanne Gérard, femme de Jacob « Boudet aagée de 45 ans et Elizabeth Boudet sa fille « aagée de 16 ans, et Marthe Gened aagée de 35 ans « femme de Jacques Larcher toutes demeurantes en cette « paroisse et à cet effet ay observé toutes les cérémonies « marquées au rituel de monditseigneur. En foy de quoy « aiant ne savoir ny escrire ny signer, elles ont marqué « le présent acte en présence de Jean Jassois marchand « et de Henry Robert et Bertrand Berniers laboureurs « quy ont signé avec moy pour avoir esté présens à ladite « abjuration. »

Digitized by Google

Il y a tout lieu de croire qu'Élizabeth Gérard, mentionnée en cet acte, est la même personne que Marine Gérard (d'Imécourt) ; à cette époque, les variations de prénoms d'un acte à un autre sont chose commune dans les registres paroissiaux.

Quant à Jacob Boudet — qui se trouvait par sa femme être le beau-frère de Jean Dartois — il était lui-même venu à résipiscence quelques jours auparavant :

« Cejourdhuy dixiesme jour du mois de novembre « mil six cent quatre vingt cinq. je. Ponce Colinet, prebtre « curé de St Juvin soussigné, en vertu du pouvoir du « huictiesme courant émané de Monsieur Roland vicaire « général de Monseigneur l'Archevêque-duc de Reims ay « reçu l'abjuration de l'hérésie de Calvin du nommé « Jacob Boudet aagé de cinquante ans demeurant en cette « paroisse, et à cet effet ay observé toutes les cérémonies « marquées dans le rituel de Monseigneur. En foy de quoy « ledit Boudet a signé le présent acte en présence de « François Boileau marchand, Jean Radier et Pierre « Bourgeois laboureurs, demeurans ensemble aud. « S. Juvin et quy ont esté présens à lad. abjuration quy « ont signé avec moy les jour et an que dessus. *(Signé :)* « Jacob Boudet ; Bourgeois ; Colinet. »

Dès le lendemain, c'est le tour de Jacques Larcher, mari de Marthe Gened, d'abandonner la religion réformée. Nous nous demandons si « Marthe Gened », dans l'acte plus haut reproduit, n'est pas une mauvaise écriture pour « Marthe Gérard » ; en raison de cette hypothèse des plus acceptables, Jacques Larcher se serait trouvé être également le beau-frère de Jean Dartois et de Jacob Boudet. Et en somme, toute cette famille Dartois-Boudet-Larcher aurait été unie par les liens les plus intimes : ce qui expliquerait sa conver-

Digitized by Google

sion unanime au catholicisme en l'espace d'une quinzaine de jours.

Quoi qu'il en soit, voici l'acte relatif à Jacques Larcher :

« Cejourdhuy dimanche onzièsme jour de novembre,
« jour et feste de St Martin de l'année mil six cent quatre
« vingt cinq. je Ponce Colinet prebtre et curé de S. Juvin
« soussigné, en vertu du pouvoir en datte du 8e courant
« émané de Monsieur Roland vicaire général de Monsei-
« gneur l'Archevêque-duc de Reims, ay reçu l'abjuration
« de l'hérésie de Calvin du nommé Jacques Larcher aagé
« de 42 ans demeurant en cette paroisse, et à cet effet ay
« observé toutes les cérémonies marquées dans le rituel
« de monditseigneur. En foy de quoy led. Larcher a
« signé le présent acte en présence de Jean Radier labou-
« reur, Jean Parent et Jean Jassois marchands demeurans
« aud. S. Juvin et quy ont esté présens à lad. abjuration
« quy ont signé avec moy le jour et an que dessus.
« *(Signé :)* J. Larcher ; Jean Parent ; Jean Jassois ;
« Colinet »

Le dernier document qu'il nous reste à reproduire en ce qui concerne Saint-Juvin, n'est pas, à proprement parler, un acte d'abjuration. C'est le récit infiniment curieux des tribulations qu'eut à subir le pauvre curé du lieu pour amener un huguenot récalcitrant à se convertir *in extremis* : il finit par l'emporter dans ce corps à corps de casuistique, mais à quel prix ! Rien de plus typique que la lutte engagée entre le calviniste moribond et le curé malade qui quitte à chaque instant sa couche pour tenter une nouvelle exhortation.

Ajoutons qu'il s'agit là encore d'un nommé Dartois (Jacques) appartenant sans nul doute à la lignée que

Digitized by Google

nous avons vue abjurer pour ainsi dire en bloc en 1685. Malgré l'homonymie, malgré la concordance assez exacte des âges, il est peu vraisemblable qu'il s'agisse du Jacques Dartois qui figure dans l'acte du 17 novembre 1685 : ou il faudrait alors admettre qu'il était par la suite retourné aux pratiques de la réforme.

« Le troisième jour du mois de may mil sept cent vingt « quatre, je soussigné, Claude Pierret, prebtre curé de « S. Juvin certifie que le nommé Jacques d'Artoy char- « pentier demeurant audit S. Juvin âgé de 55 ans ou « environ étant tombé malade depuis trois mois d'une « hidropisie dangereuse, je luy ay rendu plusieurs visites « à dessin de l'engager à quitter les erreurs de la religion « prétendue réformée dont il avoit fait jusqu'alors pro- « fession sans avoir pu l'y détourner ; Que le jour d'hier, « second du présent mois, le même Jacque d'Artoy se « sentant plus pressé de son mal vers une heure de « l'après-midy, m'auroit envoyé prier de l'aller voir, ce « que je fis quoique malade au lit depuis près de quinze « jours ; que l'ayant trouvé assis sur une chaise proche « du feu, je luy fis plusieurs instructions et remontrances « pendant lesquelles je remarquoy en luy moins d'entête- « ment que du passé sur divers points de la religion, « cependant encor beaucoup d'opposition et de répugnan- « ce pour la confession auriculaire, et ne pouvant res- « ter plus longtemps auprès de luy à cause de mon indis- « position et croiant qu'il pouvoit vivre encore jusqu'au- « jourd'huy où je pourrois le revoir, je me contentoy de « le prier instamment de réfléchir sur tout ce que je luy « avois dit et le laissoy ainsy pour venir me remettre au « lit ; qu'environ une heure après on vint me rechercher « de sa part. Mais dans le tems que je me préparois pour « y retourner, Maître Etienne Linguet prêtre curé de « Dontrien étant arrivé chez moy à la compagnie de « Maître Nicolas Nolet, prêtre curé d'Auberive, voulut

Digitized by Google

« bien à ma prière luy rendre ce debvoir de charité, et en « effet se transporta auprès du malade qu'il trouva sur « son lit en parfaite connoissance qu'il a conservée jus- « qu'aux derniers soupirs, lequel en présence de sept ou « huit personnes de la paroisse à luy inconnues, luy fit « les demandes nécessaires en pareil cas sur lesquels le « malade luy donna la satisfaction qu'il pouvoit en atten- « dre, et entre autres qu'il détestoit ses erreurs et qu'il « vouloit mourir dans le sein de l'Eglise Romaine et « qu'il ne vouloit plus différer à se confesser, par quoy « luy même pria toute la compagnie de sortir en disant « qu'il ne pouvoit pas se confesser devant tout le monde, « et à l'instant chacun s'étant retiré, ledit sieur Linguet « entendit sa confession quy dura environ une demy- « heure, et le trouvant suffisamment disposé il luy donna « l'absolution sacramentelle et le réconcilia à l'Eglise ; de « quoy ledit sieur Linguet m'apporta aussitot l'heureuse « nouvelle, m'ajoutant que ledit malade luy avoit témoi- « gné sa douleur de ne pouvoir point recevoir la S^te^ com- « munion, et m'ayant quitté sur le champ pour luy aller « porter le dernier sacrement il apprit en chemin que le « malade venait d'expirer. Toutes lesquelles considéra- « tions m'ont engagé de permettre qu'il fut inhumé au « cimetière de l'Eglise de S. Juvin comme en effet il y a « été porté et inhumé cejourd'huy avec les cérémonies de « l'église accoutumées par ledit sieur Nolet curé d'Au- « berive. En foy de quoy j'ay signé le présent acte quy a « aussi été signifié et certifié par lesdits sieurs curé de « Dontrien et d'Auberive le jour et an que dessus. (*Signé :*) « NOLET, curé d'Auberive ; LINGUET, curé de Dontrien ; « PIERRET. »

Tout porte à croire qu'avec Jacques Dartois s'éteignait le dernier huguenot de Saint-Juvin.

* * *

Digitized by Google

L'acte unique d'abjuration qui figure aux registres paroissiaux de Bar-lez-Buzancy est antérieur de plusieurs années à l'édit de révocation ; il est relatif à une nommée Godet sur laquelle nous n'avons pu recueillir aucune donnée ; mais il présente une particularité que nous n'avons pas encore eu l'occasion de noter jusqu'alors : c'est que la catéchumène est pourvue d'un parrain et d'une marraine ; peut-être cette mesure fut-elle supprimée par la suite, après l'édit de 1685 :

« L'an mil six cent soixante dix et sept, le dixiesme « jour du mois de juin, jour de la feste solennelle de « nostre conférence tenue à Bar lez Buzancy, Je, Jean « Roba, curé du bourg de Buzancy soussigné, ay suppléé « les cérémonies du baptême à Marie Godet native de la « ville de Sedan, après un an d'instruction par mon faict, « laquelle a abjuré son hérésie entre nos mains en « présence de Messire Mre Roland de Villers curé prieur « de S. Pierremont, doyen rural de Grandpré et directeur « de lad. conférence, de Mre François le Vasseur, curé de « Brieulle-sur-Bar, de Mre Jean Crussaire curé dud. Bar, « de Mre Henry Brulet curé de Verpel, et de messieurs « les curés de Briquenay, Champigneulle et Vaudieulet « quy ont signé, et de la communauté dud. Bar, et ay « donné l'absolution de l'hérésie en vertu du jubilé « pendant la messe paroissiale par moy célébrée solennel- « lement avec diacre et soudiacre audit lieu. Le parrain « a été Nicolas Houpez md cordonnier à Buzancy et « Jeanne de Milly la marraine tous deux bourgeois de « Buzancy quy ont signé avec nous les jour et an que « dessus. *(Aucune signature.)*

A Buzancy, nous l'avons dit, il n'existe également qu'un seul acte d'abjuration, qui date de l'époque de la révocation ; il présente aussi quelque chose d'assez

Digitized by Google

particulier, c'est que l'abjuration entre les mains du prêtre est précédée d'un acte de soumission entre les mains du lieutenant du seigneur du pays :

« L'an mil six cent quatre vingt cinq ce sixiesme jour « du mois de décembre, jour de Saint Nicolas, le nommé « Jacque Le Sage dit du Val, natif de Normandie s'estant « retiré au bourg de Buzancy depuis quelques années, « professant la religion prétendue réformée, En consé- « quence des intentions de Sa Majesté et des visites et des « instructions touchant la fausseté de ladite prétendue « par le sieur curé et autres, ledit Duval a fait sa soumis- « sion par devant Monsieur le lieutenant au marquizat de « Buzancy l'ayant même signé dans le registre du greffe « dudit lieu lesquels en présence de Messieurs Pérard « procureur fiscal dudit marquizat, du sieur Jacques « Gratien receveur des traites foraines, de Nicolas Lam- « botte, de Claude Bougland régent des écoles et plusieurs « autres, lequel a abjuré son hérésie ce jour mois et an « que dessus entre les mains de Mre Jean Roba prêtre « curé dudit Buzancy quy l'a aussy absous de son hérésie « suivant le pouvoir général qu'il avoit de ses supérieurs. « Lequel Le Sage ayant aussi fait profession de foy a « signé le présent acte avec nous et les susnommez « tesmoingts. *(Signé :)* Duval ; Gratien ; Lambotte ; « Pérard ; Bougland ; Roba[1]. »

* * *

A Grandpré, bien que le calvinisme y ait longtemps régné en maître, nous savons que les registres paroissiaux ne renferment aucun acte d'abjuration. Cependant nous avons découvert l'acte d'un mariage qui fut

[1] Nous devons la communication de ces deux pièces à la compétente obligeance de notre ami, M. Fernand Saudé, à qui nous sommes heureux d'adresser tous nos remerciements.

Digitized by Google

en réalité célébré à Reims, puis consécutivement inséré aux registres de Grandpré, indubitablement parce que la jeune fille contractante était originaire de ce bourg. Il s'agit d'une nommée Rachel Briel, dont le père était sûrement allié à la famille Collart-Briel qui nous a longuement retenu à Imécourt ; et d'ailleurs un Collart figure encore comme témoin dans l'acte qui va suivre ; quant à la mère, c'est une Gonzal, et nous savons par Jaillot que les Gonzal de Nouart comptaient parmi les calvinistes les plus marquants de la région. Rachel Briel, comme on va voir, se convertit à la veille de son mariage :

« Je soussigné chapelain de l'église de Reims et chape-
« lain de la paroisse S. Michel de Reims, avec la permis-
« sion de Monsr Dessancourt, docteur en théologie,
« chanoine de l'église de Reims et grand archidiacre,
« vicaire gal de Monseigneur l'Archevêque-duc de Reims,
« et qu'il a donné dispense d'un ban, et du consentement
« de Monsieur le prieur curé de Grandpré du 14e janvier
« 1703 signé F. Gillat, et qu'il avoit publié deux bans,
« ay fiancé dans l'église S. Michel de Reims le 16 dud.
« mois et le 17 ay donné la bénédiction nuptiale et célébré
« le mariage entre Sylvain Robilliart fils de feu Daniel
« Robilliart et de Françoise Choury ses père et mère
« d'une part ; et Rachel Briel fille de Pierre Briel et de
« Suzanne Gonsal ses père et mère tous deux de la
« paroisse de Grandpré, et tout bien contrôlé du 14 janvier
« à Grandpré et insinué à Reims le 16 dud. mois. Et ayant
« un plein consentement et en bonne forme scavoir de
« la mère et des parens dud. Robilliart du 13 sept. 1702
« par devant Paul Armonaut nottaire au bailliage et
« chastellenie de Pierrefitte en Berry légalizé de la justice
« dud. lieu le 15 sept. 1702. Et pour Rachel Briel du
« consentement de Pierre Briel son père le 10e janvier

Digitized by Google

« 1703 Et de Jean Larcher curateur créé par justice pour
« le corps et biens de ladite Briel le 12 janvier 1703
« par devant N. Bourgeois, notaire royal à Grandpré,
« controle du mesme jour, led. Robilliart s'est préparé à
« la bénédiction nuptiale par les sacremens de pénitence
« et d'Eucharistie, et lad. Briel de mesme, ayant aupara-
« vant [fait] profession de foy cath. apost. et romaine
« selon l'ordre dud. Monsr le vicaire gal, laquelle celeb^n
« du mariage a esté faite pnce de Mr Louis Saubinet et de
« Mr Nicolas Le Roy procureurs deputez par le père et le
« curateur de lad. Briel et en pnce de Messrs Collart et
« Gallois de Floramont tesmoins soussignez avec moy.
« *(Signé :)* N. Dinet ; L. Saubinet ; N. Le Roy ; Collart ;
« Gallois de Floramont ; Robilliart ; Rachel Briel. »

Par un acte ultérieur, nous apprenons que le ménage Robilliart-Briel habitait encore Grandpré en 1717 ; Sylvain Robilliart était alors « huissier de Son Altesse Royalle Monseigneur le duc d'Orléans ».

*
* *

Il ne subsiste plus aujourd'hui dans l'ancienne région du prêche d'Imécourt, aucun souvenir de la Réforme ; on n'en peut guère retrouver quelque trace que dans la désignation de certains lieux-dits ; c'est ainsi qu'à Briquenay, il existe un recoin ombragé de très vieux ormeaux qu'on appelle la « Huguenotterie » : une antique tradition veut que là ait été jadis le cimetière des protestants ; aujourd'hui, les jeunes gens y dansent par les belles soirées d'été.....

Mars 1911 - Mai 1913.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE ET FOUILLES

du

Cimetière gaulois de la Motelle

(TERRITOIRE DE BEINE)

Communication à l'Académie par M. Charles COYON,
membre correspondant à Beine.

Tous ceux qui s'occupent d'archéologie sépulcrale savent que les contrées où il existe un tumulus ou tumuli, sont généralement des lieux de sépulture. Ces monuments, d'une simplicité extrême dans notre région, consistent, on le sait, en un amas de terre fait de main d'homme.

Sur une colline allongée de l'est à l'ouest, entre Nogent-l'Abbesse et Beine, sur le territoire de ce dernier, à environ un kilomètre du pays et près d'un chemin creux dit la Grande Noue[1] il existe une de ces buttes de terre en partie nivelée, dite la Motelle, qui a donné son nom au lieu-dit.

Il y a une quinzaine d'années, nous avons fait des sondages sur le versant est-sud-est aux environs de cette Motelle, dans l'espoir d'y rencontrer des sépul-

[1] Les vieillards de Beine nous ont dit qu'il existait des galeries souterraines aux environs de cette Motelle, qu'elles prenaient jour sur ce chemin creux et que ces galeries ont servi à cacher les bestiaux l'année des cosaques.

Digitized by Google

tures antiques, mais malgré nos sondages réitérés nous n'avons obtenu aucun résultat appréciable. Nous avons alors abandonné nos investigations, attendu que nous avions des doutes sur l'authenticité de cette butte, car cette contrée s'appelle aussi le Vieux Moulin. Nous avions pensé qu'un amas de terre avait peut-être été élevé à cet endroit pour y établir un moulin à vent comme il en existait encore un non loin de là il y a quelques années.

Cependant ce nom de Motelle et l'existence des nombreux foyers que nous avions trouvés, nous faisaient pressentir le voisinage d'un cimetière gaulois. Le hasard nous a fait découvrir la première fosse.

En 1912, au commencement de l'année, une profonde tranchée a été creusée sur le versant nord-nord-ouest de cette colline, à 100 mètres environ de cette Motelle, pour l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Reims à Beine. Nous avons suivi les travaux journellement[1] et un soir, nous avons remarqué sur le bord d'un talus que les ouvriers venaient de piocher, deux parois parallèles, taillées dans la craie, séparées l'une de l'autre d'environ 0m80 et entre lesquelles se trouvait de la terre brune.

Nous avons alors gratté cette terre et nous avons recueilli quelques tessons de vases en terre noire et des os humains. C'était une indication précieuse, nous étions en présence d'une sépulture gauloise, et un cimetière était en perspective ; notre espoir n'a pas été déçu et nous avons été heureux, malgré notre âge, de pouvoir interroger encore une fois notre vieux sol

[1] On trouvait dans la craie de nombreuses bélemnites, des oursins et des os d'animaux qui devaient être énormes.

Digitized by Google

champenois. Disons toutefois que nous avons été secondé dans nos travaux par un élève archéologue de Beine, Georges Beauchart, actuellement instituteur-adjoint à Fismes, qui s'intéresse à ce genre de recherches ainsi qu'à l'histoire locale. Aujourd'hui nous présentons le résultat de nos découvertes à l'Académie de Reims.

Nous avons dit plus haut que nous avions cherché sur le versant est-sud-est de cette colline où se trouvent le plus souvent les cimetières gaulois, tandis qu'il était par exception sur le versant nord-nord-ouest.

D'après le mobilier funéraire que nous avons sorti de quarante-cinq sépultures, on peut juger que cette nécropole appartenait aux époques marnienne et beuvraysienne. L'orientation des tombes variait du sud-est au sud et leur profondeur de 0 m 40 à 0 m 80. Toutes les parures sont en bronze. Environ le tiers des sépultures a été fouillé ; les vases sont généralement en terre noire, quelques-uns à couverte rouge, ils sont restés plus ou moins intacts. Le peu d'armes que nous avons recueillies nous laisse supposer qu'à l'époque de l'invasion romaine, les habitants du clan, malgré le respect qu'ils avaient pour les morts, ont violé les sépultures de leurs ancètres pour s'emparer de leurs armes et se défendre contre l'envahisseur. Comme on le verra plus loin, l'oppression du vainqueur s'est fait durement sentir, c'est particulièrement visible dans la partie basse de ce cimetière où les vases appartiennent à la fin de l'indépendance.

1re Fosse. — La première fosse qui nous a servi d'indication avait été fouillée, seul le buste du défunt n'avait pas été déplacé. Nous avons recueilli un mors

Digitized by Google

de bride, un fer de lance, un long couteau. L'objet le plus intéressant, placé près de l'épaule gauche, et que nous avons détérioré d'un coup de sonde en cherchant les dimensions de la fosse, est une rondelle de bronze de 55 millim. de diamètre qui porte en relief des ornements estampés, qui est plaquée et sertie en ruban sur une rondelle de fer. A cette dernière, un appendice auquel est fixée une chaînette. Au milieu de cette rondelle de bronze, une pierre bombée brunie par l'oxyde de fer[1] ; près de cette dernière, une autre de plus petite dimension. Aux pieds du défunt, de beaux vases malheureusement trop cassés pour pouvoir être conservés.

2e et 3e Fosses : *Sépultures.* — Trois vases dans chaque.

4e Fosse : *Sépulture.* — Une longue épée avec fourreau en tôle d'un côté, l'autre côté qui devait être en bois n'a pas laissé de traces. Deux vases.

5e Fosse : *Sépulture.* — A peine à 0m50 de profondeur. Une partie du squelette avait été déplacée. A sa droite, près du bras, un torque, un bracelet, un anneau plat, un annelet en verre bleu, trois vases aux pieds.

6e Fosse : *Sépulture.* — Deux squelettes superposés, séparés par environ 0m25 de terre. Le squelette du dessus, qui devait être celui d'un guerrier, ne possédait

[1] Il y a une étroite ressemblance entre cette rondelle et celle qui est figurée sur le revers de la statuette de dieu gaulois trouvée à Quilly (Loire-Inférieure.)

Digitized by Google

qu'un crochet de suspension d'épée en bronze. Sa sépulture a dû être fouillée peu de temps après son inhumation ; ce qui nous le laisse supposer, c'est qu'il était couché sur le côté droit, les bras tendus en avant et les genoux relevés. Le squelette du dessous reposait naturellement sur le fond de la fosse. Il portait au cou un torque pesant 325 grammes. Au bras droit un bracelet ajouré, sur la poitrine trois fibules dont deux sont à triple ressort, genre que nous n'avons jamais rencontré, trois anneaux, trois vases.

7e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

8e Fosse : *Incinération.* — Cette fosse avait 1 mètre carré et 0 m 60 de profondeur. Elle contenait sept vases de très grandes dimensions. Au premier coup de bèche nous avons touché le col du plus grand, nous supposons qu'un vase plat devait le recouvrir et qu'il a dû être enlevé par le soc de la charrue. Ce grand vase contenait les cendres du défunt ou des défunts. Il porte une oreille percée de chaque côté du col, un trou de deux centimètres de diamètre a été pratiqué après la cuisson sur la panse. Sa fabrication d'une régularité parfaite est des plus remarquables; il est en terre brune lustrée tachée de noir par place. Ses dimensions sont de 1 m 35 de circonférence et de 0 m 42 de hauteur. Les autres sont en terre noire; à l'intérieur de l'un, à moitié de sa hauteur, il existe une raie blanche. Ce qui nous a étonné dans cette incinération, c'est d'y avoir trouvé un verre à boire et une quantité d'os d'animaux.

9e Fosse : *Sépulture fouillée.* — Une fibule en fer, quatre vases.

Digitized by Google

10e Fosse : *Sépulture.* — Un torque, deux bracelets, deux fibules, un anneau, une dent d'animal qui paraît être taillée pour représenter une main, trois vases.

11e et 12e Fosses : *Sépultures fouillées.* — Trois vases dans chaque.

13e Fosse : *Sépulture.* — Un torque, un bracelet, une fibule, trois vases.

14e Fosse : *Sépulture.* - Une épée, un fer de lance, un couteau, trois vases.

15e Fosse : *Sépulture.* — Un torque, deux bracelets, deux fibules dont une réparée, un couteau près de la main droite, deux vases.

16e Fosse : *Incinération fouillée.* — Six vases, deux intacts. L'un des deux est formé du pied d'un grand vase rouge dont on a poli la cassure pour en former une coupe en le retournant.

17e Fosse : *Sépulture fouillée.* — Deux vases.

18e Fosse : *Sépulture.* — Une épée, un fer de lance, trois vases.

19e Fosse : *Sépulture.* — Une épée, un fer de lance, trois vases.

20e Fosse : *Incinération fouillée*, vases brisés.

21e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

22e Fosse : *Sépulture double.* — Deux sujets sur le fond de la fosse. La tête du squelette de droite manquait, le reste était intact. Il portait, passé au bras

Digitized by Google

droit, un bracelet ajouré et un torque d'une patine bleue, son ornementation en relief représente, vue du dessus, des têtes d'oiseaux aux yeux gros et ronds; près de l'épaule, encore à droite, une coupe évasée portant en creux sur le fond intérieur, une étoile à cinq branches; à ses pieds, deux vases. Le squelette de gauche était complet. Entre les deux inhumés, une épée courte dans son fourreau de tôle de fer, qui doit sa conservation relative à ce qu'elle ne reposait pas sur le fond de la fosse. Cette double sépulture avait 0m60 de profondeur et 0m80 de large. La terre du dessus avait été fortement battue et, si la récolte qui était en seigle, ne nous l'avait pas indiquée, la sonde ne nous l'aurait pas révélée.

23e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

24e Fosse : *Sépulture.* — Un torque, deux bracelets, trois vases.

25e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

26e Fosse : *Sépulture.* — Une épée pliée à moitié de sa longueur. Au bras gauche au-dessus du coude, un brassart en terre noire de même pâte que les vases. Diamètre de la tige 18 millim., extérieur 0m10.

27e Fosse : *Sépulture double.* — Deux squelettes, la tête de l'un aux pieds de l'autre. Celui qui regardait le sud-est avait été décapité et sa tête était placée près de son épaule gauche dans un vase large du col et à pied étroit. Nous avons pu sortir cette lugubre potée et la déposer à la surface du sol. Mais une heure après, tout s'était écrasé.

Digitized by Google

28e Fosse : *Sépulture.* — Deux vases, un de chaque côté de la tête. Celui de gauche est une écuelle très grossière. Le vase de droite nous semble plus intéressant. Le pied ayant été cassé, on a utilisé le haut en redressant la cassure pour le faire tenir debout. Il existe sur la panse des dessins en creux assez originaux et nous nous sommes même demandé en sortant ce vase de la terre si ces dessins ne seraient pas la représentation d'une sorte d'écriture ? ou s'ils ne résulteraient pas d'une fantaisie de potier ? Le défunt portait une bague en fer à la main gauche. Nous donnons le dessin du vase et de l'ornementation.

29e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases. Deux près de la tête à droite. Le col de l'un de ces vases est percé de trois trous, un et deux, et servait probablement à infuser ; le second à côté est un verre à boire. Le troisième, le pied avait été cassé puis redressé.

30e Fosse : *Sépulture.* — A 0m40 de profondeur. Deux vases près de la tête à droite, une bague en fer à la main droite.

31e Fosse. — Cette sépulture contenait trois vases, un petit à droite de la tête et deux grands aux pieds. Dans l'un de ces deux grands, nous avons trouvé une espèce de crampon en fer que nous croyons bien être

Digitized by Google

un briquet ; c'est-à-dire une pièce d'acier dont on se servait pour faire du feu par percussion sur un silex. Sans trop nous écarter de l'objet de ce rapport et sans vouloir chercher l'inventeur du briquet (ni le battre pour nos découvertes) nous nous permettrons en passant, à titre de comparaison, de décrire brièvement les différents modèles de cet instrument dont nos ancêtres se sont contentés si longtemps, et qui avait encore sa place dans l'âtre de la cheminée il y a 60 ans, mais que l'on rencontrait le plus souvent dans la ferraille. Nous en donnons les croquis. Le n° 1 était le

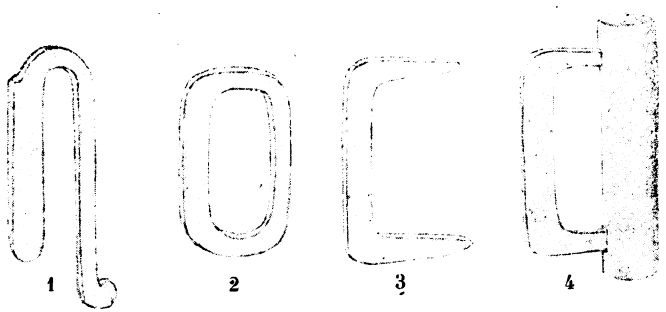

plus pratique, le plus propre et presque toujours meulé sur ses faces. Le n° 2, en forme d'anneau ovale, était plutôt le briquet de poche. Le n° 3 est celui que nous avons sorti du vase gaulois cité plus haut. Comme nous l'avons dit, il a la forme d'un crampon amorcé aux deux bouts ; on l'enfonçait dans un morceau de bois dur, de l'épine nous a-t-on dit, c'était le plus ancien modèle que l'on avait presque abandonné. Pour que l'on comprenne mieux, nous le représentons emmanché au n° 4.

32e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

Digitized by Google

33e Fosse : *Sépulture double.* — Squelettes sans tête placés en X ; trois vases.

34e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

35e Fosse : *Sépulture* en partie fouillée. Sur le thorax un torque, aux pieds deux vases.

36e Fosse : *Sépulture* à un mètre de la précédente, également fouillée : un torque sur le thorax, trois vases aux pieds. Décidément ceux qui ont violé ces sépultures ne cherchaient pas les parures, tout au moins les torques.

37e, 38e et 39e Fosses : *Sépultures.* — Deux et trois vases.

40e Fosse : *Sépulture* fouillée en partie. — Au-dessus du coude un brassart en fer rond à bouts croisés de treize millimètres de diamètre de tige.

41e Fosse : *Sépulture* d'enfant sans mobilier.

42e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

43e Fosse : *Sépulture.* — L'inhumé, de faible ossature, avait sur le thorax un vase sans pied à fond arrondi. Il est percé de deux trous près du col, nous n'en connaissons pas l'usage, nous en donnons le dessin à la fin de la communication.

44e Fosse : *Sépulture.* — Trois vases.

45e Fosse : *Sépulture double.* — Le sujet de droite portait au cou un torque, un bracelet à chaque bras. La tête de celui de gauche était placée près de son bras.

Digitized by Google

A ses pieds se trouvaient un couteau et un petit fer de lance.

C'est le quatrième cimetière gaulois que nous fouillons sur le territoire de Beine. Ces cimetières contenaient 198 sépultures d'adultes et 9 d'enfants ; nous n'y avons pas trouvé une mâchoire à laquelle il manquât des dents, et nous ajouterons que généralement les squelettes que nous attribuons aux hommes n'ont pas appartenu à des hommes plus grands que nous. Au contraire, ceux que nous attribuons aux femmes nous paraissent petits. Toutefois, loin de nous la prétention d'avoir des connaissances en anthropologie, et ce que nous disons ne sont que quelques remarques d'un artisan qui, depuis tantôt un demi-siècle, occupe agréablement ses loisirs à faire des recherches sur le passé.

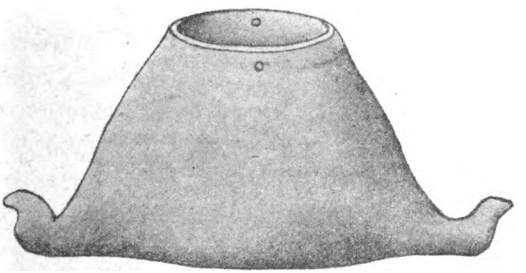

Vase de la 43e fosse

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SEIGNEURIE

DE

GIVRY-SUR-AISNE

Par M. Gaston ROBERT, membre titulaire

I. — La Seigneurie

Le village de Givry-sur-Aisne [1] remonte à l'époque gallo-romaine. Son nom *Givriacus* (sous-entendu *fundus*) est pour un plus ancien *Gibriacus*, variante de *Gabriacus*. Il tire donc son origine du gentilice romain *Gabrius*, combiné avec le suffixe *acus* [2]. Le village n'appartenait pas encore à Saint-Remi de Reims, quand fut rédigé le polyptyque du IXe siècle, ni quand Hugues Capet confirma l'immunité de cette abbaye [3]. Il apparaît pour la première fois en la possession des moines dans un diplôme de Philippe Ier de 1090 [4]. Ils l'auraient donc acquis au cours du XIe siècle. Quand

[1] Ardennes, cant. de Rethel.

[2] H. d'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*... Paris, 1890, in-8°, pp. 436-437 (à propos de la forme bourguignonne *Gevrey*). *Gibriacus* dérive de *Gabriacus* par assimilation, comme *Germiniacus* de *Germaniacus*, *Campiniacus* de *Campaniacus*, etc.

[3] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 176.

[4] *Ibid.*, p. 241. — M. Prou. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*... Paris, 1908, in-4°, p. 304.

Digitized by Google

les domaines de l'abbaye furent partagés entre l'abbé et le couvent, Givry fut attribué à la mense abbatiale [1].

Le 11 décembre 1563, les seigneuries de Givry et d'Alland'huy furent mises en vente à la requête du procureur du roi au présidial de Reims, au prix de 1.437 livres 10 sols tournois. Poncelet Verron, dit de La Folie, « soldart demeurant à Alland'huy, » mit une enchère de 100 sols tournois. Nous ignorons quelle était la raison de cette vente et comment les choses s'arrangèrent. Toujours est-il que les deux seigneuries demeurèrent ou rentrèrent en la possession de l'abbé [2].

En 1635, l'archevêque Henri de Lorraine, abbé commendataire de Saint-Remi, échangea Givry contre la seigneurie de Warméri ville, appartenant à Robert de Joyeuse, aussi seigneur de Saint-Lambert, Méry, Chuffilly, Semuid et Hannogne [3]. Mais les bâtiments tant du château et forte-maison de Warméri ville que des basses-cours, les fossés, jardins, vergers et places d'alentour étaient bien plus considérables que les bâtiments de la maison de Givry, « veu que les seulz bastimens qui sont audict Warméri ville, quoy que non encores de tout poinct achevez, cousteroient plus à faire » qu'on n'en pourrait tirer de la vente de la terre de Givry. L'archevêque abandonna donc à Robert de Joyeuse, outre cette dernière seigneurie, 7 arpents de pré aux *Petits Aivis*, et 22 arpents au terroir d'Alland'huy, lieudit les *Grands Aivis*, le tout dépen-

[1] Déclaration de la mense abbatiale dans VARIN, *Arch. adm.*, t. III, p. 603.

[2] Arch. dep. de Reims, fonds de Saint-Remi, renseign. l. 50, n° 5.

[3] Warméri ville, Marne, cant. de Bourgogne. Saint-Lambert, Chuffilly (avec son écart Méry) et Semuid, Ardennes, cant. d'Attigny. Hannogne-Saint-Remy, Ardennes, cant. de Château-Porcien.

Digitized by Google

dant de la cense du Chesnois. Cet échange eut lieu le 3 juin 1635. Le 11 novembre suivant [1], le prévôt d'Attigny, Didier Corvisart, représentant Robert de Joyeuse, fut mis en possession par le maire de Givry, Jean Millet. Le contrat dut être annulé peu après, car Givry continua d'appartenir à Saint-Remi jusqu'à la Révolution.

Le terroir ne comprenait pas alors toute l'étendue de la commune actuelle. Montmarin, dont il ne subsiste plus que l'église, formait une seigneurie distincte, tenue en fief du comté de Rethel par des seigneurs laïques. Son terroir, enclavé dans celui de Givry, ne fut réuni à cette commune qu'en 1828. Nous n'aurons donc pas à nous en occuper ici [2]. En 1771, M. de Beaufort possédait « en domaine un petit fief, consistant en maison et court environné d'eau, un pré environné de fossés et planté de saules et peupliers, en un jardin verger et un potager aussy environné de fossés tout entour, lequel fief est appelé La Naue ». Ce fief, d'après le plan, était situé au sud-ouest du village, entre le lieu dit le *Trou Rozet* et le chemin de Mont-Laurent [3]. Si le mot *domaine* signifie, comme jadis, l'union de la propriété et de la seigneurie, ce fief n'était pas soumis à la juridiction de Saint-Remi.

L'étendue du terroir et de ses enclaves, d'après l'arpentage de 1771, était de 3.009 arpents 6 verges. Le village avec les jardins et chènevières environnés

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 15 (échange et ensaisinement).

[2] Voir H. Jadart et A. Baudon. *L'ancien village de Montmarin... notice sur son terroir, sa seigneurie et son église...* Dole, 1897, in-8°. (Extr. de la *Revue historique Ardennaise*, t. IV, pp. 1-43.)

[3] Terriers de la mense abbatiale de Saint-Remi, t. II, fol. 503 ; plan entre les fol. 494 et 495. De même fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 21.

Digitized by Google

de haies, le tout enfermé dans l'enceinte des remparts, contenait 62 arpents 78 verges. Le fief de Montmarin comprenait en jardins, prés, chènevières, maisons et église 31 arpents 10 verges, et le fief de La Naue 5 arpents 34 verges. L'Aisne occupait 89 arpents, dont 10 appartenaient au chapitre de Mézières. Le canton de la Gueule, enserré dans une boucle de la rivière, comprenait 30 arpents 50 verges ; les terres labourables autres que celles de la Gueule 2.152 arpents 80 verges ; les prés 637 arpents 54 verges.

L'abbaye n'était pas toujours d'accord avec les seigneuries voisines sur leurs limites respectives. Dès 1267 elle était en litige avec Héluis, dame d'Herbigny et de Fleury, sur les limites de Givry et de Fleury. Les parties eurent recours à l'arbitrage de Drouard de Bazancourt et de Jean du Mont, ancien prévôt de Rethel. En 1768, l'abbé et les habitants de Givry eurent à repousser une tentative d'empiètement des habitants de Fleury. Le seigneur de Montmarin en était, paraît-il, l'instigateur. « Mr de Courtin ayant fait l'acquisition des terres et seigneuries de Vaux en Champagne et Montmarin, fixé son habitation à Vaux... et pris une connaissance détaillée de ces deux terres, trouva celle de Montmarin trop petitte, et projeta de l'agrandir aux dépens du terroir et seigneurie de Givry. Il manquoit de titres et de possession pour assurer son projet, mais il se persuada que l'abbaye [de] Saint-Remy pourroit bien aussy manquer de titres... Il insinua aux habitans de Fleury... hameau dépendant de la paroisse de Montmarin, mais qui a son terroir particulier, et qui compose une seigneurie distincte et séparée, appartenante à Mr de Villers, lieutenant général de Laon, qu'étant parroissiens de Montmarin, leur terroir devoit

Digitized by Google

confiner à celui de Montmarin ; que ses auteurs seigneurs de Montmarin, ainsy que les précédents seigneurs et habitans de Fleury, avoient laissé anticiper sur leur terroir par ceux de Givry, et qu'il n'étoit question que de s'entendre pour rétablir les prétendues anciennes limites, qu'il luy avoit plut de fixer au chemin conduisant de La Charité[1] à la rivière d'Aisne par Givry, ce qui enlevoit plus de trois cents arpents d'héritage et près de demye lieue de rivière au terroir et seigneurie de Givry. Les habitans de Fleury, échaufés par les discours et les promesses de Mr de Courtin de se joindre à eux quand il en seroit temps, envoyèrent leurs bestiaux en pasture dans les regains des prez, que la communauté de Givry avoit établis en réserve au canton de la Gueule[2]. » Le 31 août[3], à 4 heures du matin, le garde-terroir de Givry, Joseph Mercier y aperçut une grande quantité de chevaux gardés par deux domestiques. Il revint le soir, accompagné du syndic Ponce Châtelain et de plusieurs habitants de Givry, et s'empara de deux juments appartenant à J.-B. et Remi Féquant, de Fleury.

La justice de Givry, saisie de l'affaire, condamna les Féquant le 23 novembre 1768 à 120 livres de dommages et intérêts envers la communauté de Givry, et aux dépens fixés à 60 livres 13 sols. Les condamnés interjetèrent appel au présidial de Reims. C'est alors que la communauté de Fleury intervint, et contesta la situation du canton de la Gueule. Le présidial, par

[1] Ferme au terroir voisin d'Ambly-Fleury. (Voir sur cet ancien château H. Jadart et A. Baudon, *op. cit.*, p. 10.)

[2] Terriers de la mense abbatiale, t. II, fol. 515-516.

[3] Tout ce qui suit est tiré d'un dossier relatif au procès, fonds de Saint-Remi, renseign. liasse 91, nos 7-8.

Digitized by Google

sentence du 22 janvier 1770, reçut leur intervention et renvoya l'examen de cette question préalable au bailliage royal. Celui-ci ordonna le 26 juin suivant que les seigneurs de Givry et de Montmarin seraient mis en cause ; en conséquence le cardinal de Rochechouart, abbé de Saint-Remi, et Jean-Jacques-Ignace de Courtin furent ajournés. Les habitants de Givry ne manquaient pas d'arguments[1], mais pour couper court à tout le cardinal fit procéder à la rénovation du terrier, dont les plan et procès-verbal furent dressés par Villain le 29 avril 1771 et jours suivants. M. de Courtin, à qui signification en fut faite, convint qu'il n'avait aucun titre à opposer. Le 21 janvier 1772, le bailliage royal donna défaut contre lui, débouta les habitants de Fleury de leurs prétentions, et déclara le canton de la Gueule terroir de Givry.

II. — Les droits seigneuriaux

Pour protéger ses domaines contre les entreprises des seigneurs voisins, et aussi pour contraindre ses sujets à l'obéissance, l'abbaye fut obligée de recourir à un avoué. Elle choisit naturellement le comte de Rethel, qui dominait sur toute la région. Cette avouerie[2], probablement antérieure à 1094, est mentionnée

[1] Ils citent plusieurs vêtures faites par la justice de Givry de 1695 à 1756 (not. le 10 mai 1695 de biens acquis par Jacques de Corvisart, seigneur de Fleury) ; deux sentences des 11 août 1701 et 15 mars 1722 rendues par cette justice ; le plan dressé par Nicolas Lajoye en 1665.

[2] Nous avons déjà utilisé les documents relatifs à cette avouerie pour notre article sur l'*Organisation seigneuriale à Givry et à Alland'huy au moyen âge*, dans la *Revue historique Ardennaise*, an. 1908, pp. 284-287. Nous ne donnerons ici que les références qui n'y figurent pas.

Digitized by Google

expressément dès 1115. Elle nous est surtout connue par les conflits qui en résultèrent.

Dès 1127, le comte Witier inféode les hommes de son avouerie, revendique l'exercice de la haute justice sur eux, et les accable de gîtes exorbitants, de corvées et de charrois. Il ne cessa qu'après avoir été excommunié par l'archevêque de Reims et le pape Honorius II.

A la suite de nouveaux démêlés, la situation de l'avoué fut précisée par un accord du 30 mars 1202. D'après ce texte, le comte ne doit intervenir que sur la réquisition des moines, et il touche alors le tiers de l'amende infligée aux délinquants. En vertu du droit de gîte il est hébergé par les habitants, quand il vient à Givry, d'où le nom de *villes de gîte* donné aux villages de l'avouerie. Les habitants lui doivent encore le service militaire, s'ils en sont requis avec ses sujets, soit pour défendre le comté, soit pour une expédition offensive, et ils l'accompagnent alors partout où il veut les conduire. Ils doivent travailler aux fortifications de Rethel, chef-lieu de leur châtellenie, et ils ne doivent le charroi pour aucun autre motif. Les villes de gîte sont enfin astreintes au paiement d'une assise, qui est de 6 livres pour Givry, payables en trois termes, Pâques, la Saint-Remi et Noël.

En novembre 1236, il fut ajouté à ces dispositions que l'abbaye aurait droit d'avoir un certain nombre de francs-sergents, officiers ou serviteurs exempts de toute imposition envers l'avoué; il y en avait quatre à Givry. Le maire, qui figure parmi eux, doit cependant aller à l'ost, ou y envoyer quelqu'un pour conduire ses hommes. Les charrois furent supprimés en 1241 et remplacés à Givry par une taille de 12 livres. A la fin du XIVe siècle, l'assise est beaucoup plus forte, et doit

Digitized by Google

comprendre le droit de gîte transformé en redevance pécuniaire, car elle est appelée *gîte;* elle est de 60 livres à Givry.

Les malheurs de la guerre de Cent ans obligèrent les habitants de Givry à demander une réduction en 1444. La population était en effet tombée à 30 ménages, tandis qu'auparavant elle en comprenait de 140 à 160. Le comte modéra l'assise pour les quatre années suivantes à 44 livres par an. Néanmoins le village demeura endetté de 32 livres à la fin des quatre années, et les habitants refusèrent de payer quoi que ce soit de 1449 à 1451. Le comte les fit ajourner devant les Requêtes du Palais, qui les condamnèrent le 28 octobre 1459 à payer les arrérages réclamés; ceux-ci furent d'ailleurs réduits à 160 livres [1]. Les condamnés appelèrent au Parlement, qui confirma la sentence le 21 avril 1464 [2]. De nouveaux retards dans le paiement amenèrent une nouvelle condamnation, dont la date précise nous est inconnue, et le comte voulut bien réduire l'assise à 30 livres. En 1488, les habitants des villes de gîte remontrèrent néanmoins qu'à cause des guerres et des logements de gens d'armes qu'ils ont supportés depuis dix ans, et de « la pestilence qui a esté es dites villes en ceste dite année ilz sont totallement destruiz et en voie de delaisser leur lieu ». Le comte réduisit l'assise à 28 livres pour dix ans à partir de la Saint-Jean-Baptiste de 1488 [3]. A la fin de l'Ancien

[1] L.-H. Labande. *Trésor des chartes du comté de Rethel*, t. III, pp. 389-402.

[2] *Ibid.*, pp. 421-422.

[3] Mandement de Jean, duc de Brabant et comte de Rethel, au receveur de Rethel, du 12 janvier 1489. (Bibl. Nat., fonds Français 2894, fol. 26-27.)

Digitized by Google

Régime, les habitants de Givry devaient toujours 60 livres parisis au duc de Rethélois « pour son ancien droit de giste le comte et de procuration [1] ».

La part ainsi faite à l'avoué, tous les droits seigneuriaux appartenaient à l'abbaye [2]. Elle possédait naturellement, comme tout seigneur justicier, les amendes, confiscations, vêtures, bornages, et autres profits de justice. Les prés étaient chargés de cens en argent payables à la Saint-Jean-Baptiste ; ceux qui frappaient les maisons et jardins étaient dus à la Saint-Remi. Ces derniers immeubles étaient en outre grevés de rentes en avoine, payables à la Saint-Martin d'hiver, à raison d'un quartel par huit deniers parisis de cens. Le droit de bourgeoisie, dû par tous les chefs de ménage, était d'un denier à la Saint-Martin et d'une poule au 13 janvier ou à Noël au début du XVIe siècle. Au XVIIIe siècle le droit de bourgeoisie est d'un liard, et il n'est plus question de poules [3].

Les corvées remontent aux origines mêmes du régime seigneurial. Le polyptyque du IXe siècle nous montre les domaines de Saint-Remi divisés en deux parts : les tenures confiées aux hommes de l'abbaye, et le manse seigneurial cultivé à l'aide des corvées imposées aux tenures. Dans la suite l'abbaye n'exploite plus directement, mais les manants sont toujours astreints à des

[1] Arch. Nat. P. 191, n° 1614, p. 266 ; P. 193, n° 1739, fol. 224.

[2] Pour les références de ce paragraphe voir notre article, *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 281.

[3] *Pièces justif.*, XXII ; les cueillerets du XVIIIe siècle disent « un double et un coup de chapeau ». Il existe des déclarations ou cueillerets des droits seigneuriaux pour 1508 (*Revue historique Ardennaise*, 1908, pp. 313-325), 1531 (fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 5), 1556 et 1568 (n° 7), 1730, 1744, 1751 et 1753 (n° 19), 1729 et la plupart des années de 1732 à 1757 (même fonds, renseign. l. 91, n° 6).

Digitized by Google

journées de travail au profit du censier seigneurial. Les corvées sont mentionnées à plusieurs reprises à Givry au moyen âge [1]. Elles consistaient en trois demi-journées de travail par an, une en mars, une aux versaines, une au woyen ; les clercs en étaient exempts [2]. Les corvées seigneuriales semblent avoir disparu dès le XVIe siècle. De même le droit de main-morte, de 5 sols sur toute succession immobilière [3].

Les monopoles seigneuriaux étaient beaucoup plus lucratifs. Le four banal subsista au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle, et les contraventions à la banalité furent punies à plusieurs reprises. En 1397, l'abbaye permit aux habitants de construire des fourneaux d'une aune de tour, mais seulement pour y cuire des tartes, pâtés et flans, et à charge de lui payer deux deniers parisis tous les ans ; cette permission était d'ailleurs révocable à volonté [4]. L'année suivante, le sergent royal délégué à la garde de l'abbaye vint détruire les fours construits dans une douzaine de maisons, et maintint les moines en possession de leur droit [5]. La banalité de four dut tomber en désuétude, car il n'en est plus question après 1549, non plus que d'aucun droit de rachat. Il est même probable que le four banal continuait à figurer dans les déclarations du temporel, alors qu'il n'existait déjà plus, car l'emplacement en avait été baillé en 1499 pour y édifier des moulins [6].

[1] *Pièces justif.*, XIV ; VARIN, *Arch. adm.*, t. III, p. 603.
[2] *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 308.
[3] *Ibid.*, p. 320.
[4] *Pièces justif.*, XVI.
[5] *Pièces justif.*, XVII.
[6] *Pièces justif.*, XXI.

Digitized by Google

Le moulin seigneurial subsista plus longtemps, bien qu'il eût souffert des guerres continuelles. Il rapportait en 1384 trois muids de grain (froment, méteil et trémois), mais les moines déclaraient que depuis vingt-cinq ans il avait coûté environ 20 livres tournois par an, c'est-à-dire plus qu'il n'avait rapporté. Il ne tarda pas à être détruit, car la déclaration de 1463 n'en parle pas. En 1499 Jean Vauchelet, prenant à bail la rivière de Givry, s'engagea à édifier deux moulins à blé sur l'emplacement du four, près du pont. Il existait en effet un moulin en 1517, et en outre une foulerie à drap en 1549[1]. Les « moulins bannaux et usine de Givry » furent encore affermés au XVIIe siècle[2].

Le droit d'afforage n'apparaît qu'au XVIIIe siècle, et il consistait alors en une pinte de vin par poinçon vendu[3]. Il a pu exister en fait à l'état de pot-de-vin au profit des officiers locaux, avant de figurer dans les déclarations.

Le droit de chasse fut sans doute réservé de tout temps au seigneur, bien qu'il ne figure que dans les plaids de 1759 et postérieurs. Peut-être ne fut-il une source de revenus qu'à cette époque. En effet, les habitants de Givry réclameront en 1789 la suppression de la chasse, ou « si la chasse est conservée aux seigneurs, il faudrait qu'ils ne puissent en user qu'eux-mêmes ou leurs propres gardes, et dans le temps où il n'y a aucune empouille dans les champs, car les ravages viennent du trop grand nombre des chasseurs, qui saccagent les empouilles avec leurs chiens[4] ». La tenderie aux oiseaux

[1] Déclarations de 1517 et de 1549, fonds de Saint-Remi, l. 33, n°s 7 et 11.
[2] Baux de 1632 et 1642, même fonds, l. 100, n°s 13 et 16.
[3] *Pièces justif.*, XXII.
[4] Cahier des doléances de Givry, Arch. dép. des Ardennes, B. 661.

Digitized by Google

de rivière dans la prairie de Givry était une variété de ce monopole. Les prairies riveraines de l'Aisne étaient souvent inondées, et le gibier d'eau devait y foisonner. Aussi les plaids généraux indiquent-ils parmi les habitants plusieurs tendeurs ou canardiers. Ils payaient certainement une redevance au fermier de la seigneurie, s'ils n'exerçaient pour son compte.

L'Aisne était banale, et dès 1213 la pêcherie de Givry alimentait la cuisine des moines[1]. Saint-Remi possédait la rivière sur une longueur d'une lieue, depuis *le Bochet Giot* jusqu'à *Dolin*. En amont elle appartenait au chapitre de Braux, et en aval au prieuré de Novy[2]. Le chapitre de Mézières en possédait une partie au lieudit *Waron*. Le droit de pêche fut affermé dès le 10 avril 1499 à Jean Vauchelet, charpentier à Givry, pour 44 ans[3]. Il figure toujours dans les plaids généraux du XVIIIe siècle, et plusieurs habitants exerçaient alors la profession de pêcheur.

Propriétaire de la rivière, l'abbé de Saint-Remi avait jeté sur elle un pont de bois, et y percevait le pontenage ou travers, à raison de quatre deniers parisis par char, deux deniers par charrette, un denier par cheval de somme ou par homme transportant des marchandises. Les habitants de Givry, chargés d'amener le bois fourni par l'abbaye pour la réfection du pont, étaient exempts de tout droit pour les denrées de leur crû ou destinées à leur usage. Les habitants des villages voisins jouissaient de la même franchise, moyennant une

[1] VARIN. *Archives législatives de la ville de Reims. Statuts*, t. I, p. 182.

[2] *Pièces justif.*, XXI et XXII. Pour le chapitre de Mézières, voir plus loin le chap. VI.

[3] *Pièces justif.*, XXI.

Digitized by Google

redevance annuelle : à Alland'huy, Sorcy, Bauthémont, Sausseuil, Sevricourt, Écordal, Saulces-Champenoises, Mont-Laurent, Fontenoy, Ménil-Annelles, la redevance était d'une gerbe de froment pour les laboureurs et d'un denier parisis pour les autres habitants ; à Montmarin et à Fleury elle était d'une poule par habitant ; à Juniville elle était de quatre setiers de seigle pour la communauté ; à Bignicourt et à Ville-sur-Retourne, de quatre setiers pour les deux villages réunis[1].

Les religieux de Saint-Denis de Reims prétendaient transporter en franchise dans leur village d'Ambly les matériaux nécessaires à l'entretien de l'église et des édifices seigneuriaux. Le fermier du pontenage, Guillaume Camart, n'était pas de cet avis ; en juillet 1489, il arrêta deux voitures de briques que les censiers de Saint-Denis menaient à Ambly, et obligea les conducteurs à acquitter le droit. L'abbé de Saint-Denis porta plainte devant l'officialité de Reims en 1490. Quatre ans plus tard, Guillaume Camart et l'abbé de Saint-Remi intervenant furent condamnés à la restitution des sommes perçues et aux dépens[2].

Au siècle suivant, l'entretien du pont faillit mettre aux prises les habitants de Givry et leur seigneur, l'abbé commendataire Philippe du Bec, archevêque de Reims[3]. Les paysans, en retour de leur exemption,

[1] Voir la déclaration de 1463 dans la *Revue historique Ardennaise*, 1908, pp. 311-312, et pour les identifications, p. 282. A la page 312, 15e ligne, remplacer *cellée* par *collée* ; le sens de ce passage est fixé par les mots *pro homine ferente mercancias* de notre pièce XX.

[2] Sentence du 1er juillet 1494, *Pieces justif.*, XX.

[3] Sur ce conflit voir H. Jadart, *Le droit de la poule du pont à Givry-sur-Aisne*... Rethel, 1902, in-8° (Extr. de l'*Annuaire Rethélois* pour 1903). Les documents publiés dans cette brochure sont aux Arch. dép. des Ardennes, F. 35.

Digitized by Google

étaient alors astreints à payer tous les ans à la Saint-Martin une poule en vie, appelée *la poule du pont*. Le pont, dont l'entretien était à la charge de l'abbé, fut justement démoli en 1592 par ordre du duc de Guise. Les habitants, pressés par la nécessité, procédèrent aux réparations indispensables, puis se disposèrent à poursuivre leur seigneur en remboursement. Un accord intervint heureusement entre les parties. Les habitants de Givry renoncèrent au remboursement et se chargèrent d'entretenir désormais le pont ; l'abbé renonça à la poule et à tout droit de pontenage sur ses sujets. Plusieurs fois renouvelé, notamment en 1742 et en 1840, le pont de bois a fait place à un pont de pierre en 1899 [1].

En somme les droits seigneuriaux étaient assez légers à Givry à la veille de la Révolution. Le terrier de 1771 ne connait plus, en dehors des monopoles de la pêche et de la chasse, et comme redevances réelles que les droits suivants : le droit d'afforage, à raison d'une pinte pour chaque poinçon mis en vente par les cabaretiers ; le droit de bourgeoisie, soit un liard par an pour tout chef de ménage ; les surcens pesant sur 26 maisons, et dont le montant total ne s'élevait qu'à 23 quartels 5 écuelles un quart d'avoine et 12 sols 1 denier en argent [2]. A ces droits perçus par le seigneur, il convient d'ajouter les 60 livres dues à l'avoué. La fixité des droits seigneuriaux avait été favorable aux débiteurs, grâce

[1] Marché du 8 sept. 1742, Arch. dép. des Ardennes, C. 664. Les dates de 1840 et 1899 sont données dans H. Jadart, *op. cit.*, pp. 8-9. Vue de l'ancien pont dans l'*Almanach-Annuaire... Malot-Braine*, 1900, p. 318. (A. Baudon. *Excursions dans la vallée de l'Aisne*, IV.)

[2] Terriers de la mense abbatiale, t. II, fol. 495 verso et 503 verso-516. Bourgeoisies et surcens étaient payables à la Saint-Martin, et portables au lieu où se tenait l'audience.

Digitized by Google

au développement de la richesse et à la dépréciation de l'argent [1].

III. — La gestion des revenus seigneuriaux

A l'origine tous les revenus domaniaux étaient gérés directement par l'abbaye. Le maire qui la représentait était proprement un intendant, comme l'indique son nom primitif de *villicus*. Bientôt l'usage s'introduisit d'affermer les revenus au maire, puis différentes fermes se détachèrent de la mairie [2]. Dès 1299, celle-ci était baillée pour douze ans à Jean, fils d'un ancien maire de Givry, à raison de 80 livres parisis par an. Le manse seigneurial, que les moines n'exploitaient plus eux-mêmes, avait été baillé à part en 1287, avec les corvées qui lui étaient dues [3]. La perception des amendes ou prévôté fut détachée de la mairie vers le milieu du xve siècle [4]. Le pontenage avait en 1489 son fermier spécial, et il en sera ainsi jusqu'au jour où les habitants rachèteront ce droit. Les moulins banaux, que Jean Vauchelet s'engagea à reconstruire en 1499, devaient former, avec le droit de pêche, une ferme spéciale à son

[1] Les impôts royaux ne rentrent pas dans notre sujet. Sur la milice et les soldats provinciaux à Givry voir aux Arch. dép. des Ardennes, C. 201 et 202. On trouvera les rôles de la taille pour le xviiie siècle aux Arch. dép. de la Marne, C. 2250; M. Pélicier a donné dans l'*Inventaire sommaire... séries C, D, E, F*, p. 29, les chiffres pour 1702, 1750, 1775. Il faudrait voir aussi les états par élections, C. 758 et suiv. Givry figure pour 441 l. 10 s dans un état de secours accordés aux inondés en 1784, C. 510. Les Arch. comm. de Givry renferment un rôle pour la taille en 1788 (CC. 1) et un état des sommes reçues pour la contribution patriotique en 1789 (CC. 2).

[2] *Pièces justif.*, XV.

[3] *Pièces justif.*, XIV.

[4] *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 311 (déclar. de 1463).

Digitized by Google

profit. Au début du XVIe siècle, la mairie était réduite au revenu de quelques terres et prés, à la recette des cens en argent et en avoine, et à quelques profits de justice : 5 sols parisis pour une mortemain, 4 deniers pour une vèture ou un bornage, 2 sols pour saisie ou mainlevée, et autant sur chaque amende prononcée par la justice locale, le surplus étant réservé au prévôt [1].

Un bail de 1572 nous renseigne sur les obligations du fermier de la seigneurie, on ne peut plus dire du maire, car l'exercice de la justice paraît dès lors séparé de la gestion du domaine. Les fermiers s'engageaient, en cas d'entreprise sur les droits du seigneur, à supporter les frais de l'instance ; ils devaient faire rendre la justice et acquitter les gages des officiers locaux, subvenir à la tenue de deux plaids généraux pendant les six années du présent bail, exploiter et rendre en bon état les terres et prés de la mairie [2]. Les droits de pêche et tenderie aux oiseaux de rivière, la cense de l'abbaye, le pontenage, les moulins banaux constituèrent autant de fermes distinctes pendant tout le cours du XVIe siècle. En 1602 mairie, amendes jusqu'à 60 sols parisis, pêche et tenderie aux canards sont réunies dans les mêmes mains [3]. A partir de 1632, l'abbé ou plutôt ses fermiers généraux reviennent au système de la ferme globale. Tous les droits seigneuriaux, tous les profits de justice, y compris le greffe, toutes les terres de l'abbaye sont affermés ensemble ; les moulins seuls sont loués à part, et plus tard le droit de pêche.

Quel profit l'abbé de Saint-Remi tirait-il de la

[1] *Revue historique Ardennaise*, 1908, pp. 321 325 (déclar. de 1508).
[2] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 11.
[3] Arch. dép. de Reims, G. 161, n° 54.

Digitized by Google

seigneurie de Givry ? A la fin du XIIIe siècle, la mairie valait 80 livres parisis par an, et la cense seigneuriale 9 muids et demi de froment, 9 muids et demi d'avoine et 2 muids de fèves[1]. En 1384, après les ravages de la guerre de Cent ans, le revenu de la seigneurie était évalué à 60 livres tournois, 48 livres de cire, et 8 muids de froment à la mesure de Reims ; en outre, le moulin rapportait un muid de froment, un muid de méteil, et un muid de trémois, mais depuis 25 ans son entretien avait absorbé environ 20 livres tournois par an, c'est-à-dire plus que le profit[2]. La déclaration de 1463 n'indique que le revenu de la cense, 46 setiers de froment[3]. En 1517, le revenu total n'était encore évalué qu'à 60 livres tournois, peut-être par habitude[4]. En 1549, les mairies de Givry et d'Alland'huy étaient estimées ensemble 12 livres tournois, les prévôtés 50 sols tournois, les moulins à blé et à foulon de Givry 72 livres, la cense 20 livres, la pêche 12 livres ; le pont et le four banal étaient ruinés et de nul profit[5].

Le 30 janvier 1572, la mairie fut baillée à Pierre Charlier, Pierre et Poncelet Gérondelot pour 6 ans à partir de la Saint-Jean, moyennant 40 livres tournois et 10 livres de cire par an[6]. La cense, d'après le bail consenti pour 6 ans le 24 janvier 1580 à Poncelet Gérondelot et Gaucher Charlier, était louée pour 170 setiers de froment par an[7]. Le pontenage, d'après le bail du 22 juillet 1575, était loué pour un an à Poncelet

[1] *Pièces justif.*, XIV et XV.
[2] VARIN. *Arch. admin.*, t. III, p. 603.
[3] *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 312.
[4] Fonds de Saint-Remi, l. 33, n° 7.
[5] Fonds de Saint-Remi, l. 33, n° 11.
[6] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 11.
[7] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 12 *bis*.

Digitized by Google

Beauvarlet, à raison de 8 livres tournois [1]. Enfin la prévôté, avec la pêche et la tenderie aux canards, fut louée le 17 novembre 1579 à Henri de Ricoart, écuyer, demeurant à Alland'huy, pour en jouir du 1er juillet 1581 au 31 décembre 1586, à raison de dix écus par an [2]. Pour avoir le revenu total de la seigneurie à cette époque, il faudrait ajouter à ce qui précède le produit du moulin, dont il ne subsiste aucun bail contemporain.

Le 13 mai 1602, la mairie, les amendes jusqu'à 60 sols parisis, la pêche et la tenderie furent affermées à Gilles Deroche et Gérard Guérin pour 9 ans à dater du 1er janvier 1603, à raison de 37 écus soleil et de 10 livres de cire par an. L'abbé se réservait les amendes supérieures à 60 sols, les mortemains, confiscations et épaves [3]. La cense fut louée le 7 novembre 1606 pour 9 ans à Jean Le Lièvre, moyennant 177 setiers de froment par an [4].

Les moulins avec sept arpents de terre et prés furent concédés le 28 décembre 1632 pour 9 ans à partir du 1er janvier 1634, à raison de 500 livres tournois et 3 livres de cire par an [5]. Mais le 27 avril 1642, la redevance annuelle tomba à 200 livres tournois et 4 livres de cire [6]. Il existe justement un bail contemporain de la seigneurie avec tous ses droits et la cense. Jean et Nicolas Millet, qui reçurent cette ferme le 20 décembre 1632 pour 9 ans à partir du 1er janvier 1634, s'engagèrent à supporter toutes les

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 10.

[2] Minutes de Angier et Bonnestraine, étude de Me Mandron à Reims. (Communic. de M. Paul Pellot.)

[3] Arch. dép. de Reims, G. 161, n° 54

[4] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 12.

[5] Bail du 28 déc. 1632 à Pierre Le Peseur (l. 100, n° 13).

[6] Bail pour dix ans à Aubry Germain (l. 100, n° 16).

Digitized by Google

charges de la seigneurie et à payer tous les ans au receveur général de l'abbaye, Jean Colbert de Terron, 350 livres en argent, 173 setiers de froment et 20 livres de cire [1]. La Fronde dut tarir toutes les sources de revenus. Un conflit s'éleva entre Henry Leclerc, fermier de la seigneurie du Chesnois, Givry et Alland'huy, et l'abbé commendataire Henri de Savoie ; Leclerc réclamait sans doute une diminution du fermage. Le présidial de Reims, saisi de l'affaire, ordonna une enquête, et le 23 juillet 1655 les experts constatèrent les dégâts commis par les régiments de Turenne et de Saint-Simon, de l'armée du maréchal de La Ferté [2].

D'après le bail courant pour 9 ans à partir du 1er janvier 1720, le fermier Quentin Rousseau devait payer 700 livres par an et acquitter diverses rentes en froment dues par l'abbaye, soit 48 setiers à l'abbé de Saint-Basle et 24 setiers aux coûtres de Saint-Remi [3]. En 1746, la redevance en argent monta à 790 livres, et les 72 setiers restèrent à la charge des fermiers ; ceux-ci durent en outre fournir 21 livres de beurre à l'admodiateur général de l'abbaye, Charles-Bonaventure Langlois [4].

A la fin du XVIIIe siècle, divers droits furent de nouveau affermés séparément. Le droit de pêche fut ainsi loué pour 9 ans à partir du 1er janvier 1773 à raison de 75 livres tous les ans à la Saint-Martin, plus 24 livres pour une fois, « par forme de pot de

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 14.

[2] Fonds de Saint-Remi, renseign. l. 50, n° 9.

[3] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 18.

[4] Même cote, bail du 17 nov. 1753 à Louis Haingrelot, Beatrix Jaquemart sa mère, Louis Bourbon, et Jeanne Colinart, veuve de Noël Bourbon, pour 9 ans à partir des versaines de la St-Georges 1745 pour les terres, et du 1er janvier 1746 pour les droits seigneuriaux.

Digitized by Google

vin »[1]. En 1787, la redevance annuelle fut élevée à 110 livres, et le pot-de-vin à 27 livres 10 sols[2]. Les fermiers devaient entretenir la rivière, et supporter les frais des procès intentés pour conserver le droit du seigneur au premier tribunal ; ils n'en pouvaient eux-mêmes intenter sans le consentement de l'abbé.

En résumé les revenus domaniaux, bien diminués pendant la guerre de Cent ans, ne cessèrent d'augmenter depuis le XVIe siècle, à part une diminution passagère pendant la Fronde. Ce résultat n'est pas dû uniquement à la dépréciation de l'argent, mais aussi à la prospérité toujours croissante ; les écarts considérables entre les prix de fermage l'indiquent bien. L'insuffisance de la première explication est encore plus évidente, si l'on considère que les fermages étaient payés partiellement en nature.

IV. — L'administration et la justice seigneuriales

L'abbaye était représentée à l'origine par un maire qui cumulait tous les pouvoirs. On le voit percevoir les droits seigneuriaux, investir les acquéreurs d'immeubles, conduire les villageois à l'ost, présider le tribunal local[3]. En toutes choses il veille au maintien des droits du seigneur, et il est tenu d'en fournir une déclaration en sortant de charge. Dès le XIIIe siècle,

[1] Bail du 1er avril 1771 par la fermière générale de la mense abbatiale, Marie-Françoise Autreau de Vigneux, veuve de Nicolas Prévôt, demeurant à Fismes, à Jean et Guillaume Bonvarlet *(sic)*, Arch. dép. de Reims, G. 162, n° 110.

[2] Bail du 16 nov. 1786, pour 9 ans à partir du 1er janvier 1787, à Guillaume et J.-B. Bauvarlet *(sic)*, *ibid.*, G. 163, n° 48.

[3] Voir les références dans la *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 278.

Digitized by Google

nous l'avons dit, il tenait son office à ferme. Un sergent était chargé, sous sa direction, d'arrêter les délinquants, d'ajourner les parties, de faire les proclamations, parfois même de percevoir les redevances.

La justice locale, présidée par le maire, était composée de deux échevins, choisis sans doute par l'autorité seigneuriale, car on ne connaît pas de concession contraire. La juridiction des échevins s'étendait à toutes les matières contentieuses ; en 1397, ils jugeaient plusieurs habitants accusés d'avoir enfreint la banalité de four [1]. Bien entendu ils avaient aussi la juridiction gracieuse : on passait devant eux les contrats, et leur présence était requise pour les partages de successions, les bornages, les vêtures d'immeubles [2] ; ils assistaient même à la recette des cens et attestaient la véracité des cueillerets [3]. Le tribunal fut complété à la fin du xve siècle ou au

[1] *Pièces justif.*, XVI.

[2] Obligations passées devant la justice, *Revue hist. Arden.*, 1908, p. 320. Inventaire de la succession E. Bauchart par devant Jehan Maigret maieur, Jehan Lambotin et Gérardin Millet échevins, en 1486 (*Pièces justif.*, XIX). En 1340, vente d'un pré par Lambert Choinet et consorts à Colard Couzinet, vêture par le maire Husson Servelet, en présence des échevins Jean de Hammain et Jean Naviaul (fonds de Saint-Denis de Reims, *Givry*). Vente du 5 avril 1458, vêture par le maire Poncelet Corvisar, en présence de Jehan Audouart et Jehan Mignot, échevins feutables (fonds de Saint-Étienne-les-Dames de Reims, *Givry*).

[3] Cueillerets de 1508-1509 dans *Revue hist. Arden.*, 1908, pp. 313-325. Cueilleret du 11 déc. 1531 par le maieur Pierre Le Paige, en présence de Nicolas Gérondelot et Gérard Varlet, échevins foytables (fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 5). Cueilleret de 1556 par le maieur Jehan Charly (ailleurs Charlier), en présence de Gérard Fourquart et Poncelet Gérondelot, échevins feutables, et sous la signature du greffier Jean Bathillot. Cueilleret de 1568 par le maieur Poncelet Gérondelot, en présence de Gérard Fourquart, meunier et Jehan Millet, échevins feutables.

Digitized by Google

début du XVIe par un clerc juré ou greffier [1]. Le prévôt, chargé de la recette des amendes, paraît dès 1463 ; il est possible qu'il ait, comme en d'autres villages, présidé aussi le tribunal échevinal.

Vers la fin du XVIe siècle, la ferme des droits seigneuriaux est séparée de la juridiction ; les fermiers s'engagent notamment à faire rendre la justice à leurs frais et à payer les gages des officiers. En même temps l'échevinage disparaît. Les relations juridiques sont beaucoup plus complexes que jadis, et il est nécessaire de confier à des professionnels le soin de rendre la justice. Le tribunal devient ainsi purement seigneurial, et ne renferme plus aucun élément pris dans la population. La justice est désormais rendue par un juge unique ; un procureur d'office est chargé de défendre les intérêts du seigneur et de requérir contre les délinquants ; un greffier tient le registre des causes et le registre des vêtures et nantissements. Le sergent et le prévôt des amendes continuent d'exister, le dernier d'une manière intermittente. L'audience a lieu tous les mercredis à midi, et ce en pleine rue, car il n'y avait pas d'auditoire [2].

Le juge est ordinairement qualifié *juge et maire en la justice de Givry, juge et garde-mairie, juge ordinaire, lieutenant*. Il a bien conservé les attributions de police de l'ancien maire et les exerce à l'occasion, conjointement avec les habitants. Mais depuis que la

[1] En 1486 la justice locale se sert encore de Jehan Daubenton, clerc juré du roi à Alland'huy. En 1508 elle a un greffier assermenté, Jehan Le Clerc. (*Revue hist. Arden.*, 1908, p. 314.)

[2] *Pièces justif.*, XXII (plaids de 1750). En 1785 encore le juge Pierret recueillait les dépositions en la chambre haute du greffier Jean Génin « faute d'hôtel ». (Arch. comm. de Givry, FF. 3.)

Digitized by Google

communauté a ses représentants, elle tend à le réduire aux attributions judiciaires, et elle lui intentera même un curieux procès à ce sujet en 1721. La nomination d'Étienne Guérin le 13 juin 1719 indique la marche suivie en pareil cas. Le siège était resté vacant pendant plusieurs années après la mort de Robert Guérin. Étienne, alors procureur fiscal de Givry, demanda sa succession. Le procureur du bailliage de Saint-Remi, consulté, ne formula aucun reproche contre le candidat. Le bailli Rigobert Clignet admit donc ce dernier comme *juge et garde-mairie*, et reçut son serment « de se comporter en ladite charge en homme de bien et d'honneur, veiller aux intérests de monseigneur le cardinal Galtériot et de ceux de la juridiction, se contentant des sallaires modicques, observer les ordonnances et règlement de Sa Majesté, rembourser aux héritiers du dernier titulaire les sommes qui auraient pu être payées au roi [1] ».

Voici les noms et dates des lieutenants que nous avons pu retrouver [2] : Gérard Poterlot, en 1598 [3] ; Jean Jeaufroy *(sic)*, demeurant à Rethel, en 1614 [4] ; Salomon Guérin, en 1623 [5] ; Jean Millet, en 1635 [6] ; Pierre Guérin, en fonctions en 1676, meurt le 5 juillet 1683, après avoir quitté sa charge ; Robert Guérin, de 1687 à 1716 ; vacance de 1716 à 1719 ; Étienne

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 17.

[2] Les dates sans références sont tirées des registres paroissiaux de Givry, ou plutôt de P. Laurent, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790... Ardennes, t. VI... Archives communales*, pp. 166-168.

[3] H. Jadart. *Le droit de la poule du pont à Givry-sur-Aisne*, p. 11.

[4] Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Étienne-les-Dames, *Sorbon*.

[5] Fonds de Saint-Remi, rens. l. 91, n° 3.

[6] Même fonds, l. 100, n° 15.

Digitized by Google

Guérin, de 1719 à 1744[1] ; Pierre Pinart, de 1744 à 1746[2] ; Nicolas Guérin, en 1750[3] ; Jean Guérin, de 1759 à 1771[4] ; Augustin Pierret, de 1781 à 1786[5], et sans doute jusqu'à la Révolution. Parmi les procureurs nous citerons Ponce Carré, mort le 25 janvier 1675 ; Nicolas Noizet[6] ; Jean Loupet, de 1683 au moins[7] jusqu'à sa mort en 1693 ; Étienne Guérin, de 1711 au moins à 1719 ; Pierre Guérin lui succède sans doute et meurt en 1721. Jean-René Corvisart, en 1750[8] ; Honoré-François Corvisart, en 1759 ; Toussaint, en 1767 ; Guillaume-Remy Robin, en 1781.

Les agents locaux n'étaient pas les seuls organes du pouvoir seigneurial. Grâce à l'institution des plaids généraux, le bailli de Saint-Remi intervenait dans l'administration du village et maintenait les droits et l'autorité du seigneur. Ce haut fonctionnaire, dont le pouvoir s'étendait à tous les domaines de l'abbaye, tenait de temps à autre ses plaids à Givry : en 1572 le fermier de la seigneurie s'engageait à subvenir à la tenue de deux plaids généraux pendant les six années de son bail ; les baux du XVIIIe siècle n'imposent qu'un plaid général en neuf ans[9]. Le bailli, ou son lieutenant, était accompagné du procureur général de l'abbaye et du greffier du bailliage. Tous les chefs de ménage,

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n°s 17 et 19.
[2] Même fonds, rens. l. 91, n° 6.
[3] *Pièces justif.*, XXII.
[4] Plaids de 1759 et Rens. l. 91, n° 7 bis.
[5] Plaids de 1781 et Arch. comm., FF. 3.
[6] Date incertaine ; était déjà mort lors du décès de son fils le 19 février 1695 ; époux de Marson Loupet et donc parent du suivant.
[7] Fonds de Saint-Remi, rens. l. 91, n° 5.
[8] Date tirée des plaids généraux, ainsi que les suivantes.
[9] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n°s 11 et 18.

Digitized by Google

hommes ou femmes, étaient tenus d'assister à l'assemblée sous peine d'amende. Après avoir fait l'appel des habitants, le greffier donnait lecture des ordonnances de police : elles renfermaient les prescriptions habituelles sur l'observation des devoirs religieux, le respect des propriétés, la police des lieux publics, la propreté de la voirie, l'élection des messiers et autres officiers, l'exécution des corvées, l'accomplissement de certains travaux agricoles aux temps prescrits. Le bailli examinait ensuite la gestion des officiers locaux, et recevait au besoin les plaintes des habitants contre eux. Les droits seigneuriaux étaient énumérés en détail, et l'acquiescement des habitants soigneusement enregistré. Les personnes contre qui il avait été verbalisé se voyaient infliger des amendes. Enfin les messiers ou gardes traversiers étaient institués, sans doute sur la présentation des habitants [1].

V. — La Communauté et ses agents

En face du pouvoir seigneurial la communauté avait reçu peu à peu ses organes propres et participait à la gestion de ses intérêts.

Au moyen âge elle était encore dénuée d'existence légale et de représentation permanente. En cas de besoin il lui fallait recourir à une assemblée générale d'habitants, et pour la tenue de celle-ci l'autorisation du seigneur était nécessaire. Cette assemblée ne pouvait mandater que des procureurs éphémères, dont les pouvoirs, limités à une affaire spéciale, expiraient

[1] *Pièces justif.*, XXII.

Digitized by Google

avec elle. Néanmoins la communauté des intérêts devait nécessiter assez souvent l'action commune. Dès cette époque les habitants devaient avoir des droits collectifs d'usage. Ils devaient comme ailleurs désigner et payer les messiers chargés de veiller sur les récoltes. La répartition et la levée des impôts royaux s'effectuaient sans doute par des mandataires de la communauté. Enfin les habitants pourvoyaient dans une certaine mesure aux frais du culte. Pour subvenir à tous ces besoins, il était nécessaire d'asseoir de temps à autre des tailles communales, dont le seigneur se réservait le dixième[1].

La paroisse jouissait même d'une représentation permanente. Elle avait certainement, comme les autres, ses deux coûtres ou marguilliers élus par la population. Au temporel, la communauté n'était pas aussi favorisée. Cependant elle n'était pas livrée sans défense à l'arbitraire seigneurial : les échevins, pris dans son sein, avaient les mêmes sentiments et les mêmes intérêts. En 1397, plusieurs habitants qui avaient construit des fours en leurs maisons furent absous par eux, alors que le droit seigneurial était incontestable[2]. Il existait d'ailleurs un arbitre supérieur, le pouvoir royal : les habitants pouvaient recourir, en corps aussi bien qu'isolément, à ses tribunaux.

A mesure que les relations sociales deviennent plus complexes, la communauté ne peut plus se contenter d'une représentation intermittente. Au XVIIe siècle, elle est enfin pourvue d'un agent permanent, le syndic, renouvelable tous les ans. Il gère les finances communes,

[1] *Revue historique Ardennaise*, 1908, p. 312.
[2] *Pièces justif.*, XVI.

Digitized by Google

veille au maintien des droits collectifs, participe à toutes les mesures de police ou d'administration qui intéressent la communauté, et exécute ses décisions. L'assemblée générale des habitants, devenue une institution régulière, joue toujours le rôle principal, car son consentement est nécessaire pour engager la collectivité, et tous les agents communaux, désignés par elle, lui rendent leurs comptes.

La communauté tend de plus en plus à évincer les agents seigneuriaux, pour s'administrer elle-même. En 1721, le juge Étienne Guérin mit à exécution avec le syndic et les principaux habitants un ordre pour le logement et les fournitures d'une compagnie à Givry; l'ordre lui avait d'ailleurs été adressé. Les habitants lui contestèrent le droit d'agir, et entreprirent « pour la première fois de nommer un d'eux pour maire ». Ils intentèrent un procès à Guérin devant l'intendant. Le cardinal Gualterio, abbé commendataire, dont les droits étaient en jeu, intervint dans la cause. Il se prétendait « comme seigneur de Givry, seul en droit de nommer un maire ou juge en garde de mairie, pour rendre la justice et faire avec le sindic et autres habitans les affaires de la communauté », et il invoquait la possession immémoriale.

Les habitants répliquaient que Guérin n'avait pas été établi « juge de la justice de Givry et maire des habitans, mais seulement juge en garde mairie de la justice dudit lieu, ce qui est extrêmement différent, puisqu'estre juge en garde mairie d'une justice n'est autre chose que d'avoir le droit de connoistre des contestations qui se trouvent de la compétance de ce juge en garde mairie de justice dans une procédure réglée, et conformément aux ordonnances et aux

Digitized by Google

coutumes, et non pas d'avoir le droit de gouverner la police particulière de ce même lieu, qui apartient aux habitans et qu'ils ont droit de mettre et déposer entre les mains d'un d'entre eux, pour avoir soin que les ponts et chaussées soient entretenues, que les rues ne soient point plaines de saletée, faire les logemens de gens de guerre, recevoir les ordres de Sa Majesté ou de ceux qui les envoyent de sa part. Voila en partye les fonctions qui regardent un maire de paroisse, et qu'il doit faire à l'asistance des eschevins et sindic, et Guérin avec sa qualité de juge en garde mairie... n'a aucun droit de se mesler du gouvernement des affaires de la communautée que comme un autre bourgeois ».

Le subdélégué de Rethel, Étienne de Clèves de Cerny, recueillit les dires des parties le 2 août 1721. L'intendant de Champagne, César-Charles Lescalopier, rendit sa décision par ordonnance du 18 février 1723. Le cardinal Gualterio fut maintenu en possession de nommer un maire à Givry, et Guérin en possession d'en exercer les fonctions, outre celles de juge, « pour régler la police et se faire assister du syndic, des échevins et des principaux habitans de la paroisse dans toutes les affaires qui surviendront, soit pour réparer les ponts et chaussées et les grands chemins qui sont à la charge des dits habitans, logemens de gens de guerre, et autres de pareille nature qui pourront intéresser le général de la communauté [1]. » Le lieutenant était certainement le successeur de l'ancien maire seigneurial, et la prétention des habitants était insoutenable en droit. Mais ce conflit nous révèle les

[1] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 17.

Digitized by Google

tendances de la communauté et le chemin parcouru depuis le moyen âge dans la voie de l'autonomie municipale.

La réforme de 1787 créa dans les communautés une *assemblée municipale*, composée de deux membres de droit, le seigneur et le curé, et de membres élus par tous ceux qui payaient au moins dix livres d'imposition foncière ou personnelle. Les membres élus, dans toutes les communautés de 100 à 200 feux comme Givry, étaient au nombre de six, plus le syndic [1]. Cette réforme substitua le régime représentatif au gouvernement direct, car l'assemblée générale n'eut plus guère qu'un rôle électif. Mais ce qui nous intéresse, c'est qu'elle fortifia et régularisa l'autonomie municipale. Les deux membres de droit étaient en minorité, et le seigneur n'était plus que l'un d'eux. A part ce privilège, il était réduit au rôle que les habitants voulaient imposer à son lieutenant en 1721, à ne se mêler du gouvernement de la communauté que comme un autre bourgeois.

L'activité de la communauté a laissé quelques traces. Il existait jadis aux archives communales un « Registre pour l'enregistrement des délibérations, conclusions et actes de la communauté de Givry, du 25 juillet 1785 au 4 avril 1790 ». Il contenait notamment des délibérations relatives au choix d'une sage-femme, aux réparations du pont, à des secours en argent donnés aux pauvres, à la nomination des collecteurs des tailles [2]. Malgré la disparition de ce précieux registre, on peut

[1] Voir le règlement du 23 juin 1787 concernant la Champagne dans Jourdan, Isambert et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXVIII, pp. 367-369.

[2] P. Laurent. *Inventaire sommaire... Ardennes. T. VI... Archives communales*, p. 164, note.

Digitized by Google

reconstituer dans une certaine mesure la vie communale.

Le 14 juin 1598, 43 chefs de ménage donnaient procuration à deux d'entre eux pour contraindre par voie de justice leur propre seigneur, l'archevêque-abbé Philippe du Bec, à réparer le pont de l'Aisne ou à les exonérer de toute redevance. Le 30 juin 1599, les parties s'entendaient pour supprimer le droit de la poule du pont et mettre l'entretien de celui-ci à la charge des habitants[1]. Désormais ils supportèrent donc les réparations. Ils passèrent notamment un marché le 8 juillet 1742 avec Jean Camart et autres pour le rétablissement du pont moyennant 220 livres, et le 8 septembre suivant ils reçurent les ouvrages[2]. En 1785, le produit de la vente des regains fut affecté à la réparation du pont endommagé par les inondations de 1784[3]. En 1789, les habitants demandèrent l'autorisation de le réparer de nouveau ; le devis s'élevait à 2.436 livres 7 sous 9 deniers. L'Assemblée provinciale de Champagne, après avis du Bureau intermédiaire de Reims, approuva le projet le 13 juillet 1789[4].

Les habitants possédaient des terres et prés usagers, et de plus ils avaient l'habitude de mettre en réserve certains cantons dont le regain était vendu au profit de la communauté. Tous les ans, au mois de juin pour les aisances et au mois de septembre pour les regains, les habitants étaient convoqués au son de la cloche ou du bassin par les soins du syndic, et l'adjudication

[1] H. Jadart. *Le droit de la poule du pont à Givry-sur-Aisne*, documents I et II.

[2] Arch. dép. des Ardennes, C. 664.

[3] Arch. comm. de Givry, FF. 3.

[4] Arch. dép. de la Marne, C. 2.937.

Digitized by Google

était faite soit par le syndic lui-même, soit par le subdélégué ; les regains étaient adjugés fauchée par fauchée, et généralement en deux séances, une pour la Basse-Prée et une pour la Haute-Prée. En 1789, l'adjudication eut lieu devant l'assemblée municipale, dont les membres signèrent au procès-verbal [1].

La communauté était également propriétaire d'une maison, destinée au cantonnement de la cavalerie en quartiers d'hiver. Son acquisition fit jouer les divers organes de l'administration communale. Une requête avait été adressée à l'intendant, pour qu'il autorisât l'achat. Le subdélégué de Rethel, Tiercelet de Son, fut chargé d'informer et transmit un avis favorable le 6 mars 1760 [2]. L'autorisation accordée, le syndic réunit les habitants ; après entente avec le propriétaire Nicolas Baudier, ceux-ci donnèrent pouvoir au syndic d'acquérir la maison pour 1.028 livres. Le 17 mars, Tiercelet informait l'intendant de l'envoi de la délibération, avec prière de l'approuver [3].

Tous les ans, le syndic sortant de charge était obligé de rendre ses comptes aux habitants, souvent en pré-

[1] Adjudication des regains pour 1775, 1778, 1781-1788 aux Arch. dép. des Ardennes, C. 258, et pour 1789 aux Arch. comm. de Givry, DD. 1. Le dossier C. 258 renferme aussi des adjudications de 1777 et 1784 pour les aisances.

[2] Les bâtiments comprenaient une écurie pouvant contenir 35 chevaux sur deux rangs, avec un puits ; au-dessus, de très beaux greniers ; en face et de l'autre côté de la rue une grange très vaste ; derrière cette grange, une place propre à faire un manège ; devant, une autre place, sur laquelle les habitants proposaient d'élever une seconde écurie face à la première, et au-dessus quatre à cinq chambres de quatre lits chacune, ce qui suffirait pour loger les cavaliers d'une compagnie. Ces bâtiments pouvaient être acquis pour 1.200 livres, bien qu'ils en valussent 1.800 à 2.000 ; or les habitants avaient des épargnes pour solder l'acquisition, le produit des regains ferait face aux frais de construction.

[3] Dossier de cette affaire aux Arch. dép., C. 258.

Digitized by Google

sence du subdélégué[1]. Mais plusieurs années passaient parfois sans que ce devoir fût rempli. C'est ainsi que le 22 novembre 1775, après convocation au son du bassin, le lieutenant en la justice et 32 habitants étaient réunis sur la place pour l'audition des comptes de 1767 à 1774. Ils approuvèrent la gestion du syndic Gérard Bourbon et lui en donnèrent décharge.

Le compte de 1784, rendu par le syndic Nicolas Husson, nous donnera une idée du budget de la communauté. Les recettes s'élevèrent à 3.370 livres 17 sols, dont 1.555 livres 12 sols pour l'adjudication des usages, 1.737 livres 8 sols pour la vente des regains, 53 livres 1 sol pour la vente des vieux bois provenant de la démolition du grand pont, 2 livres 9 sols pour reliquat du syndic précédent. Les dépenses s'élevèrent à 3.175 livres 7 sols 9 deniers, dont 1.269 livres pour travaux de charpente au pont et au clocher, 379 livres 17 sols pour achat de bois, 360 livres au fondeur de cloches Joseph Hoy, 100 livres à Nicolas Mercier, ancien maître d'école, pour sa pension, 35 livres au maître d'école Jacques Mercier pour la conduite de l'horloge, un devis du pont et la marque des regains ; 24 livres à Guillaume Beauvarlet pour la conduite d'une barque pendant les inondations ; des menues sommes pour le port de lettres, la cocarde du soldat provincial, l'adduction d'un brise-glace de Seuil, etc. D'autres comptes indiquent des dépenses pour la garde des regains, la réfection du mur du cimetière, le curage du fossé de Migny, des réparations à la chambre de l'assemblée municipale, etc.

Des poursuites étaient parfois intentées aux syndics. La communauté, citée devant le subdélégué de Reims,

[1] Comptes pour 1784, 1787, 1788 aux Arch. dép., C. 258 ; comptes pour 1770, 1788, 1789 aux Arch. comm., CC. 3.

Digitized by Google

s'était engagée le 1er mai 1739, par l'organe du syndic Paul Devaux, à payer 30 livres à Remy Gouget, couvreur à Rethel, et 6 livres à l'huissier Gaignot. Devaux n'en paya que la moitié, et dut être poursuivi par les habitants en 1755 devant le subdélégué de Reims[1].

L'activité de la communauté se manifestait surtout quand les droits collectifs étaient menacés. Pour les défendre, les paysans ne reculaient devant aucune démarche, ni aucune dépense. En 1689, ils plaidaient au présidial de Reims contre les Beaufort, seigneurs de La Naue, qui voulaient faire troupeau à part. Condamnés à Reims, les sieurs de Beaufort appelèrent au Parlement de Paris, probablement sans plus de succès[2].

Les regains en réserve étaient une source de conflits avec les habitants des villages voisins[3]. Parfois les communautés prenaient fait et cause pour leurs membres, et il s'ensuivait de longs et coûteux procès. Rappelons l'action intentée en 1768 par les habitants de Fleury, dont les bestiaux avaient été saisis dans les regains de la Gueule. Toute la première partie de l'instance se passa entre les deux communautés, et les seigneurs ne furent mis en cause que pour régler la situation du canton litigieux. L'affaire de 1785 fut plus grave encore[4]. Le subdélégué de Château-Porcien avait

[1] Arch. comm., FF. 2.

[2] Lettres du curé Ernault, des 8 juillet 1689 et 28 avril 1690, pour promettre aux religieux de Saint-Denis, intervenants dans le procès, de les indemniser de leurs dépens. (Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, *Girry*.)

[3] Procès-verbal du 3 juillet 1755 par Guillaume Beauvarlet pour une vache de Simon Hureau, d'Alland'huy, saisie à la Basse-Prée ; le 4 juillet saisie de deux chevaux, appartenant à Alexandre Noizet, après lutte avec son domestique; le subdélégué de Reims Maillefer fixa les frais à 80 livres 12 sols. (Arch. dép., C. 258.)

[4] Tout ce qui suit est tiré du dossier FF. 3 des Arch. comm.

Digitized by Google

autorisé la mise en réserve de divers cantons au profit de la communauté de Givry; le produit des regains était destiné à réparer le pont. Sept habitants d'Allan-d'huy, propriétaires de plusieurs prés ainsi réservés, s'estimèrent lésés et firent opposition. Le subdélégué Jean Roze, saisi de l'affaire, débouta les opposants le 17 septembre 1785; ils ne tinrent aucun compte de la sentence. Le syndic de Givry, Jean Flandre, passa d'ailleurs indûment avec deux d'entre eux un traité qui leur attribuait moitié des regains, et auquel la communauté refusa de souscrire.

Le 20 septembre, les garde-regains Nicolas et Guillaume Beauvarlet trouvèrent les deux domestiques et la fille de Jean-Baptiste Haizeaux qui chargeaient de l'herbe fauchée dans la réserve. Ils voulurent saisir chevaux et char, mais ils en furent empêchés par Pierre Chausson et Gilles Pierlot. Ceux-ci s'écrièrent même « qu'ils se foutoient des ordonnances de l'intendant et de son subdélégué ». D'où procès-verbal, et le même jour autre procès contre J.-B. Gaillard. Le lendemain les gens d'Alland'huy requirent trois cavaliers de la maréchaussée, et arrivèrent avec cinq chariots aux lieux dits *les Lances* et *la Haute-Prée*, pour enlever de vive force leurs regains. Les gardes accourent eux aussi en force, et une véritable mêlée s'engage, car 27 habitants de Givry seront impliqués dans l'affaire. Ils parviennent à emmener un chariot et cinq chevaux, et le subdélégué condamne par défaut les habitants d'Alland'huy à verser au syndic de Givry 71 livres 5 sols pour les dégâts commis.

Deux des délinquants, Pierre Chausson et Simon Hureau, mécontents des horions qu'ils ont reçus, attaquent devant le juge de Givry les garde-regains

Digitized by Google

et leurs acolytes. Ils prétendent que le subdélégué n'a aucune juridiction contentieuse dans une affaire « où il s'agit de point d'arrêt de la cour » ; ils invoquent en effet un arrêt du Parlement du 23 juin 1785, permettant aux propriétaires d'enlever leurs regains. Le juge de Givry Pierret s'empresse d'informer, tandis que la communauté se pourvoit en Conseil d'Etat, pour faire casser sa procédure. Le Conseil, après communication des charges et informations, renvoie les habitants de Givry à se pourvoir devant l'intendant le 6 septembre 1786 ; ils lui adressent effectivement une requête. Les habitants d'Alland'huy finissent alors par où ils auraient dû commencer, ils s'entendent avec le syndic Denis Delarbre et la communauté de Givry. Les parties abandonnèrent leurs instances respectives, et les habitants d'Alland'huy s'engagèrent à payer 600 livres en trois ans à la communauté de Givry.

L'entretien des cours d'eau était l'occasion de conflits non moins fréquents dans un pays où les inondations ne sont pas rares [1] ; la négligence d'une communauté lésait fatalement les villages situés en aval. En 1717, les habitants de Givry firent assigner devant le bailliage de Reims les habitants de Charbogne et d'Alland'huy. Le comte de Joyeuse, alors en son château de Saint-Lambert, fut choisi comme arbitre. Il donna tort à Charbogne et Alland'huy, qui s'engagèrent le 2 juillet à curer leurs fossés et à payer 50 livres à Givry. Le 20 septembre 1729, les habitants d'Alland'huy prirent de nouveaux engagements avec le meunier de Charbogne, Nicolas Noizet, mais ils ne les rem-

[1] Tout ce qui suit est tiré du dossier FF. 2 des Arch. comm.

Digitized by Google

plirent pas : d'où poursuites et mise en cause de la communauté de Givry. Le subdélégué de Rethel ordonna les 14 et 31 octobre l'exécution de la transaction.

En mai 1735, par suite d'une nouvelle négligence des habitants d'Alland'huy, le ruisseau déborde sur le chemin de Givry, inonde toute la prairie, et les foins sont gâtés. La communauté de Givry attaque celles de Charbogne et d'Alland'huy devant le bailliage de Reims. Alland'huy est encore condamné le 21 août 1736 à payer 50 livres de dommages et intérêts, et à donner à ses fossés six pieds de large et quatre pieds de profondeur. Les condamnés interjetèrent appel, et attaquèrent à leur tour les habitants de Charbogne en 1737, le procès était encore pendant au Parlement en 1738. Une nouvelle sentence du bailliage royal de Reims, du 8 février 1751, fut suivie d'une nouvelle instance devant les Requêtes du Palais entre Givry demandeur et Alland'huy défendeur d'une part, entre Alland'huy demandeur et Robert-Antoine de Wignacourt, seigneur de Charbogne, défendeur d'autre part. Une visite de la prairie de Givry fut effectuée le 8 juillet 1753, en vertu d'une sentence du 23 mars.

L'existence du pouvoir seigneurial n'avait donc pas empêché le développement du pouvoir populaire. La communauté s'était émancipée peu à peu et avait obtenu finalement une indépendance à peu près complète[1]. La vie municipale était assez intense, plus intense même qu'aujourd'hui, parce que les assemblées générales permettaient aux habitants de gérer directement leurs affaires.

[1] A l'égard du seigneur, car les ingérences du pouvoir central s'étaient au contraire multipliées.

Digitized by Google

VI. — Les droits ecclésiastiques et l'organisation du culte

Pas plus que le gouvernement temporel, l'organisation du culte n'a échappé à l'empreinte seigneuriale. L'Église a été obligée de partager le pouvoir avec le patron. D'autre part les revenus ecclésiastiques, tombés dans le domaine privé et en partie détournés de leur affectation, ont pris le caractère de droits seigneuriaux. Mais la population a toujours participé à l'administration paroissiale : au spirituel comme au temporel, nous rencontrerons les seigneurs et la communauté. Les autorités ecclésiastiques resteront, comme le pouvoir royal, en dehors de notre étude.

Givry, de même que Fleury, dépendait de la paroisse de Montmarin, doyenné d'Attigny, archidiaconé de Champagne, diocèse de Reims. L'autel de Givry est nommé pour la première fois en 1155[1]. Le pouillé de 1303-1312 et les pouillés du xve siècle, qui le copient, mentionnent bien la paroisse de Montmarin, mais n'indiquent aucune succursale[2]. Cependant l'église de Givry figure dans le bordereau de l'Hôtel-Dieu de Reims de 1496[3], qui pourrait bien, ici comme dans la plus grande partie de sa teneur, être une simple copie du bordereau de 1399. Bien que le village de Montmarin fût réduit à quelques maisons dès le début du xviie siècle, son église, toujours debout, conserva le titre de la paroisse, et Givry demeura son annexe. En fait le curé résidait déjà à Givry en 1678[4], et ce village

[1] Fonds de Saint-Denis de Reims, *bulles et privilèges*.
[2] Varin. *Arch. admin.*, t. II, p. 1109.
[3] Arch. hospital. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 146, fol. 89 verso.
[4] H. Jadart et A. Baudon. *L'ancien village de Montmarin*, p. 30.

Digitized by Google

était considéré comme la paroisse et en avait tous les avantages. L'église était consacrée à saint Martin.

La paroisse de Montmarin et Givry ne tirait sans doute pas son origine d'un oratoire privé, car les droits ecclésiastiques étaient séparés de la seigneurie temporelle. La désignation du curé appartint d'abord au doyen du chapitre cathédral de Reims, plus tard au chanoine tournaire[1]. Cette situation devait remonter à l'époque où les biens de l'église de Reims furent partagés entre l'archevêque et le chapitre métropolitain. Les grosses et menues dîmes, d'après le bordereau de 1496, appartenaient à l'abbaye de Saint-Denis de Reims pour moitié, à l'Hôtel-Dieu de Reims pour un quart, et au curé pour un quart. Les religieux de Saint-Denis devaient « retenir de couverture » les deux tiers des églises de Givry et de Montmarin, et l'Hôtel-Dieu l'autre tiers ; les habitants n'entretenaient que les clochers. Au XVIIe siècle on voit que les menues dîmes étaient partagées également entre Saint-Denis et le curé[2].

C'est vers le milieu du XIIe siècle que Saint-Denis prit pied dans la paroisse. Le 2 février 1155, le pape Adrien IV lui confirmait la propriété de « l'autel de Givry », à la réserve d'un cens annuel de 24 sols, dû à l'église Notre-Dame. Cette acquisition était sans doute récente, car elle ne figure pas encore dans une bulle concédée à l'abbaye par Innocent II, le 24 novembre 1139[3]. Par *autel* il faut entendre les profits de

[1] VARIN. *Arch. admin.*, t. II, p. 1109 ; visites dans H. JADART et A. BAUDON, *op. cit.* ; enquête de 1774 (*Pièces justif.*, XXII).

[2] H. JADART et A. BAUDON. *op. cit.*, p. 27 ; traité du 10 juin 1683, fonds de Saint-Denis, *Givry*. Dans les menues dîmes, le curé possédait les dîmes de chair ou dîmes domestiques.

[3] Fonds de Saint-Denis, *bulles et privilèges*.

Digitized by Google

l'église, c'est-à-dire une part des oblations et autres droits curiaux, et peut-être des dîmes. En tout cas, celles-ci appartenaient encore en partie à des seigneurs laïques, et Saint-Denis ne les supplanta que plus tard et peu à peu. En août 1221, Raoul de Cornay, avec l'assentiment de son suzerain Wautier de Liry et de son arrière-suzerain le comte de Rethel Hugues II, céda à l'abbaye, ou plus exactement à son prieuré de Grivy, tout ce qu'il possédait dans les grosses dîmes de Givry, Fleury et Montmarin, à la réserve de 96 setiers, dont moitié froment et moitié avoine ; il gardait également les menues dîmes [1]. Il s'en dessaisit peut-être deux ans plus tard, car Wautier de Liry confirma en 1223-1224 la cession des grosses et menues dîmes [2]. En 1222-1223, Aubrion Rivard de Charbogne avait de même vendu au prieuré 15 setiers de rente, dont moitié froment et moitié avoine, sur la dîme de Givry. Son suzerain Hugues de Rethel confirma également la vente [3]. En février 1228, le même prieur de Grivy acquit encore 30 setiers de Renier de Charbogne, frère de Rivard, et 10 setiers de Berthe, veuve de Colard de Charbogne, et de son fils Bernesson [4]. En janvier 1255, l'abbaye elle-même acquit deux nouveaux setiers [5]. C'est ainsi qu'elle arriva peu à peu à posséder la moitié des grosses et menues dîmes.

L'Hôtel-Dieu de Reims tenait aussi ses droits des vassaux du comte de Rethel. En 1207-1208, Raoul de Velies et sa mère Élisabeth, ou plutôt Élisabeth de

[1] *Pièces justif.*, V et VI, Grivy-Loisy, Ardennes. canton de Vouziers.
[2] *Pièces justif.*, IX.
[3] *Pièces justif.*, VII et VIII.
[4] *Pièces justif.*, X.
[5] *Pièces justif.*, XII.

Digitized by Google

Velies et son fils Raoul de Cornay vendirent à Bernard de Seuil une rente de 5 muids de blé sur la dîme de Givry [1]. Cette rente devint par la suite la propriété de l'Hôtel-Dieu, puisque l'acte de vente se trouve dans ses archives. En décembre 1210, Witier, seigneur de Sorbon et son épouse Élisabeth, peut-être la même que la précédente, vendirent à l'hôpital tout ce qu'ils possédaient dans les dîmes de Givry, Fleury et Montmarin [2]. Néanmoins, Witier ne tarda pas à réclamer la moitié de ces dîmes à sa femme et à l'Hôtel-Dieu, qui consentit à le désintéresser en novembre 1215 par un don de 40 livres tournois [3]. Finalement, la part de l'Hôtel-Dieu monta au quart des dîmes de la paroisse.

Les dîmes étaient généralement affermées, et il en existe encore des baux dans le fonds de Saint-Denis [4]. Le 21 mai 1559 Jean Fourquart le jeune, Poncelet et Gérard Fourquart prenaient ainsi à bail la moitié des dîmes de Givry, Fleury et Montmarin appartenant à l'abbaye, pour six ans à partir de la Saint-Jean-Baptiste. Ils s'engageaient à payer tous les ans 86 setiers de froment, 86 setiers d'avoine, 2 setiers de pois, 2 setiers de fèves, et 18 fromages estimés trois sols quatre deniers tournois pièce, plus le « droit de la truye », sans doute les profits du verrat banal, car la fourniture des animaux de croissance incombait souvent aux décimateurs [5]. Le 21 mai 1644, les dîmes de Saint-

[1] *Pièces justif.*, II.
[2] *Pièces justif.*, III.
[3] *Pièces justif.*, IV.
[4] Toutes les pièces relatives aux dîmes de Saint-Denis, que nous utilisons ici, sont, sauf indication contraire, dans le fonds de cette abbaye, liasse *Givry*.
[5] Le droit « de la truye », l'avoine et 6 fromages pour l'abbé, le reste pour le couvent.

Digitized by Google

Denis furent baillées pour trois ans à Nicolas Marsel, maréchal à Givry et à Louis Haingrelot, marchand à Trugny. Ils s'engagèrent à rendre tous les ans à la Saint-Martin 16 livres tournois pour les menues dîmes, et 47 setiers un quartel de froment, 180 livres tournois, et 24 livres de beurre pour les grosses dîmes. Dans le bail du 7 juillet 1663 la redevance s'élève à 416 livres en argent, 30 livres de beurre, une paire de chapons vifs, plus le droit du sol pour livre ; le preneur Jean Millet s'oblige en outre à acquitter les religieux envers le curé et le maître d'école, et à entretenir la nef suivant le marché passé avec Lenoble, marchand escaillon à Rethel.

En 1665, les religieux étaient en procès avec Jean Loupet, Jean-Marc Jacquemart et Jean Carré, qui les avaient cités devant le présidial de Reims, pour les contraindre à signer un prétendu bail des dîmes. L'abbaye avait obtenu le renvoi de la demande aux Requêtes du Palais ; le présidial rendit néanmoins deux sentences les 4 et 5 août pour se déclarer compétent. Les sentences furent cassées par les Requêtes le 12 août, ce qui n'empêcha pas les demandeurs d'enlever cinq chars de blé de la dîme. Les Requêtes en ordonnèrent la restitution le 22 août, et condamnèrent les délinquants à 50 livres d'amende pour attentat.

Comme partout des difficultés s'élevaient parfois entre les décimateurs et le curé. Les chanoines de Saint-Denis avaient obtenu du pape le privilège de percevoir les novales dans toute l'étendue de la paroisse. Le curé, auquel le droit commun réservait ces dîmes, n'avait tenu aucun compte du privilège pontifical. Le clerc Jean de Montcornet, choisi comme arbitre, décida en juin 1247 qu'à dater du privilège les religieux

Digitized by Google

percevraient les novales dans la même proportion que les dîmes anciennes, mais il donna décharge au curé de tout ce qu'il avait perçu [1]. Cette disposition resta en vigueur : le 10 juin 1683, l'abbaye de Saint-Denis et le curé Claude Ernault convenaient encore que ce dernier aurait, comme ses prédécesseurs, « un quart des grosses dixmes, novaux et rapports de fer. » Il conservait la moitié de la menue dîme de charnage, et devait jouir durant sa vie curiale de l'autre moitié appartenant à Saint-Denis, à condition d'en rendre 10 livres par an durant le bail en cours et 60 sols seulement après son expiration. Les fermiers de la cense curiale étaient astreints à payer la dîme comme les autres; si le curé exploitait sa cense par domestiques et valets demeurant en sa maison, « et non a moittiè » c'est-à-dire par des métayers, il serait exempt de la dîme.

Au moyen âge, Saint-Denis devait retenir la couverture de la nef pour les deux tiers, et l'Hôtel-Dieu de Reims pour un tiers. Comme partout, et notamment à Montmarin depuis le traité du 18 juin 1678 [2], conformément d'ailleurs à l'édit de 1695, les décimateurs furent ensuite chargés du chœur et cancel et déchargés de la nef. Le voisinage de l'Aisne était dangereux pour l'église. Le 12 mai 1735, le curé de Tourteron Claude Pelletier, commis par l'évêque de Nitrie, constate « que la rivière flotte à trois pieds de l'église de Givry, que depuis cinq à six ans elle a mangé plus de six pieds de terre, qu'aujourd'huy la ditte rivière a

[1] *Pièces justif.*, XI. Les dîmes de Givry sont mentionnées à maintes reprises dans les baux du temporel de l'abbaye de Saint-Denis aux Lagoille. (Arch. de l'Assistance publique à Paris, papiers de l'archevêque G. de Vintimille du Luc, carton 2.)

[2] H. Jadart et A. Baudon, *op. cit.*, Documents, IV.

Digitized by Google

emporté les maîtres arboutans, en telle sorte que l'église est menacée d'une ruine prochaine, si on n'y remédie en diligence ». L'évêque de Nitrie ordonna le 19 mai d'effectuer les réparations nécessaires. Une digue s'imposait, mais qui en supporterait les frais? Le 28 mai 1736, les décimateurs furent condamnés à payer la moitié de la dépense, et les habitants et propriétaires fonciers l'autre moitié [1]. En 1748-1749, l'abbé commendataire de Saint-Denis paya 122 livres 5 sols pour réparations à l'église de Givry [2]. En 1756, la digue qui protégeait l'église était en mauvais état. La même solution qu'en 1736 fut adoptée le 27 février 1757; les travaux furent adjugés à 2.650 livres [3].

Les paroissiens étaient obligés dès le moyen âge d'entretenir le clocher; la nef, le presbytère et le cimetière furent ensuite mis à leur charge. Le mobilier de l'église, les vases sacrés, les livres et vêtements liturgiques étaient également fournis par eux. L'archidiacre de Champagne leur ordonne par exemple en 1626 de pourvoir d'un couvercle les fonts baptismaux, de procurer une pixide d'argent pour l'Eucharistie, une patène d'étain, etc [4]. La fabrique possédait des terres et prés, et le revenu montait en 1774 à 728 livres

[1] Arch. dép. de Reims, G. 281, *Givry* nos 1 et 2.

[2] Arch. de l'Assistance publique à Paris, Papiers de G. de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, carton 2, État général des payements faits en 1748-1749.

[3] Arch. dép. des Ardennes, C. 258. Il y eut des difficultés pour l'attribution des 1.325 livres des habitants et propriétaires fonciers. Les propriétaires forains auraient voulu que la somme fût prise tout entière sur les usages et regains, employés d'ordinaire au seul profit de Givry. Le subdélégué de Reims Maillefer en voulait imposer la moitié aux habitants et propriétaires au marc la livre de la taille.

[4] H. Jadart et A. Baudon, *op. cit.*, p. 26.

Digitized by Google

10 sols. Le casuel provenant de la quête et de la location des places d'église n'était que de 15 livres. La dépense annuelle était évaluée à 550 livres, la situation était donc prospère [1].

En principe l'assemblée générale aurait dû consentir les dépenses; d'ordinaire quelques personnes seulement assistaient au bureau de la fabrique [2]. L'administration était confiée à deux marguilliers élus par la communauté : Jean Maldague et Jean Deroche en remplissaient les fonctions en 1626, Pierre Bourbon et Pierre Agrand en 1670, Alexandre Fromentin et Henry Legrand en 1690 [3]. Dans l'enquête de 1774, le curé indique un marguillier en charge et trois marguilliers en expectative; le marguillier en charge est choisi tous les ans à Noël, celui qui sort présente son successeur; les comptes se rendaient tous les ans, au plus tard en février, en présence du curé, des marguilliers et de quelques principaux habitants [4].

Dans l'administration de la paroisse comme dans le gouvernement de la communauté les habitants jouissaient donc d'une large autonomie, et beaucoup plus anciennement, car ils étaient pourvus dès le moyen âge d'une organisation régulière. Patron et décimateurs s'étaient approprié la désignation du curé et la jouissance de la dîme. Les habitants étaient obligés de pourvoir en grande partie aux frais du

[1] *Pièces justif.*, XXII. Le revenu de la fabrique était de 200 livres en 1678, de 350 l. en 1688, de 260 l. avec 130 l. de charges en 1711. (H. Jadart et A. Baudon, *op cit.*, pp. 29, 32, 33.) Sur les biens de la fabrique voir notre chap. VII.

[2] *Pièces justif.*, XXII.

[3] Pour 1626 voir H. Jadart et A. Baudon, *op. cit.*, p. 26, pour 1670 et 1690, Arch. dép. des Ardennes, G. 129.

[4] Comptes de 1675, 1678, 1754-1759 aux Arch. dép. des Ardennes, G. 283.

Digitized by Google

culte, mais ils géraient eux-mêmes les biens de la fabrique sous le contrôle des autorités ecclésiastiques, et ils intervenaient plus qu'à toute autre époque dans l'administration paroissiale.

VII. — La répartition de la propriété foncière

Nous connaissons maintenant la situation légale de la communauté et les relations de droit qu'elle entretient avec les détenteurs de la seigneurie temporelle ou ecclésiastique. Mais il faut tenir compte aussi de la situation économique et de la puissance sociale qui en dérive. Il est donc utile, pour compléter l'étude du régime seigneurial, d'examiner la répartition de la propriété foncière et en particulier l'étendue des biens de mainmorte.

Givry est situé dans la rivière d'Aisne, le pays le plus fertile de la région, aussi les notables de Reims et de Rethel y acquéraient-ils volontiers des censes. Quand quelque membre de leur famille entrait en religion, ou quand eux-mêmes sentaient la mort approcher, il était rare qu'ils ne fissent pas quelque libéralité aux communautés religieuses ou hospitalières. Aussi la plupart possédaient-elles des biens à Givry : dans aucun village, à notre connaissance, les propriétaires ecclésiastiques n'étaient aussi nombreux.

Commençons par le clergé régulier et par le seigneur même du village, l'abbaye de Saint-Remi. Nous avons déjà parlé de la cense seigneuriale en traitant des revenus seigneuriaux, nous ne reviendrons pas sur son revenu aux différentes époques. Cette cense remonte aux origines mêmes de la seigneurie, elle

Digitized by Google

n'est autre que l'ancien manse seigneurial, déjà baillé en 1287 avec ses édifices et les corvées qui lui étaient dues [1]. La maison et ses dépendances sont mentionnées à plusieurs reprises jusqu'en 1632, elles étaient situées à l'extrémité du village vers Montmarin [2]. La cense de Saint-Remi comprenait en 1549 200 jours de terres à 100 verges par jour ou arpent [3]. En 1768 elle comprenait 107 arpents 15 verges de terres et 37 fauchées de prés. A la cense abbatiale il convient de joindre les prés du prieuré de Rethel, dépendance de l'abbaye. Leur contenance était de 4 fauchées 16 verges en quatre pièces. Il en subsiste des baux pour neuf ans à raison de 20 livres tournois par an (1579), 18 livres (1607), 21 livres (1614 et 1624), 20 livres tournois, 6 livres de beurre et 12 fromages (1644 et 1646) [4].

[1] *Pièces justif.*, XIV.

[2] Décl. du 27 janvier 1558 : *une piece de terre tenant a la maison dudit seigneur en lieu dit* a la Cousture... *royé le chemin de Montmarin d'une part et les champs Sainct Martin d'aultre part* (fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 8) Visite de la grange consistant en cinq espaces avec appentis vers Champagne, le 5 mai 1623 (même fonds, rens. l. 91, n° 3). En 1768 il n'est plus parlé que d'un jardin *entouré de haye viffe, royé le cimetière de l'église de Givry au levant, d'un bout au septentrion la maison Christophe Potier et du midy les remparts* (l. 100, n° 20).

[3] Fonds de Saint-Remi, l. 33, n° 11.

[4] Bail du 22 oct. 1579 par D. Loys Camus prieur, Jehan Leclerc et Jehan Gouvernel religieux, à Jehan Daubenton, laboureur à Givry. Bail du 16 juillet 1607 au même par D. Gérard Rousselet prieur, François Gouvernel et Georges Oudinet religieux. Bail du 22 déc. 1614 au même par le même prieur et DD. Pierre Morel et Estienne Willequin religieux. Bail du 1er juillet 1624 à Jeanne Villez, veuve de J Daubenton, par D. Hierosme Féret prieur. Bail du 31 mai 1644 par le prieur D. Nicolas Lecointre à Jean Beauvarlet et Marc Jacquemart, tailleurs d'habits à Givry. Bail du 10 déc. 1646 par D. Mathieu Buat, prieur commendataire, à Marc Jacquemart et Jean Gillet, marchands à Givry. (Fonds de Saint-Remi, l. 241, nos 1-6.)

Digitized by Google

L'abbaye de Saint-Denis de Reims possédait des biens à Givry dès le XIIIe siècle. En mars 1275-1276, les exécuteurs testamentaires de Beuve, curé d'Attigny, sa sœur Ponce et Jean, prieur de Sainte-Vaubourg [1], vendirent à Saint-Denis pour 8 livres 6 sols un pré au lieudit *sur Foivre,* entre les prés de Wautier d'Ambly écuyer et de Nicolas de Charbogne chevalier. En juillet 1276, Wautier, fils d'Henrion d'Ambly, vendit à l'abbaye pour la même somme une terre au lieudit *super Legorias* [2]. En 1541, le pitancier de Saint-Denis Michel de Boncourt déclarait 7 jours et demi en 15 pièces, et le trésorier Jehan Charlier 5 quartels en 2 pièces [3].

Les Minimes de Reims étaient propriétaires de deux censes, provenant de la famille Audry, de Reims [4]. La première, d'abord possédée par Pierre Le Paige, du Chesnois-lès-Alland'huy, fut partagée le 26 mai 1565 entre sa veuve et ses enfants. Elle fut acquise de Jehan Le Paige le 27 mai 1594 par Pierrette Bouchier, veuve de Thomas Cachette, demeurant à Reims, et baillée par elle à Jehan Legrant et Jehanne Millet, veuve de Jehan Vigreux, de Givry. En 1665, elle appartenait à la trésorière Boulet, et Noël Meusnier en était fermier. Nicolas Boulet, seigneur de Verzenay en partie, trésorier de France en la généralité de Châlons, et dame Marie Girard, veuve de Guillaume Meugny, secrétaire du roi, la revendirent le 7 avril 1693 pour 6.800 livres à Marguerite, Marie et

[1] Ardennes, cant. d'Attigny. Prieuré de l'abbaye de Molesmes.
[2] Fonds de Saint-Denis, *Givry*.
[3] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 6.
[4] Tout ce qui suit est tiré des Arch. dép. de Reims, fonds des Minimes, *Givry*, 1re *cense*.

Digitized by Google

Françoise Audry ; elle était alors louée pour 50 livres et 42 setiers de froment par an. Le 3 août 1717, Marguerite Audry vendit pour 3.100 livres la moitié de cette cense aux Minimes. L'autre moitié appartenait maintenant à Nicolas Chapron, procureur du roi au bailliage de Reims, et à Thérèse Bergeat, son épouse, acquéreurs de Françoise Audry depuis peu. Les deux sœurs avaient affermé la cense le 4 avril 1714 à Noël Bourbon pour neuf ans, à raison de 20 setiers de froment, 30 livres en argent, 20 livres de beurre et 2 chapons par an pour chaque moitié. La cense fut partagée entre Chapron et les Minimes le 26 juin 1731 ; le lot échu aux religieux comprenait 39 pièces de terre, d'une contenance de 22 arpents environ et plus de 12 fauchées de pré en 16 parcelles.

La 2e cense des Minimes[1] appartenait au XVIIe siècle à Henry Pussort, conseiller au Conseil royal des finances. Sa nièce et héritière Marie Colbert, veuve de Jean Desmarets, la vendit le 15 novembre 1697 pour 5.000 livres à Marguerite et Marie Audry, acceptant par Jacques Audry, doyen de Saint-Symphorien de Reims[2]. Marie Audry mourut la première, et sa part fut divisée entre ses deux sœurs. Marguerite, devenue ainsi propriétaire des trois quarts, vendit un quart le 23 février 1717 aux Minimes pour 1.400 livres. 200 livres seulement lui furent versées ; l'intérêt des 1.200 autres lui fut payé au denier 20 jusqu'à sa mort, qui ne tarda

[1] Tout ce qui suit est tiré du fonds des Minimes, *Givry, 2e cense.*

[2] Marie Colbert, qui habitait à Paris, rue de Cléry, fut représentée par Pierre de Brodard, seigneur de Sausseuil, demeurant à Mazarin. La vente comprenait, outre la cense de Givry, une cense à Charbogne, qui fut payée 3.450 livres, et qui était tenue par Remi Hureau, par bail du 19 nov. 1696, pour 30 livres et 27 setiers de froment par an.

Digitized by Google

guère. Par testament du 4 août 1718, elle avait légué aux religieux la moitié qui lui restait, à charge de célébrer tous les ans deux services solennels de trois messes hautes, l'un à la Sainte-Marguerite, l'autre au jour anniversaire de son décès, et toutes les semaines une messe basse de *requiem*. Françoise Audry avait déjà vendu son quart le 3 janvier 1718 pour 1.500 livres à Jean Hurel, traiteur, qui le revendit pour 1.800 livres aux Minimes le 12 mai 1732. Cette ferme comprenait en 1710 environ 16 jours de terre et 19 jours 35 verges de pré ; en 1776, plus de 37 arpents de terre en 91 parcelles, et de 31 fauchées de pré en 22 parcelles. Par baux des 5 avril 1688 et 3 novembre 1696 elle avait été louée à Robert Guérin, à raison de 20 setiers de froment, mesure d'Attigny au rez, pour la cense, et de 180 livres pour les prés. Le 23 février 1787, Lambert Guérin la prit pour neuf ans à 350 livres en argent, 46 setiers de froment et un setier de pois par an.

La cense des Carmes de Reims avait pour origine une libéralité de Marie Audry[1]. Par testament du 9 janvier 1703[2], elle manifesta le désir d'être enterrée dans l'église des Carmes, et laissa à ces religieux pour la célébration à perpétuité d'une messe basse quotidienne la moitié de la cense précédente et 2.500 livres. Françoise et Marguerite Audry, préférant garder la cense, s'engagèrent le 14 janvier 1704 à verser 5.500 livres pour la fondation de la messe. Cette dette motiva la vente d'une autre cense, qui avait appartenu à Luc Petit, président en l'élection de Reims, et à

[1] Toutes les pièces citées plus loin sont aux Arch. dép. de Reims, fonds des Carmes, *Givry*.

[2] Fait à son domicile rue du Barbâtre, paroisse Saint-Maurice.

Digitized by Google

Barbe Carré, sa femme, décédés les 19 et 20 octobre 1661[1]. A leur mort, elle était tombée entre les mains d'un de leurs créanciers, nommé Dubois. Les héritiers de celui-ci furent le chanoine Dubois pour la moitié, M. d'Aout pour un quart (revendu à Claude Adnet, notaire à Reims), et pour le dernier quart François Noblet, conseiller au présidial de Reims, et Louis Noblet, trésorier de France en la généralité de Châlons. Les Noblet vendirent leur part le 29 novembre 1692 à Marguerite et Françoise Audry. Celles-ci la revendirent aux Carmes le 27 mars 1705 pour 3.500 livres, et abandonnèrent, le 13 décembre 1709, 3.100 livres restées dues pour la fondation de la messe. D'après le partage de 1705, la part des Carmes montait à 30 arpents de terre et 22 quartels de pré[2]. Elle fut affermée le 6 mars 1708 à Noel Meusnier pour 36 setiers de froment et un setier de pois.

La cense des Carmélites appartenait encore en 1692 à Philippe Féret, seigneur de Mont-Laurent[3]. Le sieur de Varimont (François Féret) la vendit vers 1698 aux Carmélites. Le 22 juin 1692, elle avait été baillée pour quatre ans à Jeanne Agrand, veuve de Joachim Geoffroy, à raison de 45 livres par an ; elle comprenait quatre prés de une fauchée, 3 quartels, 5 quartels, et 10 verges à Givry, et deux prés de 3 et 2 quartels à Amagne. Les mêmes pièces, plus un pré de 10 quartels 17 verges, furent affermés le 28 avril 1698 à Pierre Lespinois, pour 70 livres en argent et 3 livres de chanvre ; le bail fut rétrocédé le 27 janvier 1700

[1] Registres paroissiaux de Saint-Symphorien de Reims.

[2] Il y a un arpentage du 22 sept. 1782. Les fermiers étaient alors Robert Camart, Gérard Alard et Nicolas Guérin.

[3] Pour tout le paragraphe fonds des Carmélites de Reims, *Givry*.

Digitized by Google

pour les cinq années restantes à Noel Meusnier et Michel Lambert. Les baux suivants furent consentis pour neuf ans, et le fermage s'élevait en 1759 à 325 livres [1].

L'abbaye de Sainte-Claire de Reims tenait ses biens de Givry d'une rente assignée à une religieuse de la communauté, sœur Gérarde Moyen. Le père de celle-ci, Nicolas Moyen, contrôleur des tailles en l'élection de Reims, l'avait dotée le 30 juin 1593 d'une pension viagère de 100 livres tournois par an. Par son testament il lui légua en outre une rente de 8 livres 6 sols 8 deniers tournois. Françoise Jollivet, veuve de Nicolas Moyen et sa légataire universelle, voulut se libérer de ces charges. A cet effet elle abandonna aux Cordelières le 9 août 1610 une cense sise à Givry et terroirs voisins, et consistant en 15 pièces de terre d'une contenance totale de 9 jours 60 verges, et en deux prés de 3 quartels et 2 quartels et demi ; la communauté devait fournir tous les ans à la Saint-Martin 12 livres tournois à sœur Gérarde Moyen « pour ses menues affaires ». Cette cense avait été abandonnée à Françoise Jollivet le 18 août 1600 par Gérard Moyen endetté de 400 écus envers elle. Il s'y ajouta une pièce de terre de 3 quartels, provenant

[1] Baux du 25 nov. 1707 et du 15 nov. 1714 à Noel Meusnier et Marie Robin sa femme, pour 70 livres en argent, 36 setiers de froment à la mesure d'Attigny, 12 livres de beurre et 12 fromages. Bail du 27 janvier 1723 à Jean Camart et Marie Robin sa femme ; la redevance en argent est élevée à 100 l. Bail du 16 avril 1732 aux mêmes ; la redevance en argent est abaissée à 70 l. et celle en froment à 30 setiers. Bail du 20 juin 1738 à Jean Noizet pour 250 l. par an. Baux du 30 sept. 1746 et du 11 sept. 1754 à J.-B. Noizet, fils du précédent, et Alexis Husson sa femme, pour 250 l. Bail du 25 janvier 1759 à J.-B. Noizet et Marie Bourbon sa femme.

Digitized by Google

d'un échange fait par les religieuses le 25 février 1650 avec Jean Colbert, seigneur de Terron-sur-Aisne, et sa femme Marie de Bignicourt [1].

L'abbaye de Saint-Étienne-les-Dames de Reims avait succédé en 1616 au prieuré de Saint-Paul-du-Val-des-Écoliers [2]. Le 3 avril 1458, les héritiers d'Alis, veuve de Pierrard Vielart, puis de Charles de Vendeuil, avaient vendu ses biens de Givry à Jeanne Fourquenette, veuve de Maître Étienne Le Cousin, de Reims, pour 95 livres tournois, plus 100 sols pour le vin du marché. Le 22 août suivant, Jeanne donna ces biens au prieuré de Saint-Paul pour la fondation d'un obit, « c'est assavoir vigilles, recommandise, et messe à nottes ». Le 16 août 1470, l'abbé de Saint-Remi Guillaume de Villers vendit au même prieuré un pré au lieudit *Oultre Foyvre* [3]. Le 9 juin 1788, la cense de Saint-Étienne était concédée pour neuf ans à Noël Bourbon, moyennant 42 setiers de froment, mesure de Reims, et une paire de chapons vifs tous les ans à la Saint-Martin.

La cense de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims ne nous est connue que par sa vente en 1791. Les archives de l'abbaye, malgré leur importance, ne renferment aucune liasse sur Givry.

Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, de Rethel, acquirent leur cense de Givry, avec une autre à Mont-Laurent, le 29 décembre 1718 de Catherine Millet, veuve de Ponce Batillot, laboureur à Givry, et de ses

[1] Arch. dép. de Reims, fonds de Sainte-Claire, *Givry*.

[2] Tout ce qui suit est tiré, sauf indication contraire, des Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Étienne-les-Dames, *Givry*.

[3] *Pièces justif.*, XVIII.

Digitized by Google

enfants[1]. Cette cense comprenait 24 jours un quartel et demi et 6 verges de terre, et deux prés de 7 quartels et 50 verges. Elle fut payée 2.800 livres, plus 300 livres pour les épingles, et 30 livres pour les vins. Catherine Millet et son fils Hubert Batillot la reprirent à ferme le même jour pour neuf ans, à 34 setiers de froment, mesure d'Attigny au rez, par an. En 1742, elle fut baillée pour 20 setiers de froment et 3 setiers de trémois, même mesure; en 1757 et 1766, pour 20 setiers de froment; en 1774, pour 23 setiers de froment et 10 livres de beurre frais[2].

Le clergé séculier n'était pas moins bien pourvu que le clergé régulier. Le chapitre métropolitain de Reims possédait à Givry des terres et prés dépendant de ses censes d'Alland'huy et de Fleury-sur-Aisne. Celle-ci, dont l'origine nous est inconnue, comprenait à Givry en 1541 environ 52 jours et demi de terre et 15 fauchées de pré[3]. La grande cense d'Alland'huy, dite de la Becque, fut acquise par le chapitre le 3 mars 1488, de Henry Le Fèvre, maréchal à Lucquy ; elle comprenait alors quatre prés à Givry, soit 11 quartels 30 verges. La petite cense d'Alland'huy fut achetée, moitié le 13 janvier 1489 à Simon de Saint-Quentin, écuyer, et Marie du Bois sa femme, de Terrier, et moitié le 2 décembre suivant à Colart Leblanc, de Mazerny ; elle comprenait à Givry 7 prés, d'une contenance de

[1] Pierre, Hubert, Étienne et Joseph, stipulant par leur curateur Ponce Batillot, manouvrier.

[2] Arch. dép. des Ardennes, H. 435. Baux du 24 mars 1742 à Noël Bourbon ; du 22 mai 1757 à sa veuve, Jeanne Camart ; du 10 nov. 1766 à Albert Bourbon, garçon ; du 6 mars 1774 au même et à sa femme Marie-Liesse Daudelot. Albert Bourbon donna une déclaration de la cense le 19 sept. 1783.

[3] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 6.

Digitized by Google

23 quartels[1]. En 1541, les prés de la cense de la Becq montaient à 27 quartels et 10 verges ; ceux de l'autre cense ou « cense de Simon Coutier, dit du Boys » à 28 quartels, par l'acquisition d'une pièce de 5 quartels[2].

Les chapelains de l'ancienne congrégation de la cathédrale de Reims possédaient en 1541 huit prés, d'une contenance de 19 quartels et 10 verges[3].

Le chapitre de Saint-Pierre de Mézières possédait une cense et métairie acquise au XVIe siècle de Jean de Wignacourt, et la pêche « de toute ancienneté en la rivière d'Aisne dit à Waron ». Le tout fut baillé le 19 février 1585 pour neuf ans à partir des versaines de 1587 à Jehan et Willemet Millet, précédents fermiers, à raison de 20 écus par an, plus sept écus pour les vins[4]. Le 27 décembre 1682 Jean Alart reçut la cense pour pareille durée, à 155 livres par an[5]. Le fermage monta à 182 livres en 1694, et tomba à 150 livres en 1743[6]. La contenance de cette cense nous est inconnue.

La cure d'Attigny possédait 4 fauchées de pré, comme nous l'apprend la vente du 24 mars 1791.

La chapelle Saint-Martin d'Attigny était plus riche, car le 26 avril 1742 Nicolas Pluche, curé d'Amagne, baillait ses propriétés à Pierre Guérin pour neuf ans, à 220 livres par an[7].

[1] Contrats de vente, fonds du chapitre métropolitain de Reims, *Allard'huy* l. 1, nos 3, 4 et 6.

[2] Fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 6.

[3] *Id.*

[4] Arch. dép. des Ardennes, G. 59, fol. 52 verso, et G. 46, fol. 42.

[5] *Ibid.*, G. 48, fol. 5.

[6] Bail du 26 juillet 1694 à Marguerite Nepveu, veuve de Nicolas Guérin (G. 60, fol. 17). Bail à Fromentin, partant de la Saint-Georges de 1743 (G. 53, fol. 118). Tous deux sont pour neuf ans.

[7] Arch. dép. des Ardennes, C. 664.

Digitized by Google

La cure de Givry était propriétaire en 1541 de 20 jours 35 verges de terre en 20 parcelles [1].

Les biens de la fabrique de Givry provenaient surtout de donations pieuses [2]. Une déclaration fournie en 1690 par les marguilliers Alexandre Fromentin et Henry Legrand indique qu'une dizaine de jours provenaient d'obits [3]. Au total, il y avait en 1760 près de 20 jours de terre et de 5 jours de pré à Givry, plus 6 quartels à Saulces-Champenoises. Les terres et prés de la fabrique étaient souvent mis en adjudication pièce par pièce à l'issue des vêpres. C'est ainsi qu'il fut procédé le 23 avril 1670 par les marguilliers Pierre Bourbon et Pierre Agrand, en présence du curé Pierre Guyart, et le 11 mai 1710 par le marguillier Nicolas Guériot, en présence du curé Jean Chopin. Le 16 mars 1724 au contraire, Robert Baudier l'aîné, marguillier, et Pierre Thuillier, curé, affermèrent toute la cense à Jean et Pierre Pinart, pour 182 livres et un poinçon de charbon par an. Le 29 janvier 1769, après annonce au prône par le curé Nicolas Malherbe, le marguillier Louis Bourbon l'adjugea pour neuf ans à Pierre Berthe, déjà fermier du seigneur, à raison de 264 livres et 40 sols pour le charbon tous les ans.

Les établissements hospitaliers propriétaires à Givry étaient au nombre de trois : l'Hôtel-Dieu de Reims,

[1] Décl. du 3 sept. 1541 par Claude Coullon, curé de Givry, demeurant à Sermiers (Marne) ; la cure était desservie par un chapelain Jehan Leclerc (fonds de Saint-Remi, l. 100, n° 6).

[2] Toutes les pièces citées plus loin sont aux Arch. dép. des Ardennes, G. 129.

[3] Les fondateurs d'obits sont Jean Daraine, écuyer, capitaine dem. à Givry, le curé Pierre Guyart. Gilles Maldague, Jean Carré, Marie Carré, Marc Le Gouge, Robert Hinguerlot, Ponce Taugeneau, Me Noël Médard, Barbe Pesart, Pierre Husson et sa femme Christine Millet.

Digitized by Google

l'Hôpital des Orphelins de Reims et l'Hôtel-Dieu de Rethel.

L'Hôtel-Dieu de Reims possédait trois censes, dont deux furent finalement réunies. La grande cense se compose de deux censes différentes [1]. L'une fut acquise le 20 décembre 1655 de Justine Justine pour 948 livres tournois [2]. Veuve en premières noces de Jean Gillot et en secondes noces de Daniel Gerbault, Justine était restée endettée de 898 livres envers l'hôpital, et la vente avait pour but d'éteindre cette dette. La cense comprenait 24 quartels et demi et 74 verges de terre, 6 quartels et demi et 6 verges de pré. Une pièce de terre de 16 setiers ou 1.280 verges à Saulces-Champenoises, au lieudit *la Come*, fut réunie à cette cense depuis le bail du 10 janvier 1693. Une autre cense, possédée en 1486 par les héritiers d'Étienne Bauchart [3], devint la propriété de Nicolas Coquebert, bourgeois de Reims, et de Marie Cachette, sa femme, au début du XVIIe siècle. Elle appartint ensuite à Remi, puis à Thierry Coquebert, puis aux fils de celui-ci, Thomas et Nicolas, qui la possédaient en 1680. Thomas Coquebert, curé de Thugny, la légua à l'Hôtel-Dieu en 1711 [4]; elle comprenait alors 35 parcelles et 2.334 verges. Dès 1726, les deux censes étaient réunies entre les mains du même fermier. En 1787, elles comprenaient, la première 8 arpents 79 verges à Givry et 1.280 verges à

[1] Toutes les pièces relatives à cette cense sont aux Arch. hospital. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 12, liasse 1re.

[2] Colin Le Besteau, fils de Roger Le Besteau, de Montmarin, déclarait tenir le 29 mars 1393 une pièce de 60 verges, chargée de deux quartels de froment de rente envers l'Hôtel-Dieu (n° 4).

[3] *Pièces justif.*, XIX.

[4] Son testament est du 12 juin 1711, et il mourut le 28 juillet suivant (n° 8).

Digitized by Google

Saulces-Champenoises, la seconde 32 arpents 16 verges. La plus petite, affermée pour 50 livres en 1689, l'était pour 108 livres en 1743[1]. La seconde rapportait 140 livres en argent, 12 livres de beurre et 12 fromages en 1699, et 150 livres en 1743[2].

La petite cense de l'Hôtel-Dieu[3] appartenait primitivement à la famille de Pavant. Le 20 novembre 1587, Christophe de Pavant, seigneur de Suzanne, Charles de Pavant, seigneur de Taizy et Puiseux, Jehan de Sourette, seigneur de Malinsart et Septsarges[4], et Antoinette de Pavant sa femme, Nicolas de Mursy, seigneur d'Auge[5], et Marguerite de Pavant sa femme, et Louis d'Estourmel, seigneur du Frestoy, Neuvizy et Écordal, et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, comme bail des enfants issus de lui et de Jehanne du Treppe, vendirent cette cense à Philbert de Clèves, marchand à Rethel, représenté par son fils Philippe, pour 3.000 écus au soleil. 1.500 furent versés aux Pavant, propriétaires de la moitié, et 1.500 à Louis d'Estourmel, propriétaire de l'autre moitié. En 1635, la cense appartenait à Philippe Dorigny et à Oudard

[1] Baux du 8 janvier 1689 à Nicolas Meunier; du 4 avril 1698 à Noël Meunier, pour 150 l.; du 7 janvier 1711 à Noël Guérin, pour 100 l.; du 9 janvier 1717 à Joachim Legrand, pour 100 l.; du 9 janvier 1726 à Joachim Legrand et Noël Guérin, pour 131 l.; du 28 déc. 1734 à Nicolas Baudier, pour 105 l.; du 23 nov. 1743 au même (n° 23).

[2] Baux du 4 avril 1699 à Étienne Guérin; du 16 mars 1705 au même, pour 140 l., 12 livres de beurre et une paire de chapons; du 9 janvier 1717 à Gilles Hinguerlot, pour 140 l.; du 9 janvier 1726 à Joachim Legrand, pour 151 l.; du 19 avril 1735 à Gérard Baudier, pour 120 l.; du 23 nov. 1743 au même (n° 24).

[3] Pour cette cense, fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 12, l. 2.

[4] Malinsart, bois de la com. de Septsarges (Meuse, cant. de Montfaucon). La *Généalogie de la maison de Pavant,* présentée à M. de Caumartin, nomme ce seigneur *Sourouette* ou *Sourhouette.*

[5] *Meurs,* seigneur d'*Augé* dans cette généalogie.

Digitized by Google

Bachelier, époux de Marie de Clèves. Elle fut partagée le 7 août 1655 entre Pierre Dorigny, contrôleur des montres en la maréchaussée de Reims, et Élisabeth Bouchier, veuve d'Antoine Frizon et héritière de Marie de Clèves.

Jeanne Dorigny, héritière de Pierre, endettée de 600 livres envers François Delamotte, écuyer, conseiller à la Cour des Monnaies de Paris, et de 500 livres envers Jean Hédouin, de Reims, leur vendit sa part le 16 mars 1728 pour 4.000 livres. Marie Hédouin, héritière de Jean, donna la moitié de cette part à l'Hôtel-Dieu le 20 février 1741, à charge de lui fournir une rente viagère de 12 setiers de froment, et de la loger pour 90 livres dans une maison de l'Hôtel-Dieu, rue du Bourg de Vesle. François Delamotte avait revendu sa part pour 2.450 livres à Noël Jacquinet, marchand fabriquant à Reims, le 19 juin 1736. Jacquinet mourut, laissant ses biens à son fils Jean-Paul, et à sa femme Marie-Madeleine Plantin, qui se remaria avec Jean Dusaussois, bourgeois de Reims. Le 29 mars 1760, cette moitié de la cense fut vendue pour liquider la succession, et l'Hôtel-Dieu en devint acquéreur pour 3.200 livres. La cense, tombée ainsi tout entière en la possession de l'Hôtel-Dieu, comprenait en 1784 75 quartels et demi de terre et 15 quartels et demi de pré, soit en tout 22 arpents 3 quartels à Givry, et 30 verges à Saulces-Champenoises. Affermée en 1635 pour 600 livres tournois, 60 livres de beurre, un setier de pois et deux paires de chapons vifs, elle l'était en 1755 pour 33 setiers de froment [1].

[1] Baux du 2 oct. 1635 à Jehan Agrand le jeune (n° 9), et du 29 nov. 1755 à Gilles Hinguerlot (n° 13). En 1776, le fermier était Nicolas Hinguerlot (n° 30) et en 1786 Albert Bourbon (n° 26).

Digitized by Google

L'Hôpital des Orphelins de Reims, desservi par les sœurs de l'Enfant-Jésus, était aussi propriétaire de deux censes à Givry. La première [1], qui appartenait en 1581 à Isabeau Leserf, veuve de Pierre Béguin, était en 1635 la propriété indivise de Jacques Chertemps, sieur du Mousset, et de Jacques Oudan, avocat en Parlement, demeurant à Reims. La part de Jacques Chertemps passa à René Chertemps, seigneur de Bergères, puis à la veuve de celui-ci, Marie Goujon, et ensuite aux enfants de feu Regnault Féret, seigneur de Varimont, leur gendre, et de Nicole Chertemps. L'un d'eux, François Féret, seigneur de Varimont, vendit le 18 novembre 1688 aux Orphelins une cense à Amagne et la moitié de la cense de Givry, pour 7.800 livres et 100 livres de pot-de-vin. L'autre moitié passa de Jacques Oudan à Jean Oudan, seigneur de La Fontaine et de Montmarson, puis à Nicolas Oudan, seigneur dé La Cressonnière. Le sieur Defoigny la revendit le 23 mai 1768 à Claude-Honoré Doyen. Le 10 septembre suivant, les parties sortirent enfin de l'indivision. La part attribuée aux Orphelins comprenait 23 arpents 19 verges et demie de terre et 12 fauchées de pré. La cense tout entière était baillée le 26 février 1645 à Pierre Guérin, pour 4 chapons vifs, 90 setiers de froment et 2 setiers de pois à la mesure de Reims [2]. La part des Orphelins, affermée pour 150 livres en 1681, l'était pour 60 livres et 40 setiers de froment en 1789. Depuis le bail de 1769, le fermier devait amener en voiture à Reims 8 sœurs de Mézières et les y reconduire [3].

[1] Tout ce qui est relatif à cette cense est tiré des Arch. hospital. de Reims, fonds de l'Hôpital général, B. 11, l. 1re.

[2] Autre bail du 20 février 1672 à Jean Bourbon (n° 5).

[3] Baux du 15 février 1681 à Jean Bourbon ; du 9 mai 1692 à Regnaut

Digitized by Google

La seconde cense, appartenant en 1521 à Philbert et Jehan Bouchier, fut partagée le 15 septembre 1580 entre Perrette Bouchier et les héritiers de Jehan [1]. Léon Jacquemart en était alors fermier ; lui ou l'un de ses descendants l'acquit plus tard. Maurice Jacquemart, contraint sans doute d'emprunter, dut constituer une rente au profit de Guillaume Mercier, puis une autre au profit de Simonne Mercier, veuve de Jean Monceau. A sa mort, il était endetté de 835 livres envers le premier, et de 288 livres 15 sols envers la seconde. Son fils Philbert Jacquemart, sergent à cheval au Châtelet de Paris, et ses gendres Michel Brioux, notaire royal, et Pierre Pideux, laboureur à Suzanne, refusèrent de payer. Les biens du défunt furent saisis les 27 et 30 avril 1641, et les héritiers furent finalement condamnés le 27 juillet 1666 à payer 4.500 livres 5 sols. Ils ne se rendirent pas encore, et la cense ne fut mise en vente que le 3 mai 1672. Elle fut adjugée à deux des créanciers, Pierre Mopinot, époux de Simonne Mercier, et Nicolas Mercier. Ce dernier, lui-même endetté, revendit sa part aux Orphelins le 24 mars 1703, pour 5.278 livres 6 sols [2].

L'autre moitié fut partagée le 4 avril 1693 entre les fils de Pierre Mopinot, Jean-Baptiste et Eustache. Jean-

Bourbon pour 25 setiers de froment, 60 livres en argent, 12 livres de beurre et 6 livres de chanvre ; du 10 déc. 1700 au même, mêmes conditions plus 12 fromages et 2 quartels de pois ; du 6 juin 1711 à Pierre Bourbon pour 24 setiers de froment, 2 quartels de pois, 60 livres en argent ; du 23 nov. 1724 à Jean Marniquet, mêmes conditions, mais 50 l. au lieu de 60 ; du 20 janvier 1736 et du 15 déc. 1744 à Pierre Guérin ; du 29 avril 1756 et du 17 juin 1761 à sa veuve Nicole Daudé ; du 29 août 1769 à Claude-Honoré Doyen, aux mêmes conditions ; du 5 juin 1789 au même.

[1] Pour ce qui suit, même fonds, B. 11, l. 2.

[2] Pour cette pièce et celles du paragraphe suivant, même fonds, B. 11, l. 3.

Digitized by Google

Baptiste vendit son quart le 18 juillet 1701 à Gérard Sutaine, marchand à Reims, qui le revendit aux Orphelins le 5 février 1711 pour 3.000 livres[1]. L'hôpital acheta encore deux parcelles de deux quartels chacune, le 19 juillet 1734, à ses fermiers Gilles Haingrelot et Béatrix Jacquemart, sa femme, et un arpent et demi à J.-B. Husson, le 30 août 1743. En 1759, les Orphelins possédaient 52 arpents un quartel de terre et environ 12 arpents et demi de pré à Givry, plus 3 quartels 7 verges et demie à Attigny, et deux chènevières de 30 et 22 verges. Louée en 1723 pour 129 livres et 45 setiers de froment, cette ferme était louée en 1775 pour 140 livres, 52 setiers de froment, 12 livres de beurre et 10 livres de chanvre[2]. Le fermier devait en outre (depuis 1751) amener fin juillet à Reims les sœurs des écoles de Mouzon et parfois de Bouillon, et les reconduire à la fin d'août.

L'Hôtel-Dieu de Rethel tenait sa ferme d'une libéralité de Jeanne Dubus, femme de Jean Regnaud, de Rethel[3]. Par testament du 4 décembre 1650, elle légua à cet hôpital une cense à Givry et bans voisins, qu'elle avait héritée

[1] 1.700 livres provenaient de legs ou dons faits par le chanoine Nicolas Bergier, Catherine Muiron, François Lefebvre, marchand au faubourg Cérès, pour l'entretien de l'école gratuite de ce faubourg, tenue par les sœurs de l'Enfant-Jésus. 1.125 l. avaient été prises sur le legs de 1 500 l. fait par le chanoine Henry Legoix pour fonder des missions sur les terres du chapitre cathédral.

[2] Baux du 5 nov. 1723 et du 19 juillet 1734 à Gilles Haingrelot et Béatrice Jacquemart, aux mêmes conditions ; du 14 juillet 1744, avec les acquisitions, aux mêmes pour 130 l., 47 setiers de froment, 20 livres de beurre et trois jours à voiturer de la grève à Reims avec deux chevaux ; du 11 janvier 1751 et du 17 mai 1757 à J.-B. Husson, 10 livres de beurre au lieu de 20, et 10 livres de chanvre ; du 27 sept. 1766 au même, 140 l. et 46 setiers de froment, autres conditions identiques ; du 29 sept. 1775 à Nicolas Husson et Marguerite Guérin.

[3] Tout ce qui suit est tiré des Arch. hospital. de Rethel, B. 20.

Digitized by Google

de ses père et mère, Philbert Dubus et Alizon Culot ; son exécuteur testamentaire en fit la délivrance le 2 juillet 1656. La cense s'accrut le 20 septembre 1673 de 5 quartels et 50 verges, légués par Jeanne Coche, veuve de Nicolas Simonnet. Elle comprenait en 1759 4 arpents un demi-quartel de terre et 11 arpents 3 quartels de pré à Givry, plus 7 quartels à Saulces-Champenoises. Baillée le 17 février 1676 à Vivent Drouin pour neuf ans, à raison de 16 setiers de froment par an, elle fut louée le 17 mai 1776 à Gérard Baudier pour pareil temps, à raison de 31 setiers de froment et 31 livres de beurre [1]. De 1738 à 1759, l'Hôtel-Dieu fut en conflit avec son fermier Joseph Camart pour le paiement des arrérages. Cet établissement possédait également à Givry la moitié d'une maison, qui lui avait été léguée le 18 octobre 1679 par Aubert Guyart, ancien curé de la paroisse [2].

Enfin, les frères des écoles chrétiennes de Reims possédaient une petite cense, dont la contenance nous est inconnue, et qui fut affermée le 11 juillet 1763 à Ponce Châtelain, de Givry, pour 7 setiers de froment, mesure de Reims à racle, évalués 42 livres parisis [3].

Sommes-nous maintenant en mesure d'indiquer

[1] Il y a des baux du 30 oct. 1694 à Poncelet et Maurice Beauvarlet, pour 18 setiers 2 quartels de froment par an ; du 10 janvier 1701 à Gratien Féquant, laboureur à Fleury, pour 21 setiers 2 quartels ; du 14 avril 1732 à Jacques Herbin pour 18 setiers de froment et un quartel de pois ; du 13 février 1741 à Joseph Camart et Poncette Guérin, pour 18 setiers un quartel de froment ; du 5 janvier 1750 aux mêmes, pour 17 setiers (tous ces baux imposent en outre une redevance annuelle de 20 livres de beurre) ; du 3 mai 1759 aux mêmes, pour 15 setiers et 15 livres de beurre.

[2] L'autre moitié était léguée à l'église de Givry avec 10 quartels de terre à Attigny ; 20 l. étaient laissées pour la décoration de la chapelle du Rosaire de Givry. (Arch. hospital. de Rethel, B. 54.)

[3] Arch. dép. des Ardennes, C. 680.

Digitized by Google

l'étendue des biens de mainmorte à Givry ? La réponse ne peut être qu'approximative. On est obligé d'additionner des chiffres qui ne se rapportent pas toujours à la même époque. Deux censes que nous apercevons au XVIe siècle, n'ont laissé aucune trace dans les archives des communautés, et il n'est pas certain que celles-ci les aient conservées jusqu'à la Révolution ; il est vrai qu'elles étaient peu considérables. Enfin l'étendue de cinq censes nous est inconnue. Ces réserves faites, on arrive aux résultats suivants. L'étendue totale des censes connues est en chiffres ronds de 650 arpents. Pour quatre des censes de contenance inconnue nous connaissons les prix de vente en 1791. Si l'on compare avec les censes qui furent vendues la même année, on peut fixer leur étendue à environ 120 arpents. Reste la cense de Saint-Étienne, dont nous savons qu'elle était louée 42 setiers de froment en 1788. La comparaison avec les autres fermages à la même époque permet de fixer son étendue à 30 ou 40 arpents. On obtient ainsi un total d'environ 800 arpents. Si l'on veut bien se reporter au début de cette étude, on verra que l'étendue du terrain cultivé était de 2.900 arpents environ. La proportion des biens de mainmorte serait donc de 27 à 28 pour 100, un peu plus du quart.

Ces biens étaient loin d'être réunis dans les mêmes mains. La ferme la plus importante, celle de Saint-Remi, atteignait 145 arpents. Venaient ensuite les Minimes avec 102 arpents et les Orphelins avec 100, puis le chapitre cathédral avec 81 et l'Hôtel-Dieu avec 63. On tombe ensuite à 35, et les 400 arpents restants sont divisés entre 15 établissements différents.

En 1789, les habitants se plaignent, dans leur cahier

Digitized by Google

de doléances, que les laboureurs « se trouvent souvent vexés par les propriétaires dont ils sont les fermiers, singulièrement par les gros bénéficiers de mainmorte, à cause de la facilité qu'ils ont de ne pas tenir les baux de leurs prédécesseurs. On a souvent vu dans ce pays-ci un fermier se déplacer pour aller emplacer une ferme d'empouilles, et à la veille de faire sa première récolte être expulsé. Le seul remède est de les forcer à tenir les baux de leurs prédécesseurs et à les empêcher d'exiger aucun pot-de-vin, qui est souvent la cause que le successeur, qui en exige lui-même de nouveau, ne veut pas tenir le bail[1] ». Le système de la ferme générale entraînait sans doute ses abus ordinaires.

Les propriétés de la noblesse étaient beaucoup moins étendues que celles des établissements religieux et hospitaliers. D'ailleurs ces biens, souvent possédés par des familles besogneuses, n'étaient pas immobilisés comme les biens de mainmorte, et leur importance économique et sociale était bien moindre. Nous avons vu que plusieurs censes, avant d'être acquises par les communautés, avaient appartenu à des familles nobles, les Pavant, les Féret, etc. Le 17 juin 1774, Marie-Jeanne de Condé, veuve de César de Mézières, comte de Brugny, baillait une ferme pour neuf ans à Nicolas Darcq, à raison de 80 livres en argent et 30 setiers de froment (à 10 livres le setier) par an. Ce bail fut renouvelé le 15 décembre 1781 pour neuf ans, à 150 livres par an[2]. Les 24 et 25 juin 1775, Charles-Guillaume-Gabriel de Parisot, chevalier, seigneur de

[1] Arch. dép. des Ardennes, B. 661.
[2] *Ibid.*, C. 691 et 699.

Digitized by Google

Semide, Say et Puiseux, et Marguerite de Hédouville, sa femme, avaient vendu leurs biens de Givry au même Nicolas Darcq pour 3.944 livres[1]. Le 27 mai 1784, Marie-Françoise de Savigny, veuve de Louis-Alexandre-Balthazar de Raincourt, seigneur de Soiru, garde du corps du roi, et Pierre-François de Beaufort, seigneur de Ballay, demeurant à Claire-Fontaine, vendirent un corps de ferme en détail au profit de Denis Delarbre, marchand à Givry, pour 1.778 livres 14 sols[2]. Vers le même temps Charles-Nicolas-Henri, baron de Féret, seigneur de Geraumont, Jonval et Le Plain, donna procuration pour vendre en détail son bien de Givry[3].

Il restait donc une notable partie du terroir pour la propriété paysanne. Dès la fin du moyen âge, de nombreuses parcelles sont possédées par les paysans à charge de redevances modérées envers le seigneur. Les redevances pécuniaires, grâce à leur fixité, deviennent minimes avec la dépréciation de l'argent. Le terrier de 1771 montre une cinquantaine d'habitants, parmi lesquels des manouvriers, possesseurs pour quelques deniers et quelques écuelles d'avoine de vingt-six maisons avec jardins et chènevières. Les autres maisons et terres ne sont grevées d'aucun cens seigneurial.

La richesse se développe et une bourgeoisie rurale émerge nettement. Les familles qui se sont perpétuées dans la ferme des censes ecclésiastiques, tout en cultivant leurs propres biens, acquièrent peu à peu

[1] Arch. dép. des Ardennes, C. 692. Sçay, com. de Semide, cant. de Machault ; Puiseux, village disparu, au même terroir.

[2] *Ibid.*, C. 703, Soiru, com. de Boutancourt, cant. de Flize ; Claire-Fontaine, com. de Ballay, cant. de Vouziers (Ardennes).

[3] *Ibid.* (enreg. le 15 mai 1787) Geraumont, com. de Baalons, cant. d'Omont ; Le Plain, com. de Guincourt, et Jonval, canton de Tourteron (Ardennes).

Digitized by Google

l'aisance, et parfois la richesse. En 1773, les habitants ayant charrue étaient au nombre de vingt-six. Nous avons déjà vu certains de ces notables acquérir des biens vendus par les nobles. Nous en retrouverons plusieurs lorsque les biens ecclésiastiques, devenus biens nationaux, seront mis en vente, et les sommes élevées qu'ils consacreront alors aux achats de terres mettront en lumière leur ascension continue. Le type de cette classe est Claude-Honoré Doyen. Il était sans doute propriétaire d'autres biens, lorsqu'il acquit en 1768 avec Pierre Doyen la cense des Oudan. L'année suivante, il devient pour plus de vingt ans fermier de l'autre moitié de cette cense, propriété des Orphelins. En 1791, il achètera pour plus de 47.000 livres de biens ecclésiastiques, tandis que la veuve de Pierre Doyen en acquerra pour 63.500 livres. Syndic de la communauté à maintes reprises pendant les vingt dernières années de l'Ancien Régime, il mourra maire de Givry le 18 février 1812 [1].

VIII. — La disparition du régime seigneurial

Depuis des siècles, l'État incarné dans le pouvoir royal s'efforce de recouvrer l'exercice exclusif de la souveraineté. La communauté d'autre part ne cesse de progresser dans la voie de l'autonomie. La distinction du spirituel et du temporel se précise de plus en plus, et l'autorité de l'Église dans son domaine propre grandit toujours. Le pouvoir seigneurial, miné ainsi de toutes parts, et qui a perdu sa raison d'être, va

[1] Épitaphe dans l'ancien cimetière, autour de l'église de Givry.

Digitized by Google

disparaître sans retour. Avec lui disparaîtront des droits fonciers dont la possession était pourtant légitime.

L'abolition du régime féodal et en particulier des justices seigneuriales fut votée dans la nuit du 4 août 1789. La loi du 14 décembre suivant sur l'organisation des municipalités ôta au seigneur toute autorité dans le gouvernement de la commune[1]. Déjà la réforme de 1787 l'avait réduit au simple privilège de membre de droit de l'assemblée municipale. Désormais le village est administré par un corps municipal de six membres, y compris le maire, et pour les affaires importantes par un conseil général, composé du corps municipal et de douze notables. Tous sont élus par les citoyens *actifs*, âgés de 25 ans au moins et payant une contribution directe égale à trois journées de travail. L'ancien seigneur ne dispose donc plus d'aucun pouvoir judiciaire ou administratif.

Le décret du 11 août 1789, tout en supprimant le régime féodal, maintint les rentes foncières perpétuelles et les champarts, qu'il déclara d'ailleurs rachetables[2]. L'Assemblée législative, par le décret du 15 mars 1790, supprima tous les droits personnels ; les droits réels étaient maintenus, sauf au débiteur à fournir la preuve de l'usurpation, et pouvaient être rachetés[3]. L'Assemblée constituante, par décrets des 18 juin, 20 et 25 août 1792, abolit tous les droits seigneuriaux, même les droits réels, quand le créancier

[1] J.-B. Duvergier. *Collection complète des lois...*, t. I, pp. 63-71.

[2] Ph. Sagnac et P. Caron. *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial, 1789-1795...* Paris, 1907, in-8°, p. 1.

[3] *Ibid*, pp. 173-181.

Digitized by Google

ne fournirait pas le contrat primitif, ce qui était difficile pour les droits anciens[1]. La Convention, plus radicale encore, abolit le 17 juillet 1793 « toutes redevances seigneuriales, droits féodaux, censuels, fixes et casuels, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier ». Aucune preuve n'était plus admise de la part du créancier, et pour plus de sûreté tous les titres seigneuriaux devaient être brûlés[2]. Les redevances purement foncières étaient seules maintenues. Ainsi disparurent tous les droits seigneuriaux que Saint-Remi percevait à Givry.

Les droits ecclésiastiques eurent le même sort. Les dîmes ecclésiastiques furent abolies par le décret du 11 août 1789. Dans cette catégorie rentraient les dîmes de Givry, que percevaient le curé, l'abbaye de Saint-Denis et l'Hôtel-Dieu de Reims. La constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, établit l'élection des curés par le peuple[3]. Elle fut repoussée par l'Église, mais que les fidèles suivissent le clergé assermenté ou insermenté, le droit de présentation n'en avait pas moins vécu.

Les biens ecclésiastiques avaient été mis à la disposition de la Nation le 2 novembre 1789, sauf à pourvoir par elle aux frais du culte[4]. De ce chef tous les biens ecclésiastiques de Givry furent saisis et vendus en 1791[5]. La plupart furent acquis par des notables. La ferme de Saint-Remi fut adjugée pour 63.500 livres le 19 mars

[1] Ph. Sagnac et P. Caron. *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial, 1789-1795*... Paris, 1907, in-8°, pp. 767-775.

[2] *Ibid.*, pp. 775-776.

[3] J.-B. Duvergier, *op. cit.*, t. I, p. 242.

[4] *Ibid.*, p. 55.

[5] Tout ce qui suit est tiré des Arch. dép. des Ardennes, Q. 397.

Digitized by Google

à Élisabeth-Poncette Guérin, veuve de Pierre Doyen. Claude-Honoré Doyen devint acquéreur des fermes des Carmes, des Clarisses, de Saint-Pierre-les-Dames et de la chapelle Saint-Martin d'Attigny, pour 47.075 livres[1]. La ferme des Minimes fut adjugée pour 32.400 livres et celle de Saint-Pierre de Mézières pour 10.300 livres le 17 février, à Guillaume Poterlot, de Wasigny ; la ferme des Carmélites le 7 avril à Nicolas-Gabriel Billaudel, pour 19.200 livres ; les biens de la cure de Givry le 17 mai à Denis Delarbre, pour 15.100 livres[2] ; les prés de la cure d'Attigny le 24 mars à Pierre Leroux, de Rethel, pour 2.975 livres ; la cense des religieuses de Rethel le 17 février à J.-B.-Xavier Dureteste, notaire à Tourteron, pour 6.500 livres. Laurent Flandre, de Givry, acquit le 28 avril, pour 2.675 livres, une cense dont le propriétaire n'est pas indiqué. Le 20 avril 1793, les biens de la fabrique furent à leur tour mis en vente : une ferme fut adjugée pour 26.000 livres à Charles Picart, de Rethel ; 18 pièces de terre furent adjugées à divers pour une somme totale de 26.090 livres. Le 16 mai suivant, Ponce Châtelain acquit les biens des écoles chrétiennes de Reims pour 4.725 livres.

Les biens des hôpitaux eux-mêmes n'échappèrent pas à la confiscation. Le décret du 23 messidor an II (11 juillet 1794) mit les biens des établissements de bienfaisance à la disposition de l'État, qui se chargeait de subvenir à leurs besoins ; les immeubles pouvaient

[1] 17.400 livres pour la chapelle Saint-Martin le 15 mars, 9.225 livres pour les Carmes le 25 avril, 3.450 livres pour Sainte-Claire le 7 avril, et 17.000 livres pour Saint-Pierre le même jour.

[2] Quant au presbytère il fut vendu le 21 thermidor an V (8 août 1797) à J. Thomassin pour 3.540 livres. (Arch. dép. des Ardennes, Q. supplément 433.)

Digitized by Google

être administrés ou vendus comme les domaines nationaux. Heureusement ce décret, suspendu le 9 fructidor an III (26 août 1795), fut définitivement rapporté le 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796)[1]. L'Hôtel-Dieu et l'Hôpital des Orphelins de Reims traversèrent cette période dangereuse sans perdre leurs biens de Givry. Aujourd'hui encore l'Hôtel-Dieu, devenu en 1902 l'Hôpital civil, possède ses deux fermes, l'Hôpital général, devenu à la même date l'Hospice général, et auquel l'Hôpital des Orphelins a été réuni le 20 prairial an VII (8 juin 1799) détient toujours les deux siennes. Par contre, l'Hôpital de Rethel ne possède plus rien à Givry.

Les fermes de l'Hôpital civil et de l'Hospice général de Reims, voilà donc tout ce qui a survécu à l'Ancien Régime. Çà et là de vastes granges peuvent remonter au XVIIIe siècle, et évoquent l'idée d'anciennes fermes seigneuriales. Mais les textes sont muets à cet égard, et il semble bien que la plupart des censes ecclésiastiques étaient dépourvues de bâtiments. Les lieux-dits eux-mêmes, qui gardent si longtemps la mémoire du passé, n'ont conservé aucune trace du régime seigneurial. Les champs qui s'étendent entre Givry et Montmarin, jadis appelés la Haute-Couture du seigneur, se nomment aujourd'hui la Couture, tandis que le nom même de Givry perpétue le souvenir d'un passé beaucoup plus lointain.

[1] L. Lallemant. *Histoire de la charité*, t. IV, 1re partie, pp. 401-404.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1182-1183

Cession par trois habitants de Givry à l'abbaye de Saint-Remi de leurs maisons, prés et terres en paiement d'une amende, et accensement de ces biens aux dits habitants.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Remi, liasse 100, n° 1.

Ego M.. Dei permissione Registestensis comes, notum fieri volo tam presentibus quam futuris quod Constantius et Galterus et Tube de Giveri et heredes eorum ecclesie beati Remigii nummos pro quodam forisfacto debebant. Non valentes autem pecuniam illam solvere, terram hereditatis sue vendere compulsi sunt. Tandem super hoc inter se consilio accepto, pro solutione supradictorum nummorum quicquid in domibus, in pratis, in agris possidebant prefate ecclesie reliquerunt, et super altare, astantibus tam monachis quam burgensibus pluribus, investituram fecerunt. Abbas vero, assensu et voluntate fratrum suorum, hereditatem illam tali conditione eis reddidit, quod singulis annis V modios legitimi frumenti et bene ventilati ad Remensem mensuram Johannis ville [1] usque ad festum Sancti Martini annuatim persolvent, et terras propriis expensis exercebunt, et horrea et domus [2]

[1] Juniville, Ardennes, chef-lieu de cant.
[2] Ms. *dom.* et l'abréviation de *us*.

Digitized by Google

retinebunt, et quamdiu predictum triticum reddent, jam dictam hereditatem possidebunt; si vero contigerit illos non posse vel nolle frumentum reddere, ecclesia de jure hereditatem illam obtinebit. Hoc, ante altare beati Remigii promittentes, juraverunt et laudare fecerunt natos et cognatos suos. Ne igitur deinceps temporis elapsu mutari vel in recidivam venire contentionem possit, ego M. comes vuarandiam prefate ecclesie et heredes mei post me ferre promisi, et cartam istam auctoritate sigilli mei corroboravi. et pro warandia ista anniversarium patris et matris mee celebrabitur quotannis in ecclesia Sancti Remigii. Hujus rei testes sunt Henricus castellanus, Albertus clericus, Balduinus. Hugo puer. Willermus capellanus. Robertus presbyter, Milo frater capellani. magister Gerbertus. Matheus de Vallibus. Arnulphus li Puigianz. Gobertus de Soil, Raimbaldus presbyter de Giverie. Dodo celerarius, Herveus major, Calvinus, Theobaldus decanus de Sauce, Walterus Mala Herba, et Petrus de Burg; de fidejussoribus Hugo, Johannes scabinus et filii ejus, Haimardus et Rainaldus de Povra. Actum anno Verbi incarnati M° C° LXXX° II°.

II

1207-1208

Vente de 5 muids de blé de rente sur la dîme de Givry par Raoul de Velye à Bernard de Seuil, avec l'approbation du comte de Rethel Hugues II, son suzerain.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Ego Hugo, Regitestensis comes, notum facio omnibus tam futuris quam presentibus quod Bernardus de Soelio [1]

[1] Seuil, Ardennes, cant. de Rethel.

Digitized by Google

emit a domino Radulpho de Velys[1] et a matre ipsius quinque modios bladi in decima de Givercio ad mensuram de Athiniaco[2], unde medietas est frumenti et altera avene, et (?) quia Johannes de Lyreio[3] predictum bladum de me tenebat in feodo et hominio, feodum illud michi reddidit, et ego predictum Bernardum de eo investivi. Quod ut autem ratum teneatur et inconcussum, prefatus Radulphus me ostagium constituit erga prefatum Bernardum. In cujus rei testimónium presentes litteras sigilli mei appensione communivi. Actum anno gratie M° CC° septimo.

III

1210, décembre

Don par Witier de Sorbon à l'Hôtel-Dieu de Reims de la dîme qu'il possédait à Givry, Fleury et Montmarin.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 12, liasse 1, n° 1. — Copie au cartulaire de l'Hôtel-Dieu, D. 1, fol. 94.

M. prepositus, B. decanus, F. cantor, ceterique Remensis ecclesie fratres, omnibus ad quos littere iste pervenerint in Domino salutem. Noverint universi quod Guiterus miles et Elisabet uxor ejus, de salute animarum suarum solliciti, hic spargere cupientes alibi colligenda, decimam quam habebant apud Givereium Floreium et Montem Marinum pauperibus hospitalis nostri, de assensu et laude

[1] Écrit plus loin *Velies*. S'agit-il de Velye, Marne, cant. de Vertus ? On trouve aussi *Vely* pour Vailly, Aisne, chef-lieu de canton. Enfin, il y aurait eu un château de Vely à Blanzy, Ardennes, cant. d'Asfeld. (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 20e année, p. 101.)

[2] Attigny, Ardennes, chef-lieu de canton.

[3] Liry, Ardennes, cant. de Monthois.

Digitized by Google

domini feodi, scilicet Gilonis militis de Ambleio [1], in elemosinam in perpetuum contulerunt. Hujus autem elemosine donationem laudaverunt Radulfus li Crous miles et uxor ejus, filia predictorum Guiteri et Elisabet, et fidem interposuerunt de legittima garendia portanda et quod nunquam reclamabunt. In hujus itaque rei firmitatem et testimonium presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Verbi incarnati M° CC° decimo, mense decembri.

IV

1215, novembre

Renonciation par Witier de Sorbon, moyennant 40 livres provenisiens, à la moitié de la dîme de Givry et Montmarin, qu'il réclamait à sa femme Élisabeth et à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Orig. scellé sur double queue de parchemin, fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 12, liasse 1, n° 3. — Copie, *ibid.*, D. 1, fol. 94 verso.

Wibertus de Ambianis majoris ecclesie et magister P. Sancti Simphoriani canonici et officiales domini Remensis omnibus ad quos littere iste pervenerint in Domino salutem. Noverint universi quod cum Witerus de Sorbon [2] miles dominam Elisabet uxorem suam et hospitale beate Marie Remensis impeteret super medietate decime de Givereio et de Monte Marino, tandem inter ipsos compositio intercessit in hunc modum : predictus etenim Witerus in presentia nostra constitutus, pluribus etiam canonicis ecclesie Remensis presentibus, decimam

[1] Ambly-Fleury, Ardennes, cant. de Rethel.
[2] Ardennes, cant. de Rethel.

Digitized by Google

illam de qua erat questio mediante pecunia quadraginta librarum proveniensium dicto hospitali quittam penitus clamavit. Dedit etiam fidem dictus Witerus in manu nostra quod neque adversus hospitale neque adversus predictam Elisabet per se vel per alium aliquam de cetero movebit questionem, omni juri quod habebat vel habere poterat in predicta decima et in omnibus ad predictum hospitale et ad prefatam Elisabet uxorem suam pertinentibus abrenuncians, cum ex mandato domini cardinalis prestito juramento ad aliam teneatur transire religionem. In cujus rei testimonium presentes litteras emisimus sigillo Remensis curie communitas. Datum anno gratie M° CC° quinto decimo, mense novembri.

V

1221, août

Permission donnée par le comte de Rethel Hugues II et par Wautier de Liry à Raoul de Cornay d'aliéner ce qu'il tient d'eux en fief à Givry, Fleury et Montmarin.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Ego Hugo, Regitestensis comes, universis presentes litteras inspecturis notum facio quod Walterus de Lireio homo meus coram me quitte et libere concessit Radulpho de Quarnaio [1], filio nobilis mulieris Elisabeht de Velies, ut super omnibus quecumque de ipso tenet, sive in decimis, sive in aliis apud Givereium Montem Marinum et Floreium, ad plenum suam possit facere voluntatem. Ego autem jam dicto Radulpho similiter concedo ut

[1] Cornay, Ardennes, cant. de Grandpré.

Digitized by Google

super omnibus rebus ad meum feodum spectantibus, quas in predictis villis videlicet Givereio Monte Marino et Floreio habet, sive in venditione, sive in pignoratione, suam penitus faciat voluntatem. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Verbi incarnati M° CC° XXI°, mense augusto.

VI

1221, août

Vente par Raoul de Cornay au prieur de Grivy de tout ce qu'il a dans les dîmes de Givry, Montmarin et Fleury, à la réserve des menues dîmes et de 96 setiers, moitié froment et avoine.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Ego Hugo, Regitestensis comes, universis tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis notum facio quod Radulphus de Quarnayo, filius nobilis mulieris Elisabeht de Velies, de assensu meo et de assensu Walteri de Lireio hominis mei, ad cujus feodum spectat, vendidit domino Enmilio de Grivieio[1], canonico beati Dionisii Remensis, quicquid habebat in decimis de Givereio Monte Marino et Floreio, exceptis octoginta et sexdecim sextariis bladi ad mensuram de Atigniaco, quorum medietas erit frumenti, altera avene, et exceptis minutis decimis, quas in manu sua sibi reservat. Sciendum autem quod mensura bladi excepti secundum quod est non mutabitur. Exinde vero prefatus Radulphus tenetur fide interposita

[1] Grivy-Loisy, Ardennes, cant. de Vouziers. Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Denis de Reims.

Digitized by Google

prenominato Enmelio canonico legitimam guarendiam portare ad usus et consuetudines terre. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei appensione communivi. Actum anno incarnationis Dominice millesimo ducentesimo XXI°. mense augusto [1].

VII

1223, janvier

Vente, sous le sceau du comte de Rethel Hugues II, par Aubrion Rivard de Charbogne au prieur de Grivy de 15 setiers de blé de rente sur la dîme de Givry.

Orig. jadis scellé de deux sceaux sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Ego Hugo, Registestensis comes, et Felicitas uxor mea universis presentes litteras inspecturis notum facimus quod Albrionnus Rivardus cognomine dictus, in presencia nostra constitutus, de assensu et voluntate nostra vendidit domino Emmilio de Grivicio, canonico Sancti Dyonisii Remensis, quindecim sestarios bladi ad nostrum feodum spectantes, cujus medietas erit frumenti et reliqua medietas erit avene, in decima de Givereio annuatim quiete et pacifice in perpetuum percipiendos. Sciendum itaque est quod jam dictus Albrionnus super hac venditione canonico prenominato adversus omnes homines juri stare volentes legitimam debet portare guarandiam, prout jus est. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nos-

[1] Le 6 septembre 1221, Alis, femme de Raoul de Cornay, renonça à toute revendication ; le 9 novembre 1223, Raoul et Jean, fils de Jacques de Veilis, neveux du même Raoul, approuvèrent aussi la vente. (Fonds de Saint-Denis de Reims, *Givry*.)

Digitized by Google

trorum appensionibus roboravimus. Actum anno gratie M° CC° XX° secundo, mense januario.

VIII

1222-1223, mars

Vente, sous le sceau du curé de Saulces, par Aubrion Rivard de Charbogne au prieur de Grivy de 15 setiers de blé de rente sur la dîme de Givry.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

B. decanus de Salcia [1] omnibus in perpetuum. Noverint universi quod Rivardus de Carbonia [2] vendidit domino Emmelio de Greveio, canonico Sancti Dionisii, XV^cim^ sestarios bladi quos habebat in decima parrochie de Givereio, et hanc venditionem laudaverunt Geraudus et Isabella uxor ejus et Boneta soror Isabelle. Dictus vero R. dedit fidem coram nobis quod in prefata decima de cetero non reclamaret. Quod ut ratum habeatur, sigillum meum apposui. Actum anno Incarnationis M° CC° XX° II°, mense martio.

[1] Sans doute le curé de Saulces-Champenoises, doyen d'Attigny.
[2] Charbogne, Ardennes, cant. d'Attigny.

Digitized by Google

IX

1223-1224

Confirmation par Gautier de Liry de la vente des grosses et menues dîmes de Givry, Montmarin et Fleury par son vassal Raoul de Cornay au prieur de Grivy.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Ego Galterus, miles de Lireio, notum fatio presentibus et futuris quod ego laudavi et approbavi venditionem quam dominus Radulfus de Quarnaio fecit domino Emmelio, priori de Grivieio, de minuta decima et de grossa de Monte Marino, de Givreio et Floreio, que spectabant ad feodum meum. In cujus rei testimonium presentem paginam feci conscribi et sigilli mei inpressione muniri. Actum anno Domini M° CC° XXIII°.

X

1228, février

Vente par Renier de Charbogne, Berthe veuve de Colard de Charbogne, et Berneçon son fils au prieur de Grivy de 45 setiers, moitié froment et avoine, sur les dîmes de Givry, Fleury et Montmarin.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Erardus de Moncellis, officialis magistri Yvonis Remensis ecclesie archidiaconi, omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod

Digitized by Google

Renerus de Carbonia Strabo triginta sestaria bladi, medietate frumenti et alia medietate avene, precio triginta quatuor librarum remensium, et Berta relicta Colardi de Carbonia et Berneconnus filius ejus quindecim sestaria bladi, medietate similiter frumenti et alia medietate avene, precio decem et septem librarum remensium, que iidem Renerus Berta et Berneconnus habebant, sicut dicebant, annuatim in decimis de Givereio, de Floreio et de Monte Marino, in nostra presencia constituti recognoverunt se vendidisse domino Emmiloni, priori de Griveio, promittentes fide interposita quod in dicto blado vendito per se vel per alios ratione dotis vel alio modo nichil de cetero reclamabunt, sed contra omnes juri parere volentes eidem priori legitimam, quilibet de portione sua, portabunt garandiam. Hanc autem venditionem factam a dicto Renero laudavit coram me et approbavit Rivardus, frater dicti Reneri, fide data de non reclamando. Eandem etiam venditionem laudaverunt et approbaverunt coram decano de Salcia, ad hoc ex parte curie domini nostri specialiter destinato, Ysabella uxor et liberi dicti Reneri fide interposita, sicut in litteris ejusdem decani ad me super hoc remissis vidi plenius contineri. Insuper dicta Berta et Berneconnus filius ejus promiserunt coram me fide interposita quod eandem venditionem factam ab ipsis laudari facient et approbari a liberis ejusdem B. Item recognoverunt coram me dicti Renerus Berta et Berneconnus quod de precio dicti bladi erat eis plenius satisfactum. Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo septimo, mense februario.

XI

1247, juin

Sentence arbitrale sur un conflit entre l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Denis de Reims et le curé de Montmarin, au sujet des novales de cette paroisse.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Magistri Johannes de Blesis et Gerardus de Menesio, canonici et officiales Remenses, omnibus presentes litteras visuris salutem. Noveritis quod cum discordia esset inter abbatem et conventum Sancti Dyonisii Remensis ex una parte et presbyterum de Monte Marini ex altera, super decimis novalium et perceptis eorumdem, que novalia dicti abbas et conventus dicebant virtute cujusdam indulgencie seu privilegii apostolice Sedis ad se spectare, tandem dicti abbas et conventus ex una parte et dictus presbyter ex altera in magistrum Johannem de Monte Cornuto [1] clericum tanquam in arbitrum compromiserunt, in verbo Domini tam dicti abbas et conventus quam dictus presbyter firmiter promittentes quod quicquid dictus magister Johannes super premissis dixerit vel fecerit seu etiam ordinaverit inviolabiliter observabunt. Et idem Johannes, honere compromissi in se suscepto, arbitrium suum coram nobis protulit in hunc modum, pronuncians quod in parrochiatu de Monte Marini decimas omnium novalium factorum a tempore date privilegii dicti abbas et conventus percipient pro ea portione pro qua veteres decimas ibi percipere consueverant, de perceptis autem dictum presbyterum absolvens, et de expensis in lite factis neutram partem comdempnans ; et si quid fuerit ambiguum super quo possit esse materia questionis, sibi dictus magister Johannes de consensu parcium interpretationem reservavit. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus roborari. Actum anno Domini M° CC° XL° septimo, mense junio.

Amicus presbyter.

[1] Montcornet, Ardennes, cant. de Renwez, ou Aisne, cant. de Rozoy.

Digitized by Google

XII

1255, janvier

Vente par Noël de Bourcq et consorts à l'abbaye de Saint-Denis de Reims de deux muids de blé de rente sur la dîme de Givry.

Orig. scellé de cire brune sur double queue de parchemin. fonds de Saint-Denis, liasse *Givry*.

Magistri Henricus de Fluy et Matheus Guidonis de Atrebato, canonici et officiales Remenses, omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod coram nobis propter hoc specialiter constituti Noellus de Burgo. Jeheconnus de Monte Sancti Remigii, Perreconnus frater ejus, Therricus et Pontia uxor ejus vendiderunt et recognoverunt se vendidisse ecclesie Sancti Dyonisii Remensis duos modios bladi annui redditus. quos se dicebant habere et percipere annuatim in fructibus decime de Giveri ad mensuram de Attigniaco, medietatem frumenti et aliam medietatem ordei. Quod siquidem bladum annuum dicta ecclesia Sancti Dyonisii Remensis eisdem solvere tenebatur annuatim, ut dicebant, ex fructibus decime supradicte. Que venditio facta fuit precio sexaginta octo librarum parisiensium, de quibus recognoverunt dicti venditores creantum suum habuisse a dicta ecclesia in pecunia numerata et sibi tradita, quitantes... promittentes... videlicet dictus Noellus pro dimidia parte, et alii pro alia dimidia parte quilibet pro portione sibi contingente, et... obligarunt. Hanc autem venditionem laudaverunt... Ysabella uxor predicti Noelli. Odelina uxor dicti Jeheconni. Pontia uxor dicti Therrici, et Margareta filia Noelli supradicti, promittentes... In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie domini Remensis fecimus roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quarto, mense januario.

Digitized by Google

XIII

1267, janvier

Compromis par Héluis, dame d'Herbigny et de Fleury, pour régler un différend avec l'abbaye de Saint-Remi de Reims, sur les limites de Giory et de Fleury.

Copie du XIVe siècle au cartulaire A de Saint-Remi, fol. 506.

Je Heluys, dame de Harbigni et de Florei [1], fas assavoir a tous ceus qui ces lettres verront et orrunt que comme descors fut entre nous et l'eglise de monsigneur saint Remi de Reins dou terroir et dou ban entre Giverei et nostre ville de Florei, par le consel de bonnes gens je me suis mise pour moi et pour mes hoirs en arbitres, il est assavoir en Drouart de Bazancort et Jehan dou Mont, qui fu prevos de Retest. Et promet pour moi et pour mes hoirs a tenir et a faire tenir ce qu'il ordeneront des bondement et devisement en ces terroiers devant dis, et a ces choses a tenir fermement je oblege moi et mes hoirs. Et se je metoie Florei fors de ma main, si m'oblege a faire tenir tel ordenement com li diseur devant dit en feront celui qui tenra Fleuri tant comme il monte a ce devant dit devisement. Ce fu fait en l'an de grace mil CC LXVI, eu mois de jenvier.

XIV

1287, septembre

Location de la maison et cense de Saint-Remi à Giory pour douze ans.

Copie contemporaine, fonds de Saint-Remi, renseignements liasse 41, n° 2 A, fol. 7.

Universis presentes litteras inspecturis Johannes, per-

[1] Herbigny, Ardennes, cant. de Novion-Porcien ; Fleury, com. d'Ambly-Fleury, cant. de Rethel.

Digitized by Google

missione divina monasterii Sancti Remigii Remensis abbas, salutem in Domino. Noverint universi quod nos domum seu boveriam nostram de Gyvreio locavimus et concessimus ad censam seu ad firmam Pontie de Givreyo, Perroto, Richero et Berthe, ejusdem Pontie liberis, necnon Droeto eorumdem sororio, et Liedote ipsius Droeti uxori, burgensibus et mansionariis nostris de Gyvreio, tenendam et habendam pacifice et quiete ab ipsis emptoribus a nativitate beati Johannis Baptiste proximo ventura usque ad duodecim annos continue sequentes. Quam quidem domum seu boveriam predicti emptores tenere debent habereque et fructus percipere per spatium duodecim annorum, prout dictum est, cum una franchisia[1] et cum omnibus pratis que in dicta villa de Givreyo habemus, que ab antiquo ad dictam domum nostram seu boveriam spectare dignoscuntur, excepto tamen prato quod dicitur supra vadum, quod pratum pro nobis retinemus. Habebunt etiam prenominati emptores corveyas, falces et cellas de Givreyo, de Monte Marino et de Floreyo, que nobis ratione predictorum domus boverie seu carruagii debentur, ita tamen quod ipsi sepedicti emptores manerium clausuram et edificia recoopertura parietibus et plancherio retinere tenentur et tenebuntur suis propriis sumptibus et expensis. Et est sciendum quod omnem fimum, qui pro tempore dictorum XII^cim^ annorum fiet in dicta domo seu boveria de stramine dicte boverie seu carruagii, quolibet anno in terras nostras nec alibi, pro admelioratione earumdem terrarum nostrarum suis propriis sumptibus et expensis ducere tenentur et tenebuntur, nec extra domum nostram aliquid de stramine poterunt extrahere, quin omne in terrarum nostrarum melioratione et nostro commodo convertatur. Nec etiam pretermittendum est quod predictis duodecim annis com-

[1] Le censier était l'un des 4 francs-sergents exempts de toute imposition envers l'avoué, institués en 1236.

Digitized by Google

pletis, prout dictum est, prenominati emptores terras nostras debent seminatas ad opus nostrum dimittere prout esse debent et consuetum est fideliter et excultas. Et hec locatio seu venditio facta est mediantibus viginti uno modiis bladi annuatim, quorum novem cum dimidio modii erunt frumenti ad laudem tamen corbeillie de Attigny, ad quartellum scilicet nostri granarii, novem cum dimidio modii erunt avene ad quartellum similiter nostri granarii, et hoc ad cumulum, et sic erunt decem novem modii ; alii vero duo modii ad implendam summam dictorum XXI modiorum bladi erunt fabarum, quorum unus modius erit ad quartellum quoquine, alius vero ad quartellum frumenti nostri granarii ad rasum. Qui prenominati Remis in granario nostro tam frumentum avenam quam fabbas, quorum in universo summa est XXI modiorum, tenentur et tenebuntur prout dictum est nobis quolibet anno reddere et solvere suis propriis sumptibus et expensis bene ac legitime, et inviolabiliter observando omnia et singula que superius sunt notata. Et ut premissa firmius impleantur prout dictum est, ipsi emptores et quilibet eorum in solidum sine divisione inter ipsos facienda assig[n]averunt nos ad omnia bona sua mobilia et inmobilia, ubicumque sint et poterunt inveniri, et ex habundanti fidejussores et redditores in manus donni Roberti Gerin, prepositi de Basencourt[1], nostri commonachi, coram majore et scabinis loci ejusdem, loco nostri dederunt infrascriptos, scilicet Colinum Crollet de Charboigne[2], Gielbaudum filium Robini de Alanduis, Wyterum filium Jaquemini de Alanduis, Guodinum de Alanduis, Robinum et Jaqueminum fratres, liberos Mahudis, Coustinum Denisart, Symonem filium Alardi, Girardum filium Warneri, Huardum filium Mofflet, Colinum filium Lambini, Johannem filium Ysabelle, Ponceletum

[1] Bazancourt, Marne, cant. de Bourgogne.
[2] Charbogne, Ardennes, cant. d'Attigny ; Alland'huy, *id.*

Digitized by Google

Munerium, Thommassinum la Gueule et Jehanninum Maltrempé, in qua plegeria et redditione ipsi prenominati et quilibet eorum pro toto et in solidum sine divisione inter ipsos facienda intraverunt. In quorum omnium et singulorum testimonium et munimen, presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° LXXX° septimo, mense septembris.

XV

1299, 13 mars

Bail de la mairie de Givry pour douze ans.

Copie contemporaine, fonds de Saint-Remi, renseignements liasse 41, n° 2 A, fol. 3 verso.

Jehan, fix le maieur de Gyveri qui fu, et Marie sa famme ont promis par leur fois et par abandon de quanque il ont a randre chacun an pour la mairie de Giveri IIII xx livres parisis, et la doit tenir par XII ans, et de ce sunt pleges et rendeur par leur fois et par abandon de quanque il ont Colars freres au dit Jehan, Baudiers fix Huart de Bourc, Hues des Portes, maires de Alenduis, Giles doiens de Giveri, Droués li senciers, Jehans diz Faverel. Acordet par devant mon signeur Robert Gerin, chamberier dou lieu, Renaudin Cammiot et Wateron, eschevins fautales de Gyveri, l'an de grace nostre Signeur M CC° IIII xx et XVIII, le vanredi apres Invocavit me.

XVI

1397, 14 juin

Accord entre l'abbaye de Saint-Remi et les héritiers

Digitized by Google

d'un échevin de Givry, qui avait absous plusieurs habitants d'infraction à la banalité de four.

Orig. scellé de cire verte sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 100, n° 2.

A tous ceulz qui ces presentes lettres verront ou orront Jehan Chevalier du Pont, conseillier du roy nostre sire, et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon establi de par icelli seigneur, salut. Sachent tuit que par devant nostre amé et feal Jehan Jaquemin, clerc demourant a Reims, commis et establi de par nous pour oir recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, vinrent en leurs propres personnes Willemin Cochelet, Gerardin Coutan, Petit Jehan La Bruette, demourans a Givry, disans comme pieça proces eust esté meus et pendens par devant le maieur et eschevins de ladicte ville de Givry, entre le procureur des religieux abbé et couvant de l'esglise Saint Remy de Reins demandeur d'une part, Poncelet Le Fevre, Ponsart Maise Nosses, Colin de Bolemont et Willemin Cambrelot, demourans audit lieu de Givry, deffendeurs d'autre part, pour cause de ce que iceulz deffendeurs avoient fait en leurs hostelz certains petis fournelz, ce que il ne pooient sanz le congié desdis religieux, si comme ledit procureur le maintenoit, et tant procedé que lesdis eschevins et maieur avoient sur ce donnée et rendue sentence en leur court, telle en substance que en ce ne pour fournelz qu'il eussent fait faire comme dit est dessuz lesdis religieux n'avoient droit d'aucunne amende de soixante solz parisiz ne d'autre ; de laquelle sentence le procureur desdis religieux eut pieça appellé, formé son appel, fait adjourner lesdis maieur et eschevins et intimé partie, depuis lesquelles choses Jehan La Bruette, eschevin pour le temps de ladicte sentence, soit alez de vie a trespassement, demourez ses hoirs les dessuz dis Willemin, Gerardin a cause de leurs femmes, et ledit Petit Jehan a sa cause, comme filz dudit feu Jehan La Bruette, qui depuis

Digitized by Google

ont esté adjornez en la court du roy nostre sire a Laon, pour repenre ou delessier le proces de ladicte appellacion en tant qu'il leur pooit touchier. Il est assavoir que iceulz Willemin, Gerardin et Petit Jehan, s'il plaist a ladicte court, recognurent de leur bonne volanté sanz force avoir accordé auxdis religieux, par lequel accord il ystront hors de court sanz ce que iceulz recognoissans soient pour ce tenuz de rendre ne baillier ausdis religieux ne a leur procureur aucuns frais. Avecques ce iceulz recognoissans porront, se bon leur semble et il vuellent, d'orez en avant touteffois que il leur plaira chascun en son hostel et domicile faire ou faire faire un petit fournel d'une aulne de tour ou environ, pour cuire flaons tartes pastez flaimches levéez de levain et autres choses, excepté pain levé de cuite, moyennant et parmi ce que pour chascun fournel, qu'il feront et averont ainsi fait comme dit est dessuz, il seront tenuz de rendre et baillier pour chascun an auxdis religieux, tant qu'il seront en nature, au jour saint Remy en Octobre deux deniers parisiz, par ainsi que iceulz fournelz ainsi fais, se il plaist auxdis recognoissans, il lez porront desmolir et deffaire, et on cas qu'il lez desmoliroient et defferoient, il seroient quittes de la en avant des deux deniers parisiz dessuz dis, et aussi s'il plaist auxdis religieux il porront iceulz fournelz desmolir ou faire desmolir touteffois qu'il leur plaira, sanz ce toutes voies que lesdis religieux en puissent demander aucunne amende de soixante solz ne d'autre. Et aussi dirent et recognurent lesdis recognoissans que, on cas qu'il cuiroient aucun pain levé esdis petis fournelz on temps a avenir, il encourroient pour chascune fois et seroient encourus envers lesdis religieux en la somme de soixante solz parisiz d'amende. Et si comme toutes ces choses lesdis recognoissans dirent et recognurent par devant nostre dit commis, et desquelles choses dan Jehan de Senun[1], lui disant chambrier et procureur de ladicte

[1] Senuc, Ardennes, cant. de Grandpré. *Senun* doit être la forme primitive dérivée de *Sindunum*.

Digitized by Google

esglise, et lesdis recognoissans requirent a nostre dit commis lettres ou instrument, lesquelles il leur ottroya en ceste forme, pour valoir en temps et en lieu ce que raison donra. En tesmoing de ce nous a la relacion de nostre dit commis, qui tout ce nous rapporta, avons seellé ces lettres du seel de la baillie dessus dit. Ce fut fait le quatorziesme jour du mois de juing, l'an de grace nostre Seigneur mil trois cens quatre vins et dix sept.

J. Jaquemin.

XVII

1398, 3 décembre

Exploit d'un sergent royal maintenant l'abbaye de Saint-Remi, à l'encontre de plusieurs habitants de Givry, en possession de la banalité de four.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 100, n° 2.

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront Pierre de Rethest, sergent a cheval du roy nostre sire en son Chastellet de Paris, et gardien depputé de par ycelluy seigneur aus religieus abbé et couvent de l'esglise de Saint Remy de Reims, salut. Sachent tuit que je, a la requeste de Jehan Droulot, procureur des diz religieus, le tiers jour du mois de decembre l'an mil CCC IIII^{xx} et dix huit, par vertu de certainnes lettres de garde données du roy nostre dit seigneur aus dis religieus de Saint Remy, qui se commancent *Karolus Dei gracia Francorum rex,* et fenissent en date *Datum Parisius die XV^{a} julii, anno Domini M^{o} CCC^{o} nonagesimo quinto et regni nostri decimo quinto*, a moy adreciées, me transportay en la ville de Givery es maisons et hostelz de Jehan Le Masson,

Digitized by Google

Symon Hubelot, le Vouez de Maisieres, ou quel demouroit pour lors Pierre Le Bastian, Joffroy de Chevrieres, ou demouroit Colet La Belle, Edouart de Bruyeres, ou demouroit lors Gilet Baillot, Girart filz Estevenin Le Fevre, ou quel demouroit lors le borc Camus, petit Jehan filz Husson Henriat, Marie femme de feu Jehan Aveline, Thiebaut Maquart, Jehannette femme de feu Estene Fourcat, Maresson femme de feu Trotel, Poncette femme de feu Jehan Guillot. Et premiers en l'ostel du dit Jehan Le Masson, ou quel estoit le dit procureur et pluseurs autres gens tant de la ditte ville comme d'ailleurs, le quel procureur abatoit et demolisoit aucuns fourneaux estans en la ditte maison. Et apres ce que les dis fourneaux furent abatus, le dit procureur fit proposer en ma presence comme gardien d'iceuls religieus par son conseil adfin de saisine et de possession que les dis religieus de Saint Remy de Reims a cause de leur eglise estoient seigneur haut justiciers bas et moy[en] seul et pour le tout de la ditte ville de Givery, et que a cause de la ditte seignorie et autrement deument entre pluseurs rentes revenues et autres drois que ilz avoient en ycelle ville, ilz avoient droit, avoient estez et estoient en bonne possession et saisine de avoir un four bannez en la ditte ville de Givery, ou quel sont tenus les habitans de la ditte ville de venir cuire toute leur paste levée et autre quelconque ; en possession et saisine que nuls des habitans de la ditte ville, de quelque estat qu'il soit, ne puet faire ou faire faire four ou fournel en la ditte ville pour cuire paste levée, tartes, flaons, pastez ne autre paste quelconque, sur paine d'amende de soissante solz parisis ; en possession et saisine que se aucun des dis habitans fait le contraire, c'est a savoir qu'il face ou face faire four ou fournel en la ditte ville, les diz religieus de fait peuvent abatre ou faire abatre toutes fois que bon leur samble les dis fours ou fourneaux ainsins fais, et pour ce traire a amende de soissante solz parisis

Digitized by Google

pour chascun fournel et pour chascune fois que on auroit cuit en yceulz celui ou ceuls qui auroient telement fais ou fait faire les diz fours ou fourneaux ou cuit ou fait cuire en yceulz. des quelles possessions et saisines et autres a declairier en lieu et en temps les dis religieus ont joy et usé par euls et leurs devanciers abbés et couvent de la ditte eglise par tel et si lonc temps qu'il n'est memoire dou contraire, si comme il disoit. Et pour ce que le dit procureur avoit trouvé les dis fourneaux ou dit hostel fais contre les possessions et saisines des dis religieux dessus declariés, les avoit abatus et demolis, comme faire le pouoit et devoit, en la presence de moy comme gardien des diz religieus et de pluseurs autres, en usant des possessions et saisines dessus declariez, se me requeroit que je le tenisse et gardasse ou nom des dis religieus es possessions et saisines dessus declariés, es quelles je les trouvoye et veoye, le quel par vertu des dittes lettres de garde je tins et garday es dittes possessions et saisines en tant comme faire le pouoye et devoye. Et apres ce meisme jour me transportay es maisons et hostez de tous les autres dessus declairiés, es quelz avoit en chascune un fournel, les quelz le dit procureur abatit et demolit en ma presence comme avoit fait par avant, en... me requerant que je le tenisse et gardasse es dittes possessions et saisines, le quel samblament je y tins et garday... sur paine de garde enfrainte et de cent mars d'argent Des quelles choses le dit procureur ou nom que dessus me requit lettres, les quelles je luy ottroyay. En tesmoing de ce, je ay seellé ces presentes lettres de mon seel, du quel je use en mon dit office, qui furent faites et données l'an et le jour dessus dis.

Digitized by Google

XVIII

1470, 16 août

Vente par Guillaume de Villers, abbé de Saint-Remi, au prieuré du Val-des-Écoliers de Reims d'un pré sis à Givry.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Étienne-les-Dames, liasse *Givry*.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Guillaume, par la permission divine abbé de l'eglise et monastere de Sainct Remy de Reims, de l'ordre Sainct Benoit, salut. Sçavoir faisons que nous avons vendus cedé et transporté aux religieux du Val des Escoliers de Reims une piece de pré seant on terroir de Givry, en lieu dict oultre Foyvre chiet en Aysne, contenant six quartelz ou environ, royé Collesson Jacquart d'une part, moyennant le pris et somme de soixante et six solz parisis pour le principal marchié, que nous en avons eu et receu des dessusdis par les mains de nostre procureur Colin Le Paige, de laquelle somme dessusdicte nous nous tenons pour contens et bien payés et en avons quitté et quittons les dessusdis. Tesmoing nostre seel aux causes, cy mis le XVIe jour du mois d'aoust, l'an mil CCCC soixante et dix.

S. Hermandot.

XIX

1486, août

Déclaration par les maire et échevins de Givry des biens provenant de la succession de maître Étienne Bauchart au dit terroir.

Orig. sur parchemin, fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 12, liasse 1, n° 8.

S'ensieut la declaracion des heritages appartenans a

Digitized by Google

maistre Etienne Bauchart et a sa mere demourans a Rethest, sittués et assis en la ville ban et terroir de Givery et es bans circunvoisins, denommés par Jehan Maigret, maieur dudit Givery, Jehan Lambotin et Gerardin Milet, eschevins dudit lieu, iceulx heritages partant a l'encontre de Person Baudesson mercié, pour et au proffit dudit maistre Etienne et de Jehanne sa mere, jadis femme de feu Bauchart en son vivant demourant a Rethest, lesques ont denommés les royes d'iceulx a la requeste desdis Person Baudesson et dudit maistre Etienne Bauchart environ la Cension en l'an mil quatre cens quatre vingz et six par moy

J. Daubenton.

Et premier pour la part dudit maistre Estienne et de Jehanne sa mere les deux taratrée de la maison d'emmy lieu, ainsy qu'ilz se contiennent devant et derier, royé audit Person Colinet. Item deux taratrée de grange tenant a ladite maison, roy [é] ledit Person Colinet, ainsy qu'il se contiennent devant et derier. Et doit avoir ledit maistre Estienne aisancez derier ladite maison et grange pour drecier eschiel au toy, pour edifiier et retenir ses ouvrages et faire fenestre, pour alumer sadite maison, mais il ne puet ne doit faire issue dever ledit Person. Et tient sa court du costé dever le pont pour les aisanses de ladite maison aboutissant au chemin royal, tenant a Herbesson Calet, et aboutissant au chemin dever la riviere. Et pour ce que ledit Person prent vingz pietz de place royé sadite grange, ledit maistre Etienne en doit avoir vingtz pietz appres en retablissant en cedit jardin. Et au cas que la court dudit Person serat trouvée plus grande que celle dudit Bauchart, ledit Person le doit retablir pour la moittié. Item la moittié d'ung jardin, [royé] le chemin royal d'une part et Rochequin Garin d'autre part, aboutissant a Person Baudesson. Item une partie d'ung jardin au champs, royé Rochequin Garin d'une part et Person

Digitized by Google

Baudesson d'autre part, aboutissant au chemin royal dever la ville, et aboutissant a une piece de terre dever es champs, laquelle terre appartient audit maistre Etienne hors part seule et pour le toutte.

J. Daubenton.

Terres

Une piece de terre seant au ban dudit Givery, en lieudit par dela Montalent, contenant demy jour, royé Morlet de Loysie d'une part et Person Baudesson d'autre.

Item a Fouau trois quartez, royé Jehan Frizon d'une part et ledit Person d'autre part.

Item a Montalent IX quartez, royé la chappelle Saint Martin d'Attigny d'une part et ledit Person d'autre part.

Item en cedit lieu trois quartez, royé Jaquemin Guillart d'une part et messire Jehan Coutant d'autre part.

Item au font de Gro terme quatre quartes, royé la Braquenier.

Item sur la rue de Monthmarin quarant verges, royé Jehan Sohié d'une part et les eppetures d'autre part.

Item au bout de Monthmarin la moittié de V quartez, royé les hoirs Regnault Florye d'une part et ledit Person d'autre part.

Item a l'Espine Biguot soixante verges, royé monsigneur le doyen d'une part et la Braquenier d'autre part.

Item au sau la doyenne demy jour, royé Gerart Corvisart d'une part et Jehan Sohiez d'autre part.

Item a l'arbre les Bourguignons quarante verges, roié Colin Le Page d'une part et les eppetures Saint Remy d'autre part.

Item a l'Espinette demy jour, royé monsigneur le doyen d'une part et la Cocharde d'autre.

Item sur le pré Vachelet quarté et demy, royé Jehan Hainguerlot d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

Digitized by Google

Item a Pischien V quartez, royé les hoirs Beauvallet d'une part et ledit Person.

Item en Sorchan ung jour, royé Poncelet Milet d'une part et ledit Person d'autre part.

J. Daubenton.

Autre roye

En Pierre en croy quatre quartez et demy, roié les hoirs Gerardin Beauvallet d'une part et Jehan Frizon d'autre part.

Item emmy voye d'Attigny demy jour, royé lez Fallize d'une part et ledit Person.

Item a l'Ortie trois quartez, royé Jehan Frison d'une part et ledit Person d'autre part.

Item en cedit lieu la moitié de V quartez, royé les hoirs Colinet le Boulengié d'une part et ledit Person d'autre part.

Item a la Gloye quatre quartez, royé la chapelle Saint Martin d'Attigny d'une part et le Val dez Escoliers d'autre part.

Item au Trau de Regnier quatre quartez et demy, royé Colin Le Page et ledit Person.

Item a Note Regnaut la moittié de V quartez, royé J. de Suzanne d'une part et ledit.

Item au font de Note Regnau demy jour, royé les eppetures d'une part et les hoirs Gerart Le Fevre d'autre part.

Item en Grezille V quartez, royé les eppetures d'une part et ledit Person d'autre part.

Item aus Eloingne ung jour, royé Jehan Sohiez d'une part et ledit Person d'autre part.

Item sur la Pecherie V quartez, royé Jehan Sohiez d'une part et Thoma La Moque d'autre.

Item a l'Espinette de Monthmarin la moittié de V quartez, royé monsigneur le doien et ledit.

J. Daubenton.

Digitized by Google

Autre roye

Au Monti demy jour, royé Jehan Gerondelot d'une part et Colin Le Page d'autre.

Item en cedit lieu demy jour, royé la chapelle Saint Martin d'une part et ledit Person.

Item a la petite Warde V quartez, roié ledit Person d'une part et d'autre.

Item enson la petite Warde ung quarté, royé Jehan Lambotin d'une part et les hoirs Gerardin Beauvallet d'autre part.

Item en Pier en croy la moitié de V quarté, royé Charle de Riviere et ledit Person d'autre part.

Item au Falize demy jour, royé les eppetures d'une part et ledit Person d'autre part.

Item a la Warde Joymé V quarté, royé la femme Robin Jolypiet d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

Item en cedit lieu trois quartez, royé Jehannot le Chanu d'une part et ledit d'autre.

Item en cedit lieu ung jour, royé le Val dez Escoliez d'une part et ledit Baudesson d'autre.

En cedit lieu trois quartez, roié la Mahuete d'une part et ledit Baudesson d'autre.

En cedit lieu trois quartez, royé les eppetures d'une part et Jehan Bouchié d'autre.

Item aux Ervois quatre quartez et demy au bout dever Montalent, roié les eppetures d'une part et le Hole d'autre part.

Item au Nuef mont trois quartez, royé les hoirs Henrion le grant Colin d'une part et ledit Baudesson d'autre part.

Item lon le hole de la Quarelle trois quartez, roié Jehan Sohiez.

En cedit lieu a la piece bas devere les hole trois quartez et demy, royé les eppetures d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

Digitized by Google

Item au Cheneau Sug [1], royé Saint Martin de Givery d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

Item en gro terme demy jour, royé les hoirs Regnau Florye d'une part et le goherlie de Florye d'autre part.

Item au Quarelle sur le deuxieme V quarté, royé audit Baudesson.

J. Daubenton.

S'ensieut les préez

Une piece de pré contenant deux faulchié, seant en lieudit au fosse cave, royé Poncelet Pelletié d'une part et ledit Person Baudesson d'autre.

Item au pré tortu V quartez, roié les eppetures d'une part et ledit Person.

Item en Martinpré la moitie de cinq quarté, roié Herbesson Calet d'une part et ledit Person d'autre part.

Item demy fauchié devant Chesnoy, royé Thomas La Mocque d'une part et le pré Appart d'autre part.

Item a la Bertinette cinqz quartés, roié Gera Corvisart d'une part et Thoma La Mocq et ledit Person d'autre part.

Item en Gibert V quartez, royé les eppetures d'une part et ledit Person d'autre part.

Item entre deux Foivre deux fauchié, royé les hoirs Poncelet Corvisart d'une part et ledit Person d'autre part.

Item au Deffendi devant le pont de Givery quarté et demy, roié les eppetures de Saint Remy d'une part et ledit Person Baudesson d'autre.

Item au pré Marion trois quartez et demy, roié les eppetures des terres dever Montlorent d'une part et ledit Person d'autre part.

Item a la prée de Saint Denis quarante verges, royé Jehan Le Gay de Saulce Champenoise d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

[1] Le rédacteur a omis la contenance.

Digitized by Google

Item demy faulchié au pré sur le woué, roié Robinet Coliquet d'une part et ledit Person Baudesson d'autre part.

Ce present role fut fait par moy Jehan Daubenton, demourant a Alenduy, clerc juré du roy au bailliage de Vermendoy, environ la Cension mil IIII^c IIII^xx et six, a la relacion de Jehan Maigret, maieur de Givery, Jehan Lambotin et Gerardin Milet, eschevins du lieu, lez quez les m'ont declairé de roie en roie bien et lealment, a la requeste de Person Baudesson et de Jehanne femme de feu Bauchart et de maistre Etienne Bauchart son filz, par le serment qu'ilz ont [fait] a justice, et ont promis tenir lez dites parçons a tous jours, et tout ce certifie je estre vraie. En tesmoing de ce j'ay signé ce present role de mon seing manuel de roie en roie et par la coustume le jour et an dessus premier dit.

J. Daubenton.

D'une autre écriture : Depuis ce rolle fait a esté retrouvé aultres terres appartenans audit maistre Estienne Bauchart, c'est assavoir :

Item en gro Terme IIII^x verges de terre, royé les hoirs Colinet le Boullengier d'une part et Jehan Le Clerc d'Ambly d'aultre part.

Item au quartier de Montmarin IIII^xx X verges de terre, royé la cure de Montmarin et Jadin Jora d'autre part, et fait hache ladite terre au bout vers la riviere, les quelz terres vindrent de Jora qui les occuppoit. Person Colinet a rescouz des prez des hoirs de Gerardin Baudet, royé a ceulx de Remi des Prez.

D'une autre écriture : Item au gros terme quarente verges, roié chapitre et d'autre part.

Digitized by Google

XX

1494, 1er juillet

Sentence de l'officialité de Reims, maintenant à l'abbaye de Saint-Denis de Reims l'exemption de péage au pont de Givry.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Denis de Reims, liasse *Givry*.

Universis presentes litteras inspecturis officiales Remenses salutem in Domino. Cum venerabiles et religiosi viri domini abbas et conventus ecclesie abbacie seu monasterii Sancti Dionisii Remensis, actores in causa civili et pecuniaria ex una parte, a certo tempore citra traxerint in causam citarique fecerint peremptorie Remis ad curiam nostram Remensem coram nobis ad certam diem preteritam Guillermum Camart, agricolam in villa de Givry, nostre Remensis diocesis, commorantem, reum in eadem causa parte ex altera, ad obiciendum quod justum foret responsurum, contra quem reum actores libellum seu peticionem suam in scriptis ediderint et porrexerint hujusmodi sub tenore :

Coram vobis, venerabilibus viris ac dominis dominis officialibus Remensibus, dicunt et in jure proponunt venerabiles et religiosi viri domini abbas et conventus ecclesie seu monasterii Sancti Dionisii Remensis, ordinis sancti Augustini, vel eorum procurator seu sindicus pro ipsis, actores efficaces contra et adversus Guillermum Camart, agricolam in villa de Givry, Remensis diocesis, commorantem, in eadem causa reum, quod licet ipsi actores, qui sunt viri ecclesiastici, patroni ac domini temporales ville et parrochie de Ambleyo supra Axonam, habentes et tenentes ad causam predicti dominii temporalis de Ambleyo plures domos et edificia, quarum reparationes et intertentiones cedunt oneri predictorum acto-

Digitized by Google

rum, sint liberi immunes et exempti, tam ipsi quam sui servitores et familiares censarii alii, a quibuscumque prestationibus pro ratione et ad causam materiarum pro intertentionibus tam ecclesie parrochialis de Ambleyo quam omnium suorum edificiorum dicti loci in quibuscumque locis et villis, presertim de Vonco, Givry, Actigny, Montismarini quam aliis, conducendo materias ligna tegulas bricas et alia manopera, nec possit juridice aliquis ab ipsis religiosis actoribus... dictas materias pro edificiis dictorum actorum necessarias arrestare detinere, pedagia pontanagia rotagium telonium aut aliud quodcumque jus exigere... sicque usum fuit et est uti solitum ab immemoratis temporibus, suntque omnes persone ecclesiastice insignes et nobiles, conducentes vel conduci facientes pro se et suis edificiis, a dictis juribus quitti immunes et exempti ac semper fuerunt... Item quod hiis veris existentibus et non obstantibus, predictus reus, pretendens se commissum et ordinatum in loco de Givry ad levandum pontagium thelonium rotagium vel quodcumque aliud vectigal, Johannes Sobinet, Gonnaldus Poton, fermarii ac censarii eorumdem actorum in dicta villa de Ambleyo, circa mensem julii aut alio tempore ab anno citra super suos currus trans fluvium Axone per locum de Givry itinerantes, et conducentes gromeros terre dicte (*sic*) gallice *bricques*, quos deducebant in dicta villa de Ambleyo, convertendos in reparationem et reedificationem domorum et edificiorum dominorum actorum, reus adversarius eosdem censarios de facto suos currus arrestavit, et ab ipsis invitis et nolentibus exegit et eos coegit solvere pro quolibet curru... sommam quatuor denariorum parisiensium... Quibus ad noticiam actorum deventis, ipsi aut eorum officiarii supplicarunt et requisierunt eidem reo quatinus... restitueret..., quod facere renuit... Petunt requirunt et supplicant iidem actores... per vos dominos officiales et vestram sentenciam diffinitivam reum ipsum nomine suo adversarium ad... resti-

Digitized by Google

tuendum dictam sommam... compelli, necnon et in expensis... Datum de consilio honorabilis et discreti viri magistri Henrici Le Membru, in legibus licenciati, Remis advocati, et in hac presenti causa pro dictis actoribus consiliarii, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo, feria secunda post festum Concepcionis beate Marie Virginis.

Cum quo reo... abbas et conventus... Sancti Remigii Remensis in hac causa se adjunxerint... et postmodum reus et adjuncti libello actorum suprascripto in scriptis responderint hujusmodi sub tenore :

Fidelis et honestus vir Guillermus Camart... defensor, necnon... dominus Robertus de Lenoncourt... commendatarius perpetuus... Sancti Remigii Remensis totusque ejusdem monasterii conventus cum dicto defensore adjuncti, respondere cupientes... Prefatus dominus abbas ecclesie Sancti Remigii... est dominus temporalis de Givery, teneturque et oneratur ad retentionem... pontis dicte ville de Givery, ad causam cujus jus habeat levandi .. ab omnibus et singulis, cujuscumque status sexus aut conditionis existant, sive sint domini, sive subditi, sive seculares, sive ecclesiastici, et precipue ab actoribus... dictum pontenagium, videlicet pro curru quatuor denarios parisienses, pro quadriga duos denarios, et pro equo onerato aut pro homine ferente mercancias unum denarium parisiensem, et hoc quotienscumque et pro qualibet vice qua per dictum pontem transeunt. Quod quidem jus .. levari solet per commissum seu deputatum per dictum dominum abbatem... Datum de consilio venerabilis et discreti viri magistri Guillermi Coquillart, in decretis licenciati, Remis advocati, et pro dictis deffensore et adjunctis consiliarii, anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo, feria tercia post festum beatorum Remigii et Hilarii confessorum.

Actoresque consequenter replicuerint replicasque suas in scriptis etiam porrexerint, duplica rei et adjunctorum

Digitized by Google

et adhuc triplica actorum necnon quadruplica rei et adjunctorum atque actorum quintuplica subsequutis, super quibus termino ad hoc assignato sentenciam nostram interlocutoriam protulerimus, jus dicentes, et pronunciaverimus in hunc modum : « In Dei nomine amen. Proposita hinc inde in facto consistencia de jure admissibilia ad finem debitum admictimus ad probandum. » Ipsa quoque sentencia nostra interlocutoria sic lata, negatisque a partium procuratoribus hinc inde respective propositis sue partis adverse, ac prestito ab eisdem procuratoribus calumpnie juramento, terminum partibus assignaverimus ad probandum hinc inde intentiones suas super eorum propositis reportandumque coram nobis, ad dicendum hinc inde respective in sue partis adverse testes eorumque dicta et depositiones. Cui satisfaciendo contradicta sive facta sua reprobatoria in scriptis ediderint et porrexerint. Super quibus, termino ad hoc partibus assignato adveniente, sentenciam nostram interlocutoriam protulerimus, jus dicentes, et pronunciaverimus in hunc modum : « In nomine Domini amen. Dicimus et pronunciamus non obstantibus propositis ulterius fore procedendum, hiis que juris sunt et ex actis dependent una cum expensis in diffinitivam reservatis. » Ipsa quoque sentencia nostra interlocutoria sic lata, terminum partibus eisdem ad renunciandum et concludendum, renunciarique et per nos concludi videndum et audiendum assignaverimus. Et demum propositis hinc inde a partibus juris generalibus in et contra testes eorumque dicta et depositiones, renunciatoque ab earumdem partium procuratoribus, et per nos concluso ac pro renunciato et concluso habito in hujusmodi causa, terminum et infra partibus assignaverimus coram nobis, ad audiendum et ferri per nos videndum jus judicium seu sentenciam nostram diffinitivam... Notum facimus quod comparentibus... Georgio de Rouen, actorum, et Petro Durelli, rei et adjunctorum procuratoribus, nos ipsi officiales... habito

Digitized by Google

consilio cum peritis, sentenciam nostram diffinitivam... protulimus, jus dicentes, et pronunciavimus proferimusque et pronunciamus in hunc modum : « In nomine Domini amen. Reum et adjunctos in petitis per actores et in expensis cause presentis sive processus occasione factis, illarum taxatione penes nos reservata, condempnamus. In cujus rei testimonium nostris presentibus licteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum Remis anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto, feria tercia post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum, referente Johanne Curlu apparitore ».

Per ambos dominos
officiales P. LADURE.

XXI

1499, 10 avril

Bail par l'abbé de Saint-Remi à Jean Vauchelet, pour 44 ans, de la rivière de Givry et d'un emplacement pour deux moulins.

Orig. jadis scellé sur double queue de parchemin, fonds de Saint-Remi, liasse 100, n° 4.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Jehan de La Coste, licencié en lois, chanoine de Laon, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon estably de par icellui seigneur, salut. Savoir faisons que par devant nostre amé et feal Nicolas Chermontois, clerc demourant a Reims, commis et estably de par nous pour oyr recevoir et a nous rapporter ce qui s'ensuit, fut present en sa personne Jehan Vauchelet, charpentier a present demourant a Givry, et

Digitized by Google

recongnut de sa bonne voulenté sans force que des le douziesme jour de juing l'an mil quatre cens quatre vingtz et quinze il print a tiltre de louage de tres reverend pere monseigneur l'arcevesque de Tours, abbé conmandateur de l'eglise et archemonastere Sainct Remy de Reims, le droit de pescheur de la riviere de Givry, ainsi qu'elle se comporte de toute pars, conmençant au lez de dessus a la riviere qui appartient au chappitre de l'eglise de Braux, et au dessoubz finissant a la riviere qui appartient au prioré de Novy les moynes ; sur laquelle riviere le dit preneur estoit tenu et avoit promis de ediffier deux molins a bled au dessus du pont, a l'endroit du four bannal du dit Givry, qui est le lieu advisé le plus convenable a faire les dis molins, ainsi qu'il lui a esté monstré et designé par les officiers de la dicte abbaye et les habitans du dit Givry, pour iceulx molins et pescheur avoir et tenir par le dit preneur, ses hoirs et ayans cause, des lors jusques a quarante quatre ans, aux charges et par la forme et maniere qui s'ensuit. C'est assavoir que le dit preneur estoit et est tenu de faire construire et ediffier a ses propres fraiz coustz et despens sur la dicte riviere, au lieu et place dessus dis, les dis deux molins a bled de fins en comble, tant dedens eaue comme dehors, avec deux rainures de maison appellez tarastiers servans aus dis molins, couvertes de thieulles et fournies de toutes autres choses quelzconques a ce neccessaires a dict d'ouveriers expers et a ce congnoissans lequel ouvraige il promist lors de l'avoir fait et parfait dedens trois ans lors ensuivans, et de la en avant les tenir et entretenir de toutes reparacions quelzconques a dict d'ouveriers, sans ce que mon dit seigneur de Sainct Remy feust tenu y contribuer aucune chose, sinon le bois branlant sur l'estocq, que le dit preneur pouoit prendre par les mains des officiers de mon dit seigneur au bois de Baraucourt sur la riviere de Bar, appartenant au dit seigneur, pour tant seulement faire nouvel ediffice des dis molins, et

Digitized by Google

apres les retenir et entretenir a ses propres coustz et despens ; lesquelz molins icellui preneur estoit tenu de faire ediffier en telle façon et haulteur que les eaues de la dicte riviere de Givry ne prejudiciast ou feist donmaige a prarie du dit Givry ne es heritaiges estans sur la dicte riviere ; lesquelz molins le dit seigneur ou ses officiers pourront faire visiter de six ans en six ans aux despens du dit preneur, et le contraindre ou faire contraindre des reparacions que l'en y trouvera estre neccessaires. Pareillement estoit et est tenu de rendre et payer chascun an, les dis quarante quatre ans durans, au jour de feste de Nativité nostre Seigneur et Sainct Jehan Baptiste d'un chascun an par egalle porcion, en la chambre des comptes au dit Sainct Remy a ses fraiz et despens, ou au porteur de ces lettres, c'est assavoir pour chascune des dictes quatre premieres années la somme de six livres tournois, et pour chascune des quarante autres années la somme de treize livres tournois, dont le premier terme et payement conmencerent au jour de feste de Nativité nostre Seigneur que l'en disoit mil quatre cens quatre vingtz et quinze, le second au jour Sainct Jehan Baptiste ensuivant que l'en disoit mil quatre cens quatre vingtz et seize, et ainsi en continuant d'an en an et de terme en terme jusques en fin des dictes quarante quatre ans. Pour l'aisance desquelz molins le dit arcevesque ou ses dis officiers avoient baillié et bailloient la moictié de certaine islette estans au dessoubz de la ville du dit Givry, a partir et diviser a l'encontre du censier de mon dit seigneur au dit lieu de Givry ; item une autre place nommée le jard des molins, assez prez et a l'endroit de la dicte islette, contenant seize jours de terres ou environ au lez devers la maison du Chesnoy [1], lesquelles terres sont de present en hayes et buissons, que le dit preneur estoit et est tenu de dessavarder et mettre en bon estat de prarie ou

[1] Le Chesnois, com. d'Alland'huy.

Digitized by Google

labouraige, ainsi qu'il trouvera le lieu estre le plus convenable tant de prarie comme de labouraige, et en la fin des années les rendre et delaissier en bon et souffisant estat ; item une piece de pré nommé le pré de la riviere, contenant six quartelz ou environ, a prendre au lez devers l'eglise du dit Givry, et partant a l'encontre du pré de la mairie du dit Givry. Et pareillement pourra prendre pour l'edifice de sa dicte maison l'aisance de la place estant au devant de la dicte riviere, pourveu qu'il ne pourra faire chose prejudiciable au four bannal du dit Givry, ne a l'aisance d'icellui, ne pareillement a ceulx qui y ont heritaige a l'environ... Promettans... et renoncerent... Ce fut fait le dixiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre vingtz et dix neuf apres Pasques.

XXII

1750, 11 septembre

Plaids généraux tenus à Givry par le lieutenant du bailliage de Saint-Remi de Reims [1].

Fonds de Saint-Remi, liasse 100, n° 22.

Aujourd'hui onze septembre mil sept cent cinquante, nous Nicolas Titoux, avocat en Parlement et lieutenant des baillage et mairie de l'abbaye et ban Saint Remy de Reims, terres et seigneuries en dépendantes, accompagné de maitre Jean Baptiste Blavier, avocat et procureur fiscal des dits sièges, et assisté de Me Simon Claude Michault, nôtre greffier ordinaire, étant transportez au

[1] Il existe sous la même cote des plaids généraux des 24 sept. 1759, 11 sept. 1767, et 4 sept. 1781.

Digitized by Google

lieu de Givry, dont la seigneurie appartient à [Monsieur l'abbé de Saint Remy de Reims], et la étant au lieu où on a coutume de tenir les audiences, le procureur a dit, que le bon ordre et la tranquillité publique dépendant de l'exécution des loix et règlemens, il est de l'attention et du devoir des seigneurs de notifier ces loix à leurs justiciables, et d'en procurer l'exécution : c'est pour satisfaire à ce devoir, qu'on a introduit l'usage des plaids généraux qui se tiennent de tems en tems par les officiers supérieurs de la juridiction principale des seigneuries ; lors de ces plaids généraux, on fait lecture à tous les habitans assemblez des règlemens de police, on leur enjoint de s'y conformer, on réforme les abus que l'ignorance et la prévarication peuvent avoir introduit, on s'informe de quelle façon la justice s'administre, on reçoit les plaintes légitimes contre les officiers qui n'ont pas fait leur devoir, on exhorte ceux qui l'ont fait à s'en acquitter encore mieux par la suite, on explique en quoi consistent les droits seigneuriaux, afin que d'une part ceux qui sont légitimement établis ne souffrent aucune atteinte, et que de l'autre des fermiers trop avides n'en exigent qui ne soient pas dûs, ou n'étendent ceux qu'ils sont en droit de percevoir ; que c'est par ces motifs et pour ces raisons qu'en vertu de notre commission du cinq septembre mil sept cent cinquante, signée de notre gréfier, il a fait assigner par exploit de Ponce Louis Simon, sergent audit baillage, en date du huit septembre présent mois, contrôlé à Juniville le neuf dudit, tous les officiers de justice, bourgeois et habitans dudit lieu de Givry à comparoitre cejourdhuye à heure présente, à l'éfet d'être procédé à la tenue des plaids généraux, requérant à cette fin que par le sergent tous lesdits officiers et habitans soient apellez, ce que nous avons ordonné être fait, en conséquence l'apel s'est fait ainsi qu'il suit.

Digitized by Google

Noms des officiers de justice [1]

Lieutenant : Me Nicolas Guérin
Procureur d'office : Me Jean René Corvisart
Gréfier : Me Remy Mercier
Sergent : Jean Cordier

Noms des habitans

Jean Jacquemart sindic, Jean Darques huillier, Nicolle Dodet veuve Pierre Guérin laboureur, Louis Bourbon laboureur, Joseph Darcques berger, Nicolas Camart laboureur, la veuve Pierre Bourbon, Joseph Mercier manouvrier, Simon Pinart maçon, Ponce Billaudel manouvrier, Margueritte Legrand fille, Nicolas Bonvarlet [2] manouvrier, Maurice Pinart maçon Jean Marniquet pescheur, la veuve Jean Cordier, Jean Baptiste Husson laboureur, Jean Baptiste Albault laboureur, Jean Ludinart manouvrier, Maurice Gringuet boucher, Pierre Pinart laboureur, Jean Baptiste Noizet laboureur, Jean Bourbon manouvrier, Louise Daniel veuve Noel Bourbon, Margueritte Jurion fille, Jeanne Guérin, Jean Laroche [3] canardier, Jean Baptiste Camart manouvrier, Nicolas

[1] Voici les noms des officiers de justice d'après les plaids postérieurs : en 1759 Jean Guérin lieutenant, Honoré François Corvisart procureur d'office, Jean Génin greffier, Jean Cordier sergent ; en 1767 Jean Guérin lieutenant, Toussaint procureur, Jean Jennin *(sic)* greffier et notaire, Jean Cordier sergent, Joseph Mercier prévôt des amendes ; en 1781 Augustin Pierret, notaire et contrôleur à Attigny, lieutenant, Guillaume-Remy Robin, d'Attigny, procureur, Jean Jennin greffier, Nicolas Jennin sergent, Joseph Mercier l'aîné prévôt des amendes.

[2] Sans doute une variante de *Beauvarlet*, dont on trouvera plus loin des exemples. Les plaids de 1759, sauf une exception, écrivent *Bonvarlet*. Mais les plaids de 1767 et de 1781, comme le terrier de 1771, ne connaissent que la forme *Beauvarlet*.

[3] Peut-être pour *Deroche* : on rencontre plus bas *Jean Deroche le jeune* ; les plaids de 1759 nomment *Jean Deloche l'aîné* et *Jean Deloche le jeune* ; les plaids de 1767 ne connaissent qu'un *Jean Desroche*, et ceux de 1781 qu'un *Jean Desroches*.

Digitized by Google

Guériot domestique. Jean Baptiste Legresle ouvrier en laine, François Colinart manouvrier, Paul Devaux cordonnier, Martin Lambert manouvrier, Pierre Albault laboureur, la veuve Aubert Baudier, Jean Randou[1] tonnelier, la veuve Nicolas Bonvarlet pescheur, Robert Morlet laboureur, Nicolas Baudier cabaretier, Maurice Hinguerlot laboureur, Charles Remont manouvrier, Pierre Aubry manouvrier, Jean Guérin laboureur, Pierre Pieron laboureur, Nicolas Baudier peigneur de laine, Jean Bonvarlet manouvrier, Noel Bourbon laboureur, Nicolas Verseau maréchal, Nicolas Millet manouvrier, Martin Charbonnier cabaretier, Robert Meusnier laboureur, Jean Gesvin laboureur, Albert Baudier laboureur, Marie Guérin fille, la veuve Hinguerlot laboureur, Jean Charbonnier manouvrier, Pierre Fremaucourt[2] manouvrier, Robert Camart dit Husson laboureur, Etienne Lorain manouvrier, Salomon Guérin laboureur, Jean Baptiste Noizet laboureur, Jean Varlet cordonnier, Jean Legrand manouvrier, Noel Pinart maçon, Jacques Capitaine manouvrier, Joachim Nisart tisserand, Noel Soibinet[3] charpentier, Hubert Legrand manouvrier, Jean Guérin arpenteur, Jean Cornet tendeur, Marie Cornet fille, Nicolas Beauvarlet tisserand, Jean Beauvarlet tailleur d'habits, Jean Deroche le jeune tendeur, Maurice Beauvarlet manouvrier, Noel Vuillemet pannelier, Simon Rodic manouvrier, Jean Loret manouvrier, Jeanne Roland fille, Claude Charbonnier manouvrier, Marie Prévot maîtresse d'école, Nicolas Fromentin, Remy Tribut manouvrier, Jean Camart dit Melaire laboureur, Jean Hinguerlot laboureur, la veuve Gilles Chatelain manouvrier, Robert Camart le jeune laboureur, Jean Lauret

[1] Et non *Randon*, car on trouve en 1767 et 1771 *Randoux*.

[2] Ou *Fremancourt*. Les plaids de 1767 semblent bien donner *Fremaucourt* et le terrier de 1771 écrit *Fromocourt*, ce qui justifie la transcription *au*, mais on trouve en 1781 *Fromencourt*, ce qui imposerait *an*.

[3] Écrit *Saubinet* en 1759, mais *Soibinet* en 1767, 1771, 1781.

Digitized by Google

manouvrier, Nicolas Baudier invalide, Nicolas Albault manouvrier, Nicolas Guériot manouvrier, Jean Baptiste Couvin berger, la veuve Herbin manouvrier, Jean Beauvarlet le jeune tendeur, Berthes Legrand veuve Vuilmet, Nicolas Soibinet charon, Gerard Moreau manouvrier, Albert Soibinet tendeur, Joseph Camart laboureur, Jean Gillet manouvrier, Joachim Baudier cordier, Louis Legrand tendeur, Noel Beauvarlet manouvrier, Gerard Gillet tailleur d'habits, Joachim Gillet tailleur d'habits, Robert Jacquemart charpentier, Maurice Jacquemart charpentier, Jean Camart dit Labroque charpentier, Jacques Berthes tisserand, Jean Fay manouvrier, Guillaume Tellier manouvrier, Pierre Berthes tisserand, Albert Camart laboureur, veuve Jean Camart laboureur, Jean Noizet manouvrier, Jean Jacquemart l'ainé charpentier, Jean Bourbon laboureur, Jean Varlet manouvrier, Jeanne Varlet fille, Robert Camart charpentier, Robert Baudier manouvrier, Jacques Guérin laboureur, Hubert Batillot manouvrier, Jean Ausson cocquetier, Margueritte Jurion veuve Darques berger, Thomas Baudier laboureur, Christophe Potier jardin[ier], Roger Ribaudier manouvrier, Jean Baptiste Chausson laboureur.

Ce fait, le procureur fiscal nous a requis acte de la comparution des officiers et habitans présens, que défaut soit donné contre les non comparans, et que pour le profit, et faute d'avoir fait proposer excuses raisonnables de leur absence, ils soient condamnez chacun en trois livres dix sols d'amende ; nous a requis pareillement que défenses soient faites aux comparans de quitter l'audience avant la fin des plaids généraux, sous pareille peine de trois livres dix sols d'amende contre chacun, et que par notre gréfier il soit procédé à la lecture des règlemens de police.

Sur quoy faisant droit, nous avons donné acte au procureur fiscal de la comparution des officiers et des

Digitized by Google

habitans présens, ausquels nous avons enjoint de rester jusqu'à la fin de nos plaids généraux, à peine de trois livres dix sols d'amende. Avons donné défaut contre Joseph Darcq, la veuve Aubert Baudier, Nicolas Guériot, la veuve Vuilmet, la veuve Jean Camart, Jeanne Varlet et Robert Camart, lesquels nous avons excusé après qu'il nous a été attesté par les comparants qu'ils sont ou malades ou absents pour causes légitimes. Avons ordonné à notre gréfier de faire lecture à haute et intelligible voix des ordonnances de police, ce qu'il a fait en la forme et manière qui suit [1].

Ce fait, après la déclaration des habitans présens que lesdites ordonnances de police ne contiennent rien que d'extrêmement avantageux et au public et aux particuliers, ce requérant le procureur fiscal, nous ordonnons qu'elles seront exécutées selon leur forme et teneur, nonobstant opositions ou apellations quelconques et sans préjudice. Enjoignons aux habitans de s'y conformer sous les peines et amendes y portées, et aux officiers de justice et singulièrement au procureur fiscal de veiller à ce qu'il n'y soit contrevenu, et afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance desdites ordonnances, ordonnons qu'à la requête du procureur fiscal il en sera fait lecture deux fois par chacune année par le sergent des lieux, fin de la messe de paroisse, et de six mois en six mois.

Avons enjoint au gréfier, ce requérant le procureur fiscal, de nous représenter ses registres des causes d'audience, des vêtures et nantissemens, à l'éfet de sçavoir si ils sont en règle, et si, en conformité de la disposition de la coutume, ils sont reliez, cottez et paraphez, ce qui ayant été fait et lesdits registres s'étant trouvés en règle ont été rendus.

[1] Nous ne reproduisons pas les ordonnances imprimées à la suite, qui sont toujours les mêmes.

Digitized by Google

Faisant droit sur le réquisitoire du procureur fiscal, avons ordonné que les officiers de justice se retireront de l'audience à l'éfet de laisser aux habitans la liberté de faire leurs plaintes, si aucunes ils ont à faire, et lesdits officiers étant retirés, nous avons exhorté les habitans à nous déclarer si la justice leur est administrée exactement, si il ne se commet point d'abus ni de vexations à leur égard, les avertissant en même tems de ne rien dire que de vrai, pour motif du bien public, et non par passion. Lesquels officiers retirés, lesdits habitans ayans déclaré n'avoir aucunes plaintes à former contre eux, nous avons fait rapeller lesdits officiers à l'assemblé, et les avons exhorté à continuer à faire leur devoir.

Et ce requérant le procureur fiscal, avons ordonné et lecture a été faite par notre dit greffier à haute voix des droits seigneuriaux appartenants à mondit seigneur l'abbé de Saint Remy, seigneur dudit Givry, pour iceux reconnoitre par lesdits habitans.

Premièrement appartient à mondit seigneur le droit de justice haute moyenne et basse, ensemble les amandes, confiscations et autres profits de justice dans toute l'étendue du lieu et terroir de Givry, et pour l'administration de ladite justice mondit seigneur a droit d'établir et destituer les officiers, sçavoir un lieutenant ou maire, procureur d'office, un notaire, greffier, sergent et prévot des amandes, et se rend la justice tous les mercredy de chacune semaine à midy, de quoi les habitans sont convenus. Et sur ce qu'il nous est apparu qu'il n'y a aucun auditoire audit Givry, et qu'il est également indécent et incommode de tenir l'audiance en pleine rue et à découvert, nous avons arrêté qu'il sera fait représentation à Son Eminence de la nécessité d'un auditoire, afin qu'il y soit incessament pourvue.

Plus appartient à mondit seigneur une ferme située au terroir dudit Givry, consistante en terres labourables, prez et chennevières.

Digitized by Google

Item audit seigneur appartient le droit de pesche dans la riviere dudit Givry, commençant au bochet Giot et finissant à Dolin, ensemble un ozerois en lieu dit le Prez le meusnier, en allant à Monmarin, et dans la prairie en allant à Allendhuy.

Plus est deub par tous les bourgeois dudit lieu de Givry chefs de ménage un liard par chacune année, lequel se paye au jour de Saint Martin d'hiver, à l'endroit où se tient l'audiance, et à défaut de payer ledit droit au jour et lieu marqué, il y a amande de sept sols six deniers [1].

Item à mondit seigneur appartiennent plusieurs surcens en deniers et grains, lesquels sont cy après déclaré dans un cœuilleret attaché aux plaids généraux du vingt un septembre mil sept cent trente, dont lecture a été faite présentement, de tous lesquels droits les habitans présents sont convenus. De laquelle déclaration nous avons donné acte au procureur fiscal, et ordonné qu'il sera fait un nouveau cœuilleret, qui contiendra les noms des personnes qui sont actuellement propriétaires des héritages qui sont chargés de surcens, la situation des mêmes héritages, et les noms des personnes auxquels les propriétaires actuels ont succédé [2].

Statuant sur le réquisitoire du procureur fiscal, et lecture faite des differents procès verbaux des six may, dix huit du même mois, douze, treize juin, quatre et vingt six juillet mil sept cent quarente neuf, trois avril, treize et six may mil sept cent cinquante, et après avoir

[1] Ici les plaids de 1759, 1767 et 1781 insèrent le droit d'afforage « qui conciste en ce que chacun aubergiste ou cabartier .. doit avertir mondit seigneur ou ses fermiers avant qu'il mette en perce son poinçon, et payer une peinte de vin ou autre liqueur telle que bierre cidre et autres de chacun poinçon qu'il débite, et est la mesure dudit Givry pour les liqueurs la même que l'ancienne de Beaumont en Argogne, et pour les grains la même que celle d'Attigny ». (Plaids de 1781.)

[2] Les plaids de 1759 donnent une liste de 35 maisons ou jardins chargés de quelques deniers et de quelques écuelles d'avoine.

Digitized by Google

ouy les particuliers cy après nommés, assignés pour répondre aux conclusions du procureur fiscal pour les cas résultans desdits procès verbaux, nous avons condamné Martin Charbonnier en vingt sols d'amande, Robert Meusnier en vingt sols, Joseph Camart en quarente sols, Robert Morlet en trente sols, Jean Guérin l'ainé en quarente sols, Charles Raimont en quarente sols, puis moderé à vingt sols, Jean Fay en trente sols, Robert Camart le jeune en trente sols, Joachim Baudier l'ainé en vingt sols, Jean Varlet, Nicolas Albaut, Jean Varlet manouvrier, la veuve Jean Camart, Gerard Gillet, Albert Camart, Jean Beauvarlet dit le Petit, Nicolas Guériot l'ainé, Joseph Darques, Simon Pinart, et Pierre Fremaucourt, chacun en vingt sols d'amande, Jean Bourbon le jeune en trois livres, Maurice Gringuet, Jean Baptiste Albaut, la veuve Aubert Baudier et Nicolas Baudier, chacun en cinquante sols d'amande, et Jean Ludinart en quarente sols. Leurs faisons deffenses de récidiver sous plus grandes peines, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou apellations quelconques et sans préjudice, attendu qu'il s'agit de l'exécution des règlements de police.

Et pour la conservation du bon ordre et attendue la grande étendue du terroir de Givry, nous disons que les sieurs Nicolas Fromentin, Jean et Louis les Bourbon, et Jean Baptiste Chausson, tous laboureurs à Givry continueront de faire les fonctions de gardes traversiers dudit terroir jusques à ce que par nous il ait été autrement pourveu, et en conséquence qu'ils rapporteront à justice et par un simple acte, qui sera écrit sur le registre du greffe et par eux signé, sans autres affirmations, formalités ny frais toutes les contraventions qu'ils trouveront être faites aux règlements de police, et ce du consentement de la communauté. Et à cet effet avons d'eux pris et reçu le serment en la manière accoutumée, sous lequel ils ont juré de se comporter en gens de bien et d'honneur dans lesdites fonctions, sans acceptation (*sic*) d'aucune

Digitized by Google

personne. Et d'autant qu'il n'y a aucun prévot des amandes, et que celles qui ont été prononcées jusques à présent n'ont point été perceus avec exactitude, nous avons nommé pour prévot et receveur desdites amandes Ponce Louis Simon, huissier en notre baillage, auquel nous avons attribué le tiers des amandes prononcées et à prononcer, à condition par luy d'en faire la perception avec exactitude et de rendre les deux autres tiers aux fermiers de la seigneurie, sur le tout prélevés les frais nécessaires, ce qu'il a promis faire. Et du tout avons dressé le présent procès verbal, que les officiers dudit Givry ont signé avec nous, le procureur fiscal, ledit Simon, et notre greffier avec les habitans soussignés. Signé : Guérin, Corvisart, Mercier, Cordier, Fromentin, J. Bte Chausson, Bourbon, Bourbon, Darcq, Blavier, Titoux, Michault, Simon en la minute des présentes.

MICHAULT.

XXIII

1774

Questionnaire adressé aux curés du diocèse. Paroisse de Givry.

Arch. dép. de Reims, G. 281, *Montmarin et Givry.*

Curé. — Le curé de Givry se nomme Nicolas Malherbe ; il est né dans le diocèse de Reims le 9 janvier 1740, il est docteur en théologie, il a été ordonné prêtre à Noel 1764, et depuis ce tems il travaille dans le ministère. Il a été un an desservant de la paroisse de Muizon, deux ans chapelain de la paroisse de St Pierre de Reims. Il est curé depuis le 9 février 1768, il ne possède point d'autres bénéfices. Il a l'extension des pouvoirs, non les cas

Digitized by Google

réservés. Il bine dans sa paroisse de tems immémorial, parce qu'il est chargé de deux églises paroissiales.

Patron. — Le chanoine tournaire de la cathédrale de Reims présente à la cure, le chapitre nomme.

Seigneur. — Seigneur, monsieur l'abbé de St Remy.

Ressort. — Baillage de Reims, parlement de Paris. Intendance de Champagne, subdélégation, élection, et maîtrise des eaux et forêts de Reims [1].

Adresses. — On adresse les lettres par la poste à Attigny par Rethel. On peut remettre les lettres à Reims chez Mr Champagne, marchand épicier, place du marché au bled, où un messager sur va les prendre tous les vendredis.

Dîmes. — Le curé décimateur pour un quart, l'hôtel-Dieu de Reims pour un quart, messieurs les abbé et religieux de St Denis de Reims pour les deux autres quarts. Le curé a la moitié de la dixme de chair avec les susdits religieux de St Denis. Il n'y a point de dixmes inféodées. Le curé a un petit préciput sur les dites dixmes.

Étendue. — Point de hameaux dépendants de la paroisse. Le diamètre de la paroisse pris d'une extrémité à l'autre est de 600 toises.

Secours. — Il y a un secours, sçavoir Montmarin, qui autrefois étoit la paroisse, et qui en conserve encor le titre [2]. Mais Montmarin s'étant dépeuplé si considérablement qu'il est réduit à deux maisons, en 1687 le curé est venu résider à Givry, qui depuis ce tems est regardé comme la paroisse et en a tous les avantages. On bine dans le secours de tout tems ; cet usage est trop ancien

[1] A partir de 1775 on trouve Givry dans la subdélégation de Château-Porcien (Arch. dép. des Ardennes, C. 258, adjudications des regains).

[2] Voir le questionnaire de 1774 pour Montmarin dans H. Jadart et A. Baudon, *L'ancien village de Montmarin...* pp. 34-36. On trouvera pp. 26-33 les visites de 1678, 1683, 1688, 1703, 1711 et 1771 sur les églises de Givry et de Montmarin.

Digitized by Google

pour sçavoir les raisons qui l'ont fait permettre. Il y a de tout tems dans les églises de Montmarin et Givry des fonts baptismaux et des cimetières séparés. L'église du secours est située à presque un quart de lieue de l'église paroissiale, il n'y a point de rivière à passer; le terrein étant gras, les chemins sont difficiles en hiver, mais point dangereux.

Communiants. — Communiants à Montmarin 9, à Fleury 68, à Givry 453. Total cinq cent trente 530 [1].

Paroissiens. — Beaucoup de laboureurs, des manouvriers batteurs en grange à proportion, assez de pêcheurs et de tendeurs aux oiseaux. Le ménage de vaches qui est ici fort considérable, le chanvre et la laine occupent toutes les femmes [2].

Vicaires. — Néant.

Ecclésiastiques. — Néant. Sont attachés au service de la paroisse le clerc maître d'école et sacristain, qui n'a point d'appointement sur l'église; trois choristes, dont l'un a 15 livres d'appointement, les deux autres chacun

[1] Le pouillé de Bauny de 1776 donne 520 communiants pour Givry et 9 pour Montmarin (VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 1109). La statistique de 1773 indique 159 ménages, dont un ecclésiastique, 246 hommes ou garçons et 284 femmes ou filles au-dessus de sept ans, 56 garçons et 55 filles au-dessous de cet âge (en tout 641 habitants); la satistique de la fin du XVIIe siècle n'indiquait que 110 feux (Arch. dép. de la Marne, C. 429 et 430).

[2] La statistique de 1773 donne la répartition suivante du terroir en arpents de Paris : *jardins* ou *chènevières* 25, *prés* 519, *vignes* néant, *bois* néant, *terres labourables* propres à faire farine ou à en tenir lieu 1.774. Il y avait 203 chevaux, 320 bêtes à cornes, 788 bêtes à laine. Les habitants ou laboureurs ayant charrue étaient 26 (20 à la fin du XVIIe siècle); 90 arpents étaient nécessaires pour occuper une charrue toute l'année. Annuellement on semait et récoltait, déduction faite de la semence, les quantités suivantes à la mesure de Paris : *froment*, semence 3.874 boisseaux de 20 livres, récolte 31.959; *seigle*, néant; *orge*, semence 1.560 boisseaux de 16 livres et demie, récolte 9.360 ; *avoine*, semence 2.920 boisseaux de 12 livres, récolte 20.440; *sarrazin* et autres grains de même qualité, semence 1.625 boisseaux de 16 livres, récolte 13.002.

Digitized by Google

9 livres, et un bedeau 10 livres, tous laics et paiés par la fabrique.

Station. — Il y a une station non fondée; le prédicateur n'a point d'honoraire fixe autre que 2 livres 5 sols pour prêcher la Passion, paiables par la fabrique d'usage plutôt que de droit. La quête que fait le prédicateur fin de chaque station lui produit plus ou moins selon le nombre de confessions qu'il a entendues, ordinairement 9 quartels de froment et 5 ou 6 livres en monnoie. L'archevêché présente le prédicateur; il prêche dans plusieurs églises, dans celle-ci une fois par semaine, le vendredi. Nous avons quelquefois pour stationnaires des religieux fort estimables. Ils feroient beaucoup plus de fruit en instruisant ou exhortant clairement et familièrement en forme de prône qu'en déclamant, comme ils font tous, de longs discours, dont les apprêts méthodiques épuisent l'attention des gens de campagne, au point qu'ils commencent à dormir lorsque le prédicateur entre en matière, discours pour la plûpart peu relatifs à nos paroissiens et au-dessus de leur portée.

Heures du service. — On suit le plus exactement qu'il est possible le rituel pour l'heure du service divin. La messe à Givry est à huit heures en hiver, à neuf heures en été. La messe à Montmarin est à neuf heures et demie en hiver, à sept heures en été. Cette règle paroit s'être toujours et constamment observée. Le catéchisme est à une heure avant les vêpres de Givry. Les vêpres de Givry d'ancien usage sont à une heure en été, pour que ceux qui conduisent les bestiaux dans les pâtures (et il y en a de chaque ménage) puissent y assister; à deux heures en hiver. Les vêpres de Montmarin sont à midi en été, fin de la messe en hiver.

Maître d'école. — Il y a un maître d'école, non fondé. Ses appointements fixes sont 3 septiers de froment et autant d'avoine sur la dixme, un demi quartel à comble de froment par chaque ménage, et 36 livres sur les

Digitized by Google

fondations de l'église. Le casuel de l'église et l'écolage peuvent lui rapporter 100 livres. Le même est en même tems maître d'école de Montmarin ; l'église de Montmarin lui paie 50 livres et les habitants un demi quartel de froment par ménage. Partant sa condition peut être évaluée 400 livres. Il est à la nomination des habitants [1].

Les garçons et les filles sont en la même école [2], qui se tient en la maison du maître d'école. Le nombre des écoliers et écolières est ordinairement en hiver de 70, mais dès que le printems paroît, les trois quarts des enfants désertent l'école, et passent leur vie dans la prairie à la conduite de leurs bestiaux.

[*Registres paroissiaux*]. — Les regîtres de baptêmes, mortuaires et mariages ne sont pas séparés ; ils sont en bon ordre, ils remontent jusqu'en 1692.

Églises. — L'église est suffisament grande, rien de plus. Le sanctuaire est long de 17 pieds sur 20 ; le chœur de 29 sur 54, les cancelles comprises ; la nef de 40 sur 40. Elle est voutée dans toute son étendue. Il y a trois autels, ils sont consacrés le grand autel sous le titre de St Martin, petit autel à droite sous le titre de Ste Agathe, celui à

[1] Jean Mercier, maître d'école, est nommé le 5 déc. 1677 et meurt à 75 ans le 23 janvier 1722 (Arch. comm., GG. 1 et 2). Remy Mercier était déjà maître d'école le 4 août 1709 (GG. 2). Nicolas Mercier était recteur d'école en 1770 (CC. 3). Ayant cessé d'exercer, il touchait une pension de 100 livres d'après le compte de 1784 (Arch. dép , C. 258), de 50 livres d'après celui de 1789 (Arch. comm., CC. 3). Jacques Mercier est mentionné comme maître d'école le 21 juin 1778 (GG. 5) et aux plaids généraux de 1781 ; il touche 35 livres en 1784 pour la conduite de l'horloge, un devis des réparations du pont, et la marque des regains (C. 258, compte de 1784) ; en 1788, il est toujours en fonctions, et de plus greffier de la communauté (CC. 3).

[2] Il n'en était pas toujours ainsi : Marie-Jeanne Prévost, sœur, maîtresse des écoles chrétiennes de Givry, testait le 1er août 1746 (Arch. dép., C. 676, insinuation du 4 mars 1758), était encore en fonctions lors des plaids de 1750, et mourait le 26 février 1758 « maîtresse d'école des filles de la paroisse », à l'âge de 72 ans (GG. 4).

Digitized by Google

gauche sous le titre de la Ste Vierge. Ce dernier n'a pas de pierre consacrée.

[*Lampe devant le Saint-Sacrement*]. — Néant.

Sacristie. — Il y a une sacristie, elle est distinguée du corps de l'église. La communauté est chargée d'en entretenir les bâtiments.

[*Cimetière*]. — Il y a un cimetière : il est bien fermé ; on n'y tient ni foires, ni marchés.

[*Réparations*]. — Il n'y a point de réparations considérables à faire au chœur de l'église ; le pavé est en bon état. La nef et la sacristie sont assez bien entretenues ; seulement le pavé des bas-côtés est en très mauvais état.

[*Clocher*]. — Le clocher est en bon état. Une des cloches se sent du cassé ; on les entend à peine à l'extrémité de la paroisse.

Chapelles. — Néant.

Sages-femmes. — Il y a une seule sage-femme, bien instruite pour administrer en cas de nécessité le baptême; elle n'a pas prêté le serment.

Fabrique. — Le revenu fixe de la fabrique consiste en terres et prés, qui rapportent depuis le dernier bail 728 livres 10 sols ; il est établi seulement sur la possession. Le revenu casuel est à peu près de 15 livres ; il se prend sur la vente des places et la quête. Les charges ordinaires et casuelles vont communément à 550 livres.

On tient des bureaux de fabrique, on les tient au besoin seulement. Il n'y a pas de regître où l'on écrive les conclusions. Le curé ne se mêle aucunement de la recette. C'est lui seul qui dans les petits objets, dans les objets d'une plus grande conséquence c'est encor lui, mais en présence et du consentement du bureau, qui détermine la dépense. La convocation du bureau s'addresse à tous les paroissiens. Cependant il n'est ordinairement composé que du curé, du marguiller en charge et des trois marguillers en expectative ; les autres paroissiens ne sont nullement curieux d'être des assemblées de fabrique, qui

Digitized by Google

en sont plus paisibles. Quand les délibérations à prendre sont plus difficiles, on prie ceux dont on espère bon conseil de s'y trouver, et ils y viennent. Le marguillier est un an en charge. On le choisit le jour de Noel, c'est le marguillier sortant qui le présente.

Les comptes se rendent exactement chaque année, au plus tard dans le mois de février. Ce sont les quatre marguilliers et quelques principaux habitants qui les entendent, le curé qui les cloture.

[*Dettes actives ou passives de la fabrique*]. — Il n'y en a point. On n'est pas dans ce cas (de faire les diligences nécessaires pour faire payer les personnes redevables).

Fondations. — Entre beaucoup d'obits fondés il y en a quatre auxquels on distribue trente sols aux pauvres et dix sols aux écoliers qui y assistent. Les revenus de ces fondations sont assis sur tous les biens de la fabrique. Les charges montent à 82 livres pour le curé, et 36 livres pour le clerc maître d'école. Elles s'exécutent fidèlement. Il y a un tableau exact des fondations.

Aisances. — Il y a des aisances ou biens communs appartenants à la paroisse. Ils consistent en terres, prés et bâtiments. Quels en sont les revenus et les charges ? Je ne le sais pas au juste. Tout ce que je puis répondre, c'est que les revenus ne me paroissent pas au dessous des charges.

Confrairies. — Néant.

[*Pèlerinages*]. — Les femmes ont une dévotion particulière à Ste Agathe, et viennent en pèlerinage à l'autel qui lui est dédié en l'église de cette paroisse. L'objet de cette dévotion est d'obtenir la guérison des maux de sein. Le concours n'est ni grand ni assidu. On ne voit ni lettre ni privilège qui l'autorise. Point d'abus.

[*Inventaire des titres, papiers et meubles de l'église*]. — Il y a un inventaire.

[*Coffre*]. — Il y a un coffre à deux clefs, dont l'une est entre les mains du curé, l'autre entre les mains du

Digitized by Google

marguillier (pour mettre les titres et papiers de l'église ou l'argent de la fabrique).

[*Emploi des deniers*]. — On n'emploie pas les deniers de la fabrique pour acquiter aucune charge de la communauté (telles que sont les réparations des nefs, presbytères, cimetières et autres).

Presbytère. — Il y a un presbytère ; point de réparations urgentes à y faire actuellement. Il consiste en une cour, une écurie, une bucherie, une grange, un jardin, une cuisine, un fournil, deux chambres basses, deux cabinets, une petite chambre en haut, et des greniers. Il est à 100 pas environ de l'église.

Bénéfices. — Point d'autres bénéfices que la cure.

Hôpitaux. — Néant.

Chapelles. — Néant.

[*Ermitages*]. — Néant.

[*Rapport de fer*]. — Le droit de rapport de fer est en vigueur dans la paroisse, la date de son établissement n'est pas connue. Il consiste à prendre moitié de la dixme des terres que les paroissiens labourent, ou comme propriétaires, ou comme fermiers, mais non pas comme ouvriers pour argent, sur les territoires voisins inmédiatement contigus, quand même les dits territoires seroient séparés par quelque rivière. Le rapport de fer appartient en entier au curé sur les terres novales, il appartient aux décimateurs sur les terres d'ancienne dixmerie.

Nicolas MALHERBE,

Curé de Givry.

Digitized by Google

A PROPOS

D'UN SOI-DISANT PROJET DE VENTE

DE LA

CATHÉDRALE DE REIMS

Communication de M. J. BERLAND, archiviste de la Marne
membre correspondant

Sous le titre suivant : *Un projet de vente de la Cathédrale de Reims au* XVIIIe *siècle*, l'Académie de cette ville a publié, dans le tome CXXX de ses *Travaux*, une minutieuse enquête de M. Paroissien, enquête ayant pour but la recherche de ce que pouvait contenir de vérité un si extraordinaire projet.

« Saint-Nicaise, écrit le distingué correspondant de l'Académie, fut mis en vente, vendu et démoli, c'est un fait acquis ; la cathédrale aurait failli subir le même sort et n'y aurait échappé que par une intervention que nous bénissons, si vraiment elle s'est produite, et que devront bénir après nous les générations futures des Rémois, des Français et de tous les amis des arts. »

Questionné moi-même par M. Paroissien en novembre 1910, je ne pus alors fournir qu'une réponse négative, les dossiers de la cathédrale conservés aux Archives de la Marne ne renfermant pas la moindre pièce susceptible de conduire à une solution quelconque.

Mais le hasard est souvent, en pareil cas, un auxiliaire précieux. Ayant eu, au cours d'un classement de pièces domaniales, la bonne fortune de rencontrer un texte relatif au soi-disant projet de vente de la cathédrale

Digitized by Google

de Reims, j'ai pensé que ce texte serait bien accueilli par mes collègues de l'Académie et je l'ai transcrit pour eux. En voici la teneur *in-extenso :*

« Chaalons, le 24 nivôse an VII.

L'administration centrale du département de la Marne au Ministre des finances

CITOYEN MINISTRE,

Nous lisons dans le *Journal du soir* du 22 de ce mois, n° 6104, et dans celui intitulé *La clef du cabinet des souverains* du même jour, n° 722, que sur l'avis donné au ministre de l'Intérieur que l'on se disposoit à vendre la cathédrale de Reims, dont le portail est un chef d'œuvre d'architecture gothique, ce ministre vous a écrit pour vous inviter à suspendre la vente d'un monument si précieux sous le rapport de l'antiquité et des arts.

Cette calomnie nous affecte d'autant plus que la ci-devant cathédrale de Reims, étant au nombre des édifices rendus pour l'exercice des cultes par la loi du 11 prairial de l'an trois, nous n'aurions pu, sans contrevenir à cette loi, ni la mettre en vente, ni même en avoir l'idée.

Si cette dénonciation a été effectivement faite au ministre de l'Intérieur, elle n'a pu être et n'est que l'effet de la malveillance qui employe tous les ressorts imaginables pour faire perdre la confiance du Gouvernement à des administrateurs dont le zèle pour l'exécution des lois et la sollicitude continuelle pour le maintien de la Constitution leur a mérité l'honorable haine des ennemis de la chose publique.

Nous écrivons par le courrier de ce jour au ministre de l'Intérieur pour le désabuser sur cette calomnie et l'inviter à nous en faire connaître l'auteur, dont la punition

Digitized by Google

doit avoir la même publicité que celle qui a été donnée à la dénonciation contre laquelle nous réclamons.

Salut et respect [1]. »

Que nous apprend ce texte? Il nous fait connaître tout d'abord les titres de deux des journaux qui ont, en leur temps, relaté l'incident : le *Journal du Soir*, du 22 nivôse an VII (n° 6104) et *La clef du cabinet des Souverains*, du même jour (n° 722).

Le *Journal du Soir*, conservé à la Bibliothèque Nationale, est malheureusement incomplet et nous n'avons pu nous procurer le numéro ci-dessus. Par contre, nous avons retrouvé facilement la note publiée par *La Clef du cabinet des Souverains* dans son numéro 722, du duodi 22 nivôse an VII [2]. Cette note est ainsi conçue : « On allait vendre la cathédrale de Reims, dont le portail est un chef-d'œuvre d'artillerie *(sic)* gothique. Comme le règne des Vandales est aujourd'hui en France autant en horreur que celui des rois, le ministre de l'Intérieur a invité le ministre des Finances à suspendre cette vente et l'on est persuadé que des mains destructrices n'abattront point une des plus belles productions des arts [3]. »

La lettre des administrateurs montre aussi — et c'est ici le point essentiel — qu'il n'y avait rien de fondé dans les bruits qui avaient couru concernant un projet

[1] *Arch. dép. de la Marne*, série Q, correspondance des domaines avec les différents ministères.

[2] Je dois la transcription de ce texte et les recherches prealables à l'obligeance de mon confrère A. Lemoisne, du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale.

[3] Inséré sous la rubrique : République française, Paris, le 21 nivôse, p. 6177.

Digitized by Google

de vente de la cathédrale. Ce ne fut qu'une « calomnie » ; et si l'on remarque que les journaux mentionnés ci-dessus sont du 22 nivôse, que d'autre part la protestation des administrateurs est du 24 du même mois, on devine aisément, à cet empressement, combien ces administrateurs avaient dû être indignés du procédé employé à leur endroit. Ne vont-ils pas jusqu'à demander une punition exemplaire pour les auteurs de la « dénonciation »?

Dès lors, est-il besoin de supposer qu'il y a eu confusion entre la cathédrale et Saint-Nicaise? Nous ne le pensons pas.

Rien n'autorise à dire que l'administration ait jamais eu l'idée de « vendre » la cathédrale.

Sans doute il y a quelque chose de ridicule dans le chiffre de 100.000 francs donné en l'an II comme « valeur foncière » de la cathédrale[1] ; mais ce n'est pas seulement à cette époque que l'on rencontre des évaluations aussi fantaisistes. Sans doute encore on trouve dans un état dressé le 15 floréal an IV par le receveur des domaines du bureau de Reims, en regard de ces mots « l'église cathédrale, cy-devant paroisse de Reims », la mention « *à vendre* » ; mais cette indication ne saurait tirer à conséquence, elle s'oppose seulement à l'autre formule « vendu » ; elle n'implique pas l'intention de vendre.

Au contraire il serait facile de montrer le grand intérêt qu'on a toujours reconnu à la cathédrale de Reims. Nous n'en donnerons pour preuve que cette

[1] « Tableau des édifices non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes et dont les communes étaient en possession au premier jour de l'an II. » (*Arch. dép. de la Marne*, série Q.)

Digitized by Google

mention fournie le 27 vendémiaire an V par les administrateurs de la commune et du canton de Reims : « Notre Dame, cy devant métropole et depuis paroisse. C'est un monument unique en France, même en Europe, pour la majesté de sa masse, la délicatesse de son architecture gothique et le fini de son travail ; les bâtiments de cet édifice sont très solides[1]. »

Assurément l'opinion émise par Louis Paris ne saurait être acceptée sans réserve par l'historien : elle n'est appuyée d'aucune référence. Il en est de même de celle de M. Menu, ainsi traduite : « Après la fermeture des églises, écrit ce dernier,... des aigrefins parlaient de la mise en vente de la cathédrale[2]. »

Pourtant la vérité ne serait-elle pas dans ces textes, au moins dans celui de M. Menu ?

La cathédrale ne fut jamais mise en vente ; il n'y eut pas même de soumission, contrairement à ce qu'affirme Louis Paris. Seulement, en l'an VII, des malveillants firent courir le bruit que ce magnifique monument serait vendu et démoli ; c'est alors que le ministre de l'Intérieur intervint près de son collègue des Finances, c'est alors aussi que la presse fit connaître au public cette intervention et donna lieu à la protestation indignée des administrateurs du département de la Marne.

[1] *Arch. dép. de la Marne*, série Q. « Etat général des ci-devant églises qui existoient avant la révolution et de celles qui existent encore à Reims, leur destination et employ dressé en conformité d'une lettre du département de la Marne du 10 messidor an IV. »

[2] Cfr. *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, t. CXXX, p. 123.

Digitized by Google

Digitized by Google

ABBAYE DE SAINT-REMI DE REIMS

Inventaire des 28, 29 et 30 avril 1790

Document inédit publié par M. l'abbé FAVRET
Professeur à l'Institution Saint-Étienne de Châlons
Lauréat de l'Académie

Le 28 avril 1790, la municipalité de Reims se présentait à l'abbaye de Saint-Remi de cette ville pour y procéder à l'inventaire prescrit par la loi du 20 mars précédent.

Cet inventaire demanda trois jours de travail. Il en fut dressé un procès-verbal comportant cinq pièces ou plus exactement le procès-verbal lui-même et quatre pièces annexes : 1° État du revenu annuel et général de la maison ; 2° État exact contenant le détail de l'église et de la sacristie ; 3° État des dettes de la maison ; 4° État des religieux profès de la maison et de ceux qui y sont affiliés.

L'arrivée toute fortuite entre nos mains du procès-verbal et d'une des pièces annexes nous donna l'idée de rechercher les autres documents qui y étaient mentionnés. Nous les retrouvâmes dans la série L (abbaye de Saint-Remi) des archives du département de la Marne, cotés et paraphés par la même main

Digitized by Google

qui avait coté et paraphé les pièces que nous avions sous les yeux.

Cette série L nous fournit, pour ce même objet, une importante moisson de renseignements sur l'état économique et moral de l'abbaye jusqu'à sa disparition en 1792 : désignation des revenus de la manse conventuelle, — noms des redevables, nature des biens et conditions des baux dans le district de Reims, — biens que les religieux de Saint-Remi font valoir eux-mêmes, — inventaire mobilier, — état des dettes et capitaux empruntés, — état des religieux : lieu de naissance, âge, lieu et date de profession, — journal des dépenses pour 1790, — renseignements sur les vins de l'abbaye, quantité, acquéreurs, prix de vente (on trouve ces vins dispersés depuis Lille jusqu'à Souillac et la Chaise-Dieu). A noter encore toutes les démarches faites par les religieux pour obtenir la conservation du monastère et les différentes mesures adoptées par les directoires de district et de département à ce sujet, — les règlements de vie des religieux réunis à Saint-Remi, etc.

Quand la série L des archives départementales et les nombreuses pièces de l'époque révolutionnaire que possèdent les archives de Reims seront entièrement classées, il faudra probablement tenir compte de documents nouveaux et alors il sera possible de faire l'histoire complète de l'abbaye de Saint-Remi pendant les quatre dernières années de son existence.

En attendant, il est toujours intéressant de donner *in-extenso* le procès-verbal d'inventaire que nous avons entre les mains.

Digitized by Google

Inventaire de l'Abbaye de Saint-Remi

28, 29 et 30 Avril 1790

Ce jourd'hui vingt huit avril mil sept cent quatre vingt dix, huit heures du matin, nous maire, officiers municipaux de la commune soussignés [1], nous sommes transportés en la maison conventuelle de l'Abbaye Royale de Saint Remi de Reims, ordre de Saint Benoît, congrégation de St Maur, pour en exécution des décrets de l'assemblée nationale des vingt février, dix neuf et vingt mars derniers, sur les quels sont intervenues lettres patentes du Roy, dattées de Paris le vingt six du même mois de mars, de faire l'inventaire et description des objets mentionnés auxdits décrets et procéder aux autres opérations ordonnées par iceux et ce assisté de Ponce-Remi Petison, commissaire en la police générale de la dite ville et fauxbourg de Reims, greffier secrétaire par nous commis ad hoc, et duquel, le requérant, le sieur procureur de la commune, nous avons pris et reçu le serment au cas requis sur la foi duquel il a juré se comporter en homme de bien et d'honneur dans les dites fonctions de la dite place; où étant en présence Dom Jacques-Antoine *Lécuyer*, grand prieur; Dom Jean-Baptiste *Varré*, sous prieur; Dom Henry-Claude *Cazé*, premier doyen; Dom

[1] Les officiers municipaux étaient : Perret, maire; Ponce Barbier, Guittard, Oudin, Ponsardin, Favart-Desjardins, Henriot-Tronsson, officiers municipaux; Dessain de Chevrières, procureur de la commune; Petizon, père, procureur, nommé greffier *ad hoc*. Les autres officiers municipaux opéraient la même heure à Saint-Nicaise. (Dr Raussin. *Ms. 1136, de la Bibl. de Reims, p. 384.)*

Digitized by Google

Jean-Jacques *Boubaix*, second doyen; Dom Jean-Baptiste *Guyot*, Dom François-Germain *Degrés*, Dom Charles *Cazin*, Dom Joseph-Philippe *Sutaine*, trésorier; Dom Pierre *Caillet*, procureur; Dom Pierre *Mignot*, sous-scellerier; Dom François *Blin*, Dom Alexandre-Benoist-Joseph *Lejeune*, professeur; Dom Charles-François *Géruzet*, Dom Maurice *Dufaut*, scellerier; Dom Jean-Baptiste *Camont*, Dom Noël-François *Willot*, Dom Benoist-Joseph *Crapet*, Dom Jean-Baptiste-Joseph *Boutleux*, Dom Pierre-François-Joseph *Gosselin*, Dom Louis-Claude *Boursier*, Dom Joseph-Chrysostome-Jean-Baptiste *Fisserolle* Dom Augustin-Joseph *Hennequant*, tous religieux profès de lad. abbaye, nous avons procédé auxd. opérations ainsi qu'il suit.

Sur le réquisitoire par nous fait à mesd. S^rs^ les Prieur, officiers et Religieux de la maison à l'effet d'obtenir la représentation des registres et comptes de Regie, Dom Defaux scellerier nous a représenté cinq gros registres qui servent aux différentes parties des recettes, au dépouillement desquels registres nous avons procédé en formant un tableau qui contient chacun article des revenus, l'échéance d'icelui, le quantum et ce qui reste dû par le fermier ou locataire.

Et après avoir vacqué au dépouillement de quatre desd. registres jusqu'à sept heures et demi de relevée, nous avons renvoyé la vaccation à demain jeudy à huit heures du matin, à laquelle heure nous avons invité tous les intéressés à se trouver en lad. maison conventuelle de S. Remi et avons laissé lesd. registres et comptes à la garde de Dom Defaux scellerier qui s'en est chargé : De tout quoi avons fait et dressé le présent procès verbal que nous avons signé après lecture faite avec les comparants.

(Suivent les signatures des religieux et des municipaux.)

Digitized by Google

Ce jourd'huy Jeudy vingt neuf avril mil sept cent quatre vingt dix, neuf heures du matin, nous maire, officiers municipaux et procureur de la commune soussignés assistés dud. Me Petizon notre secrétaire commis, étant rendus en la maison conventuelle de l'Abbaye Royale de St Remi de Reims et en la présence desd. Sr Prieur, sous prieur, Doyens, procureurs, scellerier, sous scellerier et religieux profès de lad. maison nous avons requis Dom Dufaux, scellerier, de nous représenter les registres au dépouillement desquels nous avons vacqué le jour d'hier a l'effet de pouvoir le continuer et finir le tableau par nous commencé ; à quoi il a satisfait. En conséquence avons procédé au dépouillement du cinquième desd. registres ; et ce fait et le tableau des redevances achevé nous avons arrêté lesd. registres fin de chacun d'iceux après les avoir paraphés fin de chacun article séparé de la recette et avons du tout formé un résultat suivant lequel le revenu annuel et général de la maison monte à la somme de cent quinze mil cinq cent trente cinq livres dix sept sols, lequel état après avoir été par nous vérifié et paraphé par première et dernière page et arrêté fin d'icelui est demeuré annexé à ces présentes [1], avons aussi arrêté les deux cahiers de recette et dépense de l'année mil sept cent quatre vingt dix suivant lesquels la recette jusqu'au vingt huit avril montant à soixante cinq mille six cent soixante neuf livres quinze sols quatre deniers et la dépense jusqu'au dit jour étant de cinquante sept mille sept cent quatre vingt quatorze livres dix huit sols le reliquat se trouve monter à sept mille huit cent soixante quatorze livres dix sept sols quatre deniers laquelle somme forme la totalité de l'argent monnaié qui se trouve dans le moment présent dans la dite maison conventuelle. Lesquels journaux de recette et dépense ainsi que ceux

[1] *Annexe n° 1* : État du revenu annuel et général de la maison. (Arch. Dles Sie L, Saint-Remi.)

Digitized by Google

des recettes et dépenses de l'année mil sept cent quatre vingt neuf ont été par nous paraphés fin d'iceux et réunis.

Laquelle opération finie nous nous sommes transportés dans le chartrier de la maison où lesd. Sr Religieux nous ont présenté cinq volumes infol° contenant l'énoncé par extrait de tous les titres appartenants à la maison, lesquels volumes nous avons examiné et veriffié, d'après quoi les avons signés et paraphé chacun sur la première et dernière page écrite [1].

De là nous sommes transportés dans la bibliothèque où nous avons trouvé et reconnu les livres qui suivent, sçavoir

1° Quatorze cent vingt volumes infolio.

2° Quinze cent volumes in quarto.

3° Neuf mil soixante volumes in octavo et in douze.

4° Deux cent quarante huit manuscrits.

Avons requis mesd. S^rs les prieur et Religieux de nous représenter le catalogue de cette bibliothèque, à quoi ils nous ont fait réponse qu'ils n'en ont point par la raison que cette bibliothèque ne fait que commencer, que l'ancienne était beaucoup plus considérable, quelle consistait en vingt-cinq mil volumes imprimés et quinze cents manuscrits, que tout a été détruit par l'incendie qui en mil soixante quatorze a consumé la maison.

Voulant ensuite nous transporter ès église et sacristie ainsy que dans le surplus de la maison afin de procéder à la description des meubles et effets les plus précieux, Dom Cazé, Doyen de la maison nous a remis un état exact contenant le détail de l'Eglise et de la sacristie, or,

[1] Il s'agit probablement de l'inventaire de Lemoine, à qui fut payé en 1790 300 livres pour son travail. — Le 7 mars 1791, Nicolas-Louis Jouvant, procureur syndic du Directoire du District de Reims, se fit remettre les clés du chartrier. — Sur le chartrier et la bibliothèque de Saint-Remi, voir le travail de M. Jadart. *Les anciennes bibliothèques de Reims*; et aussi le Ms. de D. Chatelain, à la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

argenterie et chasses, métaux de toutes espèces, chasubles et autres ornements, linges d'Eglise et livres d'Eglises. Les linges de table et lit, argenterie, meubles des chambres d'hostes, salon, salle à manger, Dortoir cuisine caves et celliers et Parloirs. Lequel état nous avons veriffié et trouvé juste, en conséquence nous disons que ledit état sera coté et paraphé à chaque page et à la fin d'icelui et demeurera annexé à ce présent procès verbal [1].

Avons ensuite requis MM. Les Prieur et Religieux de nous faire leur déclaration sur l'état actuel de leur maison, de leurs debtes mobiliaires et immobiliaires et des titres qui les constatent, pour à quoi satisfaire Dom Dufaux, scellerier nous a remis un état des debtes suivant lequel la maison de Saint Remi doit pour objets portant intérêts constitués tant par elle que par celle de Saint Thiery dont les biens y sont réunis, un total de cent trente sept mil cinq cent trente deux livres six sols huit deniers produisant cinq mille quatre cent dix livres seize sols trois deniers et aux ouvriers fournisseurs, et personnes chargées des affaires de la maison un total de cinquante mille sept cent quarante quatre livres quatre sols trois deniers ce qui fait pour le total en principaux intérêts, d'iceux et debtes mobiliaires une somme de cent quatre vingt treize mille six cent quatre vingt sept livres sept sols deux deniers cy 193.687 l. 7 s. 2 d.

Nous a en outre observé ledit Dom Dufaux que les habitants de Beyne aiant depuis quelques années refusé le paiement des droits seigneuriaux qu'ils avaient servi jusqu'alors, il a été convenu avec les fermiers que si le procès mu à ce sujet était décidé à l'avantage des habitants iceux fermiers seroient indemnisés par les Srs Religieux, ce qui peut donner lieu à une indemnité assez considérable, cy... observation.

[1] *Annexe N° 2 :* Etat exact contenant le détail de l'église et de la sacristie (*donné en partie par Tarbé : Trésors des églises de Reims*). Appartient à l'auteur.

Digitized by Google

Nous a également observé que ne connaissant pas le montant des impositions dont la maison peut être chargée pour la présente année mil sept cent quatre vingt dix il ne peut nous en déclarer icy le montant,

cy pour observation.

D'après lesquelles observations nous disons que ledit état des debtes représenté par Dom Dufaux sera cotté et paraphé sur les trois pages écrites et anotté fin dicelui et signé pour demeurer annexé à ces présentes [1].

Voulant après cela procéder à dresser l'Etat des Religieux profès de la dite maison et de ceux qui y sont affiliés Mondit S. le Prieur nous a observé qu'il avait fait dresser le dit état contenant les nom âge et qualité de chacun Religieux habitant lad. maison ou affilié à icelle, lequel état à nous présenté et remis a été cotté et paraphé sur les deux pages écrites et anotté signé et paraphé fin dicelui pour être aussi annexé à ces présentes [2].

Avons ensuitte fait lecture à tous mesd. Srs les religieux de l'article du decrèt portant que nous recevrons la déclaration de ceux d'entre eux qui voudront s'expliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur ordre ou d'y rester et leur avons déclaré que nous étions prêts à recevoir à cette égard, même séparément et en particulier, les déclarations de ceux qui voudront le faire.

1° Dom Jacques-Antoine-Joseph Lécuyer, grand prieur, âgé de 56 ans a déclaré que son intention est de continuer à vivre dans son état, s'il y a lieu [3].

2° Dom Jean-Baptiste Varré, sous prieur, âgé de 53 ans, a déclaré que son intention est de continuer à vivre dans son état, jusque la fin de ses jours s'il est possible [3].

3° Dom Henri-Claude Cazé, premier doyen, âgé de

[1] *Annexe n° 3 :* État des dettes de la maison.

[2] *Annexe n° 4 :* État des religieux profès de la dite maison et de ceux qui y sont affiliés.

[3] Est demeuré.

Digitized by Google

64 ans, a déclaré que son intention est de continuer à vivre dans son état, tant qu'il vivra, s'il est possible [1].

4° Dom Jean-Jacques Boubaix, second doyen et directeur des novices, âgé de 45 ans, a déclaré qu'il désire vivre et mourir dans son état, s'il est possible [1].

5° Dom Jean-Baptiste Guyot, religieux prêtre, âgé de 77 ans, a déclaré qu'il désire vivre et mourir dans sa communauté [2].

6° Dom François-Germain Dègres, religieux prêtre âgé de 69 ans, a déclaré que son intention [est] de rester dans sa communauté, si la chose est possible [1].

7° Dom Charles Cazin, religieux prêtre âgé de 68 ans, a dit qu'il n'avait actuellement aucune déclaration à faire [1].

8° Dom Philippe-Joseph Sutaine, trésorier, âgé de 62 ans, religieux prêtre, a déclaré qu'il ne veut point sortir de son ordre [1].

9° Dom Pierre Mignot, religieux prêtre, sous-cellerier, âgé de 52 ans a déclaré vouloir mourir dans son état s'il y a lieu [1].

10° Dom Caillié, prêtre religieux, procureur, âgé de 56 ans, a déclaré que son intention est de rester dans son ordre tant qu'il lui sera possible et qu'il ne sera pas forcé d'en sortir [1].

11° Dom Charles-François Geruzet, religieux prêtre, âgé de 55 ans, a déclaré qu'il ne peut à présent se déterminer à prendre aucun parti, tant parce qu'il ignore quelles seront les maisons qui seront indiquées pour retraite aux religieux qui resteront dans l'ordre que parce qu'il ne sait pas si le traitement indiqué par l'assemblée nationale pour les religieux qui quitteront l'ordre, sera franc et quitte d'impositions [3].

[1] Est demeuré.

[2] Est mort effectivement à Saint-Remi le 8 mars 1792. Ses funérailles donnèrent lieu à une émeute.

[3] Est sorti.

Digitized by Google

12° Dom Maurice Default, prêtre religieux, cellerier, âgé de 51 ans, a déclaré qu'il ne peut actuellement manifester ses intentions [1].

13° Dom François Belin, prêtre religieux, âgé de 55 ans a déclaré que si la maison de St Remi était conservée aux religieux de son corps, il y resterait volontiers, mais que dans le cas contraire il est décidé à retourner dans sa famille [2].

14° Dom Alexandre-Benoît-Joseph Lejeune, religieux prêtre, professeur, âgé de 33 ans, a déclaré qu'il ne peut actuellement prendre aucun parti [1].

15° Dom Noël-François Williot, religieux prêtre, âgé de 30 ans, a déclaré qu'il est dans l'intention de retourner dans sa famille et quitter son ordre à l'époque qui sera fixée par l'assemblée nationale [2].

16° Dom Jean-Baptiste Cumont, religieux prêtre, âgé de 32 ans, a déclaré qu'il ne peut, quant à présent faire aucun choix [2].

17° Dom Benoît-Joseph Crapet, religieux prêtre et professeur, âgé de 29 ans, a déclaré n'avoir rien à dire dans le moment présent [1].

18° Dom Jean-Baptiste-Joseph Boutleux, religieux prêtre, zélateur, âgé de 28 ans, a déclaré qu'il ne sait encore quel parti il prendra [1].

19° Dom Pierre-François-Joseph Gosselin, religieux prêtre, âgé de 28 ans, a déclaré qu'il attendra pour prendre un parti, l'époque où l'assemblée nationale aura fixé le sort des religieux [2].

20° Dom Louis-Claude Boursier, religieux prêtre, zélateur, âgé de 27 ans a déclaré qu'il n'est point déterminé à prendre un parti dans le moment actuel [3].

[1] Est demeuré.

[2] Est sorti.

[3] Est porté sur l'état du 21 janvier 1791 avec cette mention : « A déclaré vouloir sortir, et avec le désir de se rendre utile à sa patrie par ses connaissances. »

Digitized by Google

21° Dom Joseph-Chrysostome-Jean-Baptiste Fisserole, religieux profès âgé de 22 ans, a déclaré qu'il est incertain sur le parti qu'il prendra [1].

22° Dom Augustin-Joseph Hennequant, religieux profès, âgé de 22 ans, a déclaré qu'il n'a rien à dire pour le présent [1].

23° François Gérard, commis de la congrégation de St Maur, attaché à la dite congrégation suivant notarié du 21 Décembre 1768, âgé de 57 ans, a déclaré qu'il désire rester attaché à la dite congrégation, si la maison de St Remi lui est conservée [1].

Et étant sept heures et demie sonnées, nous avons renvoyé la vacation à demain vendredi huit heures du matin à laquelle heure nous avons invité tous les intéressés à se trouver à la dite maison conventuelle de St Remi et avons laissé tous lesdits registres, comptes, meubles et effets à la charge et à la garde desdits sieurs Prieur et cellérier qui s'en sont chargés et ont promis de les représenter en étant requis ; de tout quoi avons fait et dressé le présent procès-verbal que nous avons signé après lecture faite, avec les religieux.

(Suivent les signatures des religieux et des municipaux.)

Et le dit jour Vendredy trente avril mil sept cent quatre vingt dix, neuf heures du matin, nous maire, officiers municipaux et procureur de la commune de lad. ville de Reims soussignés, assistés dud. M. Ponce-Remi Petison, notre secrétaire commis, étant rendus en la maison conventuelle de l'abbaye de St-Remi dud. Reims et en la présence desd. Srs Prieur, sous prieur, procureur, scellerier, sous-scellerier et religieux profès de lad. maison, nous avons verifié les paraphés de tous les titres ou registres qui nous ont été ou représentés ou remis et s'étant trouvés paraphés et signés par tous lesd. intéres-

[1] Est demeuré.

Digitized by Google

sés, nous avons fait la visite de toutes les autres places de la maison, dans lesquelles nous n'avons trouvé qu'un lit dans chacune et des meubles peu importants à l'usage de chacun Religieux sans qu'il y en eut de précieux. mais avons reconnu qne la dite maison, d'après sa distribution peut contenir trente ou quarante religieux.

Nous ont aussi observé Mesd. S^rs les Prieur et Religieux qu'ils ont deux chevaux anciens et une voiture à l'usage de la maison et qui servent à en faire les charois.

De tout quoi avons fait et rédigé le présent procès verbal que nous avons signé après lecture faite et laissé à Mesdits S^rs les Religieux réunis tous les registres, comptes et laissé tous ces effets à charge par eux de veiller à leur conservation et de les représenter en étant requis, ce qu'ils ont accepté après lecture faite et ont signé avec nous et notre greffier secrétaire commis.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo. E. Pirou *Phototypie J. Bienaimé, Reims*

Portrait de M. René de SAINT-MARCEAUX

SCULPTEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

Digitized by Google

LE SCULPTEUR
RENÉ DE SAINT-MARCEAUX

Communication faite en la séance du 10 janvier 1911

par M. E. KALAS, membre titulaire

MESSIEURS,

Si nous tentons de présenter à l'Académie quelques notes plus ou moins inédites sur l'artiste rémois qu'une réputation mondiale auréole aujourd'hui, vous estimez en cette occurrence que, placé à distance respectueuse, le chroniqueur local doit surtout se réduire à fixer les rapports de l'artiste avec sa ville d'origine.

M. Charles-René de Saint-Marceaux est né à Reims le 23 septembre 1845, à minuit et demi, en l'appartement 1er étage de la place Royale n° 8, dont le rez-de-chaussée comporte actuellement un magasin de confiserie et madeleines[1]. Il était fils de Jean-Alexandre de Paul de Saint-Marceaux, négociant en vins de Champagne et de dame Émélie-Isabelle Morizet[2]. Son grand-père venait de résilier et pour la seconde fois, les fonctions de maire[3].

[1] Alors la confiserie était au nom d'Hannesse-Gaillot, dont le fils est maintenant négociant en vins rue du Barbâtre n° 44.

[2] Les familles apparentées à l'artiste en notre ville étaient les Morizet, Huet, Ch. Arnould, de Muizon.

[3] Augustin-Marie-Guillaume de Paul de Saint-Marceaux, avait été maire de Reims de 1835 à 1838 et de 1841 à 1845. Décédé en

Digitized by Google

Élève de notre vieux Lycée, l'enfant semblait destiné à reprendre, en l'avenir, la suite des affaires paternelles, d'autant plus que la mort d'un frère aîné, Raoul, devait concentrer sur cette tête plus jeune toutes les espérances d'une maison fort prospère dont la marque se réputait des plus honorables.

Aucun des contemporains n'a pu, jusqu'ici, nous renseigner de précise façon sur les dispositions de l'écolier. Mieux informé, peut-être, un biographe parisien, de récente réputation, nous estompe un portrait qui ne manquera pas d'allure en face de la postérité : « Enfant d'une nature frissonnante et capricieuse, nous dit-il[1], d'une extrême vivacité d'esprit, d'un caractère inquiet, il avait le goût de la liberté. Dès qu'il pouvait s'échapper un instant, il courait à la cathédrale. Il la visitait, il l'étudiait, il l'aima. Ainsi les premières notions d'art qu'il reçut, lui vinrent de l'admirable moyen âge français... Cela est à noter, continue le critique autorisé ; si, plus tard, Saint-Marceaux réussit à se dépêtrer de la Renaissance italienne, qui pensa le séduire, c'est peut-être au tutélaire souvenir de notre statuaire médiévale qu'il le doit[2]. »

De façon plus terre à terre, enregistrons qu'en l'année 1862, l'excellent papa Rève, peintre médiocre,

sa propriété de Limé (Aisne) en 1870, il a laissé d'autre part la réputation d'un collectionneur distingué, s'occupant spécialement de botanique et d'archéologie préhistorique.

[1] André Beaumier : *Art et Décoration.*

[2] Notre collègue M. le Dr Guelliot possède, de l'artiste, un autographe ainsi conçu : « Je suis né deux fois à Reims, car les Figures du moyen âge de ses églises ont fait germer en moi l'amour de la Sculpture. »

R. de Saint-Marceaux. Paris, 16 avril 1896.

Digitized by Google

mais professeur estimé au Lycée et qui avait modelé, de récente date le buste de Pons-Ludon, qu'on abrite au Musée ; M. Rêve était fort honoré de continuer des leçons particulières au jeune de Saint-Marceaux, âgé de 17 ans, récemment libéré de ses études de rhétorique, ou seconde.

Le travail n'avait pas lieu, comme on pourrait croire, dans l'atelier du maître, sis au fond de sa maison, rue des Moulins, en une ancienne grange décorée d'une foule de curiosités artistiques, illuminée surtout d'une authentique tapisserie des Gobelins représentant l'enlèvement d'Europe et signée Boucher. Les séances se tenaient au domicile de l'élève, en cette belle habitation qui fait l'angle de la rue Noël et de la rue de Talleyrand, actuellement occupée par la très respectable et bienfaisante Mme Auger. C'est là que le modeste professeur, las de faire dessiner peut-être, et désirant varier les exercices, eut l'intuition, vraisemblablement, de mettre en main curieuse un premier ébauchoir de buis, qui devait servir au bon fils pour tenter la portraicture de Mme de Saint-Marceaux.

Il faudrait être de l'intimité des familles pour savoir ce qu'est devenue cette ronde-bosse, probablement moulée par Bertozzi père et qui — documentairement, parlant, — serait d'un prix inestimable.

Quoi qu'il en fût aussi des inévitables reliefs de terre glaise, des ébauches remises au baquet, des torses, des figurines enfantées avec la collaboration du maître initial, — fort éloigné de pressentir la glorieuse destinée du fils de famille, — il est évident que des progrès durent être assez flatteurs. Sans doute, une vocation imprévue s'éveillait en la cervelle du

Digitized by Google

jeune homme, puisqu'essayé aux prémices de la comptabilité bureaucratique, envoyé même à Francfort pour un léger stage, il y montra de si négatives aptitudes que l'espérance fut abandonnée, bientôt, d'en faire un négociant laborieux.

De propos délibéré, le voici renonçant aux facilités d'une fortune commerciale assurée pour tenter l'aventure d'une carrière artistique.

Fin 1863, Saint-Marceaux est à Paris [1], élève de Jouffroy et de l'École des Beaux-Arts [2]. Un de nos excellents artistes locaux a dû l'y connaître, en cette ruche heureuse, incomparablement suggestive, de la rue Bonaparte. Il s'agit de feu Henri Wendling dont le père, attaché aux travaux de la cathédrale, assumait le lourd sacrifice d'envoyer temporairement son fils aux ateliers des maîtres.

* * *

Aucun dire n'étant facile à recueillir, dès les deux ou trois années de scolarité supérieure d'un compatriote à jamais déraciné, veuillez donc approuver que la suite de cette narration s'éloigne véritablement du préambule. On ne saurait, sans messéance, continuer sur un ton de chronique provinciale, la biographie d'un artiste tout échelonnée, dès lors, sur les feuillets des palmarès exclusivement parisiens.

[1] De l'année 1865 peut se dater un buste du Dr Alexandre Henrot (décédé en août 1863) que le jeune homme exécuta de souvenir, en s'aidant aussi d'un masque funéraire. Cette ébauche ressemblante, mais de facture encore naïve est précieusement conservée par M. le Dr Henri Henrot.

[2] C'est là que le jeune néophyte peut faire la connaissance de Degeorge et de Mercié.

Digitized by Google

A peine a-t-il quitté l'école, profité de relations incomparablement faciles, qu'à l'âge de 23 ans, il expose au Salon *la Jeunesse du Dante*, dont le marbre joli, bientôt acquis par l'État, est placé au Luxembourg et la réduction au Musée de Reims.

La fin de cette année 1868, l'emporte en Italie [1].

Le précoce succès ne semble pas avoir grisé l'enfant de la Champagne. Aucune hâte, chez lui, d'accéder à la réputation. Les études reprennent dans le silence [2]. La réserve est foncière, puisqu'aucun envoi ne se renouvelle au Salon avant l'année 1872. Encore, l'œuvre n'y séjourne-t-elle pas, exclue pour un motif politique — quoiqu'on la sache récompensée par une médaille de 2e classe. — Nous voulons parler de l'effigie réaliste de l'abbé Miroy, effondré sous les balles prussiennes [3].

[1] Notre collègue M. le Dr Gosset possède, de l'artiste, une lettre assez humoristique, écrite de Florence, à cette époque.

[2] De santé délicate, souffrant déjà de rhumatismes, le jeune sculpteur résidait assez souvent à Reims au moment de l'occupation prussienne. En attendant l'heure des consultations chez ses amis, les frères Henrot, il aimait à prendre des couleurs. C'est ainsi que dans une sallette de leur maison rue Neuve (Gambetta), n° 73, il a pu improviser sur les murs, deux panneaux de 1m10 de large et de 2 mètres de haut, situés de chaque côté de la porte. L'un des sujets représente un sous-bois, traité avec force terre-de-sienne et qui s'agrémente, en lointain, de la silhouette d'un cerf. L'autre motif est une vue de prairie, avec rivière, roseaux et bête au pâturage. Ces deux peintures à l'huile, précieuses de par leur origine, sont en assez bon état de conservation. On les voit accompagnées, sur les autres parois, par des pochades dues au Dr Delacroix et aussi au regretté Dr Adolphe Henrot — qu'on appelait Padoche, en l'intimité.

[3] Notre collègue M. le Dr H. Henrot, ancien maire de Reims, aime à rappeler les liens d'amitié qui unissaient la famille de Saint-Marceaux et la sienne. Comme anecdote mémorable, il

Digitized by Google

Pieusement visité, en notre cimetière du Nord, par les générations qui se succèdent, ce bronze indestructible constitue pour nos rémois, l'œuvre la plus populaire de leur compatriote.

Sous le choc de ce memento, se ranime l'indignation farouche que chacun de nous, les grands et les petits, ressentit un sinistre matin, que je ne saurais oublier, à l'annonce imprévue du meurtre de ce vaillant curé de Cuchery.

De la même émotion que l'artiste, nous tremblons jusques aux moëlles.....

* * *

Impassible, après avoir franchi l'étape mémorable pour un sculpteur, de modeler un personnage nature, et pour un poëte, de faire passer un frisson dans le peuple entier de sa ville natale, le jeune artiste retourne en Italie pour y séjourner longuement. C'est à peine s'il consent à faire paraître, en 1875, un buste de la comédienne Baretta, plus un énergique et singulier buste de *Forgeron florentin*, ainsi qu'une *tête d'enfant*, terre cuite que possède son ami Carolus.

Il est plausible que la même juvénile maëstria aura pétri l'aimable mythologie, faite au pouce, que l'ancienne galerie Vasnier conservait sous vitrine.

Cependant, après un nouveau silence de quatre

précise que c'est au cours d'une conversation entre son frère Adolphe et le jeune artiste, que celui-là suggéra la pose véridique à attribuer à l'abbé Miroy. Pour convertir M. de Saint-Marceaux à son idée, le docteur décomposa le geste instinctif du fusillé et le conduisit même à des expériences, en l'amphithéâtre de notre École de Médecine.

Digitized by Google

années, voici qu'à la fin du salon de 1879, on apprend que la médaille d'honneur est décernée à Saint-Marceaux, pour une grandiose, inoubliable figure épique qu'on dirait échappée de la Sixtine et qui porte en légende : *Le Génie gardant le secret de la Tombe* [1].

J'ai connu un garçon de 18 ans qui vibra comme une feuille, à l'annonce d'un triomphe aussi retentissant. Lors, chaque fois qu'au Luxembourg, l'admirateur encore enthousiaste, et toujours ingénu se pétrifie d'extase devant certain bloc de marbre si admirablement décoratif, l'ouragan se ranime de ses sentiments juvéniles. A Reims, il lui suffit d'en apercevoir le moulage si mal éclairé dans le couloir de la Salle des Mariages pour qu'un effluve de sensations esthétiques le ramène à 33 ans d'ici. Et cependant il a connaissance, maintenant, des réminiscences d'inspiration. Dirai-je même que passant sur la place Royale, rien qu'à la vue du genou et du pied de l'homme assis au socle de Louis XV, il se rappelle, *ex abrupto,* qu'au dire fantaisiste de certain vieux Rémois, là se révèle le prototype d'un genou, d'un pied, que le jeune Saint-Marceaux classait fatidiquement en sa mémoire depuis le temps de ses quatre trajets quotidiens au lycée... [2].

En 1880, répétition de succès, à l'exposition du

[1] Une belle épreuve en bronze du *Génie,* éditée par Susse, est en possession de M. le Dr Gosset.

[2] N'exagérons pas. Un de ses anciens condisciples précise que, pour aller de la rue de Talleyrand au Lycée, le jeune Saint-Marceaux n'avait pas seulement à rencontrer le monument de Pigalle. Il était possible de varier l'itinéraire, en passant devant la cathédrale et en traversant alors la cour de l'Archevêché. Le parcours n'était pas moins suggestif.

Digitized by Google

fameux *Arlequin,* dont le Musée de Reims s'enorgueillit de posséder l'original [1].

Pénétrons-nous de la spirituelle crânerie du personnage, de l'énigmatique intention de son visage masqué d'un loup, de la nervosité satinée de ses jambes vivantes. Admirons, comme en toutes les productions de notre artiste, la distinction du sentiment, la pureté des lignes enveloppantes, la subtile minutie d'un modelé incomparablement habile en ses moindres détails.

Si l'on peut avancer que l'*Arlequin* et le *Génie*, de genres si différents, s'affirment comme les premières œuvres agissant sur le grand public, un autre point de vue s'envisage. Quoique par son origine, sa fortune, son éducation, le héros de cette biographie reste toujours distant des milieux où nous savons les sculpteurs généralement confinés, on commence à admettre jusque dans les ateliers de Vaugirard, que Saint-Marceaux est autre chose qu'un amateur.

Quelles que fussent les bonnes fées qui couvèrent ses débuts dans la vie, l'abondance des conseils émérites, le secours de praticiens coûteux, la beauté sans rivale des modèles inabordables, les plus jaloux conviennent, à leur déplaisir, qu'une personnalité grandit, capable de camper des morceaux de tenue magnifique et de les mener jusqu'à une perfection technique foncièrement rare à notre époque.

Dès lors, pour un sculpteur, décoré, hors concours, la voie est ouverte à tous les triomphes. Suivant habitude prise, il faut cependant compter sept ans

[1] L'*Arlequin* a été édité par la maison Barbedienne. Nous pensons qu'on en trouverait bien à Reims une dizaine d'exemplaires en bronze — et des centaines de contrefaçons en plâtre.

Digitized by Google

avant de retrouver au Salon un plâtre de haute dimension : *La danseuse arabe*. M. Robillard, vice-président de la Société des Amis du Vieux Reims, en possède le masque de terre cuite blanche, exposé au Cirque, il y a 25 ans, par les soins des Amis des Arts. De l'année 1886 date un petit buste de fillette, en terre cuite ; celui de notre compatriote, Mlle Renée de Muizon.

En 1887, Paris applaudit à la figure de *La Vigne*, qu'on dit être la première académie féminine sortie des mains de Saint-Marceaux. Destiné à l'ornementation d'une vasque, en une de nos places publiques, le modèle offert par l'auteur resta bien longtemps sous le vestibule du palais municipal. Alors, nous penserons qu'on trouvait peut-être indécente cette demoiselle capricieusement cambrée. Nos promeneurs avaient de bonnes mœurs, jusqu'au jour où l'on vit, d'autre part, sur les maquettes de la fontaine qu'on allait ériger en l'honneur de M. Subé, une pyramide de naïades et vendangeuses, dont le soleil modèlerait les fossettes au carrefour de la place d'Erlon.

Notre éducation faite, on osa risquer une bacchante au centre de la cour de l'Hôtel de Ville.

Et c'est le 18 juin 1905, en présence de son père âgé de 86 ans [1], que le fils du négociant eut la satisfaction de voir inaugurer sa verveuse incarnation du Champagne [2].

Dans un autre ordre de fantaisies, on pourrait citer

[1] Les parents de l'artiste habitaient avec lui son hôtel, 25, avenue de Villiers, où l'atelier était situé. Actuellement, M. R. de Saint-Marceaux réside boulevard Malesherbes, n° 100.

[2] Les armes de la famille Saint-Marceaux (3 hiboux) sont gravées à la face postérieure du socle de *La Vigne*.

Digitized by Google

La Dame de Pique[1], *Les Nuées* ; dans un genre plus largement décoratif, les deux groupes accotant le fronton du Petit Palais des Champs-Elysées.

Quelques années plus tard, il est loisible de se recueillir devant l'austère et rigoureuse statue du *Devoir,* qui s'asseoit au pied de l'escalier principal du Lycée, moulage du monument instauré au Père Lachaise, à la mémoire du ministre Tirard. Si le temps n'était mesuré, nous aimerions à analyser le faire de cette sculpture sobre et ferme, dont le geste sans emphase, la draperie aux larges plans évoquent en leurs plus beaux caractères les lointaines traditions de notre statuaire du XIIIe siècle.

*
* *

Il est avéré depuis lors, que l'esthétisme de Saint-Marceaux se simplifie de plus en plus à la recherche de la pensée haute, traduite par des formes strictes, nettes, sincères, dépouillées de tous agréments factices : telles la pierre tombale d'*Alexandre Dumas fils* au cimetière Montparnasse, la figure couchée de *Félix Faure* enveloppé du drapeau de la France et de celui de la Russie, la *Crucifixion* stylisée de l'église de Bougival. Toutefois, par imprévu contraste de virtuosité simpliste, le Salon de la Nationale s'honore par intermittence de statuettes et bustes féminins[2] dont le

[1] Un bronze de *La Dame de Pique*, édité par Fumière, peut être admiré dans un des salons du Cercle, rue Noël.

[2] La maison Barbedienne a popularisé le buste de la *Communiante.*

Digitized by Google

marbre poétiquement effleuré s'estompe mystérieusement d'une inexprimable caresse [1].

Grand maître devenu, il condescend à sculpter pour les yeux de ses compatriotes la pieuse allégorie du tombeau Paul David.

En même temps il expose en bas-reliefs si plats que des médailles, quatre élégantes figures de baigneuses, extraordinaires de difficultés techniques (dans le hall de Ferrières se dresse une statue de marbre *La Musique*).

Sur une pelouse aux Champs-Elysées, il interprète le geste et l'allure pathétique d'*Alphonse Daudet*. Sur la place Malesherbes à Paris il s'applique à la facile glorification de *Dumas fils,* dont le modèle, grandeur d'exécution, formera le morceau le plus grandiose de notre nouveau Musée[2]. Ajoutons qu'il enlève haut la main, dans un concours à jamais mémorable, le *Monument de l'Union Postale Universelle,* qu'on vient d'édifier à Berne.

D'après les photographies reproduites dans les publications d'art et de mondanité, il nous paraît que cet ensemble tout de hardiesse d'envolée, d'étonnante allure, constitue le bloc le plus imposant de granit et de bronze qui soit au monde. Mais avec regret je n'en puis dire davantage, sollicitant plutôt l'impression de nos collègues ayant pu l'admirer.

[1] N'oublions pas de citer dans une manière antérieure le petit buste de Bretonne édité par l'orfèvre rémois Bailly et les portraits de Meissonnier, Renan, Dagnan-Bouveret, Detaille et Clairin.

[2] M. de Saint-Marceaux qui voulut bien assister le jury du concours de la fontaine Subé, qui consentit à s'inscrire comme membre titulaire de la Société des Amis du Vieux Reims, remplit encore en 1913 un rôle actif dans la Commission des Musées de notre ville.

Digitized by Google

*
* *

Et les chefs-d'œuvre succèdent aux chefs-d'œuvre, jalonnant les étapes infatigables d'une carrière en pleine gloire. Avec le seul Rodin, dans un genre éminemment opposé, Saint-Marceaux devient le chef incontesté de notre école française. Lui seul peut mettre en l'air avec le savoir, l'esprit de suite, l'organisation d'atelier nécessaire, des monumentales créations comparables à celles écloses aux grandes époques de l'art.

Balayant l'encombrement de tant d'autres sculptures mal dessinées, abruptes ou déliquescentes, remplies d'emphase cabotine, défigurées de moignons incompréhensibles, notre Maître se dresse comme le grand héritier de nos figuristes du moyen âge [1].

Enrichi d'un sentiment attique, un peu froid, hautain dans sa modernité, il représente en face de tant d'improvisations toulousaines, d'esbrouffes montmartroises,

[1] A Jean-Bernard, du *Figaro* (septembre 1898), qui faisait une enquête sur l'idéal de certains hommes célèbres quand ils avaient 20 ans, notre artiste répondit :

CHER MONSIEUR,

« Je serai très bref, car en exprimant publiquement mes rêves de la vingtième année, il me semble les profaner.

« Le souvenir seul de mes enthousiasmes, de mes désirs sans bornes, de ma joie folle de vivre, me trouble d'une jeune émotion et mouille mes paupières.

« Avant tout, je vivais pour l'art, je sentais mon âme mêlée à celle des sculpteurs anonymes qui couvrirent de chefs-d'œuvre ma cathédrale (celle de Reims, ma ville natale). J'aurais voulu faire partie de la foule lumineuse des élus dont les œuvres donnent aux humains l'oubli de leur irrémédiable misère. J'adorais mon art pour les jouissances infinies qu'il procure, non pour une gloire

Digitized by Google

les traditions de lucide inspiration, de discrétion savante, de ténacité, de goût impeccable qui restent l'apanage des prédestinés. Toutes qualités champenoises, ajouterai-je, que possédaient en quotité variable nos laborieux artisans de la cathédrale : maîtres d'œuvre, imagiers, enlumineurs, verriers et orgueneurs. — Qualités enveloppées, chez les hommes de génie, comme d'un parfum exquis et salutaire dont la subtilité se perpétue encore dans les œuvres de deux artistes contemporains, nés de notre terroir, membres honoraires de l'Académie de Reims, membres de l'Institut, commandeurs de la Légion d'honneur : MM. Théodore Dubois et René de Saint-Marceaux [1].

réservée seulement à quelques-uns, souvent injuste, toujours vaine, en somme.

« Malgré le deuil de mes cinquante années je ne regrette rien.

« J'aime toujours la vie qui me tint ses promesses et j'aimerai le travail jusqu'au seuil de la grande nuit.

« Il est la source de l'éternelle jeunesse et renouvelle presque chaque jour chez l'artiste le mystère créateur des printemps. »

SAINT-MARCEAUX.

[1] Dans la séance suivante de l'Académie, le 24 janvier 1913, il est donné connaissance d'une communication de notre doyen, M. Alphonse Gosset, proposant le texte d'une lettre à adresser à M. le Maire de Reims, pour solliciter l'établissement, au nouveau Musée, d'une salle exclusivement consacrée aux œuvres de M. de Saint-Marceaux. L'Académie s'associe au vœu ainsi formulé et charge son président de faire une démarche à ce sujet.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 1913

Pages

Discours d'ouverture (Le Mouvement scientifique à Reims au XIXe siècle), par M. Jules LAURENT, président 1

Bibliographie et notes complémentaires 21

Compte rendu des Travaux de l'année 1912-1913, par M. Henri JADART, secrétaire général. 29

Rapport sur le Concours de Sciences, par M. le docteur TÉCHOUEYRES, membre titulaire. 59

Rapport du Concours de Photographie et de la Médaille d'Art et d'Industrie, par M. le docteur BAGNERIS, membre titulaire 67

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. A. DUVAL, membre titulaire 73

Programme de la Séance publique 89

Prix et Médailles décernés en 1913 91

Programme des Concours ouverts en 1914 93

Tableau des Membres composant l'Académie au 18 juillet 1913. 97

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1912-1913 101

ACTES DE L'ACADÉMIE

Installation de M. Jules Laurent, président élu, par M. Ernest FRÉVILLE, président sortant. 111

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉMOISE

Pages

Congrès archéologique de France, LXXVIIIe session tenue à Reims en 1911, compte rendu par M. Henri JADART, secrétaire général. 119

NÉCROLOGIE

Allocution prononcée sur la tombe de Mgr CAULY, membre honoraire, par M. Henri JADART, secrétaire général 125

Allocution prononcée à la séance de rentrée, en mémoire de M. Pol MARGUET, membre titulaire, par le même 129

Notice lue à la séance du 10 janvier 1913, en mémoire de M. Henri LUCAS, membre titulaire, par le même. 131

Allocution prononcée aux obsèques de M. Henri LUCAS, par M. Paul ROZET, membre titulaire 133

Dons faits en souvenir de M. Henri LUCAS à l'Académie, à la Bibliothèque et au Musée de Reims. 136

Notice lue à la séance du 24 janvier 1913, en mémoire de M. MAILLET-VALSER, membre titulaire, par M. Henri JADART, secrétaire général. 139

Paul DOUCE, notaire honoraire, ancien président de l'Académie, *notice* lue en séance par M. Jules LAURENT, président. 141

SCIENCES

La Montagne de Reims, description physique, hydrographie par M. le docteur L.-J. MOREAU, lauréat de l'Académie. . . 151

Le Micromanomètre, conférence faite à l'Académie, par M. Aimé HENRY, membre correspondant 187

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Débris d'un monument de l'époque gallo-romaine, découverts au bord de la voie de Reims à Bavay, par M. Henri JADART, secrétaire général 209

Digitized by Google

Pages

Les Abjurations dans le prêche d'Imécourt (Ardennes), par M. le docteur Albert Bernard, membre correspondant. . . 213

Découvertes et fouilles du cimetière gaulois de la Motelle, à Beine, par M. Ch. Coyon, membre correspondant 233

La Seigneurie de Givry-sur-Aisne (Ardennes), par M. Gaston Robert, membre titulaire 245

A propos d'un soi-disant projet de vente de la cathédrale de Reims, par M. J. Berland, membre correspondant. 367

Abbaye de Saint-Remi de Reims, Inventaire des 28, 29 et 30 avril 1790, document inédit publié par M. l'abbé Favret, lauréat de l'Académie. 373

BEAUX-ARTS

Le sculpteur René de Saint-Marceaux, par M. E. Kalas, membre titulaire et président annuel. 385

ILLUSTRATIONS

Portrait du docteur Victor Lemoine 14
Portrait de M. Pol Marguet 129
Portrait de M. Henri Lucas 131
Portrait de M. Paul Douce. 141
Carte de la Montagne de Reims. 178
Le Micromanomètre. . . . . 188 et 202
Vases et briquet gaulois . . . . . 240 à 243
Portrait de M. René de Saint-Marceaux, sculpteur, membre de l'Institut, membre honoraire de l'Académie. 385

REIMS. — LUCIEN MONCE ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE, 71, RUE CHANZY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Travaux de l'Académie, formant chaque année 2 volumes semestriels in-8°, avec figures. Prix de l'abonnement, 12 fr.

Table générale des Travaux de l'Académie, répertoire alphabétique et analytique des 100 volumes publiés de 1841 à 1895, par H. JADART, secrétaire général. In-8°, 5 fr.

Inventaire des Archives de l'Académie, table des documents manuscrits (1841-1886), par H. JADART. In-8°, 2 fr.

DOCUMENTS INÉDITS

I. *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, par Dom Guil. MARLOT. Quatre forts vol. in-4°, avec planches, 30 fr.

II. *Histoire de l'Eglise de Reims*, par FLODOARD, avec traduction par M. LEJEUNE, professeur au Lycée de Reims. Deux vol. in-8°. (*Epuisé.*)

III. *Chronique de Flodoard*, avec une traduction nouvelle et des notes, par feu M. BANDEVILLE, chanoine de Reims, — suivie d'un *Index* pour l'Histoire de Reims et la Chronique. Un vol. in-8°, 4 fr.

IV. *Histoire de la Gaule au Xe siècle*, par RICHER, avec traduction, notes, cartes géographiques et *fac-similé*, par M. A.-M. POINSIGNON, inspecteur de l'Université. Un vol. in-8°, 6 fr.

V. *Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot*, maître charpentier à Reims (1568-1626). Un vol. in-8°. (*Epuisé.*)

VI. *Correspondance de Ph. Babou de la Bourdaisière*, ambassadeur de France à Rome (1560-1564). Un vol. in-8°. (*Epuisé.*)

VII. *Correspondance du duc de Mayenne* (1590-1591). Deux vol. in-8°, papier vergé, 16 fr.

VIII. *Mémoires de Oudart Coquault, bourgeois de Reims* (1649-1668), avec introduction, notes et appendice. Deux vol. in-8°, papier vergé, 16 fr., publiés par M. Ch. LORIQUET.

IX. *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-1598), publié par M. G. HÉBELLE, sur le Manuscrit de la Bibliothèque nationale. Un vol. in-8°, papier vergé, 6 fr.

X. *Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims* (1611-1684), publiés par M. H. JADART. Un vol. in-8°, 10 fr.

XI. *Lettres et Négociations de Claude de Mondoucet*, publiées par M. L. DIDIER. Deux vol. in-8°, 12 fr.

XII. *Journal de D. P. Chastelain, bénédictin rémois* (1709-1782), publié par M. H. JADART. Un vol. in-8°, fig., 7 fr.

Dépôt chez L. MICHAUD, Libraire de l'Académie,

rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C035968527

595692

A S162
A25
v.133

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google